

La Guadeloupe



en 2005



INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER
ETABLISSEMENT PUBLIC

SIEGE SOCIAL

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12

Guadeloupe

Rapport Annuel

2 0 0 5

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

SOMMAIRE

Pages

AVANT PROPOS	11
---------------------	----

SYNTHESE	12
-----------------	----

CHAPITRE I – PANORAMA DE L'ECONOMIE GUADELOUPEENNE	15
---	----

SECTION 1 – PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'ECONOMIE	16
---	----

§ 1. Caractéristiques géographiques et démographiques	16
1. Aperçu géographique	16
2. Climat	17
3. Population	17
§ 2. Cadre institutionnel	20
§ 3. Structure économique guadeloupéenne	32
1. La structure d'emploi et de production	32
2. Les comptes économiques	37

SECTION 2 – EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS	40
---	----

§ 1. Emploi et chômage	40
1. La population active	40
2. Le chômage	42
3. L'assurance chômage	43
4. Les conflits sociaux	44
5. Perspectives	44
§ 2. Revenus et salaires	45
1. Les salaires	45
2. Le revenu minimum d'insertion	47
§ 3. Inflation	49
§ 4. Le commerce extérieur	52
1. Les importations	52
2. Les exportations	54
3. La balance commerciale	56
4. Les relations régionales	57

§ 5. Finances publiques locales	60
1. Les finances publiques communales	61
2. Les finances publiques départementales	62
3. Les finances publiques régionales	63
4. Les concours financiers extérieurs	64
5. Les aides communautaires	67

CHAPITRE II – LES SECTEURS D'ACTIVITE 71

SECTION 1 – LE SECTEUR PRIMAIRE 72

§ 1. L'agriculture	72
1. Aperçu général	72
2. La banane	76
3. Les autres productions végétales	80
4. L'élevage	82
§ 2. La pêche et l'aquaculture	84
1. La pêche	84
2. L'aquaculture	86

SECTION 2 – L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT 87

§ 1. Aperçu général	87
§ 2. L'industrie agro-alimentaire	92
1. La filière canne-sucre	92
2. Le rhum	96
§ 3. L'artisanat	99
1. Les caractéristiques du secteur	99
2. Les difficultés du secteur	100

SECTION 3 – L'ENERGIE ET L'EAU 101

§ 1. L'énergie	101
1. Les hydrocarbures	101
2. L'énergie électrique	102
§ 2. L'eau	105
1. Ressources et distribution	105
2. Les modes de gestion	106
3. Le traitement des eaux	107

SECTION 4 – LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS	108
§ 1. Aperçu général	108
§ 2. L'activité du secteur du BTP	110
1. Le bâtiment	111
2. La commande publique	114
SECTION 5 – LA DISTRIBUTION	117
§ 1. Indicateurs structurels	117
1. Aperçu général	117
2. Enquête annuelle d'entreprises	117
3. Soldes intermédiaires de gestion 2002	118
4. Risques bancaires du secteur	119
§ 2. L'évolution de la grande distribution	120
SECTION 6 – LE TOURISME	121
§ 1. La fréquentation de la Guadeloupe	121
§ 2. Le tourisme de séjour	123
1. L'hôtellerie	123
2. Les gîtes	125
§ 3. Le tourisme de croisière et de plaisance	125
1. Le tourisme de croisière	125
2. Le tourisme de plaisance	127
§ 4. Les loisirs	128
§ 5. Le financement bancaire du secteur	128
§ 6. La relance du secteur	129
SECTION 7 – LES TRANSPORTS	132
§ 1. Aperçu général	132
§ 2. Les activités portuaires	134
1. Les ports de Guadeloupe	134
2. L'activité du port autonome de Guadeloupe	135
§ 3. Les activités aéroportuaires	139
1. Le trafic de passagers	139
2. Le trafic fret	142
3. Les travaux de l'aéroport et les perspectives	142

§ 4. Transports terrestres	143
1. Transports publics	143
2. Autres moyens de transport	144

SECTION 8 – LES SERVICES **145**

§ 1. Les services marchands	145
1. Aperçu général	145
2. Services de communication	148
§ 2. Les services non marchands	150
1. L'éducation	150
2. La santé	152
3. L'action sociale	156

CHAPITRE III – SITUATION ECONOMIQUE DES ILES DU NORD **157**

SECTION 1 – L'ILE DE SAINT-MARTIN **158**

§ 1. Principales caractéristiques de l'économie	158
1. Aperçu géographique	158
2. Aperçu historique	158
3. Evolution statutaire de l'île	159
4. La population	160
5. Structure d'emploi et de production	161
§ 2. Evolution des principaux indicateurs	163
1. Emploi et chômage	163
2. Finances publiques	166
§ 3. Les secteurs d'activité	168
1. Le tourisme	168
2. Les transports	170
3. Le bâtiment et les travaux publics	174
4. L'eau	176
§ 4. L'évolution monétaire	178
1. Organisation bancaire	178
2. Activité des établissements de crédit	180

SECTION 2 – L'ILE DE SAINT-BARTHELEMY	182
§ 1. Principales caractéristiques de l'économie	182
1. Aperçu géographique	182
2. Aperçu historique	182
3. Evolution statutaire de l'île	182
4. La population	184
5. Structure d'emploi et de production	185
§ 2. Evolution des principaux indicateurs	187
1. Emploi et chômage	187
2. Finances publiques	189
§ 3. Les secteurs d'activité	191
1. Le tourisme	191
2. Les transports	192
3. Le bâtiment et les travaux publics	194
4. L'eau	196
§ 4. L'évolution monétaire	198
1. Organisation bancaire	198
2. Activité des établissements de crédit	199
SECTION 3 – LA FISCALITE DANS LES ILES DU NORD	202
§ 1. Les origines du régime fiscal spécifique	202
§ 2. Le régime fiscal applicable	203
1. Droits de douanes et contributions indirectes	203
2. Les impôts directs	204
§ 3. Des règles fiscales diversement acceptées	205
CHAPITRE IV – L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE	207
SECTION 0 – REMARQUES METHODOLOGIQUES	208
SECTION 1 – LE SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER	209
§ 1. Les événements majeurs de l'année	209
1. Principaux événements locaux	209
2. Evénements nationaux ayant eu un impact dans le département	210
§ 2. Organisation bancaire	211
1. Typologie des établissements de crédit	211
2. Répartition du marché par réseau	212

§ 3. Densité du système bancaire	213
1. Nombre de guichets	213
2. Nombre de comptes bancaires de la clientèle	213
3. Nombre de cartes bancaires en circulation	214
§ 4. Ressources humaines	215

SECTION 2 - L'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT **216**

§ 1. Les actifs financiers de la clientèle	216
1. Ensemble des actifs financiers	216
2. Evolution par nature	217
3. Tableau des données	219
§ 2. Les concours à la clientèle non financière	220
1. Ensemble des concours	220
2. Concours consentis aux entreprises	222
3. Concours consentis aux ménages	223
4. Concours consentis aux collectivités locales	224
5. Concours consentis aux autres agents économiques	224
6. Tableaux de données	225
§ 3. Les conditions de l'offre bancaire	227
§ 4. L'analyse des risques	229

SECTION 3 – LA CIRCULATION FIDUCIAIRE **231**

§ 1. La circulation de l'euro	231
1. Les billets euros	231
2. Les pièces euros	234

PERSPECTIVES **237**

§ 1. Des projets structurants à long terme	238
§ 2. Des évolutions sectorielles à plus court terme	242

ANNEXES **245**

Les événements marquants de l'année 2005	246
Liste des établissements de crédit locaux au 31 décembre 2005	248
Liste des publications disponibles réalisées par l'IEDOM	249

Avant propos

En 2005, l'économie du département a connu une relative morosité due :

- aux évènements intervenus en 2004 : conflits sociaux, tremblement de terre, inondations ;
- à une consommation des ménages amputée par la hausse des prix ;
- à une diminution du volume des affaires dans les secteurs du tourisme, des travaux publics et de la banane.

Cependant, certains faits porteurs d'avenir sont intervenus :

- les entreprises et les ménages, bénéficiant de taux de crédit favorables, ont investi dans les biens d'équipement et l'habitat ;
- la Guadeloupe s'est dotée d'un Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), préalable particulièrement utile à la préparation du Contrat Projet Etat/Région et des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2007-2013 ;
- les projets du câble optique sous-marin reliant l'archipel à Porto-Rico et de la rénovation urbaine des villes de Pointe-à-Pitre et des Abymes, se sont concrétisés.

L'objectif du SRDE est de favoriser le développement durable d'entreprises compétitives bien intégrées dans la région caraïbe avec un soutien spécifique à deux secteurs clés de l'économie de l'île : le tourisme et une agriculture diversifiée.

Le Directeur



F. ROCHE TOUSSAINT

Synthèse

1. L'évolution de l'économie de la Guadeloupe en 2005

Après une année 2004 pénalisée par le conflit social du port de Jarry, la situation économique de la Guadeloupe est restée morose en 2005. Les performances réduites du département sont en partie dues au fort taux d'inflation enregistré sur les onze premiers mois de l'année, mais également au climat social de l'île qui a nui au bon déroulement des affaires.

La **consommation des ménages** guadeloupéens a en effet été chahutée en 2005. La hausse des produits pétroliers ainsi que les longues grèves du port de Jarry en fin d'année 2004 et du centre commercial Destreland, au troisième trimestre 2005, ont effectivement perturbé les producteurs locaux et les consommateurs. La hausse des prix à la consommation, qui a atteint jusqu'à 4,1 % en août 2005 pour revenir à 1,8 % en décembre, a certainement pesé sur le pouvoir d'achat des ménages. Les enquêtes réalisées par l'IEDOM révèlent d'ailleurs une dégradation de la consommation des ménages au cours de l'exercice 2005. Parmi les indicateurs confirmant cette tendance, on relève l'évolution des crédits à la consommation des ménages, qui bien qu'en progression de 3,1 % sur l'exercice, n'a cessé de ralentir tout au long de l'année. Quant aux immatriculations de véhicules de tourisme, si elles ont bénéficié d'un report d'activité en début d'année pour s'inscrire en hausse de 3,3 % sur un an, elles ont tout juste retrouvé leur niveau de 2003.

La situation du marché de l'**emploi** s'est quant à elle dégradée tout au long de l'année 2005 alors que l'année 2004 avait été marquée par une légère diminution du taux de chômage. Ainsi, le taux de chômage a cru de 1,3 point tandis que le nombre de bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion recensé par la Caisse des allocations familiales s'est inscrit en hausse de 3,2 % sur l'année.

L'activité du secteur du **BTP** a quant à elle été légèrement mieux orientée qu'en 2004. Si la consommation de ciment n'a progressé que de 1,1 %, l'ensemble des indicateurs du secteur indique en effet une évolution positive de l'activité. La commande publique, qui était restée relativement faible jusqu'en septembre 2005, a sensiblement repris au cours du dernier trimestre. Au 31 décembre 2005, les crédits de la LBU (ligne budgétaire unique) étaient alors engagés à hauteur de 114 % (37 % à fin septembre 2005). Les investissements immobiliers sont également demeurés soutenus. Les encours de crédits à l'habitat octroyés aux ménages et aux entreprises se sont effectivement inscrits en hausse de respectivement 6,9 % et 6,7 % sur l'exercice. De plus, le nombre d'attestations délivrées par le CONSUEL sur les logements et locaux commerciaux a crû de respectivement 10,7 % et 12,7 % en un an.

L'évolution de l'activité du secteur du **tourisme** demeure difficile à apprécier en raison, notamment, de l'absence de statistiques sur l'activité hôtelière. Les chiffres de l'aéroport et les statistiques de trafic maritime de passagers confirment néanmoins une diminution de la

fréquentation de la Guadeloupe. Le trafic total de passagers à l'aéroport Pôle Caraïbes reste en effet dans la tendance à la baisse observée depuis 2000, accusant un repli de 1,6 % en un an alors que l'année 2004 semblait indiquer une reprise du tourisme. Le trafic maritime de passagers ressort pour sa part en baisse de 13,4 %. Si la chute de 34,2 % du trafic inter-île est liée à des difficultés techniques rencontrées par les compagnies maritimes locales, les statistiques du tourisme de croisière sont très préoccupantes. La croisière basée enregistre une diminution de 13,2 % et celle de transit de 56,9 %, soit une perte globale de fréquentation de plus 30 000 touristes. L'industrie du tourisme a également été affectée par la fermeture de grands complexes hôteliers (Callinago Eldorado, Marissol) ; le parc hôtelier qui, selon le Groupement Hôtelier Touristique Guadeloupéen (GHTG) comptait environ 4 700 chambres en 2004, aurait ainsi perdu près de 750 chambres, et 440 emplois directs en 2005.

Après une année 2004 très difficile en raison des mauvaises conditions climatiques et des conflits sociaux, la filière **banane** a engagé en 2005 d'importants efforts de restructuration avec notamment la fusion des groupements Karubana et Banagua en un groupement des « producteurs de bananes de Guadeloupe », ainsi qu'un rapprochement avec les producteurs martiniquais afin de réaliser des économies d'échelles substantielles. La grève des dockers du port de Jarry en fin d'année 2004 s'est tout de même répercutée sur la filière banane en 2005. Le développement de la cercosporiose jaune, imputable à la rupture dans l'approvisionnement d'huile utilisée pour le traitement de cette affection, aurait effectivement provoqué la perte de plus de 10 000 tonnes de bananes. Ainsi, à fin décembre, les exportations de bananes se sont élevées à 50 430 tonnes contre 66 919 tonnes l'année précédente soit une chute de 24,6 %.

Si la campagne cannière 2005 a permis de récolter plus de 840 000 tonnes de **cannes** - un niveau comparable à celui de la campagne précédente considérée comme la troisième meilleure récolte de canne des 25 dernières années - les mauvaises conditions climatiques ont entraîné une diminution des taux de rendement dont la moyenne se situe à 8,7 % (8,8 % en 2004). La production de sucre a ainsi atteint 72 830 tonnes en repli de 1,6 % par rapport à 2004.

Les distilleries ont en revanche connu un net regain d'activité en 2005. La production de **rhum** enregistre en effet une progression de 5,9 % au cours de l'année 2005 pour atteindre 58 831 HAP contre 55 530 HAP sur l'ensemble de l'année 2004. Les exportations se sont quant à elles établies à 41 754 HAP, en hausse de 10,0 % sur l'exercice. Le bilan d'ensemble doit toutefois être nuancé dans la mesure où il tient pour l'essentiel à l'orientation favorable de la production et des exportations de rhum de sucrerie (respectivement + 17,3 % et + 11,0 % sur un an). Sur la même période la production de rhum agricole s'est inscrite en repli de 5,8 % pour une progression de 3,6 % des exportations.

Les entreprises du secteur de l'**industrie** ont pour leur part bénéficié d'un report d'activité de fin 2004 sur le début d'année 2005. L'enquête de conjoncture de l'IEDOM affiche une tendance nette à l'amélioration de l'activité des entreprises du secteur depuis le début de l'année même si elles ont été fortement pénalisées par le conflit social de Destreland au troisième trimestre. Il apparaît qu'au cours de l'exercice, les industriels ont constitué des stocks de matières premières et de produits finis importants, vraisemblablement afin de se prémunir des conséquences d'éventuels conflits sociaux.

Enfin, d'après les enquêtes de conjoncture réalisées par l'IEDOM, les sociétés de **services**, si elles ont été peu sollicitées en début d'année 2005 compte tenu des difficultés financières rencontrées dans nombre de secteurs suite au conflit social de Jarry, auraient connu une fin d'année satisfaisante. A noter que les activités immobilières auraient continué de bénéficier indirectement des taux d'intérêts toujours bas et de durées d'emprunt favorables à l'investissement des ménages et des entreprises.

S'agissant du **secteur bancaire local**, l'année 2005 a été satisfaisante. Les crédits sains ont en effet enregistré la plus forte croissance des dix dernières années (+ 10,0 % en un an) tirée notamment par des investissements privés soutenus (+ 12,0 % pour les crédits d'investissement des entreprises) et une poursuite de l'investissement immobilier aussi bien des ménages que des entreprises (respectivement + 7,0 % et + 32,3 %).

Principaux indicateurs

Evolution des principaux indicateurs économiques et financiers

	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/04
Indicateurs démographiques et économiques					
PIBR / habitant	14 266	nd	nd	nd	-
Indice des prix à la consommation	106,6	108,3	111,3	113,3	1,8%
Population	434 717	438 820	442 405	453 028	2,4%
Consommation électrique (millions kWh)	1 377	1 420	1 498	1 565	4,5%
Consommation de ciment (tonnes)	283 892	265 682	263 152	266 121	1,1%
Attestations du consuel	6 050	6 760	5 606	6 304	12,5%
Créations d'entreprises	2 063	3 381	3 248	3 384	4,2%
Immatriculation de véhicules de tourisme	12 293	14 278	13 940	14 401	3,3%
Population active	161 484	163 716	163 160	161 864	-0,8%
Taux de chômage	25,7%	26,9%	24,7%	26,0%	1,3 pts
Nombre de conflits sociaux	199	103	126	104	-17,5%
Nombre d'allocataires du RMI	29 764	32 227	33 604	34 993	4,1%
Personnes physiques en interdiction bancaire	28 315	27 532	26 826	25 725	-4,1%
Dossiers de surendettement déposés	253	269	272	328	20,6%
Nombre de passagers à l'aéroport	1 805 420	1 761 555	1 865 739	1 836 490	-1,6%
Taux occupation des hôtels	54,8%	49,2%	53,0%	nd	-
Importations (millions d'euros)	1 854	1 878	1 818	2 204	21,2%
Exportations (millions d'euros)	164	171	157	186	18,6%
Indicateurs financiers au 31/12 (encours en M€)					
Crédits bancaires des établissements locaux	2 876	2 992	3 149	3 463	10,0%
Ménages	1 519	1 602	1 703	1 818	6,7%
Entreprises	1 193	1 192	1 258	1 349	7,2%
Autres agents	164	198	188	296	57,6%
Taux de créances douteuses brutes	16,7%	15,9%	14,6%	13,7%	-0,9 pts
Dépôts bancaires des établissements locaux	3 866	4 186	4 500	4 755	5,7%
Ménages	3 005	3 090	3 363	3 589	6,7%
Entreprises	683	905	910	937	3,0%
Autres agents	178	191	226	228	0,9%
Recettes de l'Etat (M€)	733	874	895	859	-4,0%
Dépenses de l'Etat (M€)	1 292	1 344	1 268	1 399	10,3%
Recettes des organismes sociaux (M€)	559	712	564	753	33,6%
Dépenses des organismes sociaux (M€)	1 743	1 873	1 798	1 955	8,7%

CHAPITRE I

Panorama de l'économie guadeloupéenne

Section 1

Principale caractéristiques de l'économie

§ 1. CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

1. APERÇU GEOGRAPHIQUE

1.1 Situation et superficie

La Guadeloupe est une région monodépartementale de 1 702 km² située dans la zone Caraïbe à quelque 7 000 km de la métropole, 140 km de la Martinique et 2 000 km des Etats-Unis d'Amérique.

L'archipel de la Guadeloupe comprend deux îles principales, séparées par un étroit bras de mer : Grande-Terre (590 km²) où se situe la capitale économique, Pointe-à-Pitre, et la Basse-Terre (848 km²) où se trouve la ville de Basse-Terre chef lieu administratif du département. L'archipel compte également 5 dépendances :

- **l'archipel des Saintes**, 14 km², au sud de la Basse-Terre, composée des îles de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas,
- **la Désirade**, 22 km², à l'est de la Grande-Terre,
- **Marie-Galante**, 158 km², au sud de la Grande-Terre,
- et les « îles du Nord », **Saint-Martin**, 56 km², et **Saint-Barthélemy**, 21 km², se trouvent à près de 200 km au nord de la Guadeloupe.

1.2 Géologie et sismologie

1) Caractéristiques géologiques

La Basse-Terre et les Saintes sont issues de formations d'une chaîne volcanique récente qui culmine à la Soufrière (1 467 mètres) alors que les autres îles de l'archipel sont d'origine corallienne.

2) Contexte sismotectonique des Antilles

L'archipel de la Guadeloupe, classé en zone III d'après le zonage sismique de la France, est soumis à un aléa fort résultant de la subduction de la plaque Nord-Américaine sous la plaque Caraïbe qui progresse de 2 centimètres par an environ, associé à une sismicité locale intra-plaque Caraïbe.

Le 21 novembre 2004, un séisme intra-plaque de magnitude 6,3 sur l'échelle de Richter est survenu au sud de l'archipel Guadeloupe, entre les Saintes et la Dominique. Ce séisme, à l'origine de nombreux dégâts sur les infrastructures, bâtiments et sites touristiques a fait une victime. Il aura permis une prise de conscience générale des risques sismiques dans la zone Caraïbes déjà touchées à plusieurs reprises par le passé. On retiendra en particulier le tremblement de terre du 8 février 1843 d'intensité maximale IX qui aurait été à l'origine de 1 000 à 3 000 morts en Guadeloupe, celui du 16 mai 1851 près de Capesterre-Belle-Eau (intensité VII) et celui du 29 avril 1897 (VIII).

2. CLIMAT

La Guadeloupe bénéficie d'un climat de type tropical tempéré par les alizés orientés vers l'Est par l'anticyclone des Açores selon la saison. Il y a deux saisons dont les transitions sont plus ou moins marquées :

- une saison sèche appelée Carême de décembre à mai durant laquelle les averses sont peu fréquentes, les températures agréables et les alizés généralement bien établis,
- une saison plus humide appelée « hivernage » de Juillet à Octobre, accompagnée de période de pluies fréquentes et intenses au cours de laquelle se forment souvent des dépressions tropicales et phénomènes cycloniques.

3. POPULATION

Recensement de la population depuis 2004

Depuis janvier 2004, l'INSEE réalise le recensement de la population par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les 5 ans, à raison d'un cinquième de ces communes chaque année. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus une enquête est réalisée chaque année auprès d'un échantillon de 8 % des logements.

En 2008, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % de la population des communes de plus de 10 000 habitants auront ainsi été pris en compte dans le cadre du nouveau recensement.

A la fin de l'année 2008, l'INSEE publiera pour la première fois la population légale de chaque commune, ainsi que les résultats statistiques complets sur les habitants et leurs logements. A partir de 2009, ces résultats seront mis à jour tous les ans. Avant 2008, l'INSEE diffusera cependant des résultats issus des enquêtes de recensement annuelles.

Selon le bilan démographique de l'INSEE révisé au 1^{er} janvier 2005, la population Guadeloupéenne serait composée de 453 028 habitants contre 387 034 en 1990 soit une hausse de 17,1 %. Le rythme de croissance annuel qui s'établit à 1 % par an, est inférieur de moitié à celui relevé dans les années 80 (1,8 % l'an).

Population des DOM et des collectivités territoriales (estimations au 1er janvier 2005)

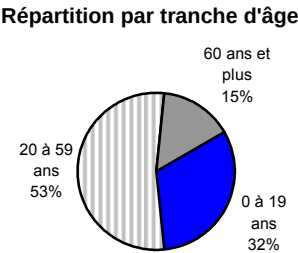
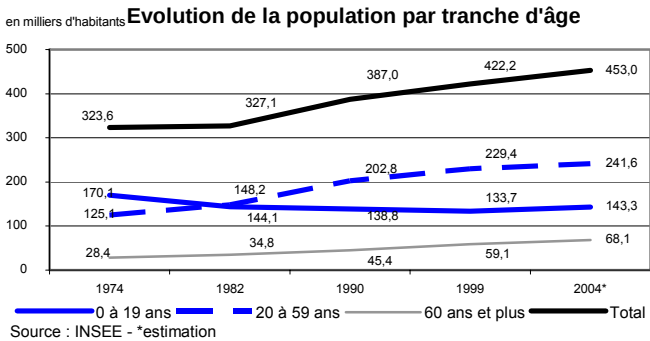
	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	Mayotte*	Saint-Pierre & Miquelon**
Population	453 028	190 841	397 820	774 411	176 000	6 519
Population de - 20 ans	31,6%	44,3%	29,3%	35,8%	53,0%	26,9%
Taux de croissance annuel	1,0%	3,70%	0,75%	1,89%	4,60%	-
Densité (habitant/km²)	266	2,3	353	307	471	27

Source : INSEE

* Recensement 2002

** Recensement 1999

La pyramide des âges établie à partir des dernières estimations indique que la population du département âgée de moins de 20 ans représente 31,6 % des habitants. De plus, avec 85 % de moins de 60 ans, la Guadeloupe constitue un département jeune malgré une population de 60 ans et plus en croissance de 15,3 % depuis le dernier recensement en 1999. Au 1er janvier 2005, l'âge moyen atteint 34 ans et demi contre 31 ans en 1990, et la part des femmes dans le total de la population s'élève à 52,2 % contre 51,9 % en 1999.



Malgré une stabilisation en 2004 du taux de fécondité à 2,3 enfants par femme, le taux de natalité s'établit à 16,2 ‰ soit 0,4 pt de plus qu'en 2003 (- 1,8 point par rapport à 1999). Cette augmentation résulte de la hausse de 1,3 % du nombre de femmes par rapport à l'année précédente. Le taux de mortalité s'inscrit, pour sa part, en progression de 0,1 point par rapport à 2003 (+ 0,3 par rapport à 1999). Le taux d'accroissement naturel enregistre ainsi une augmentation de 0,4 point à 10,2 ‰.

Indicateurs démographiques (au 31 décembre)

	Recensement		Estimations		Var 04/03 (pts)
	1999	2002	2003	2004	
Taux de natalité (‰)	18,0	16,0	15,8	16,2	0,4
Taux de mortalité (‰)	5,8	5,9	6,0	6,1	0,1
Taux d'accroissement naturel (‰)	12,2	10,1	9,8	10,2	0,4

Source : INSEE

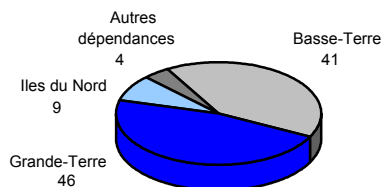
Répartition de la population par zones géographiques

En Mars 1999, 46 % des habitants résidaient en Grande-Terre, 41 % en Basse-Terre, 9 % dans les îles du Nord et 4 % dans les autres dépendances (les Saintes, Marie-Galante, la Désirade).

Depuis, plus des trois quarts de la croissance de la population (35 000 habitants) se sont répartis suivant deux axes dynamiques : le sud de la Grande-Terre et le nord/nord-est de la Basse-Terre.

La population s'est pour l'essentiel polarisée sur des communes assez proches de l'agglomération Pointe-à-Pitre/Abymes.

Répartition de la population par zones géographiques en 1999



Source : INSEE

Sur les 34 communes de la Guadeloupe, 7 comptent entre 10 000 et 20 000 habitants et 8 plus de 20 000. La Désirade constitue la plus petite commune avec 1 621 habitants.

Les résultats du recensement rénové de l'INSEE réalisé en 2004 et 2005 révèle une hausse générale de la population à l'exception des communes isolées de Pointe-Noire et Terre-de-Bas dont le taux d'accroissement annuel s'élève à respectivement -1,0 % et -2,9 % par rapport à 1999.

	Année de recensement	Population provisoire	Population au recensement de 1999	Taux d'accroissement annuel r/ 1999	Variation par rapport à 1999
Baillif	2004	6 008	5 817	0,6%	3,3%
Goyave	2004	6 745	5 040	6,0%	33,8%
Pointe-Noire	2004	7 301	7 689	-1,0%	-5,0%
Petit-Canal	2005	8 117	7 746	0,8%	4,8%
Terre-de-Bas	2005	1 061	1 267	-2,9%	-16,3%
Terre-de-Haut	2005	1 822	1 729	0,9%	5,4%
Trois-rivière	2005	8 844	8 730	0%	1%

Source : INSEE

§ 2. CADRE INSTITUTIONNEL

La présente partie n'a pas pour ambition de traiter de manière exhaustive et détaillée les particularités institutionnelles de la Guadeloupe. L'objectif poursuivi ici est une présentation des grandes spécificités qui caractérisent ou influencent son fonctionnement et son développement.

1. UN STATUT DE REGION MONODEPARTEMENTALE D'OUTRE-MER DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET DE REGION ULTRAPERIPHERIQUE DE L'EUROPE (RUP)

1.1 Une région monodépartementale...

La Guadeloupe, comme la Guyane, la Martinique et la Réunion ont été intégrées dans le cadre administratif national de droit commun par la loi de départementalisation du 19 mars 1946. Ces territoires forment depuis des départements à part entière placés sous l'empire des lois et décrets ordinaires, mais avec la possibilité cependant de « faire l'objet des mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière » (article 73 de la Constitution de 1958). En pratique, et en raison de cette « situation particulière » l'alignement de la législation métropolitaine n'a été que très progressive.

La loi du 2 mars 1982 dite « loi de décentralisation », a transformé la Guadeloupe en une région française d'outre-mer (ROM), à l'instar de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. Comme pour les régions métropolitaines, les ROM et les DOM ont hérité depuis cette date du transfert de l'exécutif du préfet aux présidents des conseils général et régional pour un certain nombre de compétences autrefois prises en charge par l'Etat. Les ROM, à la différence des régions métropolitaines, sont monodépartementales. Bien que chacune d'elles possède sa propre assemblée délibérante (un conseil régional et un conseil général), les deux collectivités se retrouvent donc "superposées" sur un même territoire avec un seul préfet.

...dont le statut et les compétences ont évolué au cours de la dernière décennie

Le statut ainsi que le champ et la répartition des diverses compétences dévolues aux collectivités locales d'outre-mer n'ont cessé d'évoluer au cours des deux dernières décennies, à la fois sous l'effet de lois spécifiques aux DOM, qu'il s'agisse de la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003, mais aussi sous l'effet de l'acte II de la décentralisation applicable, non plus spécifiquement aux DOM, mais à l'ensemble des collectivités locales françaises.

Parmi les principales innovations statutaires, on peut noter dans la LOOM, l'introduction de la possibilité pour les DOM de disposer d'institutions qui leur soient propres, de créer un congrès des élus départementaux et régionaux délibérant de toute proposition d'évolution institutionnelle ou concernant de nouveaux transferts de compétences. Ces lois contiennent également, afin de favoriser l'action internationale de ces départements, des attributions nouvelles pour les conseils généraux et régionaux en matière de négociation et de signature d'accords au nom de la République avec les Etats ou organismes régionaux voisins.

Enfin, la LOPOM pose, entre autres, le principe d'une révision des conditions d'attribution du financement de ces transferts, qui précisément tiennent compte de la situation spécifique des DOM par rapport aux collectivités métropolitaines.

Dans le cadre de l'acte II de la décentralisation¹, la loi constitutionnelle N° 2003-276 du 28 mars 2003 reconnaît désormais explicitement l'existence de "populations d'outre-mer (art.72-3) et les catégories de collectivités suivantes :

- les départements et régions d'outre-mer (DOM et ROM) que sont la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion ;
- les collectivités d'outre-mer (Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Polynésie etc.) ;
- la Nouvelle-Calédonie et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) qui possèdent chacune des particularités.

La loi constitutionnelle confirme l'application du principe de l'identité législative (art. 73) pour les départements et régions d'outre-mer et, tenant compte des avancées apportées par la LOM en matière institutionnelle, accroît les possibilités d'adaptation du droit commun dans les DOM-ROM. Parmi les adaptations envisageables la révision constitutionnelle autorise pour les DOM-ROM :

- la création par la loi d'une collectivité se substituant à un département et une région d'outre-mer sous la condition du consentement des électeurs. La Réunion s'est d'emblée exclue de ce dispositif, sa double qualité de département et de région étant inscrite dans la constitution. La Martinique et la Guadeloupe ont proposé en 2003 le projet de création d'une collectivité nouvelle se substituant à la région et au département mais sans succès. Le 7 décembre 2003, les électeurs de la Martinique et de la Guadeloupe ont opté par référendum pour le maintien de deux collectivités superposées. En revanche, au cours du même référendum, les électeurs des communes de Saint-Barthélemy et Saint-Martin de la Guadeloupe, se sont prononcés quant à eux favorablement sur le projet de leurs élus d'une évolution statutaire tendant à substituer une collectivité d'outre-mer de la République (régis par l'article 74 de la constitution) à la région, au département de la Guadeloupe ainsi qu'à la commune.
- la possibilité pour les départements et les régions d'outre-mer d'élaborer des règlements dans des matières relevant du domaine législatif comme l'urbanisme, l'aménagement du territoire ou les transports terrestres ou maritimes. Une loi d'habilitation est nécessaire. Cette possibilité est exclue d'emblée « si sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti ». Là encore, la Réunion a volontairement refusé cette dernière possibilité par un amendement qui figure dans l'article 73 de la constitution.

La dernière étape législative de ce nouvel « Acte » de la politique de décentralisation, la loi du 13 Août 2004, a organisé d'importants transferts de compétences et de moyens de l'Etat vers les collectivités territoriales, dont l'entrée en vigueur a été effective à compter du 1er janvier 2005. Elle concerne les DOM et les ROM au même titre que les collectivités métropolitaines. A l'exception de la formation professionnelle, désormais entièrement transférée aux régions, les collectivités interviennent depuis la loi du 13 août chacune dans

¹ L'acte II de la décentralisation consacre par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 l'organisation décentralisée de la République telle qu'elle s'est développée sur l'intégralité du territoire depuis les années 1980.

tous les domaines, développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Mais chacune (à l'exception des communes) dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de coordinateur. Ainsi, par exemple, c'est le département qui depuis la loi du 13 août 2004m définit et met en œuvre la politique d'action sociale en tenant compte des compétences confiées à l'État et aux autres collectivités. Il en est de même pour la région qui désormais devient coordinatrice du développement économique, avec notamment l'élaboration du schéma régional de développement économique (SRDE).

1.2 Un statut de région ultrapériphérique de l'Europe (RUP)...

La Guadeloupe, comme la Guyane, la Martinique, et la Réunion, en tant que départements français font partie de l'Union européenne au sein de laquelle elles constituent des « régions ultrapériphériques ». La notion de "région ultrapériphérique" (RUP) a été reconnue pour la première fois dans la déclaration annexée au traité de Maastricht de 1992. En 1997, le traité d'Amsterdam confirme en son article 299-2 (qui prend la suite de l'article 227-2 du Traité de Rome relatif aux DOM) l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Açores, Madère et Canaries) et reconnaît leurs spécificités. Ainsi, la notion d'ultra-périphérie se définit par :

- l'intégration au sein d'un double espace géo-économique constitué, d'une part, d'une zone géographique de proximité (constituée généralement de pays tiers pauvres), et d'autre part d'un espace politique d'appartenance ;
- l'isolement relatif, du fait du très grand éloignement du continent européen, renforcé par l'insularité ou l'enclavement ;
- la dimension très réduite du marché intérieur local, liée à la taille de la population ;
- des conditions géographiques et climatiques limitant le développement endogène des secteurs primaires et secondaires (absence de matières premières, caractère archipélagique, zones de volcanisme actif,...) ;
- la dépendance économique d'un petit nombre de produits ou même d'un seul produit.

... qui permet des dérogations au droit communautaire ...

Les quatre DOM, tout comme les autres RUP font, en raison de leur ultrapériphéricité, l'objet de "mesures spécifiques" qui adaptent le droit communautaire. L'UE tolère ainsi par exemple, un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer (cf. ci-dessous), le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des modulations par rapports à certaines politiques européennes comme celles des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements. Par ailleurs, l'UE octroie des aides spécifiques à ces régions : aides concernant la banane, la filière de la canne à sucre, les produits d'élevage, la compensation des surcoûts...

... et donne accès aux financements de la politique régionale européenne.

Outre ces adaptations, ces régions bénéficient depuis 1975 au titre de la politique régionale, d'aides européennes et depuis 1989 des fonds structurels européens. Ces derniers permettent de cofinancer avec les Etats et les collectivités locales des programmes de développement. Pour la période 2000-2006, les fonds structurels sont destinés à financer des programmes opérationnels intégrés dans le Document unique de programmation (DOCUP)

défini pour chaque département en lien avec le Contrat de plan Etat-Région (cf. chapitre 1, section 2, §5 « Les Finances Publiques »). Les quatre DOM bénéficient de ces fonds principalement au titre de l'objectif 1 des programmes d'initiative nationale. Cet objectif 1, le plus important des trois objectifs fixés pour 2000-2006 (près de 70 % du budget y est consacré), est destiné au financement du développement des régions les plus pauvres dont le PIB est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire.

Les DOM bénéficient également des fonds structurels dans le cadre du programme d'initiative communautaire et du programme des actions innovantes, dont les objectifs sont respectivement la reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle (le programme INTERREG à la Guadeloupe et à la Réunion) et la modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'emploi (Réunion).

Au total, pour la période 2000-2006, l'enveloppe des fonds communautaires au titre de l'objectif 1 à destination des DOM s'élève à près de 3,5 milliards d'euros (6,5 avec l'ensemble des dotations publiques nationales). Au mois de décembre 2005, le montant des dépenses engagées et réalisées atteignaient en cumulé respectivement près de 3,0 et 1,4 milliards d'euros (respectivement 5,4 et 3,0 en comptant des dépenses nationales).

La période de programmation actuelle des Fonds s'achève en décembre 2006. La Commission et les Etats membres ont déjà défini les orientations de la nouvelle politique régionale et préparent la programmation 2007-2013. Les trois objectifs prioritaires actuels des fonds - objectif 1, 2 et 3 - feront place en 2007 aux objectifs : « convergence » (proche de l'ancien objectif 1) ; « compétitivité régionale et emploi » et « coopération territoriale européenne ». Le nombre des instruments financiers sera réduit à trois : le FEDER, le FSE et le Fonds de Cohésion.

Parmi ces innovations, l'une d'elles mérite d'être soulignée : celle relative aux conditions d'éligibilité. En effet, les RUP qui auparavant bénéficiaient, comme les autres régions européennes, des principaux fonds structurels en raison de la faiblesse de leur PIB (75 %) par rapport à la moyenne européenne, seront désormais éligibles à ces fonds « convergence » du seul fait de leur statut de région ultra-périphérique, indépendamment du niveau de leur PIB¹. Ainsi, un financement spécifique du FEDER est-il prévu pour leur intégration dans le marché intérieur et la prise en compte de leurs contraintes spécifiques.

La Commission, les Etats-membres et les régions doivent établir tout au long de l'année 2006 « les cadres de références stratégiques nationaux » et la nouvelle génération de « programmes opérationnels » (qui remplacent désormais les DOCUP). Dans ce cadre, chaque région doit élaborer un diagnostic territorial qui permettra aux décideurs de définir une stratégie pertinente de développement pour leur département. Elle servira de base pour l'établissement des Contrats Etat Régions ainsi que pour chaque Programme Opérationnel de la période 2007-2013.

¹ L'éligibilité à l'objectif convergence pour les autres régions reste soumise au critère du produit intérieur brut par habitant qui sur la période 2000-2002 ne doit pas dépasser 75 % de la moyenne de l'UE élargie.

2. DES REGLEMENTATIONS ET DES POLITIQUES ECONOMIQUES TAILLEES SUR MESURE

Afin d'accélérer leur développement économique, mais aussi de tenir compte de leur handicap structurel, les DOM bénéficient d'institutions et de politiques économiques adaptées.

Ainsi, le système fiscal dans les DOM tient compte par exemple de l'effet sur le coût de la vie de l'éloignement de ces régions par rapport à la métropole (TVA réduite), mais aussi des difficultés (liées à leur petite taille et leur éloignement) à développer une économie productive locale (octroi de mer). La fiscalité est également utilisée à des fins incitatives toujours dans l'optique d'une compensation des handicaps ce qui explique notamment que les mécanismes mis en œuvre dans les DOM ne soient pas appliqués en métropole. Il s'agit, entre autres, des aides fiscales à l'investissement justifiées dans certains secteurs par la faible rentabilité économique des projets d'investissement en raison notamment de l'étroitesse des marchés de ces économies. Les aides fiscales sont également utilisées pour soutenir des secteurs particulièrement sensibles dans ces régions comme par exemple, le logement.

Outre la fiscalité, le gouvernement régule les prix des biens et des activités pour lesquels les conditions de production sont non concurrentielles.

Enfin, les politiques de l'emploi dans les DOM sont certes calées sur celles de la métropole, en raison du principe de l'identité législative, mais contiennent des dispositions qui renforcent les leviers usuels de la politique de l'emploi métropolitaine afin notamment de tenir compte des spécificités de l'emploi et du chômage local.

2.1 Un système fiscal à part

1) L'imposition indirecte

Pour ce qui relève de l'imposition des biens, les DOM constituent vis-à-vis de la métropole, un territoire d'exportation. Les exportations sont exonérées et les importations de biens sont imposées selon le principe de la destination. Contrairement à la métropole, l'imposition sur la consommation est une combinaison du système de l'octroi de mer et de taxes sur la valeur ajoutée à taux réduit. Vis-à-vis de l'Europe, les DOM bénéficient pour l'octroi de mer d'une dérogation au droit communautaire. Pour ce qui est de la TVA, ils sont exclus du régime de la TVA intracommunautaire et les entreprises établies dans les DOM n'ont pas de numéro d'identification à la TVA intracommunautaire.

Au sein même des DOM, les départements de la Guadeloupe et de la Martinique forment, au regard de l'octroi de mer, mais aussi de la TVA et des accises, un territoire fiscal unique, appelé « Marché unique antillais ». Les marchandises qui ont été mises à la consommation ou produites dans l'une de ces régions circulent librement dans l'autre. Elles supportent donc la taxation de la région de l'origine et non plus de la destination. De même, le principe de l'origine prévaut en matière d'octroi de mer sur les échanges de productions locales entre les régions de Guyane, de Guadeloupe et de Martinique. En revanche, au regard de la TVA, les départements de la Réunion et de la Guyane constituent un territoire d'exportation entre eux et par rapport aux départements de la Guadeloupe et de la Martinique

a) Le cas de l'octroi de mer

La mise en œuvre de l'octroi de mer, qui constitue une des plus anciennes taxes du système fiscal français, répond à double objectif :

- protéger de la concurrence extérieure le développement des secteurs productifs locaux ;
- assurer une ressource fiscale aux collectivités locales (communes) dominiennes là où en raison du niveau de développement économique, le rendement fiscal des « quatre vieilles »¹ s'avère insuffisant.

La gestion de cet impôt qui relevait de la compétence des conseils généraux, a été transférée en 1984 aux conseils régionaux. Ce sont eux qui fixent les tarifs de l'octroi de mer pour le compte des autres collectivités. Ils ont également la possibilité de bénéficier pour leur propre budget d'un droit additionnel à l'octroi de mer au taux de 1 %. A l'exception du droit additionnel, le produit de l'octroi de mer est affecté aux communes, à un fonds régional pour le développement et l'emploi, et, dans le cas particulier de la Guyane, au département (cf. chapitre 1, section 2, §5 « Les Finances Publiques »).

Jusqu'en 1992, l'octroi de mer frappait les marchandises de toute provenance qui étaient introduites dans les départements d'outre-mer. Un tel régime revenait à introduire une taxe d'effet équivalent à un droit de douane et n'était donc pas conforme aux dispositions relatives à la libre circulation des marchandises du Traité de Rome. Le Conseil européen a donc, dans la perspective de la mise en œuvre du marché unique (1993), instauré pour une durée de 10 ans, un système dans lequel cette taxation s'appliquait tant à la production locale qu'aux importations de marchandises. L'exonération de la production locale totale ou partielle était cependant autorisée afin de contribuer à la promotion ou au maintien d'une activité économique dans les DOM sans être pour autant de nature « à altérer les échanges dans une mesure contraire à l'intérêt commun »².

A l'issue de cette période de nouvelles négociations ont été engagées et ont abouti à la mise en place d'un nouveau dispositif entré en vigueur le 1^{er} août 2004 et ce jusqu'au 31 juillet 2014. Selon le nouveau régime, seuls les biens pour lesquels un surcoût de fabrication résultant des handicaps de l'ultrapériphéricité peut être identifié, sont susceptibles de bénéficier d'un régime dérogatoire.

Ainsi, les exonérations et réductions ne concernent désormais qu'une liste détaillée de produits locaux définis par référence à la nomenclature douanière et répartis en trois catégories correspondant aux parties A, B et C. Pour ces produits, trois différentiels de taux entre les importations et la production locale ont été fixés par le Conseil. L'écart maximal de taxation ne peut ainsi excéder 10 points de pourcentage pour les produits de la partie A, 20 points pour ceux de la partie B et 30 points pour ceux de la partie C. Les produits qui ne figurent pas dans l'annexe ne peuvent faire l'objet d'aucune différence de taxation.

¹ La taxe d'habitation, la taxe professionnelle, les taxes sur les propriétés bâties et non bâties.

² Extrait de l'article 2 § 3 de la décision 89/688 du conseil des communautés européennes du 22 décembre 1989

Les conseils régionaux conservent cependant la faculté d'exonérer certains biens importés destinés à la production locale (matières premières, équipement sanitaires etc.) ou encore les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 550 000 euros.

Enfin, le droit additionnel à l'octroi de mer est remplacé par un octroi de mer régional (OMR) calculé sur la même assiette que l'octroi de mer. Les opérations qui bénéficient d'une exonération de l'octroi de mer peuvent être soumises à l'octroi de mer régional. Les taux fixés par le conseil régional ne peuvent excéder 2,5 %.

b) La Taxe sur la Valeur Ajoutée

L'éloignement de la métropole et l'insularité pèsent dans les DOM sur le coût des biens importés et indirectement sur le niveau général des prix. Cette situation a conduit à appliquer un régime particulier de TVA lors de la création de celle-ci, spécificité qui perdure encore aujourd'hui.

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) n'est pas applicable en Guyane¹. En revanche, elle s'applique à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion dans les mêmes conditions que sur le territoire métropolitain à l'exception du niveau des taux et des régimes d'exonération. Les taux applicables, prévus par l'article 296-1 a et b du code général des impôts, sont les suivants :

- taux réduit : 2,1 %
- taux normal : 8,5 %

Les principales exonérations à l'importation concernent :

- le riz (pour le département de la Réunion)
- les matériels d'équipement destinés à l'industrie hôtelière et touristique,
- les produits, matériaux de construction, engrais et outillages industriels énumérés à l'article 50 duodecies I de l'annexe IV du CGI,
- les produits pétroliers repris au tableau B de l'article 265 du code des douanes.

Le tabac destiné à être consommé dans les DOM est passible d'un droit de consommation. Le taux et l'assiette de ce droit sont fixés par délibération des Conseil généraux de ces départements. Le montant du droit de consommation est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine et son produit est affecté au budget de ces départements.

¹ La Guyane a été exclue, dès 1948, de l'application des taxes sur le chiffre d'affaires, et le demeure, « temporairement ». En réalité, la structure de l'économie de ce département ne plaide pas en faveur de l'instauration de la TVA. La plupart des entreprises seraient en tout état de cause en deçà du seuil de la franchise. En outre, le Centre spatial guyanais à Kourou demeurerait en grande partie exonéré pour son activité principale de lancement de satellites, l'espace étant considéré fiscalement comme un territoire d'exportation. Compte tenu du mécanisme de remboursement de la TVA non acquittée au titre de l'achat de biens exonérés, Arianespace bénéficierait de remboursements de TVA élevés dans la mesure où les véhicules spatiaux ouvrent droit à ce dispositif. Tel est également le cas des entreprises de BTP dont les principaux matériaux figurent également sur cette liste. Ainsi, aussi longtemps que le mécanisme de remboursement de TVA non perçue est maintenu, la non-application de la TVA en Guyane pourrait paradoxalement constituer à la fois une simplification administrative, une économie budgétaire, et une mesure favorable à la maîtrise des prix.

c) La TVA non perçue et récupérable dite « TVA NPR »

Les DOM bénéficient d'un régime très particulier de déduction de la TVA décomptée fictivement sur les produits dont l'importation et la vente sont exonérées dans les DOM. L'objectif de ce dispositif particulier est d'accroître l'impact des exonérations sur le consommateur final. Les entreprises peuvent en effet déduire une TVA qu'elles n'ont pas acquittée, ce qui permet de diminuer in fine les prix de détail. Cette méthode qui s'apparente, à une subvention budgétaire directe des entreprises assujetties, est notifiée comme aide d'Etat à la Commission européenne.

A l'origine, ce dispositif était ouvert aux opérateurs utilisant des biens importés en exonération de TVA pour les besoins de leurs opérations taxées. Cet avantage a été ensuite élargi aux fabricants et revendeurs de produits spécialement exonérés en application de l'article 295-1-5 du CGI, ainsi qu'aux exportateurs. Mais, dans ces deux cas, la déduction de la TVA décomptée fictivement est limitée aux seuls achats de biens d'investissement. En 2003, l'existence de la TVA NPR a été remise en cause par le législateur car jugée incompatible avec les aides introduites par la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) puis la loi programme pour l'outre-mer (LOPOM). Toutefois, devant les réticences exprimées, l'Etat a prorogé le dispositif afin de se donner le temps d'en évaluer l'impact économique.

d) La fiscalité sur les carburants

La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) n'existe pas dans les DOM sous sa forme métropolitaine mais est remplacée par une taxe spéciale sur les carburants (TSC) qui alimente le fonds d'investissement routier, géré par les collectivités locales. Elle est perçue exclusivement sur les essences, les super carburants, le gazole et les émulsions dans le gazole. La TSC est la principale taxe que supportent les carburants dans les DOM, qui sont également soumis à l'octroi de mer et à l'octroi de mer régional.

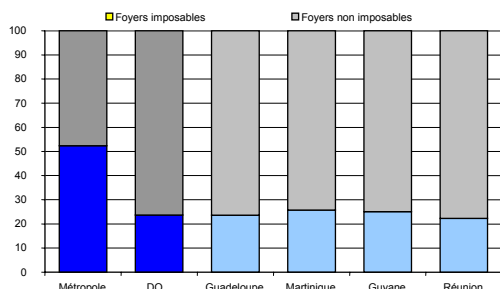
2) L'imposition directe

Le calcul de l'impôt sur le revenu et de celui de l'impôt sur les sociétés dans les DOM obéit aux mêmes règles qu'en France métropolitaine.

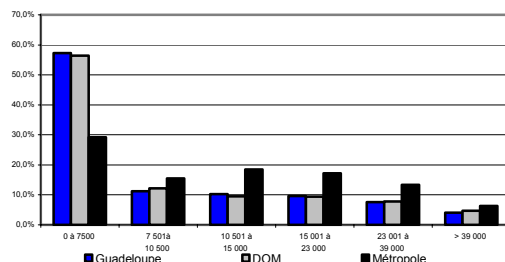
Toutefois, **l'impôt sur le revenu** des contribuables domiciliés dans ces départements, est en vertu des dispositions de l'article 197-I-3 du Code général des impôts réduit de 30 %, plafonné pour les revenus de 2005 à 5100 euros pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 %, plafonné à 6700 euros, pour la Guyane. Ces réductions peuvent se conjuguer avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les particuliers.

En 2004, 876 438 foyers fiscaux étaient dénombrés dans les DOM, sur un total de 34 419 885 en France. La part des foyers imposables au titre des revenus de l'année 2003 ne représente que 23,7 % contre 52,4 % pour la France. Cette différence de répartition entre les foyers imposables et les foyers non imposables se retrouve dans les quatre DOM avec la même amplitude. Le poids des foyers imposables dans les DOM varie ainsi entre 22,3 % à la Réunion et 25,7 % à la Martinique.

Répartition foyers imposables / non imposables
(Source : direction générale des impôts)

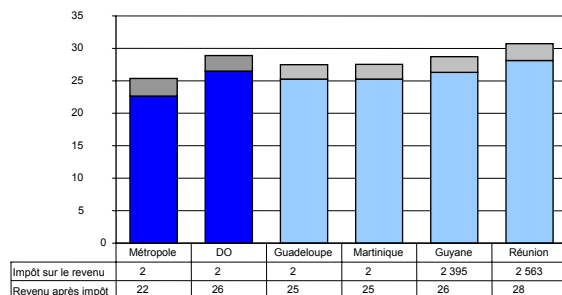


Répartition des revenus par tranche de revenu net imposable
(Source : Site internet des impôts)



Cette particularité s'explique par une répartition des revenus par tranches très différente entre la métropole et les DOM. En effet, les quatre DOM comptent près de deux fois plus de foyers à revenus très modestes (moins de 7 500 € par an) que la métropole, qui ne sont pas soumis à l'impôt.

Revenu imposable des foyers soumis à l'impôt
(Source : direction générale des impôts)



Concernant plus spécifiquement les foyers imposables, leurs revenus moyens au titre de l'année 2003 étaient supérieurs de 14 % dans les DOM par rapport à la métropole. Cet écart s'explique notamment par l'existence de majorations de salaires pour certaines catégories de salariés, en particulier les fonctionnaires. En revanche, l'impôt moyen acquitté était 11 % plus faible qu'en métropole, en liaison avec la réfaction de 30 % à la Guadeloupe, à la

Martinique et à la Réunion et de 40 % en Guyane évoquée en début de partie et aux possibilités offertes par la défiscalisation, notamment de l'habitation principale.

L'impôt sur les sociétés bénéficie également de nombreux traitements préférentiels visant à compenser les surcoûts générés par les handicaps permanents structurels de ces régions. Par exemple, il est assis, dans les DOM, sur les deux tiers des bénéfices imposables dans les secteurs considérés comme prioritaires. De plus, une exonération temporaire d'impôt sur les sociétés peut être accordée sur agrément aux entreprises créant une activité nouvelle. Toutefois, l'aide aux entreprises passe essentiellement à travers le dispositif de défiscalisation des investissements et par les mesures de réductions de charges sociales sur les salaires (cf. ci-dessous).

S'agissant de la **fiscalité locale directe**, comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

2.2 La régulation des prix

Le principe de la liberté des prix prévaut depuis 1986 en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'Outre-mer. Toutefois, les prix des biens et services suivants sont fixés par autorisation préfectorale selon le décret n° 88-1 046 du 17 novembre 1988.

Il s'agit de produits pétroliers, du gaz domestique, du ciment, de la farine, du riz, des livres, des médicaments, des maisons de retraite non conventionnées, des taxis, des communications téléphoniques, des cantines scolaires publiques, de la pension et de la demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement, des transports publics urbains de voyageurs, du remorquage dans les ports maritimes, des outillages dans les ports maritimes et fluviaux, de la manutention portuaire et des consignataires de navire.

Pour ce qui est des produits pétroliers, les prix plafonds sont fixés par le préfet selon des périodicités qui dépendent de chaque département. Ainsi, les prix sont fixés tous les trois mois à la Réunion et chaque mois (les 1^{er}, 11 ou 21 de chaque mois en fonction des dates d'approvisionnement de la SARA) pour la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane.

2.3 Les principales mesures d'incitation à l'investissement

Les dépenses fiscales en faveur des investissements outre-mer, dont les premières sont apparues dans les années 1950, n'ont cessé d'être modifiées par le législateur. Le dispositif actuel est issu des dispositions de la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986, connues sous le nom de « loi PONS ». Il a été révisé par la loi de finances pour 1999, par l'article 19 de la loi de finances pour 2001 connue sous le nom de « loi PAUL » et dernièrement par la LOPOM avec la loi « Girardin ».

De façon générale, les aides fiscales associées à l'investissement dans les DOM concernent aussi bien les particuliers à travers les réductions d'impôts sur le revenu dont ils peuvent bénéficier que les entreprises, qui, elles, peuvent réduire leurs impôts sur les sociétés. Les modalités d'application de ces réductions dépendent de la nature du contribuable ainsi que des secteurs dans lesquels l'investissement est entrepris.

Le dispositif actuellement en vigueur est défini par la loi programme de 2003 pour l'Outre-mer pour une durée de quinze ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017. De façon générale, le dispositif Girardin s'est traduit par :

- une extension des conditions d'éligibilité des projets d'investissement à la quasi-intégralité des secteurs¹ même si tous les secteurs ne sont pas sur un même pied d'égalité. Par exemple, afin d'encourager le secteur des énergies renouvelables, les taux de défiscalisation (actuellement 50 %) sont majorés de 10 points lorsque les investissements concernent des projets de production d'énergies renouvelables (solaire, éolienne, géothermique) ;
- un relèvement de la plupart des seuils à partir desquels les projets d'investissement doivent faire l'objet d'un agrément. Ainsi, par exemple, le seuil général d'agrément obligatoire est

¹ Seuls les secteurs pour lesquels l'aides ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne sont exclues de ces dispositifs (commerce, activités financières)

- relevé de 760 000 € à 1 000 000 €, tandis que le seuil applicable pour les investissements réalisés par des contribuables non exploitants est maintenu à 300 000 € ;
- un accroissement des taux de réduction d'impôts. Ainsi, par exemple, le taux de défiscalisation est porté à 70 % pour les travaux de rénovation ou de réhabilitation hôtelière. Le taux de réduction d'impôt accordé aux investissements dans le secteur de la location de bateaux de plaisance est porté de 50 à 70 %.

2.4 Politique de l'emploi dans les DOM

Les multiples dispositions relatives à l'emploi dont bénéficient les DOM aujourd'hui sont consignées dans les volets économiques de la loi Perben (1994), de la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de celle de la loi programme pour l'outre-mer (LOPOM) du 21 juillet 2003.

Les deux principaux piliers de la politique en faveur de l'emploi en France sont, d'une part, les emplois aidés et, d'autre part, l'allègement de cotisations sociales patronales sur les bas salaires. Le choix de ces mesures générales de réduction ciblée du coût du travail a été fait au début des années 1990. Les DOM, au même titre que les autres départements français, bénéficient de l'ensemble des dispositifs nationaux mis en place depuis lors, qu'il s'agisse des emplois aidés (Contrat Emploi Solidarité (CES), Contrat d'Emploi Consolidé (CEC) ou encore du Contrat Emploi Jeune (CEJ)) ou des réductions de cotisations sociales. Mais, depuis la loi Perben, certains de ces contrats ainsi que les mécanismes de réduction de cotisations sociales ont été adaptés, et d'autres ont été créés. Il s'agissait de tenir compte des caractéristiques de la population active domienne : taux de chômage élevé chez les jeunes (23 % contre 10 % en métropole), population de bénéficiaires du RMI importante, niveau de qualification faible, emplois dissimulés etc. Ainsi, les dispositifs visant à faciliter l'insertion et inciter l'accès des jeunes à la formation ont été renforcés. Les DOM bénéficient, par exemple, du Contrat d'Insertion par l'Activité (CIA) réservé aux seuls allocataires du RMI ou encore du Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE) version domienne du contrat initiative emploi métropolitain qui accorde des avantages spécifiques aux bénéficiaires du RMI et s'accompagne d'une exonération totale des cotisations là où en métropole, les entreprises utilisant ce contrat ont une aide forfaitaire (voir encadré ci-dessous).

Il en est de même pour ce qui concerne les exonérations de charges sociales, un dispositif spécifique visant à alléger le coût du travail des secteurs les plus touchés par la concurrence (tourisme par exemple) a été mis en place en 1994, puis renforcé successivement par la LOOM et la LOPOM. Outre l'aspect sectoriel, le mécanisme général de ces allègements diffère quelque peu du mécanisme métropolitain. Contrairement à l'allègement de droit commun (allègement Fillon) qui diminue à mesure que le salaire augmente pour disparaître lorsque le salaire atteint environ 1,7 SMIC, le système domien fonctionne comme un forfait qui s'applique sur tout ou partie des cotisations patronales selon le niveau de salaire.

Enfin, le volet emploi du Plan de cohésion sociale (Borloo) entré en vigueur en métropole en 2005 n'a pas été appliqué dans les DOM. Dans ces régions, de même qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon, le CAE et le CIA n'ont pas subi de modification et les CES et CEC pouvaient être conclus jusqu'au 31 décembre 2005. En revanche, le contrat d'accompagnement dans l'emploi est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Principaux contrats d'aides à l'emploi dans les DOM

Dispositifs créés dans le cadre de la « Loi Perben » (25 juillet 1994) entrée en vigueur en 1995

• Le contrat d'insertion par l'activité (CIA)

Les CIA ressemblent aux CES et s'adressent donc au secteur non marchand. La différence avec les CES du dispositif national est qu'ils allongent les durées des contrats comprises entre 3 et 24 mois et sont réservés aux bénéficiaires du RMI et à leurs ayants droits.

• Le contrat d'accès à l'emploi (CAE)

Les CAE s'adressent aux personnes durablement exclues du marché du travail

(principalement les chômeurs de longue durée) afin de les réinsérer dans le secteur marchand. Il s'agit de contrats à durée indéterminée ou déterminée (de 12 ou 24 mois) comportant au moins 16 heures hebdomadaires de travail rémunérées au minimum au SMIC horaire. Chaque contrat est assorti pour l'entreprise d'une aide forfaitaire de 305 € et d'une exonération de certaines charges patronales pendant deux ans.

Dispositifs créés dans le cadre de la LOOM (13 décembre 2000) entrée en vigueur en 2001

• Le projet initiative jeune (PIJ)

Ce dispositif permet à un jeune de 18 à 30 ans de bénéficier d'une aide financière maximum de 7 318 € pour accompagner un projet de création ou de reprise d'entreprise, ou un projet de formation professionnelle en mobilité (hors du département de résidence)

• Le revenu de solidarité (RSO)

Ce dispositif permet aux allocataires du RMI de plus de 50 ans de bénéficier d'une allocation mensuelle de 433 €, cumulable avec les allocations familiales mais incompatible avec des revenus provenant d'une activité professionnelle. Elle est versée jusqu'au moment où le bénéficiaire peut faire valoir ses droits à la retraite.

• Le congé solidarité

Ce dispositif permet, sous certaines conditions, aux salariés de plus de 55 ans de cesser leur activité professionnelle en contrepartie, pour l'employeur, de l'embauche d'un jeune de moins de 30 ans. Le salarié partant bénéficie alors d'une allocation de pré-retraite, financée par l'Etat, les entreprises et les collectivités locales, jusqu'à la liquidation de ses droits à la retraite.

• L'allocation de retour à l'activité (ARA)

Cette allocation, est versée aux bénéficiaires du RMI, de l'allocation de solidarité spécifique, de veuvage ou de parent isolé lorsque ceux-ci retrouvent un emploi. Son montant maximum au 1er janvier 2004 s'élève à 251 € et s'ajoute ainsi au revenu salarié.

Dispositifs créés dans le cadre de la LOPOM (21 juillet 2003)

• Modification des règles d'accès au CAE et au congé solidarité

Possibilité pour les entreprises des DOM, pour favoriser la sortie des jeunes des contrats « emplois jeunes » vers des emplois marchands durables, de recruter ceux-ci sur des contrats d'accès à l'emploi (CAE) jusqu'à fin 2007. Les CAE combinent deux incitations pour l'employeur, sous la forme de prime au recrutement d'une part, et d'une exonération de cotisations au titre de la législation de sécurité sociale, d'autre part.

Dans le cadre du « congé solidarité », la possibilité d'embauche est élargie aux personnes en contrat « emploi jeunes » et qui auront plus de 30 ans à l'issue du contrat. Par ailleurs, la possibilité est ouverte à l'entreprise de compenser le départ d'un salarié à temps complet par le recrutement de deux jeunes salariés (d'au plus 30 ans) à temps partiel, dès lors que la même durée de travail sera respectée. Enfin les conditions d'éligibilité des entreprises sont allégées par la suppression de la référence explicite aux 35 heures.

• Aide de l'Etat

(cumulable avec les exonérations de cotisations sociales) pour les entreprises des DOM de moins de 20 salariés qui recrutent, sous contrat à durée indéterminée, des jeunes diplômés (ayant achevé avec succès un cursus de deux années de formation post-secondaire ou une formation professionnelle qualifiante de niveau comparable), âgés de 18 à 30 ans.

• Titre de travail simplifié (TTS)

Le TTS qui se substitue, pour les entreprises de moins de 11 salariés, à de nombreuses formalités liées au recrutement et à la gestion quotidienne de la rémunération des salariés travaillant au plus 100 jours par an, pourra être utilisé pour tous leurs salariés, au-delà de la limite de 100 jours. Toutefois, dans ce cas, afin de garantir les droits des salariés, le TTS sera assimilable à un contrat à durée indéterminée et les cotisations afférentes à la rémunération seront calculées sur une base réelle, et non forfaitaire.

§ 3. STRUCTURE ECONOMIQUE GUADELOUPENNE

Contrairement aux régions métropolitaines, la Guadeloupe, comme les autres Départements d'outre-mer, dispose de véritables comptes économiques régionaux élaborés par l'INSEE. Les comptes sont publiés à titre définitif pour l'exercice N-3. Dans le cadre du partenariat CEROM, l'AFD, l'IEDOM et l'INSEE ont été en mesure de publier pour la première fois les comptes économiques rapides pour l'Outre-Mer en septembre 2005, une structure du PIB relatif à l'exercice N-1, en l'occurrence l'année 2004.

Les comptes économiques rapides pour l'outre-mer (CEROM)

Les comptes économiques rapides pour l'outre-mer sont le fruit d'une collaboration entre l'AFD, l'IEDOM et l'INSEE. Ils visent à mettre à la disposition du public une estimation des principaux agrégats économiques pour l'année précédente. Ces comptes rapides sont issus d'une modélisation ayant pour base les comptes économiques définitifs produits par l'INSEE.

Les résultats calculés par le modèle pour une année donnée sont révisés selon la périodicité annuelle. Par exemple, les estimations de l'année 2004, publiées en septembre 2005, seront révisées en septembre 2006 à l'occasion de la publication des comptes provisoires de 2005 puis en avril 2007 lors de l'élaboration du compte définitif 2004.

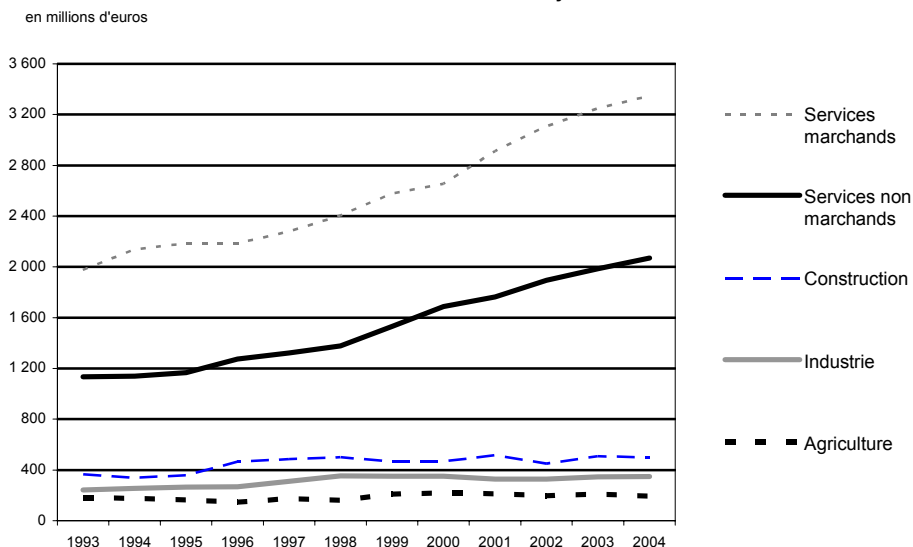
La présente note s'efforce d'analyser les données les plus récentes en fonction de leur disponibilité. Ainsi, les données structurelles détaillées en terme d'emploi et de valeur ajoutée sont établies à partir des statistiques définitives portants sur respectivement 1999 et 2002 alors que l'analyse de la croissance est effectuée sur la base des prévisions CEROM.

1. LA STRUCTURE D'EMPLOI ET DE PRODUCTION

L'économie guadeloupéenne a connu un profond et rapide mouvement de transformation structurelle au cours de la décennie 1990-2000. L'économie s'est modernisée au fur et à mesure de sa tertiarisation : un secteur privé très dynamique, majoritairement de services, s'est en effet développé, prenant un ascendant sur les secteurs « traditionnels » petit commerce, bâtiment, agriculture. Une partie de l'activité industrielle de l'archipel a également connu une forte croissance.

1.1 Structure de production

Evolution sectorielle de la valeur ajoutée



Source : Insee - Comptes économiques

Les indicateurs figurant dans le tableau ci-dessous permettent une appréhension plus fine du processus de croissance différentielle à l'œuvre dans l'archipel.

Contribution sectorielle à la valeur ajoutée par branche entre 1993 et 2004

	1 993	2 001	2 002	2003*	2004*	Var 03/04 (en pts)	Var 93/04 (en pts)	Valeur ajoutée 2004* (k€)
Secteur Primaire	4,7%	3,9%	3,3%	3,3%	3,0%	-0,3	-1,7	193 864
Dont Banane **	0,9%	0,9%	0,8%	ND	ND	-0,1	-0,1	47 687
Dont canne à sucre **	0,7%	0,4%	0,4%	ND	ND	0,0	-0,2	24 744
Secteur secondaire	15,6%	15,3%	13,0%	13,5%	13,1%	-0,4	-2,5	844 997
Dont Industrie	6,2%	6,0%	5,5%	5,5%	5,4%	-0,1	-0,8	329 634
Dont Construction	9,4%	9,3%	7,5%	8,1%	7,7%	-0,3	-1,7	515 363
Secteur tertiaire	79,7%	81,5%	83,7%	83,1%	83,9%	0,8	4,2	5 417 424
Dont Serv. marchands	50,6%	50,8%	52,0%	51,6%	51,9%	0,3	1,2	3 348 363
Dont Serv. non marchands	29,0%	30,8%	31,7%	31,5%	32,0%	0,5	3,0	2 069 061
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	0,0	0,0	6 456 284

Source : INSEE-Comptes économiques

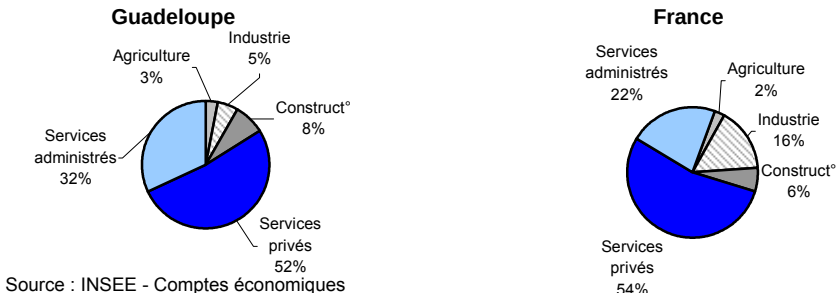
* Estimations

** Dernières données disponibles à 2002. Calculs de variations entre 2002 et 2001 puis 2002 et 2003.

Les services marchands (commerce, services aux particuliers, services aux entreprises, hôtellerie et transports) constituent la principale branche de l'économie guadeloupéenne ; ils participent à hauteur de 52 % à la production de richesse dans le département.

Par rapport à l'ensemble national, le PIB guadeloupéen se distingue par la faible contribution de l'industrie (5,4 %) et par l'importance des services administrés qui contribuent à hauteur de 32 % à la formation de la valeur ajoutée du département.

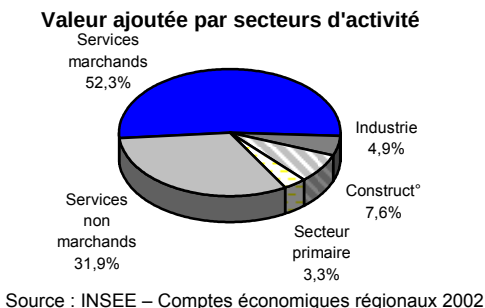
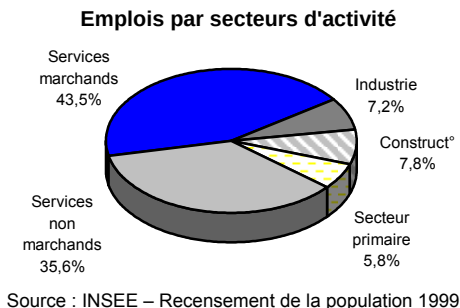
Comparaison des structures de PIB 2004 France et Guadeloupe



1.2 Analyse sectorielle de l'emploi et de la valeur ajoutée¹

La contribution des différents secteurs d'activité à la valeur ajoutée de la Guadeloupe apparaît relativement corrélée au poids que chaque secteur représente dans l'emploi total guadeloupéen. Au nombre des évolutions marquantes des années 90, figure en bonne place le caractère important de l'emploi public qui représentait 35,6 % des emplois totaux en 1999.

On notera cependant que, rapportés au nombre d'employés, les services marchands et la construction apparaissent comme étant les secteurs les plus productifs.



1) Le secteur tertiaire

Avec une contribution de 84,2 % à la formation de la valeur ajoutée totale de la Guadeloupe, le secteur tertiaire occupe une place prépondérante dans la structure de l'emploi guadeloupéen². Il concentre en effet 79,2 % des actifs employés, contre 72 % en métropole.

Les services non marchands

¹ L'analyse qui suit porte sur les statistiques définitives portant sur respectivement 1999 et 2002

² Issus du recensement de la population réalisé par l'INSEE en 1999

La fonction publique, représente 35,6 % des emplois de la Guadeloupe contre 27 % dans l'hexagone. Rapporté au nombre d'habitants, le nombre d'emplois publics est cependant équivalent à celui de la métropole (11 %).

Le département de la Guadeloupe se distingue également par le poids du secteur « éducation, santé, action sociale ». En 1999, 58,9 % des employés dans la fonction publique travaillaient effectivement dans cette branche (41,1 % dans l'administration). Dans cette même logique, la branche « éducation, santé, action sociale » contribue à hauteur de 21 % à la production de valeur ajoutée locale contre seulement 13,3 % en métropole. Cet écart pourrait être attribué, pour partie, au taux de scolarisation important de la population guadeloupéenne (29,5 % contre 25,1 % en métropole).

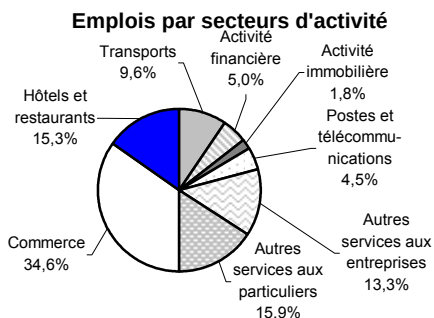
Les services marchands

Les services marchands, qui regroupent 43,5 % des emplois guadeloupéens, génèrent plus de la moitié de la valeur ajoutée du département, dont un peu moins d'un tiers relève d'activités commerciales.

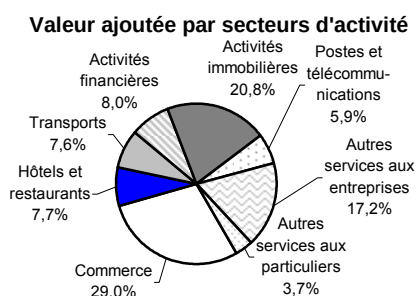
La contribution du commerce guadeloupéen à la formation de la valeur ajoutée du département est sensiblement supérieure à celle de l'hexagone (15,2 % contre 10,4 %).

Sous l'effet du développement des activités de conseil, d'expertise et de sous-traitance, la contribution de la branche « autres services aux entreprises » à la richesse produite par le secteur tertiaire s'est fortement accrue entre 1993 et 2002 (+ 10,3 points). De même, le poids des « autres services aux particuliers » progresse de 1,2 point, dynamisés par l'augmentation du nombre de femmes ayant un emploi (+ 18,5 % entre 1990 et 1999 contre - 6,6 % pour les hommes) et ayant recours à des prestations de service à domicile (garde d'enfants, ménage, etc.).

En contrepartie, le poids des branches « commerce », « hôtels et restaurants » ainsi que les activités immobilières se contracte respectivement de 6,3 points, 3,2 points et 1,6 points.



Source : INSEE – Recensement de la population 1999



Source : INSEE – Comptes économiques régionaux 2002

2) Le secteur secondaire

A la Guadeloupe, le secteur secondaire contribue pour 12,5 % à la formation de la valeur ajoutée du département (contre 22,8 % en France métropolitaine) et emploie plus de 15,0 % des salariés.

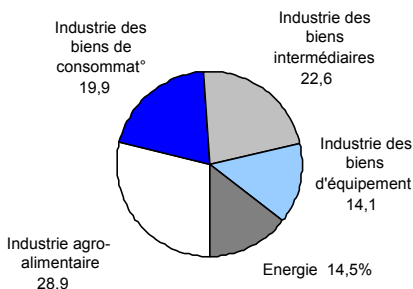
La construction

Le secteur du bâtiment et des travaux publics, représente 7,6 % de la richesse produite à la Guadeloupe contre 5 % en métropole. L'emploi du secteur représente 7,9 % de l'emploi guadeloupéen, supérieur de plus d'un point à la Martinique et de 2 points dans l'hexagone (5,8 %). De plus, il convient de souligner la part non négligeable d'emplois informels dans le secteur.

L'industrie

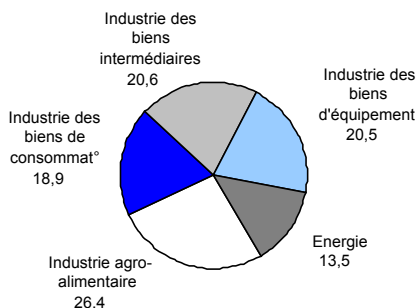
Avec 7,2 % des emplois recensés en 1999 soit 10 points de moins que dans l'hexagone, l'industrie représentait, en 2002, 4,9 % de la richesse totale produite à la Guadeloupe. Alors que dans l'hexagone 6 % des emplois du secteur sont non salariés, ce taux est de 21 % dans la région Guadeloupe.

Emplois par secteurs d'activité



Source : INSEE – Recensement de la population 1999

Valeur ajoutée par secteurs d'activité



Source : INSEE – Comptes économiques régionaux 2002

La valeur ajoutée de l'industrie de biens intermédiaires, en partie liée à la demande du secteur de la construction, représente près de 21 % de la valeur ajoutée du secteur industriel. En raison de l'importance de la filière canne-sucre-rhum notamment, l'industrie agroalimentaire, qui génère près d'un quart de la valeur ajoutée dégagée par l'industrie, emploie près du tiers des actifs de la branche contre seulement 16 % en métropole.

Les autres sous-secteurs de la branche industrie emploient un nombre de personnes relativement faible, les biens de consommation et les biens d'équipement étant pour l'essentiel importés.

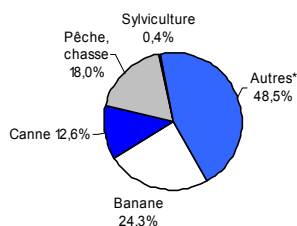
3) Le secteur primaire

Le secteur primaire ne représente que 5,8 % des emplois de l'archipel contre 7,2 % à la Martinique et 4,2 % en France métropolitaine. Il est le secteur dans lequel le poids de l'emploi non salarié est le plus important (61,2 %).

Sa contribution au total de la richesse produite par le département (3,3 % en 2002) est la plus faible.

Avec respectivement 32,6 % et 31,1 % des emplois permanents du secteur primaire, la banane et la canne ne représentent que 0,8 % et 0,4 % de la valeur ajoutée totale alors que les autres cultures, parmi lesquelles celle du melon dont les quantités exportées ne cessent d'augmenter, atteignent 1,5 % de la richesse produite sur l'île.

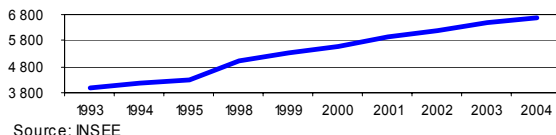
Valeur ajoutée par secteurs d'activité



2. LES COMPTES ECONOMIQUES¹

La Guadeloupe a été, au cours de la décennie 1990, la région française qui a connu la plus forte croissance par habitant. Le PIB par habitant a en effet progressé de plus de 25 % sur cette période. Cette dynamique a eu un impact positif sur l'emploi salarié et sur la création d'entreprises.

PIB Régional (en millions d'euros)



La croissance a eu lieu dans le contexte local particulier d'une forte absorption des revenus sous forme de consommation finale, et notamment de consommation publique, mais aussi d'un niveau soutenu d'investissement.

Selon les estimations de l'INSEE, le PIB guadeloupéen s'établirait à 6 674 millions d'euros en 2004, soit une progression de 67,2 % sur 11 ans. Avec une augmentation moyenne annuelle de 4,8 % depuis 1993, il évolue à un rythme supérieur à celui de la métropole (+ 3,6 %) mais inférieur à celui de la Réunion (+ 6,2 %). Cette évolution trouve son explication dans le dynamisme de l'activité des sociétés privées, qui s'est accrue au détriment des activités entrepreneuriales des ménages, et de l'orientation favorable de l'investissement des sociétés, facilité par l'apport d'épargne métropolitaine. Malgré une augmentation rapide des salaires, la croissance de l'activité a permis aux entreprises d'absorber la hausse de leur masse salariale.

¹ L'analyse qui suit porte sur les estimations 2004 effectuées par l'INSEE

PIBR		Prix constants, en millions d'euros				
		Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	France
1993		3 992	4 112	1 471	5 792	1 115 389
2002		6 202	6 103	2 255	9 923	1 548 555
2004*		6 674	ND	ND	ND	1 648 369
Var. annuelle moyenne depuis 1993		4,8%	4,5%	4,9%	6,2%	3,6%

Source : INSEE - 1999 pour la Réunion

* Estimation INSEE

Le PIB par habitant du département s'élève en 2002 à 14 266 euros contre respectivement 15 680 pour la Martinique, 25 210 pour la Métropole et 13 300 pour la Réunion. Cette faible progression du PIB en valeur courante s'explique notamment par une évolution des prix moindre en Guadeloupe que sur la France entière.

PIB par habitant		En euros				
		Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	France
2001		13 736	15 269	12 053	12 671	24 225
2002		14 266	15 680	13 070	13 300	25 210
2004*		14 732**	ND	ND	ND	26 511
Var. annuelle moyenne depuis 1993		0,6%	0,3%	0,9%	0,5%	0,8%

Source : INSEE - 1999 pour la Réunion

* Estimation INSEE

** Calculé à partir de l'estimation de la population de l'INSEE en 2004

Il convient de souligner le ralentissement de la croissance économique enregistré en 2004. En effet, selon les estimations de l'INSEE, le PIB guadeloupéen n'aurait progressé que de 0,5 % contre 1,8 % en 2003. Ce ralentissement découle essentiellement de la baisse des investissements (- 6 % en 2004 contre + 6,8 % en 2003) sous l'effet, notamment, d'une diminution de la construction privée et des dépenses publiques.

Le mouvement de grève des dockers du port de Jarry en fin d'année 2004 a de plus fortement contribué au recul des échanges de marchandises. Les importations et les exportations accusent en effet un repli de respectivement - 4,6 % et - 9,4 %. Si la difficulté d'approvisionnement des commerces, en raison de cette grève, a pesé sur la consommation des ménages, cette dernière, en progression tout de même de 1,9 %, est demeurée soutenue, stimulée par la hausse du revenu disponible (+ 3,8 %) et l'augmentation des prestations sociales (+ 8,0 % en valeur).

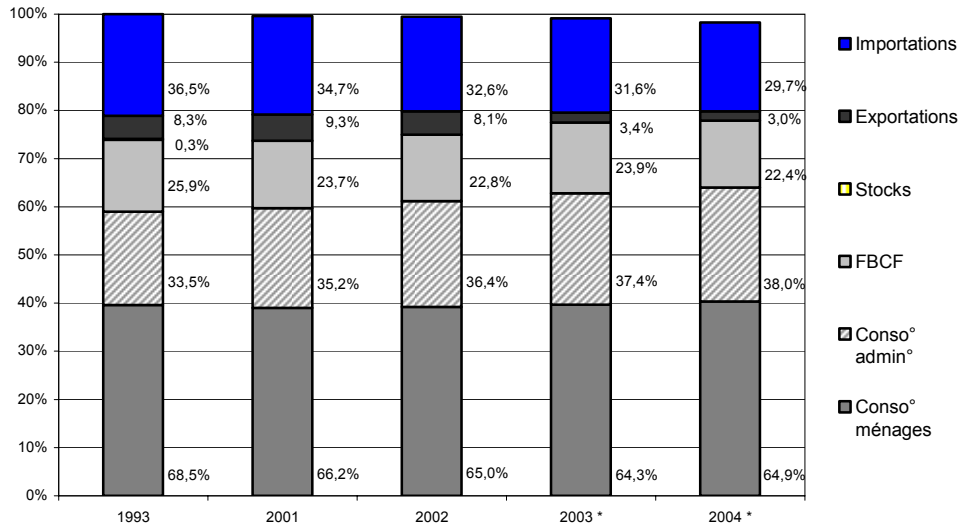
Le PIB et les opérations sur biens et services en valeur						en milliers d'euros	
	2000	2001	2002	2003	2004	Prix 04/03	Croissance en volume 04/03
PIB	5 593	5 940	6 202	6 503	6 674	2,1	0,5%
Consommation finale des ménages	3 674	3 935	4 030	4 183	4 329	1,6	1,9%
Consommation finale des administrations	2 050	2 148	2 321	2 433	2 539	1,9	2,4%
Formation brute de capital fixe	1 375	1 406	1 416	1 555	1 492	1,9	-5,8%
Importations	2 010	2 059	2 019	2 058	1 983	1	-4,6%
Exportations	210	227	208	219	203	2,5	-9,4%
Dépenses des touristes	328	326	296	265	276	2,8	1,3%

INSEE - "Les synthèses de CEROM" - Septembre 2005

La structure du PIB, examinée au moyen des grands agrégats, est restée relativement stable sur la période. La consommation finale, qui représente plus de 100 % du PIB, est le moteur de la croissance. Sa contribution est d'autant plus importante que les exportations ne représentent que 3 % du PIB contre 29,7 % pour les importations. On notera d'ailleurs la dégradation de la balance commerciale sur la période.

L'importance relative de l'investissement (22,4 % du PIB environ contre 19,2 % sur le niveau moyen français) complète les traits saillants de la répartition des emplois de l'économie guadeloupéenne, même s'il s'agit de niveaux d'investissement fréquemment observés pour des petites économies (dans la moyenne des pays de la Caraïbe).

Poids des composantes de l'équilibre ressources emplois dans le PIB



Source : INSEE
 * Estimations

Section 2

Evolution des principaux indicateurs

§ 1. EMPLOI ET CHOMAGE

1. LA POPULATION ACTIVE

Selon les résultats de la dernière enquête emploi de l'INSEE réalisée en juin 2005 sur la Guadeloupe continentale et Marie-Galante, la population active aurait diminué de 0,8 % en un an. Son taux d'activité¹ s'établissait à 52,9 % en juin 2005, en repli de 1,3 point par rapport à 2004, le taux d'emploi² enregistrant pour sa part un recul de 1,6 point à 39,2 %.

Après une fin d'année 2004 relativement difficile pour la plupart des secteurs économiques, du fait notamment du conflit social des dockers du port de Jarry, de nombreuses entreprises guadeloupéennes ont été contraintes de procéder à une réduction de leurs effectifs. Dans ce contexte, le taux de chômage au sens du BIT³ a crû de 1,3 point passant de 24,7 % en juin 2004 à 26,0 % en juin 2005. Il convient cependant de rappeler qu'en 1998 le taux de chômage était supérieur à 30 %.

Le PIB et les opérations sur biens et services en valeur

en milliers d'euros

	2000	2001	2002	2003	2004	Prix 04/03	Croissance en volume 04/03
PIB	5 593	5 940	6 202	6 503	6 674	2,1	0,5%
Consommation finale des ménages	3 674	3 935	4 030	4 183	4 329	1,6	1,9%
Consommation finale des administrations	2 050	2 148	2 321	2 433	2 539	1,9	2,4%
Formation brute de capital fixe	1 375	1 406	1 416	1 555	1 492	1,9	-5,8%
Importations	2 010	2 059	2 019	2 058	1 983	1	-4,6%
Exportations	210	227	208	219	203	2,5	-9,4%
Dépenses des touristes	328	326	296	265	276	2,8	1,3%

INSEE - "Les synthèses de CEROM" - Septembre 2005

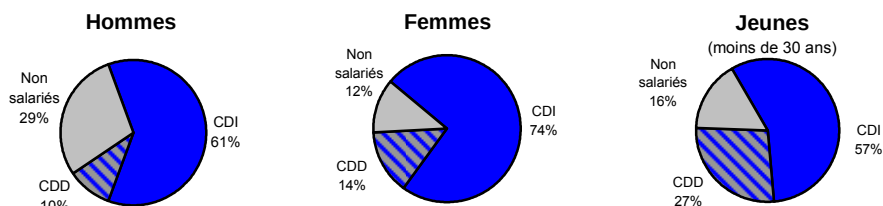
Pour les autres îles de l'archipel (Saint-Martin, Saint-Barthélemy, les Saintes et la Désirade) les chiffres du recensement de la population de 1999 constituent la dernière référence disponible. A cette date, les Iles du Nord comptaient une population active de 20 267 personnes dont 4 572 personnes sans emploi.

¹ Rapport entre la population active (salariés, non salariés, chômeurs) et la population totale en âge de travailler.

² Rapport entre la population occupée et la population en âge de travailler.

³ Chiffre au sens du BIT (Bureau International du Travail). Un chômeur au sens du BIT doit répondre aux conditions suivantes : être en âge de travailler et sans emploi, être disponible et rechercher activement un emploi. Le taux de chômage est le rapport du nombre de chômeurs BIT à la population active totale.

Répartition des actifs occupés



Source : INSEE - Enquête emploi 2005

Au cours des dix dernières années, la part des emplois non salariés a progressé d'un tiers dont + 2,9 % au cours du dernier exercice pour s'établir à 21,1 % en juin 2005. Ainsi, 29 % des hommes ont le statut de non-salarié (chefs d'entreprises, artisans/commerçants ou professions libérales) contre 12 % chez les femmes. La grande majorité des actifs occupés est toutefois employée dans le cadre d'un CDI (74 % des femmes, 61 % des hommes et 57 % des jeunes). Les emplois contrats à durée déterminée représentent quant à eux 11 % des contrats, en hausse de 2 points par rapport à 2004.

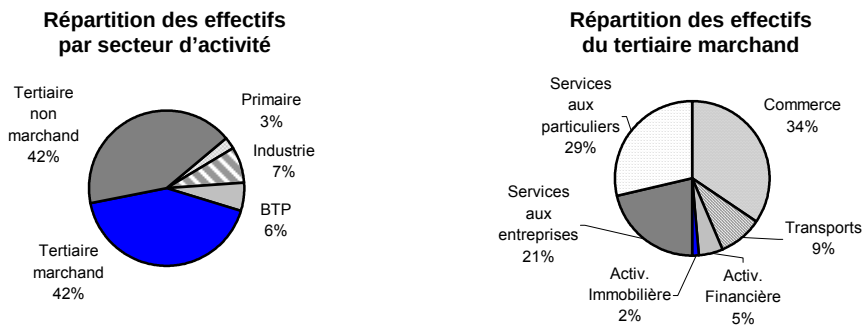
Le travail à temps partiel progresse d'un point par rapport à 2004 pour atteindre 15 % des contrats. En 10 ans, il a néanmoins diminué de 7,2 points. Les femmes et les jeunes de moins de 30 ans sont les plus concernés par ce type d'emploi (respectivement 25 % et 21 %). Il semblerait cependant que l'option du travail à temps partiel ne soit pas toujours un choix, 63 % des travailleurs à temps partiel souhaitant en effet pouvoir travailler à temps complet.

Emploi par secteur d'activité

	1995		2005		Var. 2005/1995	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Primaire	2 495	2,6%	2 934	2,5%	17,6%	-0,1 pt
Secondaire	11 798	12,4%	15 315	13,3%	29,8%	0,9 pt
Industries agricoles et alimentaires	2 209	2,3%	2 704	2,3%	22,4%	0 pt
Industrie des biens de consommation	1 144	1,2%	1 351	1,2%	18,1%	0 pt
Industrie automobile	10	0,0%	17	0,0%	70,0%	0 pt
Industrie des biens d'équipement	760	0,8%	1 177	1,0%	54,9%	0,2 pt
Industrie des biens intermédiaires	1 225	1,3%	1 734	1,5%	41,6%	0,2 pt
Energie	1 143	1,2%	1 513	1,3%	32,4%	0,1 pt
Construction	5 307	5,6%	6 819	5,9%	28,5%	0,3 pt
Tertiaire	80 494	84,9%	96 856	84,1%	20,3%	- 0,8 pt
Commerce	14 442	15,2%	16 673	14,5%	15,4%	0,2 pt
Transports	3 056	3,2%	4 463	3,9%	46,0%	0,7 pt
Activités financières	2 474	2,6%	2 440	2,1%	-1,4%	-0,5 pt
Activités immobilières	944	1,0%	752	0,7%	-20,3%	- 0,3 pt
Services aux entreprises	6 327	6,7%	10 325	9,0%	63,2%	2,3 pt
Services aux particuliers	12 527	13,2%	13 939	12,1%	11,3%	-1,2 pt
Education, santé, action sociale	21 353	22,5%	27 263	23,7%	27,7%	1,2 pt
Administration	19 371	20,4%	21 001	18,2%	8,4%	-2,2 pt
Total	94 787	100,0%	115 105	100,0%	21,4%	

Source : INSEE

L'analyse de la structure de la population active met en évidence la prédominance du secteur tertiaire qui concentre 84,1% des actifs occupés. Le secteur secondaire, et notamment le BTP (44,5 % des emplois du secteur secondaire), représente 13,3 % des emplois salariés. Enfin, le secteur primaire, très peu développé en raison notamment du lent déclin des secteurs de la canne à sucre et de la banane, ne représente pour sa part que 2,5 % des emplois (près de 14 % dans les années 1980).



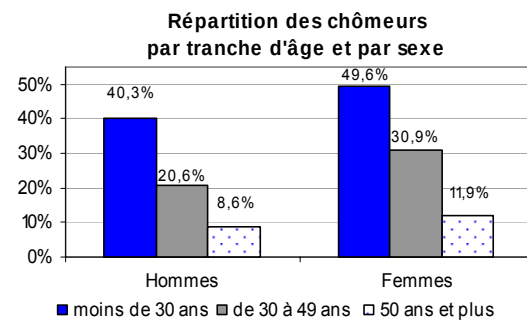
Source : INSEE – Estimations d'emploi

2. LE CHOMAGE

Les statistiques publiées à fin 2005 par la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) confirment les résultats de l'enquête emploi de l'INSEE réalisée en juin 2005. Le taux de chômage¹ s'inscrit en effet en hausse de 1,2 point sur l'année à 24,3 %, alors qu'en métropole et dans les autres DFA la situation est plutôt encourageante. En métropole, le taux de chômage s'établit effectivement à 9,5 % en diminution de 0,4 point contre respectivement 20,1 % (- 0,8 point) et 23,2 % (0,2 point) pour les départements de la Guyane et de la Martinique.

Le taux de chômage des femmes reste supérieur à celui des hommes (30,1 % contre 22,0 %), et l'écart s'est accru pour la deuxième année consécutive.

Les jeunes actifs de moins de 30 ans demeurent les plus touchés par le chômage (44,7 %), le taux de chômage des jeunes femmes de moins de 30 ans culminant à 49,6 % (en hausse de 3,7 points par rapport à 2004).



Source : INSEE - Enquête emploi 2005

¹ Source : DDTEFP, demandeurs d'emploi en fin de mois, au 31/12/2005

Offres et demandes d'emploi par niveau de formation au 31 décembre 2005

	Non précisé	Bac + 3 ou 4	Bac + 2	Bac BTN BT BP	BEP CAP	BIS CEP SES	1er cycle 2 ^e degré	TOTAL
Demandes (en stock)	359	1 589	2 844	6 933	16 847	5 343	16 022	44 537
Offres (en flux)	6 116	483	944	1 344	3 036	193	235	12 351

Source : DDTEFP

Les titulaires de CAP et de BEP apparaissent comme les profils les plus recherchés par les entreprises du département. Au cours de l'année 2005, ce niveau de formation a été requis par 24,6 % des offres.

Le secteur tertiaire¹ a concentré 72,3 % (40,9 % pour le secteur tertiaire non marchand) du flux cumulé des offres d'emploi de l'année 2005 et regroupe 63,4 % des demandes d'emploi.

Le marché de l'emploi par secteur d'activité au 31/12/2005

	Offre (en flux)	Demande (en stock)
Total	8 354	44 537
Secteur primaire	301	2 906
Secteur secondaire	2 272	8 442
Secteur tertiaire	8 934	28 248
<i>Non marchand</i>	3 880	525
<i>Marchand</i>	5 054	27 723

Source : DDTEFP

3. L'ASSURANCE CHOMAGE

Malgré la hausse du nombre de chômeurs en 2005, le nombre de bénéficiaires d'assurance chômage répertoriés à l'ASSEDIC en fin d'année a diminué de 1,6 % dans le contexte de l'évolution de la réglementation relative à l'indemnisation des chômeurs (temps et durée de cotisation aux ASSEDIC avant l'inscription au chômage, fin de droits, etc....). La proportion des allocataires parmi les demandeurs d'emploi régresse ainsi de 1,1 point à 46,9 %.

Malgré une augmentation de seulement 0,8 % du montant annuel moyen réglé par allocataire, les prestations versées au cours de l'exercice ont progressé de 2,2 %, traduisant ainsi l'augmentation globale du taux de chômage enregistrée au cours de l'année.

Nombre d'allocataires et prestations versées par les ASSEDIC

	2003	2004	2005	Var 05/04
Nombre de bénéficiaires en fin d'année	18 711	21 233	20 897	-1,6%
Prestations versées (millions d'euros)	172,0	178,6	182,6	2,2%
Contributions encaissées (millions d'euros)	84,7	100,3	99,5	-0,7%
Montant annuel moyen par allocataire (euros)	8 248	8 413	8 477	0,8%
Nombre d'employeurs cotisant en fin de mois*	10 877	11 650	12 063	3,5%

Source : Association pour l'emploi dans l'industrie, le commerce, l'agriculture et les services (ASSEDIC)

* Données rectifiées pour 2003 et 2004

¹ La Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle regroupe les demandes d'emploi selon la catégorie professionnelle du ROME et les offres d'emploi selon le secteur d'activité (NAF75).

4. LES CONFLITS SOCIAUX

Les conflits sociaux en 2005 ont continué d'émailler la vie sociale du département, pénalisant l'activité économique et pesant sur l'image du département.

En 2005, la Préfecture a recensé 104 conflits sociaux (22 de moins par rapport à 2004 soit 7,5 % en un an) et 1 758 journées non travaillées (+ 8,5 %).

Après la grève des dockers du port de Jarry en fin d'année 2004 (76 jours), huit conflits majeurs ont totalisé en 2005 54,3 % des jours non travaillés. Les conflits principaux ont concerné les entreprises suivantes : Pépinières "Jardins de Courcelles" (158 jours), SODEX-Caraïbes import (149 jours), la station Esso du Lamentin (135 jours), Hight Tech Nettoyage (91 jours), le centre commercial Destreland à Baie-Mahault (84 jours), la SORI (66 jours), le Centre de formation des travailleurs sociaux (61 jours) et le conflit qui touche la Société guadeloupéenne de production de Yaourts Danone qui totalisait 208 jours au 31 décembre 2005.

Certains mouvements sociaux, comme celui ayant affecté le centre commercial de Destreland au troisième trimestre 2005 ont pénalisé de nombreuses entreprises locales. La baisse d'activité enregistrée notamment par les fournisseurs de ce centre commercial s'est confirmée à travers l'enquête de conjoncture de l'IEDOM portant sur la période du conflit social.

5. PERSPECTIVES

Les décisions prises dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) ont pour objectif d'optimiser les dispositifs d'emploi et de formation comme outils de développement économique du territoire.

De plus, la Région Guadeloupe a annoncé en novembre 2005 le lancement d'une série de mesures en faveur de l'emploi, notamment par la mise en place des emplois-tremplin et de l'école de la deuxième chance. La Région, l'Agence Nationale Pour l'Emploi, la Mission locale pour l'insertion et l'emploi de la Guadeloupe et la CGPME ont ainsi noué un partenariat autour de ces deux dispositifs.

S'agissant des emplois-tremplin, la Région subventionnera, à concurrence de 12 000 euros répartis sur trois ans, la rémunération du salarié embauché dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée. La collectivité prendra également en charge la formation personnalisée du salarié dans la limite de 200 heures.

En ce qui concerne l'école régionale de la deuxième chance, la Région s'est engagée à faciliter l'accès à ses services notamment en nommant un interlocuteur unique.

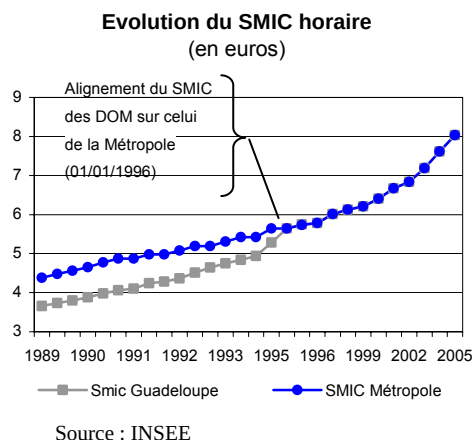
§ 2. REVENUS ET SALAIRES

1. LES SALAIRES

1.1 L'évolution du SMIC

Depuis 1996, le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) en Guadeloupe est aligné sur celui de la métropole.

Par décret n° 2005-719 du 29 juin 2005, le SMIC a été réévalué de 5,5 % pour atteindre 8,03 euros de l'heure contre 7,61 euros pour le SMIC 2004 de 39 heures. La rémunération brute du SMIC s'élève ainsi à 1 357,07 euros par mois. Compte tenu de cette évolution et de la hausse des prix à la consommation (+ 3,2 % en moyenne sur un an), le pouvoir d'achat du smic progresse de 2,3 % en 2005.



1.2 L'évolution des principaux salaires

En 2005, la révision des grilles des salaires de référence sur la base des 35 heures varie entre 1,8 % et 5,5 %.

Evolution des principaux salaires en fin d'année						euros
	2001	2002	2003	2004	2005	Variations
	39 h	39 h	39 h	35 h	35h	2005/2004
SMIC horaire	6,67	6,83	7,19	7,61	8,03	5,5%
Agriculture						
Manœuvre (hebdomadaire)	259,94	263,17	279,30	287,70	296,31	3,0%
Coupeur de cannes (la tâche) ⁽¹⁾	53,84	54,49	57,80	59,53	61,32	3,0%
Bâtiment et travaux publics						
Ouvrier spécialisé (heure)	6,71	7,63	ND	8,02	8,22	2,5%
Ouvrier hautement qualifié (heure)	8,99	10,22	ND	10,74	11,02	2,6%
Minimal brut mensuel fonction publique ⁽²⁾	1 577,40	1 593,39	1 604,54	1 606,41	1 635,50	1,8%

Sources : Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale, Syndicat des producteurs exportateurs de sucre et de rhum de la Guadeloupe

(1) 6 tâches représentent à peu près 48 heures de travail

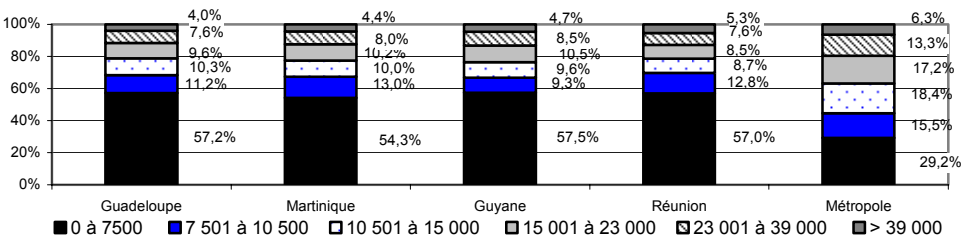
(2) Salaire mensuel minimum brut (majoration de 40% incluse)

Dans le secteur agricole, les salaires des manœuvres agricoles et des coupeurs de cannes ont été réévalués de 3,0 % en 2005. Cette hausse est équivalente à celle enregistrée en 2004.

Les salaires des ouvriers spécialisés et hautement qualifiés du BTP se sont pour leur part établis respectivement à 8,22 euros et 11,02 euros en 2005, soit une augmentation respective de 2,5 et 2,6 %.

Le traitement minimal brut mensuel appliqué à la fonction publique, qui bénéficie d'un supplément de 40 % par rapport à la Métropole, a été revalorisé de 1,8 % au cours de l'année 2005. Les décrets n° 2005-31 du 15 janvier 2005 et n° 2005-726 du 29 juin 2005 ont permis des hausses successives de 0,5 % du salaire de référence. Par ailleurs, une revalorisation de 0,8 % a été appliquée à compter du 1^{er} novembre 2005 (Décret n° 2005-1301), le traitement minimal brut s'établissant ainsi à 5 371,1 euros par an.

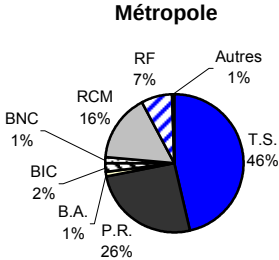
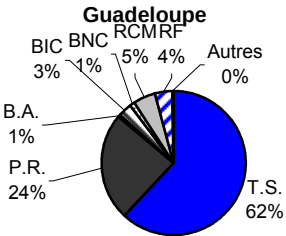
Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranches de revenu fiscal de référence en 2004



Source : Ministère des Finances

Selon les chiffres de la Direction Générale des Impôts, la répartition des foyers guadeloupéens et des autres DOM serait très différente de celle relevée au niveau national. En Guadeloupe, le nombre de foyers ayant un revenu fiscal compris entre 0 et 7 500 € représentent en effet plus de la moitié des foyers fiscaux contre seulement 29,2 % en Métropole.

Répartition des foyers déclarants par catégorie de revenus¹ en 2004



1. P. R. : Pensions et retraites ; B.A. : Bénéfices Agricoles ; BIC : Bénéfices Industriels et Commerciaux ; BNC : Bénéfices Non Commerciaux ; RCM : Revenus de Capitaux Mobiliers ; RF : Revenus Fonciers ; TS : Traitements et salaires
Source : Ministère des Finances

La répartition des revenus déclarés en Guadeloupe se distingue de la Métropole également par la part importante des traitements et salaires (62 % en guadeloupe contre 46 % en Métropole) et le niveau particulièrement bas des Revenus de Capitaux Mobiliers (5 % contre 16 % dans l'hexagone) alors que le niveau des pensions et retraites s'inscrit dans les normes nationales.

2. LE REVENU MINIMUM D'INSERTION

2.1 La population des « RMistes »

En 2005, le nombre d'allocataires du RMI a progressé de 3,2 % (soit 1 089 personnes de plus qu'en 2004) en raison de la hausse du taux de chômage (+ 1,2 point en un an) mais surtout de la réforme de l'assurance chômage décidée fin 2002, qui s'est traduite par un raccourcissement à deux ans de la durée maximale d'indemnisation. Les bénéficiaires du RMI représentent 32,6 % des allocataires de la CAF, parmi lesquels 14 294 personnes ne perçoivent que cette ressource.

Le nombre de personnes couvertes par le RMI représente 16,1 % de la population guadeloupéenne contre environ 3 % en métropole. Plus de 80 % des bénéficiaires du RMI sont allocataires depuis plus de 12 mois. Parmi eux, 44,3 % des allocataires le sont depuis plus de 49 mois, soit une hausse de 0,7 point par rapport à 2004.

Effectifs du RMI

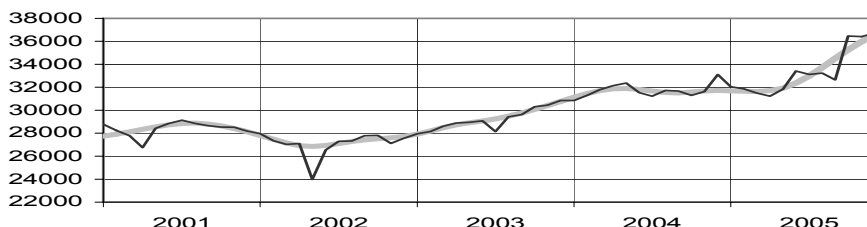
	2001	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
Bénéficiaires du RMI	30 123	29 764	32 227	33 604	34 693	3,2%
Nombre de personnes couvertes*	60 154	62 054	67 372	70 630	72 052	2,0%

Source : Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe

*allocataire+conjoint+personne à charge

Nombre d'allocataires du RMI

(— Données mensuelles CVS — Tendance)

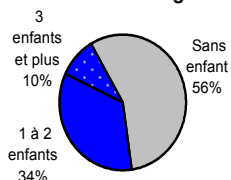


Source : CAF

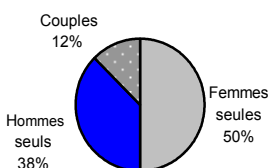
Le profil type d'un allocataire du RMI est une femme seule, sans enfant à charge, âgée de 40 ans et plus.

Situation des allocataires du RMI au 31 décembre 2005

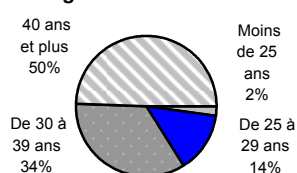
Enfants à charge



Situation matrimoniale



Age de l'allocataire



2.2 L'indemnisation des « RMistes »

En 2005, la CAF, chargée de payer l'allocation du RMI, a versé 157,9 millions d'euros au titre du revenu minimum d'insertion, soit 16,8 millions d'euros de plus qu'en 2004. Le montant moyen par bénéficiaire s'est élevé à 390 euros en 2005, contre 371 en 2004.

Versements CAF au titre du RMI

	2002	2003	2004	2005	Var 05/04
Sommes versées par la CAF (millions d'euros)	142,7	149,5	141,1	157,9	11,9%
Montant moyen mensuel du RMI (euros)	364,0	359,0	370,8	390,0	5,2%

Source : Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe

2.3 Les actions d'insertion

L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INSERTION (ADI)

Depuis le 12 octobre 1995, l'Agence départementale d'insertion (ADI) gère l'insertion en Guadeloupe en application des dispositions de la loi Perben du 25 juillet 1994.

Le mois qui suit le paiement de la première allocation, l'ADI doit proposer au bénéficiaire du RMI un contrat d'insertion qui, selon sa situation sanitaire, professionnelle et financière, peut revêtir les formes suivantes : recherche d'un logement salubre, formation et intégration professionnelle, lutte contre l'illettrisme.

L'agence a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre le programme départemental d'insertion. Pour ce faire, elle travaille en étroite collaboration avec :

- l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE),

- la Direction de la Santé et du Développement Social (DSDS),
- la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi, et de la Formation Professionnelle (DDTEFP),
- le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA),
- les associations luttant contre le chômage, l'exclusion et la précarité.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, l'ADI se voit confier le pilotage de l'ensemble du dispositif pour le compte du conseil général, en assurant l'ensemble des attributions relatives au revenu minimum d'insertion, c'est à dire la gestion de l'allocation et de l'insertion.

L'Agence Départementale d'Insertion dispose de deux instruments classiques d'intervention :

- le PATUS (Programme Annuel de Tâches d'Utilité Sociale) qui s'est vu attribuer en 2005, 11,1 millions d'euros pour les allocataires du RMI en contrat d'insertion par l'activité, ainsi 837 contrats ont été créés en 2005 et 1 941 ont été renouvelés ;
- le PDI (Plan Départemental d'Insertion) pour lequel 7,6 millions d'euros ont été alloués, 4,6 millions attribués à l'insertion économique et professionnelle, 1,3 à l'insertion par le logement, et le solde à l'insertion sociale et sanitaire (1,1 million) et aux actions d'accompagnement (0,6 million).

Sont venus s'ajouter aux outils que l'ADI est chargée de mettre en œuvre le Contrat d'Insertion - Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA), réservé au secteur marchand, et le

contrat d'avenir, pour le secteur non marchand, tout deux prévus par la Loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005.

2.4 Les budgets d'insertion

L'Agence Départementale d'Insertion, financée majoritairement par le Conseil Général, a bénéficié en 2005 d'une enveloppe budgétaire de 20,9 millions d'euros (- 29,9 % en un an).

Evolution des crédits d'insertion					millions d'euros
	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
Enveloppe de l'Etat	13,6	7,0	7,2	5,2	-27,8%
Enveloppe départementale	17,9	19,8	19,8	13,0	-34,3%
Participation des utilisateurs*	1,5	1,7	1,0	1,4	40,0%
Divers	1,7	2,0	1,8	1,3	-27,8%
TOTAL	34,7	30,5	29,8	20,9	-29,9%

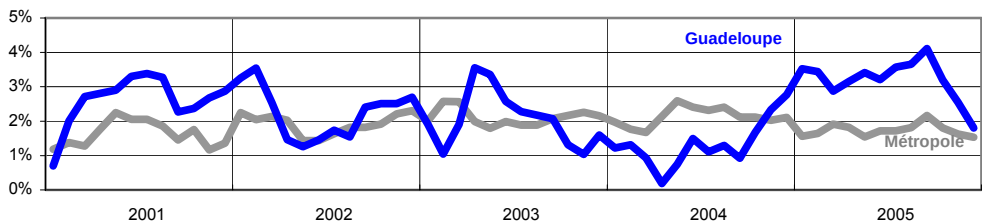
Source : Agence d'Insertion de la Guadeloupe * Associations et collectivités locales

§ 3. INFLATION

Depuis mai 1993, l'indice des prix dans les DOM est déterminé sur une base comparable à celle de la métropole. Janvier 1999, date de référence pour le calcul des indices (base 100 en 1998), marque la nouvelle composition des groupes des produits.

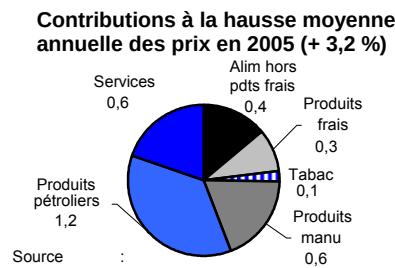
En décembre 2005, l'inflation dans les DOM s'élève en glissement annuel à 1,8 % pour la Guadeloupe, 1,9 % pour la Martinique, 1,5 % pour la Guyane, 2,6 % pour la Réunion, et 1,5 % pour la France y compris les DOM.

Evolution de l'indice des prix en glissement annuel



Source : INSEE

L'indice des prix à la consommation (IPC) atteint 113,3 en décembre 2005 soit une croissance de 1,8 % en glissement annuel (contre + 2,8 % en 2004). Il convient cependant d'interpréter ce chiffre avec prudence car le ralentissement de l'inflation n'a en réalité débuté qu'en fin d'année 2005. Avec une évolution moyenne annuelle de l'IPC de 3,2 %, la Guadeloupe a enregistré en 2005 la plus forte hausse moyenne des prix depuis 1990.



La Guadeloupe a en effet connu une poussée de l'indice des prix à la consommation à partir d'octobre 2004 sous l'effet :

- de la grève des dockers au port de Jarry, le blocage engendré par ce conflit social a occasionné un transfert vers le fret aérien à un coût plus élevé, le niveau des prix de détail des produits alimentaires importés, notamment de produits frais (laitages et viandes), a ainsi progressé de 2,1 % entre novembre et janvier ;
- des intempéries de fin d'année, qui ont fortement affecté les récoltes de fruits et légumes locaux ainsi que l'activité des pêcheurs, accentuant ainsi les effets de la grève des dockers du port de Jarry ;
- de l'absence de soldes de fin d'année, habituellement organisées en novembre pour les vêtements et en janvier pour le « blanc », il en ressort une augmentation de 2,3 % des produits manufacturés sur la même période.

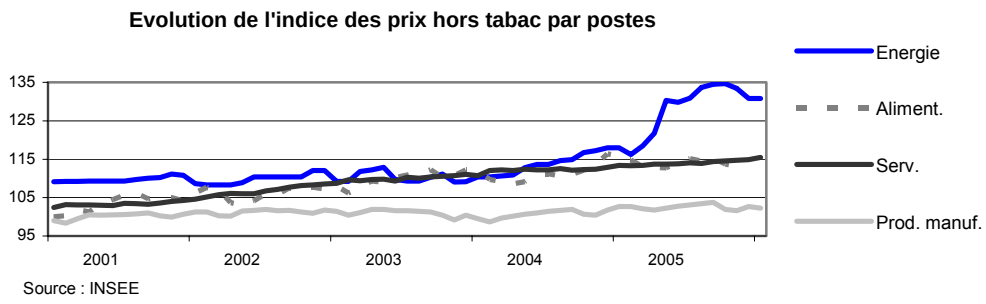
Indice des prix en fin d'année (base 100 Année 1998)

	Pondération 2005	2001	2002	2003	2004*	2005	Var. 05/04	Inflation moyenne 2005
Alimentation (hors tabac)	2 171	104,1	107,3	112,2	116,4	114,2	-1,9%	2,6%
Produits frais	412	100,5	104,8	117,0	127,1	112,5	-11,5%	1,7%
Produits manufacturés	2 973	100,7	101,8	100,4	101,8	102,7	0,9%	1,9%
Energie	927	110,8	112,0	109,1	118,0	130,8	10,8%	12,4%
Produits pétroliers	700	116,8	118,5	113,3	125,3	143,2	14,3%	16,4%
Tabac	78	124,5	139,1	167,9	185,4	215,2	16,1%	8,4%
Services	3 851	104,3	108,5	111,0	112,9	115,1	1,9%	1,6%
Transports et communications	609	100,4	102,2	106,3	107,4	108,9	1,4%	2,7%
Loyers et services rattachés	886	105,3	106,9	107,5	109,5	111,2	1,6%	1,9%
Services de santé	394	101,8	113,3	117,0	118,8	120,1	1,1%	0,8%
Autres services	1 962	105,3	109,8	112,7	114,6	117,4	2,4%	1,5%
Indice général - Guadeloupe	10 000	103,8	106,6	108,3	111,3	113,3	1,8%	3,2%
Indice général - France entière		104,3	106,7	109,0	111,3	113,0	1,5%	
Indice général - Martinique		104,6	106,9	108,5	111,5	113,6	1,9%	
Indice général - Guyane		103,0	106,2	107,3	108,9	110,5	1,5%	
Indice général - Réunion		105,3	107,9	109,5	112,5	115,4	2,6%	

Source : INSEE Guadeloupe

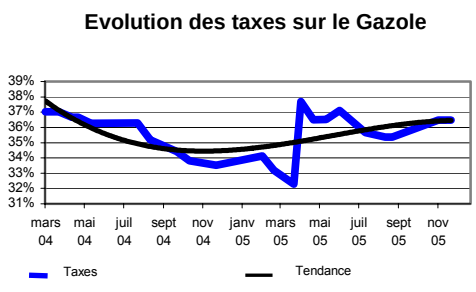
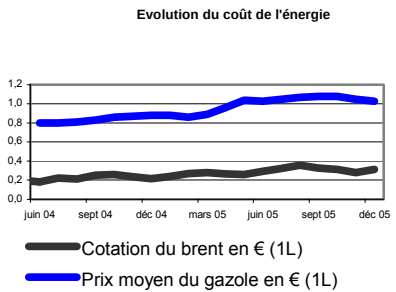
* Chiffres rectifiés en 2005

L'accélération de la hausse de l'indice des prix à la consommation s'est poursuivie jusqu'au mois de septembre 2005 et a culminé à 113,9, soit une augmentation de 4,1 % en glissement annuel.



Deux rubriques ont vu leur indice progresser très sensiblement tout au long de l'année 2005. D'une part, l'énergie, qui, avec une variation moyenne annuelle de + 12,4 % est le poste dont la contribution à l'inflation moyenne de l'année est la plus importante (+ 1,2 % soit près du tiers de l'inflation) et, d'autre part, le tabac (+ 8,4 % de variation moyenne annuelle).

Le coût de l'énergie, que l'on analyse ici à travers l'évolution du prix des produits pétroliers¹, a progressé régulièrement au cours de l'année 2005 sous l'effet conjugué de la hausse mondiale des cours du pétrole (+ 42,2 % de hausse moyenne en 2005 du cours du brut) et des relèvements successifs des taxes locales. Ces dernières ont en effet progressé de 28,4 % en un an. Au total, les prix des produits pétroliers ont augmenté de 14,3 % en glissement annuel en 2005 (+10,6 % en 2004). Cette progression du coût de l'énergie s'est en partie répercutée sur le tarif des transports, en hausse de 2,7 % en variation moyenne annuelle contre seulement + 1,1 % en moyenne annuelle sur 2004.



¹ L'analyse porte ici sur le prix du gazole.

Le poste tabac, indice qui progresse le plus rapidement depuis 2001, augmente pour sa part de 16,1 % en 2005. Les nombreuses revalorisations liées à des mesures fiscales en sont la cause principale. En raison de son faible poids dans la consommation des ménages (0,8 % de l'indice total), son impact sur l'inflation reste cependant limité.

A fin 2005, le prix des produits alimentaires ressort, en revanche, en baisse de 1,9 % par rapport à fin 2004, du fait d'un retour à des conditions climatiques plus clémentes ainsi que de l'effet conjugué de la forte concurrence entre distributeurs et de la stabilité des cours mondiaux. Le prix des laitages ainsi que celui des pains et céréales enregistrent cependant une progression de respectivement + 2,1 % et + 2,2 %.

Après un début d'année chahuté, les produits manufacturés terminent l'année 2005 en légère hausse de 0,9 %. L'augmentation du prix des véhicules neufs (+ 3,8 %) et, dans une moindre mesure, des outillages et des ustensiles de ménages explique l'essentiel de cette évolution.

Enfin, le prix des services enregistre une croissance de 1,9 % en glissement annuel à peine supérieure à la progression de l'IPC. Il convient cependant de souligner que la progression moyenne annuelle du coût des services est très inférieur à l'évolution moyenne de l'indice des prix (+ 1,6 % contre + 3,2 %). La progression du prix des services est principalement le fait des « autres services » qui s'inscrit en hausse de 2,4 % en glissement annuel (+ 7,7 % pour les assurances liées au logement et + 5,3 % pour les services financiers) et des loyers et services rattachés (+ 1,6 % en 2005).

§ 4. LE COMMERCE EXTERIEUR

Les résultats du commerce extérieur sont issus des statistiques douanières, et ne portent que sur les échanges de marchandises. Les statistiques sont calculées hors revenus touristiques et plus généralement hors services.

1. LES IMPORTATIONS

En 2005, les importations de biens se sont élevées à 2 204 millions d'euros, soit une hausse de 21,3 % par rapport à 2004. Il convient cependant de noter qu'en 10 ans le montant des importations a progressé de 50,6 %, soit une croissance annuelle moyenne de 5 %.

Cette hausse sensible des importations en valeur provient d'un effet de base induit par la grève des dockers du port de Jarry au dernier trimestre 2004. Près de 5 000 conteneurs bloqués dans la Caraïbe à cette période ont en effet été rapatriés en début d'année 2005. Outre l'effet report des importations de 2004 sur 2005, cette évolution d'ensemble est imputable au besoin des entreprises des secteurs de l'industrie agroalimentaire, de l'industrie des biens intermédiaires, de l'industrie des biens de consommation ou de l'automobile, de reconstituer leurs stocks qui étaient quasiment épuisés en fin d'année 2004.

Les variations les plus marquantes de l'année portent donc naturellement sur ces postes¹. Au nombre des évolutions sensibles, figurent également la nette augmentation des importations de combustibles et carburants (+ 25,2 %) dans un contexte de hausse des cours du pétrole avec un prix du baril passant en un an de 40,5 dollars US à 58,7 dollars US, et de l'activité de réexportation. A noter par ailleurs la hausse sensible des importations de biens d'équipement (+ 29,1 %) qui s'explique en partie par l'importation de deux ferries pour le transport inter-îles de passagers. Les statistiques d'importations de produits de l'industrie textile ou de produits finis de l'habillement, de produits frais de l'agriculture et de la pêche sont pour leur part révélatrices des difficultés rencontrées par le secteur du commerce qui, contrairement à d'autres secteurs, n'a pas pu bénéficier d'un report d'activité de 2004 sur 2005. Pour ces rubriques, le montant des importations de l'année 2005 est effectivement ressorti au même niveau voire en deçà de celui de l'exercice 2003.

Importations en valeur						en millions d'euros
	2001	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
Produits de l'agriculture et de la pêche	46,1	39,6	38,8	37,5	37,7	0,4%
Produits de l'industrie agroalimentaire	318,0	324,1	330,2	306,4	360,0	17,5%
Biens de consommation	394,3	410,2	414,7	380,9	448,3	17,7%
Habillement, cuir	94,8	96,7	96,8	82,8	93,3	12,7%
Produits de l'édition	37,9	42,5	35,6	33,2	37,2	12,0%
Pharmacie, parfumerie, entretien	131,8	142,7	153,6	151,9	174,7	15,0%
Equipements du foyer	129,8	128,3	128,7	113,0	143,0	26,6%
Produits de l'industrie automobile	212,4	224,0	230,2	258,3	295,7	14,5%
Biens d'équipement	289,2	265,2	297,9	282,4	364,6	29,1%
Bateaux, avions, motos	56,4	25,1	49,8	33,1	57,2	72,8%
Equipements mécaniques	113,3	114,8	124,6	120,0	160,9	34,1%
Equipements électriques et électroniques	119,5	125,3	123,4	129,3	146,5	13,3%
Biens intermédiaires	380,5	383,8	376,4	340,4	437,4	28,5%
Produits minéraux	50,7	48,9	49,6	42,3	55,0	30,2%
Produits de l'industrie textile	20,8	20,1	20,2	17,0	20,4	19,6%
Produits en bois, papier ou carton	77,9	77,2	73,3	64,7	85,2	31,5%
Produits chimiques ou en plastique	108,5	108,4	111,7	97,4	124,6	28,0%
Métaux et produits métalliques	76,5	80,1	77,7	78,7	93,2	18,4%
Composants électriques et électroniques	46,0	49,1	43,9	40,3	59,0	46,5%
Combustibles et carburants	182,6	197,5	181,5	203,5	254,9	25,2%
Produits divers	11,8	9,6	8,0	8,0	5,8	-27,3%
TOTAL	1 835	1 854	1 878	1 818	2 204	21,3%

Source : Direction Régionale des Douanes

La structure des importations en valeur est restée sensiblement identique sur un an. Les biens de consommation courante représentent 20,3 % du total, suivent les biens intermédiaires (19,8 %), les biens d'équipement (16,5 %), les produits de l'industrie agro-alimentaire (16,3 %), et enfin les produits de l'industrie automobile (13,4 %). Les combustibles et carburants, premier poste d'importation en volume, ne représentent, en valeur, que 11,6 % du total.

¹ Produits de l'industrie agroalimentaire (+ 17,5 %), biens intermédiaires (+ 28,5 %), biens de consommation (+ 17,7 %) et industrie automobile (+ 14,5 %).

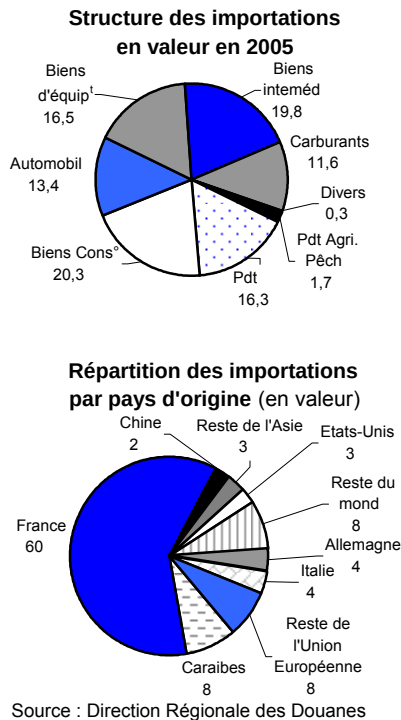
L'analyse de la structure des importations depuis 1995 met en revanche en évidence la diminution relative du poids des produits de l'industrie agroalimentaire, des importations de biens d'équipement, et de consommation courante, plus particulièrement des produits de l'agriculture et de la pêche (respectivement - 0,8 point, - 2 points, - 6,5 points, et - 2,2 points) au profit de biens intermédiaires (+ 4,7 points) et des combustibles et carburants (+ 5,6 points) dont les importations en volume ont plus que doublé en 10 ans.

En 2005 les importations en valeur d'origine métropolitaine ont progressé de 14,6 % pour atteindre plus de 1 335 millions d'euros. L'hexagone assure ainsi 60,6 % des besoins extérieurs à la Guadeloupe. Hors France métropolitaine, les importations des dix plus importants fournisseurs¹ de la Guadeloupe (22,3 % des importations) ont quant à elles augmenté de 46,9 % sur l'exercice.

Dix ans auparavant, les importations en provenance de métropole représentaient 75,9 % du total. Cette diminution a bénéficié aux pays de l'Union Européenne - qui constitue le second grand marché fournisseur de la Guadeloupe (14,9 % du total des importations en valeur) - mais également à l'Asie qui représente à présent plus de 5 % des importations dont la moitié est réalisée par la Chine notamment à travers les biens de consommation et les biens d'équipement.

2. LES EXPORTATIONS

Les exportations douanières de la Guadeloupe (hors services) sont pour l'essentiel constituées des productions du secteur primaire et de l'industrie agroalimentaire. L'activité importante de transbordement du PAG explique la part prépondérante des autres produits principalement des combustibles et carburants, des produits de l'industrie agroalimentaire et des biens de consommation et d'équipement destinés à la réexportation.



¹ Allemagne (+ 10,9 %), Italie (+44,5 %), Trinidad et Tobago (+ 2,4 %), Etats-Unis (+ 55,1 %), Chine (+ 72,7 %), Espagne (+ 34,7 %), Pays-Bas (+ 29,8 %), Brésil (+ 38,0 %), Sainte-Lucie (n.s.) et Australie (n.s.).

Exportations par produits

en millions d'euros et milliers de tonnes

	2003		2004		2005		Var. 05/04	
	Val.	Qtés	Val.	Qtés	Val.	Qtés	Valeur	Qtés
Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles	51,3	93,0	39,1	69,5	31,3	54,8	-20,0%	-21,2%
dont Banane	40,5	88,0	29,6	64,3	23,2	50,5	-21,5%	-21,5%
dont Melon	10,0	4,6	8,8	4,7	7,3	3,7	-17,8%	-22,0%
Produits de l'industrie agroalimentaire	53,5	82,9	54,8	103,7	68,1	100,7	24,2%	-2,9%
dont Sucre	30,0	57,6	34,6	66,3	35,4	67,9	2,5%	2,4%
dont Rhum	9,9	4,3	10,7	4,7	12,2	5,4	14,4%	15,4%
Biens de consommation	14,7	1,1	11,3	0,5	17,4	0,8	53,8%	51,3%
Habillement cuir	2,8	0,1	1,2	0,0	3,0	0,1	146,4%	210,7%
Produits de l'édition	3,9	0,5	1,3	0,1	2,0	0,1	51,2%	-15,1%
Pharmacie, parfumerie, entretien	2,8	0,3	2,2	0,2	5,3	0,4	n.s	n.s
Equipements du foyer	5,2	0,2	6,5	0,2	7,0	0,1	7,7%	-5,6%
Produits de l'industrie automobile	2,3	0,8	2,5	0,6	6,0	0,8	138,9%	31,0%
Biens d'équipement	42,5	2,0	25,1	1,5	26,3	1,8	4,8%	19,0%
Bateaux, avions, trains, motos	23,8	0,8	9,2	0,5	6,0	0,3	-35,5%	-41,0%
Equipements mécaniques	5,4	1,0	4,5	0,8	8,5	1,3	90,0%	55,3%
Equipements électriques et électroniques	13,4	0,2	11,4	0,2	11,9	0,2	4,0%	8,8%
Biens intermédiaires	14,5	6,6	9,2	10,4	13,3	12,9	44,7%	24,0%
Produits minéraux	0,2	0,2	0,1	0,1	0,3	0,5	n.s	n.s
Produits de l'industrie textile	0,4	0,0	0,2	0,1	0,4	0,0	140,6%	-66,0%
Produits en bois, papier ou carton	2,0	2,7	1,4	2,5	1,4	1,7	1,7%	-31,3%
Produits chimiques, caoutchouc, plastiques	4,0	0,8	1,8	0,6	3,2	2,1	77,9%	254,9%
Metaux et produits métalliques	5,3	2,4	4,2	6,6	6,1	7,8	43,6%	17,7%
Composants électriques et électroniques	2,6	0,4	1,6	0,5	1,9	0,8	23,8%	53,4%
Combustibles et carburants	0,5	2,2	1,8	6,1	23,5	46,4	n.s	n.s
Produits divers	0,2	0,0	13,1	3,8	0,3	0,0	-97,8%	-99,9%
TOTAL	179,5	188,6	157,0	196,2	186,2	218,2	18,6%	11,2%

Source : Direction Régionale des Douanes

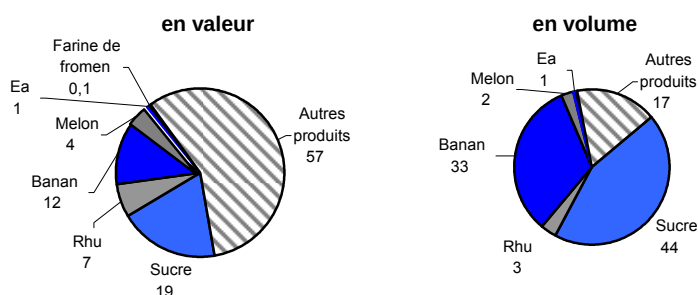
En 2005, les exportations guadeloupéennes ont atteint 186,2 millions d'euros, soit une hausse de 18,6 % sur un an, du fait principalement de l'évolution des réexportations de combustibles et carburants (23,5 millions d'euros). Au cours de l'année écoulée, 23,6 % des quantités exportées étaient des hydrocarbures (+658 % sur l'année), 46,1 % des produits de l'industrie agroalimentaire (- 2,9 %) et 25,1 % des produits agricoles (- 21,2 %).

Corrigées de la rubrique combustibles et carburants, les exportations se sont établies à 162,6 millions d'euros, en hausse de 4,8 % par rapport à 2004.

Hors réexportation, le sucre est ainsi resté la première source de revenu à l'exportation de la Guadeloupe. Il représente 21,8 % du montant des exportations¹, devant la banane dont la part s'élève à 12,5 % des importations en recul de 10,6 points en un an en raison des difficultés rencontrées par la filière. Au cours des trois dernières années, les exportations de bananes se sont effectivement inscrites en net repli de 43,2 % en volume et 31,0 % en valeur.

¹ Corrigées des combustibles et carburants

Répartition des produits exportés en 2005



Source : Direction Régionale des Douanes

Les exportations à destination de l'hexagone ont progressé de 7,4 % en valeur au cours de l'année 2005. Leur part enregistre cependant un repli de 5,7 points à 54,5 % contre 66 % en 1995. Cette évolution tient à la hausse spectaculaire des échanges vers la Martinique (+ 314,2 % en 10 ans) du fait de l'augmentation des réexportations, en particulier des hydrocarbures. La Martinique a ainsi conforté son rang de deuxième client de la Guadeloupe (avec 28,7 % des échanges), devant la Belgique (4,7 % des exportations), la Guyane (2,8 %) et les Etats-Unis (1,7 %). Avec un montant de plus de 15,2 millions d'euros, l'Union Européenne (Belgique incluse) concentre 8,2 % de l'ensemble des ventes à l'étranger de la Guadeloupe.

3. LA BALANCE COMMERCIALE

A l'instar des années précédentes et malgré une progression notable des recettes à l'exportation, le solde de la balance commerciale a continué à se dégrader pour s'établir à 2 018 millions d'euros en 2005 contre 1 721 millions d'euros en 2004. Le taux de couverture ressort en repli de 0,2 point à 8,4 % traduisant la dépendance accrue de la Guadeloupe vis-à-vis de l'extérieur.

Balance commerciale	en million d'euros				
	2001	2002	2003	2004	2005
Importations	1 835	1 854	1 878	1 818	2 204
Exportations	169	164	171	157	186
Balance commerciale	1 666	1 690	1 683	1 721	2 018
Taux de couverture ¹	9,2%	8,8%	9,1%	8,6%	8,4%

Source : Direction Régionale des Douanes

¹ Taux de couverture des importations par les exportations

4. LES RELATIONS REGIONALES

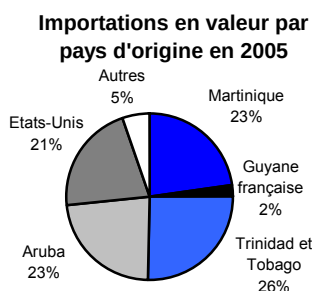
4.1 Les partenaires commerciaux de la Caraïbe

1) Les importations

Les importations de biens en provenance des pays de la Caraïbe, représentent en 2005 un total de 262,6 millions d'euros soit 11,9 % du total des importations guadeloupéennes.

Importations dans la zone Caraïbes		en milliers d'euros		
	2003	2004	2005	Var 05/04
Martinique	62 370	58 954	59 919	1,6%
Guyane française	4 682	4 391	6 048	37,7%
Total DFA	67 052	63 345	65 967	4,1%
Trinidad et Tobago	64 772	64 348	65 913	2,4%
Aruba	30 768	53 248	60 485	13,6%
Etats-Unis	40 072	36 317	56 313	55,1%
Antilles néerlandaises	n.d	n.d	5 975	n.s
République dominicaine	2 471	1 891	2 323	22,8%
Cuba	2 213	1 624	1 506	-7,3%
Antigua et Barbuda	824	475	1 455	206,3%
Dominique	895	1 544	1 420	-8,0%
Jamaïque	1 143	669	788	17,8%
Barbade	339	316	380	20,3%
Haïti	81	92	91	-1,1%
Sainte-Lucie	28	3	3	n.s
Total pays voisins	143 578	160 527	196 652	22,5%
Total zone Caraïbes	210 630	223 872	262 619	22,5%

Source : Direction Régionale des douanes



Les pays producteurs de pétrole se présentent comme les principaux fournisseurs régionaux de la Guadeloupe. Les îles de Trinidad et Tobago qui concentrent 26 % des importations de la zone, demeurent ainsi les premiers fournisseurs de la Guadeloupe, suivies d'Aruba et des Etats-Unis. Outre les produits pétroliers, ces derniers fournissent la Guadeloupe en biens d'équipement, réalisant ainsi près de 56 millions d'euros de chiffre d'affaires avec la Guadeloupe soit 21,4 % des importations en valeur de la Guadeloupe dans la région.

Les trois Départements Français d'Amérique (DFA) forment le marché unique Antillo-Guyanais, un territoire fiscal unique, en matière d'octroi de mer et de droit additionnel à l'octroi de mer, limité aux produits locaux. En provenance des DFA, la Guadeloupe importe principalement de la Martinique des hydrocarbures, des biens intermédiaires et des produits de l'industrie agroalimentaire.

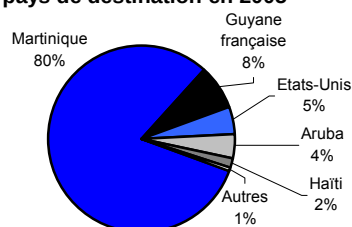
2) Les exportations

En 2005, le montant des exportations régionales s'est élevé à près de 66,1 millions d'euros soit 35,5 % de l'ensemble des exportations de la Guadeloupe. Elles sont essentiellement constituées de produits de l'industrie agroalimentaire, ainsi que de biens de consommation et d'équipements en réexportation.

Exportations dans la zone Caraïbe		en milliers d'euros		
	2003	2004	2005	Var 05/04
Martinique	44 453	41 136	53 501	30,1%
Guyane française	4 362	4 445	5 122	15,2%
Total DFA	48 815	45 581	58 623	28,6%
Etats-Unis	2 309	2 207	3 199	44,9%
Aruba		n.d	2 760	
Haïti	170	35	1 113	ns
République dominicaine	2 060	1 563	105	-93,3%
Sainte-Lucie	7	4	87	ns
Dominique	246	1 039	70	ns
Antigua et Barbuda	680	187	38	ns
Trinidad et Tobago	14	170	44	ns
Antilles néerlandaises	n.d	n.d	42	ns
Total pays voisins	5 486	5 205	7 458	43,3%
Total zone Caraïbes	54 301	50 786	66 081	30,1%

Source : Direction Régionale des douanes

Exportations en valeur par pays de destination en 2005



Les DFA, demeurent les premiers clients régionaux de la Guadeloupe. Le montant des exportations à destination de ces départements a en effet atteint plus de 58,6 millions d'euros en 2005, en hausse de 28,6 % sur l'année en particulier en raison de la croissance des exportations de produits agroalimentaires. La Martinique, avec qui plus de 80 % des échanges en valeur sont réalisés, enregistre en effet une progression de 30,1 % de ses importations en provenance de la Guadeloupe en raison, principalement, d'une hausse sensible des échanges de produits de l'industrie agroalimentaire. Pour les mêmes raisons, les exportations vers la Guyane française ont progressé de 15,2 %.

Les exportations à destination du bassin caribéen (hors DFA) s'élevaient en 2005 à près de 7,5 millions d'euros, soit 11,2 % du montant total des exportations régionales. Les Etats-Unis, Aruba et Haïti, principaux importateurs régionaux de produits de la Guadeloupe, sont essentiellement consommateurs de produits agroalimentaires. Il convient néanmoins de relever la part importante des échanges liés à la réexportation, notamment des hydrocarbures et des produits de l'industrie navale.

3) Bilan des échanges commerciaux

Malgré la présence d'organisations commerciales telles que l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale (OECS¹), et la Communauté du bassin des Caraïbes (CARICOM²), les échanges de la Guadeloupe avec le reste de la Caraïbe demeurent limités. En effet, les flux commerciaux sont faibles, 10,5 % des produits importés en Guadeloupe proviennent de la Caraïbe tandis que les produits exportés à destination de la région ne représentent que 4,0 % du montant total.

Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cette situation. Le protectionnisme, les difficultés liées aux transports, le faible pouvoir d'achat des clients

¹ 9 membres de la Caraïbe anglophone dont 3 territoires britanniques associés

² 15 membres de la Caraïbe anglophone

potentiels, le faible cours du dollar, les barrières linguistiques, les difficultés d'accès aux circuits de distribution, la frilosité des entrepreneurs... sont autant d'obstacles au développement des échanges entre la Guadeloupe et son environnement régional.

De plus, à l'instar de l'octroi de mer qui protège les marchés des DFA, le tarif extérieur commun du CARICOM, exerce une forte pression sur les produits en provenance des DFA. Le coût de production élevé des produits des DFA leur confère une forte valeur ajoutée à l'exportation et les rend difficilement accessibles à la plupart des consommateurs caribéens, qui disposent d'un pouvoir d'achat limité.

Cependant, l'abaissement progressif des taux du tarif extérieur commun et l'harmonisation graduelle prévue dans les pays caribéens, devraient favoriser à terme les exportations guadeloupéennes. De plus souhaitant depuis plusieurs années adhérer à la Caricom, sous le statut de membre associé, la Guadeloupe devrait officiellement déposer sa candidature.

Il est à noter que le déficit des échanges avec la Martinique a fortement diminué, passant de 17,8 millions d'euros en 2004 à 6,4 millions d'euros en 2005.

4.2 Développement interrégional et coopération

La Région, l'Etat et la Communauté européenne, conscients du déséquilibre dans les relations régionales de la Guadeloupe, financent des projets de coopération.

Le développement interrégional

Principaux acteurs	Financeurs	Mission
Conseil Régional : Direction des affaires européennes et de coopération	FEDER Conseil Régional	Rapporteur de l'axe J "coopération régionale" du DOCUP
	Conseil Régional	Distribution de subventions pour des opérations ponctuelles
Conseil Régional : Secrétariat commun Interreg	FEDER Conseil Régional	Se reporter au chapitre I, section 2, § 5, 2
Institut de coopération Franco-Caraïbe	Conseil Régional	Faire connaître et reconnaître la Guadeloupe dans la Caraïbe
Préfecture de la Région Guadeloupe	Ministère de l'Outre-mer	Financement d'actions de coopération dans les pays de la Caraïbe
	FEDER Conseil Régional	Promotion collective des entreprises et produits lors de foires ou salons
Direction régionale du commerce extérieur	FEDER + MINEFI	Désenclavement économique : aide à l'export ou à l'investissement à l'étranger pour les entreprises guadeloupéennes
Agence Française de Développement	Etat	Financement de projets de développement dans la Caraïbe

§ 5. FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Les collectivités publiques jouent un rôle primordial dans l'économie de la Guadeloupe, de manière directe par les commandes qu'elles adressent aux entreprises, essentiellement en matière d'infrastructures, et de manière indirecte en raison du nombre élevé d'emplois qu'elles génèrent.

LES COMPETENCES DES COLLECTIVITES LOCALES

En vertu :

- des lois de décentralisation du 2 mars et du 22 juillet 1982,
- de la loi du 2 août 1984 fixant les attributions du Département et de la Région dans les Départements d'Outre-Mer,
- de la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 sur l'organisation décentralisée de la France étendant les responsabilités des collectivités et leur reconnaissant un droit à l'expérimentation,
- de la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 qui énumère l'ensemble des compétences transférées par l'Etat aux collectivités locales, la Commune, le Département et la Région disposent d'un certain nombre de compétences.

- **La Commune** et le groupement de communes disposent des compétences suivantes : la tenue des bâtiments et le fonctionnement des écoles maternelles et primaires, l'urbanisme, l'action sociale de proximité, la voirie communale, le ramassage des ordures ménagères, l'assainissement et la distribution des eaux, les transports urbains, la culture, l'enseignement, le logement et l'action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région). Les communes avaient la possibilité de se porter candidat avant le 1^{er} janvier 2006 pour l'aménagement et la gestion des aérodromes civils et de tout port

non autonome relevant de l'Etat situé sur son territoire, ainsi que pour la création et la gestion de ports de commerce et de pêche.

- **Le Département** a compétence en matière d'action sanitaire et sociale, de construction et de gestion des collèges, d'organisation des transports non urbains et scolaires ainsi qu'en matière de création et d'exploitation des ports de commerce et de pêche. Par la loi relative aux libertés et responsabilités locales dit Acte II de décentralisation, le Département dispose également de compétences dans les domaines suivants : social-solidarité-logement, aménagement de l'espace-équipement (gestion d'une partie des routes nationales, mêmes droits que les communes pour les ports non autonomes et les aérodromes civils), éducation-culture-patrimoine, action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région).

- **La Région** dispose de compétences dans les domaines suivants : les bâtiments et le fonctionnement des lycées, les transports et les liaisons d'intérêt régional, l'aménagement du territoire, le développement économique (dont la gestion d'aides économiques et à l'immobilier), la négociation avec l'État et la mise en œuvre du "contrat de plan État-région", l'aménagement du territoire et la planification notamment dans les domaines de l'éducation, la formation professionnelle, la culture et la santé.

1. LES FINANCES PUBLIQUES COMMUNALES

Comptes simplifiés des 34 communes de Guadeloupe						millions d'euros
	2000	2001	2002	2003	2004	var. 04/03
Fonctionnement						
Produits de fonctionnement	417,6	423,0	444,5	481,6	483,1	0,3%
<i>Impôts et taxes</i>	279,4	281,6	297,7	314,6	319,6	1,6%
<i>Dotations et participations</i>	103,7	108,4	115,4	124,1	121,3	-2,3%
<i>Divers</i>	34,5	33,0	31,4	42,9	42,2	-1,6%
Dépenses de fonctionnement	379,5	389,2	413,4	434,8	440,7	1,4%
<i>Charges de personnel</i>	204,9	215,1	222,8	227,0	231,1	1,8%
<i>Autres charges de gestion courante</i>	67,9	71,0	75,8	86,5	86,8	0,3%
<i>Charges financières</i>	12,8	12,2	10,6	9,5	9,2	-3,2%
<i>Divers</i>	93,9	90,9	104,2	111,8	113,6	1,6%
Autofinancement	38,1	33,8	31,1	46,8	42,4	-9,4%
Investissement						
Recettes définitives d'investissement	117,6	94,5	97,7	108,7	101,4	-6,7%
<i>Dotations et subventions</i>	50,4	57,8	55,7	55,1	40,5	-26,5%
<i>Emprunts nouveaux</i>	23,9	21,5	28,0	33,0	42,7	29,4%
<i>Divers</i>	43,3	15,2	14,0	20,6	18,2	-11,7%
Dépenses définitives d'investissement	173,8	144,7	127,3	145,2	144,3	-0,6%
<i>Dépenses d'équipement</i>	141,5	114,6	97,0	110,1	107,6	-2,3%
<i>Remboursement d'emprunts</i>	31,6	30,5	26,9	27,0	28,6	5,9%
<i>Divers</i>	0,7	-0,4	3,4	8,1	8,1	0,0%
Besoin de financement	56,2	50,2	29,6	36,5	42,9	17,5%
Financement du besoin d'investissement						
Variation du fonds de roulement	-18,1	-16,4	1,5	10,3	-0,5	-104,9%

Source : MINEFI

Le total des recettes de fonctionnement des 34 communes de Guadeloupe est resté stable en 2004 par rapport à 2003, à 483,1 millions d'euros. La principale source de recettes des communes de Guadeloupe réside dans l'octroi de mer, qui s'est établi en 2004 à 135,3 millions d'euros, soit 28,0 % des recettes totales de fonctionnement, en hausse de 4,3 % par rapport à 2003. La fiscalité locale (taxe d'habitation, taxes sur foncier bâti et non bâti, taxe professionnelle) s'est élevée à 124,1 millions d'euros (+1,6 % en glissement annuel), soit environ 250 euros par habitant en moyenne. Enfin, la taxe sur les carburants a permis de collecter 32,2 millions d'euros, en quasi-stagnation par rapport à 2003.

Parallèlement, les dépenses réelles de fonctionnement (440,7 millions d'euros) ont progressé de 1,4 % sous l'effet d'une augmentation de 1,8 % des frais de personnel, lesquels concentrent en moyenne 52,4 % des dépenses de fonctionnement de la Guadeloupe.

Du fait de la hausse des charges de fonctionnement supérieure à celle des recettes de fonctionnement, l'épargne brute a diminué de 9,4 % en 2004.

Le besoin de financement a augmenté de 17,5 % au cours de l'année 2004. Les recettes d'investissement se sont effectivement inscrites en recul de 6,7 %, du fait notamment de la baisse de 26,5 % des dotations et subventions. Sur la même période, les dépenses d'investissement sont ressorties en baisse de 2,3 % à 107,6 millions d'euros, soit en moyenne 260 euros par habitant (341 euros en métropole).

L'exercice 2004 s'est soldé par une légère dégradation du fonds de roulement de 0,5 million d'euros contre +10,3 millions l'année précédente.

L'endettement des communes au 31 décembre 2004 a augmenté de 11,5 % pour atteindre 164,7 millions d'euros. L'endettement par habitant s'est ainsi établi à 271 euros.

Enfin, il convient de noter que ces comptes simplifiés masquent d'importantes disparités entre les communes. Ainsi, sur l'ensemble des 34 communes, 19 étaient déficitaires en 2004.

2. LES FINANCES PUBLIQUES DEPARTEMENTALES

La loi du 13 août 2004 (cf. supra) a sensiblement modifié les comptes du Département.

Comptes simplifiés du Département						millions d'euros
	2000	2001	2002	2003	2004	var. 04/03
Fonctionnement						
Produits de fonctionnement	270,7	274,2	302,6	331,2	500,6	51,2%
<i>Impôts et taxes</i>	167,7	154,4	171,0	174,1	318,2	82,8%
<i>Dotations et participations</i>	nc	119,3	128,8	155,2	159,0	2,4%
<i>Divers</i>	103,0	0,6	2,8	1,9	23,4	ns
Dépenses de fonctionnement	227,4	240,9	245,0	284,3	497,6	75,0%
<i>Charges de personnel</i>	52,5	55,5	57,3	59,6	60,8	2,1%
<i>Autres charges de gestion courante</i>	145,8	151,4	150,8	195,8	372,5	90,2%
<i>Charges financières</i>	10,2	8,4	7,4	6,1	5,3	-13,6%
<i>Divers</i>	18,9	25,6	29,4	22,8	59,0	ns
Autofinancement	43,3	33,3	57,6	46,9	3,0	-93,6%
Investissement						
Recettes définitives d'investissement	40,9	48,6	57,1	70,7	78,1	10,6%
<i>Dotations et subventions</i>	30,1	28,2	35,8	39,6	36,8	-7,2%
<i>Emprunts nouveaux</i>	0,0	11,4	13,6	22,6	31,0	37,0%
<i>Divers</i>	10,8	9,0	7,7	8,4	10,4	23,1%
Dépenses définitives d'investissement	67,0	102,9	128,7	126,6	104,9	-17,2%
<i>Dépenses d'équipement</i>	26,5	71,6	89,6	87,8	63,0	-28,2%
<i>Remboursement d'emprunts</i>	31,8	21,9	28,1	25,3	29,6	17,0%
<i>Divers</i>	8,7	9,4	11,0	13,5	12,3	-9,1%
Besoin de financement	26,1	54,3	71,6	56,0	26,8	-52,2%
Financement du besoin d'investissement						
Variation du fonds de roulement	17,2	-21,0	-14,0	-9,1	-23,8	160,9%

Source : MINEFI

En 2004, les recettes de fonctionnement se sont ainsi établies à 500,6 millions d'euros, en hausse de 51,2 % du fait de l'augmentation de 82,8 % des recettes fiscales (63,6 % des recettes de fonctionnement) liée à l'intégration de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) en compensation de la décentralisation du traitement du RMI au niveau local. Les produits exceptionnels (cf. poste « Divers ») à hauteur de 16,0 millions d'euros expliquent également environ 10 % de la variation des produits de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement ont atteint 497,6 millions d'euros (+ 75,0 % en glissement annuel) en raison notamment de la forte augmentation des autres charges de gestion

courante (+ 90,2 % en 2004). Le transfert de nouvelles compétences au Département, telle que l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), en hausse de 136,4 % en 2004, sont à l'origine de ces évolutions.

La hausse des charges de fonctionnement étant plus rapide que celle des dépenses de même nature, le niveau de l'épargne brute du Département a reculé de 93,6 % pour atteindre 3,0 millions d'euros à fin 2004 ; elle ne couvre ainsi plus que 2,9 % des dépenses d'investissement (contre 37,0 % en 2003). En 2004, ces dernières se sont élevées à 104,9 millions d'euros, en baisse de 17,2 %. Les dépenses d'équipement ont effectivement diminué de 28,2 % en glissement annuel. Les recettes réelles d'investissement ont pour leur part progressé de 10,6 % en 2004 à 78,1 millions d'euros.

L'exercice 2004 s'est ainsi soldé par une détérioration du fonds de roulement, en baisse de 23,8 millions d'euros.

L'endettement du Département est demeuré stable (+ 1,1 %) au cours de l'année 2004, s'élevant à 109,9 millions d'euros. Le taux d'endettement¹ du Département est de fait ressorti à 21,9 % contre 32,8 % l'année précédente, la dette par habitant passant sur la période de 256 euros à 259 euros.

3. LES FINANCES PUBLIQUES REGIONALES

Comptes simplifiés de la Région						millions d'euros
	2000	2001	2002	2003	2004	var. 04/03
Fonctionnement						
Produits de fonctionnement	171,0	170,8	171,6	166,5	181,8	9,2%
<i>Impôts et taxes</i>	140,2	137,4	134,7	128,6	135,0	4,9%
<i>Dotations et participations</i>	29,8	33,0	36,5	36,8	45,9	24,7%
<i>Divers</i>	1,0	0,4	0,4	1,1	0,9	-13,0%
Dépenses de fonctionnement	79,4	78,2	93,3	102,0	100,3	-1,7%
<i>Charges de personnel</i>	16,8	18,1	19,8	21,1	22,6	7,2%
<i>Charges financières</i>	11,9	11,2	10,2	10,3	10,9	5,9%
<i>Divers</i>	50,7	48,9	63,3	70,6	66,8	-5,4%
Autofinancement	91,6	92,6	78,3	64,5	81,5	26,4%
Investissement						
Recettes définitives d'investissement	73,7	54,7	131,2	124,4	118,9	-4,4%
<i>Dotations, fonds div. et rés.</i>	53,5	48,2	49,3	77,8	64,1	-17,6%
<i>Subventions reçues</i>	76,3	0,0	0,1	0,8	0,5	-43,9%
<i>Emprunts nouveaux</i>	15,5	4,6	68,5	43,0	53,6	24,7%
<i>Divers</i>	-71,6	1,9	13,3	2,8	0,8	-72,6%
Dépenses définitives d'investissement	147,3	159,2	196,5	242,2	196,9	-18,7%
<i>Dépenses d'équipement</i>	77,7	87,0	100,1	159,3	116,2	-27,1%
<i>Remboursement d'emprunts</i>	25,0	26,2	27,8	26,5	26,4	-0,4%
<i>Divers</i>	44,6	46,0	68,6	56,4	54,3	-3,7%
Besoin de financement	73,6	104,5	65,2	117,8	78,0	-33,8%
Financement du besoin d'investissement						
Variation du fonds de roulement	18,0	-11,9	13,1	-53,3	3,5	-106,7%

Source : MINEFI

¹ Le taux d'endettement constitue le rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement.

En 2004, les recettes de fonctionnement de la Région se sont élevées à 181,8 millions d'euros, en hausse de 9,2 % suite à l'augmentation des dotations et participations (25,3 % des recettes de fonctionnement) et des recettes fiscales (72,4 % du total) de respectivement 24,7 % et 4,9 %. L'évolution de ces dernières provient de l'augmentation de 9,8 % des produits de la fiscalité indirecte (85,9 % des recettes fiscales), constitués des taxes sur les carburants et de l'octroi de mer mais également des produits de la fiscalité directe (taxes professionnelles, taxes sur le foncier bâti et non bâti et taxes sur les cartes grises). Ces derniers ont en effet progressé de 13,6 % sous l'effet d'une croissance de 28,3 % des produits de la taxe sur les cartes grises (51,0% des produits de fiscalité directe).

Les dépenses de fonctionnement se sont quant à elles élevées à 100,3 millions d'euros, en repli de 1,7 % sur l'exercice 2004 et ce, malgré une progression des charges de personnels et des charges financières de respectivement 7,2 % et 5,9 %. Le poste dépenses diverses (66,7 % des dépenses de fonctionnement) a effectivement évolué favorablement, s'inscrivant en baisse de 5,4 % du fait de la réduction des achats et charges externes (- 1,8 %) et des transferts versés (- 4,0 %).

L'augmentation des recettes de fonctionnement parallèlement à une réduction des dépenses a permis à la Région d'améliorer de 26,4 % sa capacité d'autofinancement (81,5 millions d'euros). L'épargne brute couvre ainsi 41,4 % des dépenses d'investissement (contre 26,6 % en 2003). Ces dernières se sont élevées à 196,9 millions d'euros, en repli de 18,7 % dans le contexte d'une baisse sensible des dépenses d'équipement (- 27,1 %).

En raison d'une diminution de 17,6 % des dotations reçues, les recettes d'investissement se sont pour leur part contractées de 4,4 % pour s'inscrire à 118,9 millions d'euros. Le besoin de financement de la Région s'élevait ainsi à 78,0 millions d'euros en baisse de 33,8 %. Cette évolution, combinée à une progression de l'épargne brute, a permis à la Région d'améliorer son fonds de roulement de 3,5 millions d'euros.

L'encours de la dette de la Région a cependant augmenté de 11,9 % pour s'inscrire à 256,1 millions d'euros, le taux d'endettement¹ de la Région ressortant à 140,9 % contre 137,5 % l'année précédente. La dette par habitant est pour sa part passée de 517 euros à 579 euros sur la période.

4. LES CONCOURS FINANCIERS EXTERIEURS

4.1 Les comptes de l'Etat dans le Département

Les services de la Trésorerie générale centralisent l'ensemble des recettes publiques encaissées directement par les comptables du Trésor ou par les receveurs des administrations financières et assurent le règlement des dépenses après vérification des pièces justificatives, de l'imputation budgétaire et de la disponibilité des crédits.

¹ Le taux d'endettement représente le rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement.

Comptes de l'Etat dans le Département

en millions d'euros

Recettes locales	2003	2004	2005	Dépenses locales	2003	2004	2005
Recettes fiscales	469,8	504,7	522,8	Dépenses de fonctionnement	883,2	810,6	890,0
dt Impôts directs	262,5	281,6	288,5	dt Agriculture	25,0	28,9	27,1
dt TVA	182,3	189,7	199,3	dt Education	52,8	43,5	40,6
dt Impôts indirects	25,0	33,4	35,1	dt Intérieur	88,0	15,1	15,8
Recettes non fiscales	45,1	55,2	58,6	dt Travail	28,7	23,2	24,3
Recettes assimilées	107,3*	82,5**	99,6	dt Traitements	623,1	630,7	700,4
				dt Autres ministères	65,7	69,3	81,9
Comptes spéciaux, prêts, avances, reversements de fonds	251,4	252,8	278,4	Dépenses d'investissement	179,0	171,9	193,4
				dt Agriculture	18,0	23,2	20,7
				dt Education	0,3	2,1	1,9
				dt Intérieur	108,4	90,8	103,0
				dt Outre-mer	36,2	40,2	54,5
				dt Urbanisme et logement	1,6	0,9	0,8
				dt Autres ministères	14,5	14,7	12,5
				Comptes spéciaux, prêts, avances	273,1	281,3	310,6
				Autres	9,3	4,6	5,4
Total recettes	873,6	895,2	959,3	Total dépenses	1 344,4	1 268,4	1 399,4
Solde déficitaire	470,8	373,2	440,1				

Source : Trésorerie Générale

* Cette rubrique comprend 104,6 millions d'euros de fonds de concours de coopération internationale en 2003.

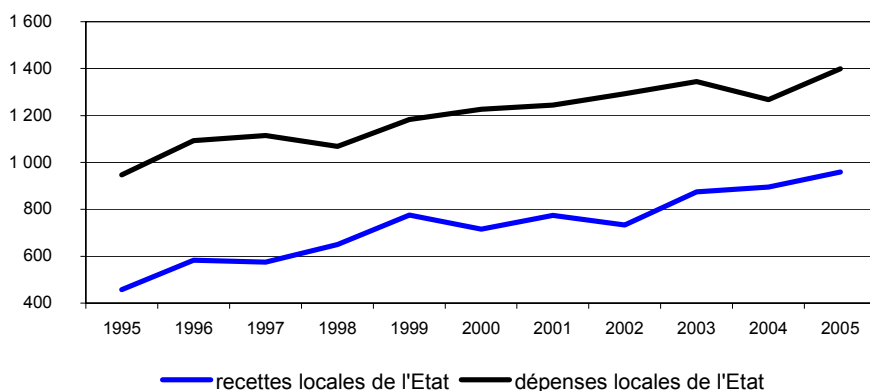
** Cette rubrique comprend 79,1 millions d'euros au titre de la coopération internationale en 2004

Les recettes locales de l'Etat dans le département ont enregistré une augmentation de 7,2 % au cours de l'année 2005, due à l'augmentation de 3,6 % des recettes fiscales, de 10,1 % des comptes spéciaux et de 20,7 % des recettes assimilées.

Sous l'effet de la progression des dépenses de fonctionnement et d'investissement, respectivement de + 9,8 % et + 12,5 %, et des comptes spéciaux (+10,4 %) les dépenses locales de l'Etat dans le département ont augmenté de 10,3 % pour atteindre 1,4 milliard d'euros. En 2005, les dépenses de fonctionnement, en hausse de 9,8 % à 890,0 millions d'euros, ont représenté 63,6 % des dépenses totales dans le département. Elles sont principalement consacrées aux règlements des traitements du personnel (78,7 % des dépenses de fonctionnement). Les dépenses d'investissement, en progression de 12,5 % à 193,4 millions d'euros, ne représentaient quant à elles que 13,8 % des dépenses de l'Etat.

La progression plus rapide des dépenses que celles des recettes a entraîné une hausse de 17,9 % du solde déficitaire qui atteint 440,1 millions d'euros en 2005.

Les comptes de l'Etat dans le département depuis 1995 (en millions d'euros)



Source : Trésorerie Générale

4.2 Les concours financiers extérieurs de caractère public

Les concours financiers extérieurs de caractère public correspondent pour l'essentiel au montant des dépenses de l'Etat en Guadeloupe ainsi qu'au solde des transferts sociaux à destination du département. Ils comprennent également les flux financiers qui ne transitent ni par le compte de l'Etat dans le département, ni par les différents canaux des budgets sociaux. Il s'agit notamment des transferts destinés à l'agriculture (aides compensatoires versées par l'ODEADOM), à la formation professionnelle, et au paiement des contrats emploi-solidarité. Ces flux étant néanmoins difficiles à évaluer de façon exhaustive, seul le montant de l'aide compensatoire versée par l'ODEADOM, part la plus importante, est retenu dans le tableau ci-après.

Solde net des transferts publics

en millions d'euros

	2001	2002	2003	2004	2005	Var. 2005/2004
Etat						
Recettes (1)	774,0	733,4	873,6	895,2	959,3	7,2%
Dépenses (2)	1 244,9	1 292,2	1 344,4	1 268,4	1 399,4	10,3%
Solde (2)-(1)	470,9	558,9	470,8	373,2	440,1	17,9%
Organismes sociaux						
Recettes (3)	690,5	559,4	711,7	563,6	752,6	33,5%
Dépenses (4)	1 574,8	1 742,8	1 872,8	1 798,0	1 954,8	8,7%
Solde (4)-(3)	884,3	1 183,4	1 161,1	1 234,4	1 202,2	-2,6%
Transferts divers*	23,7	37,3	28,6	21,1	29,8	41,2%
Solde net des transferts publics	1 378,9	1 779,6	1 660,5	1 628,7	1 672,1	2,7%

Source : Trésorerie Générale, CAF, ASSEDIC, CGSS, ODEADOM

* Montant de l'aide compensatoire banane

5. LES AIDES COMMUNAUTAIRES

La Guadeloupe bénéficie de deux types de financements européens. Le premier, via les fonds structurels, intéresse les programmes opérationnels intégrés dans le Document Unique de Programmation (DOCUP). La seconde enveloppe subventionne les programmes dits d'initiatives communautaires telles que la coopération transfrontalière, transnationale ou interrégionale. Dans ce cadre, elle bénéficie du programme INTERREG III – volet B.

5.1 Le DOCUP

1) Le DOCUP 2000-2006

Le Document Unique de Programmation (DOCUP) finance des mesures permettant de faire face au retard de développement de la région, notamment en matière de cohésion sociale, de formation, de création d'emplois durables et de préservation de l'environnement. Pour la période 2000-2006, le DOCUP s'articule autour de trois lignes directrices :

- le développement durable (englobant les transferts de technologie, la formation, la protection et la valorisation de l'environnement et du cadre de vie, l'ouverture sur l'environnement international) ;
- l'emploi ;
- la responsabilité (volonté de démontrer que l'intégration européenne et l'ouverture vers la Caraïbe apportent plus d'opportunités que de risques de délitement pour la Guadeloupe).

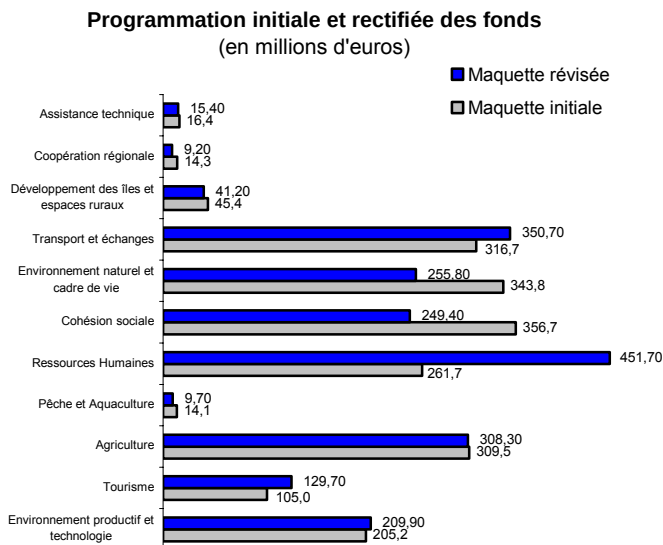
Ce programme est principalement financé par quatre fonds européens : le Fonds de Développement Régional (FEDER), le Fonds Social Européen (FSE), le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) et l'Instrument Financier d'Orientation de la Pêche (IFOP).

Sur la période 2000-2006, environ 2 milliards d'euros devraient être débloqués, dont 804,94 millions d'euros par l'Union Européenne, 348,09 millions d'euros par la Région, 233,33 millions d'euros par l'Etat, 108,24 millions d'euros par le Département et le reste par les communes et le secteur privé.

L'ensemble des mesures est regroupé sous dix thèmes auxquels s'ajoute l'Assistance Technique¹.

¹ Cf. le détail des thèmes dans le Rapport Annuel 2004.

2) Bilan des fonds structurels en 2005



Source : Prefecture - Cellule Europe

Fin 2005, la maquette révisée du DOCUP prévoyait d'octroyer 2 031,0 millions d'euros contre 1 988,8 millions d'euros initialement prévus, soit une hausse de 2,1 %. En cours de programme l'accent a été mis sur les axes suivants : Ressources Humaines (+ 72,6 %), Tourisme (+ 23,5 %), Transport et échanges (+ 10,7 %), à l'inverse les enveloppes concernant la Pêche et Aquaculture (- 31,2 %), la Cohésion sociale (- 31,2 %), l'Environnement naturel et le cadre de vie (- 25,6 %) ont été révisées à la baisse.

5.2 INTERREG III- B

Le programme INTERREG III – Volet B « Espace Caraïbe » a été approuvé le 21 mai 2002 par la Commission Européenne. Le séminaire de lancement du programme a eu lieu les 20 et 21 février 2003 à l'Hôtel de Région de Basse-Terre.

1) Les objectifs du programme

INTERREG III - B doit permettre l'extension de la coopération entre les Etats de la Caraïbe afin de favoriser le rayonnement et la compétitivité de la zone Caraïbe en Europe et dans le monde. Il concerne tous les pays et territoires de la Caraïbe insulaires et continentaux, allant des départements français d'Amérique (DFA), intitulés Euro-Régions d'Amérique, aux pays d'Amérique du Sud et du Nord. L'Espace Caraïbe est subdivisé en trois sous-espaces : les Petites Antilles, les Grandes Antilles et le Plateau des Guyanes. INTERREG III permet aux

DFA une meilleure intégration dans la zone Caraïbe grâce à la mise en place de projets associant au moins un pays de la zone.

2) Les axes et mesures du programme

INTERREG III –B s’articule autour de quatre axes (dont trois sont opérationnels et un fonctionnel), subdivisés en dix mesures.

- Il bénéficie pour la période 2000-2006 d’un budget de 24 millions d’euros dont :
- 12 millions d’euros de participation communautaire au titre du FEDER,
 - 12 millions d’euros de contreparties financières émanant des Régions Guadeloupe, Martinique et Guyane.

Axes Stratégiques	Mesures
Développement équilibré et durable de l’espace commun de coopération <i>Montant alloué : 12,98 millions d’euros</i>	1-1 Revaloriser et protéger les patrimoines naturels et culturels pour renforcer l’attractivité de la zone. 1-2 Favoriser une meilleure exploitation des ressources halieutiques. 1-3 Favoriser une meilleure utilisation des énergies renouvelables. 1-4 Améliorer la mobilité durable et l’accessibilité. 1-5 Développer les coopérations interurbaines et entre les zones rurales.
Diffusion de l’information, du savoir et renforcement de la capacité d’innovation <i>Montant alloué : 5,86 millions d’euros</i>	2-1 Développer la société de l’information dans le but d’accroître les échanges entre les différents acteurs de la coopération et leur accès aux connaissances (Institutionnels, socio-professionnels, sociétés civiles...) 2-2 Développer la recherche et les nouvelles technologies au profit du tourisme, du transport, du commerce, de la recherche, de l’environnement, de l’éducation, de la santé, de la sécurité collective dans l’espace de coopération.
Construction de l’image et consolidation des atouts de l’espace commun de coopération <i>Montant alloué : 3,24 millions d’euros</i>	3-1 Promotion interne et externe de l’offre touristique, industrielle, artisanale, commerciale, scolaire et universitaire.
Assistance technique <i>Montant alloué : 1,92 million d’euros</i>	4-1 Gestion, suivi, monitoring et contrôle 4-2 Autres dépenses comprenant séminaires, études, évaluation, information...

3) Les projets agréés en 2005

Vingt-deux projets ont été agréés en 2005, dont 16 initiés par des organismes de Guadeloupe. Le coût total des projets s'établit à 11,8 millions d'euros, financés à hauteur de 60 % par le FEDER.

Les projets principaux, dont la région Guadeloupe est chef de file, concernent en 2005 :

- l'installation d'une interconnexion numérique des trois territoires visés (Guadeloupe, Martinique, Dominique) par la fourniture et la pose d'un câble optique sous-marin de télécommunications (coût total éligible en 2005 : 5,1 millions d'euros dont 2,8 financés par le FEDER) ;
- des études globales et sectorielles visant à renforcer les capacités des acteurs institutionnels et commerciaux afin de leur permettre de mieux appréhender la préparation de l'Accord de partenariat économique (APE) Union Européenne / CARIFORUM¹ (coût total éligible : 2,2 millions d'euros dont 1,9 financés par le FEDER);
- la mise en place du sixième forum des entreprises de la grande Caraïbes afin de promouvoir le commerce et les investissements dans la zone (coût total éligible : 0,7 million d'euros dont 0,6 financé par le FEDER);
- une étude de faisabilité du projet d'alimentation en eau de Marie-Galante à partir de la Dominique (coût total éligible : 0,6 million d'euros dont 0,2 financé par le FEDER);
- l'organisation des journées de l'eau 2005 sur le thème : « L'eau une responsabilité caribéenne » pour donner la possibilité aux acteurs de l'eau de communiquer et de sensibiliser les élus et le grand public à cette problématique (coût total éligible : 0,6 million d'euros dont 0,3 financé par le FEDER);
- une étude destinée à appréhender l'augmentation des flux maritimes de passagers et de marchandises pour optimiser la gestion des gares inter-régionales des quatre îles du Sud de la Caraïbes : Guadeloupe, Martinique, Dominique et Sainte-Lucie (coût total éligible : 0,4 million d'euros dont 0,2 financé par le FEDER).

¹ Forum des Etats ACP de la Caraïbes

CHAPITRE II

Les secteurs d'activité

Section 1

Le secteur primaire

Le secteur primaire poursuit sa mutation et son poids dans l'économie se rapproche des niveaux observés dans l'Union Européenne. Il représentait en effet 7,9 % de la valeur ajoutée en 1990 et ne contribuait en 2002 plus qu'à 3,3 % de la production de richesse du département. Selon les estimations d'emploi de l'INSEE, ce secteur emploierait 2 934 salariés en 2005 soit 2,5 % du total des salariés du département.

Avec 31,1 millions d'euros exportés en 2005, l'agriculture constitue la deuxième source de recettes à l'exportation du département après les industries agroalimentaires. La grève des dockers du port de Jarry en fin d'année 2004 et les difficultés auxquelles a été confrontée la banane ont cependant entraîné une diminution d'un tiers de la part du secteur dans le total des exportations par rapport à 2003.

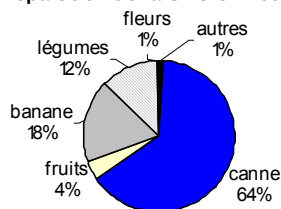
§ 1. L'AGRICULTURE

1. APERÇU GENERAL

1.1 Structures de production

Suite, principalement, au lent déclin des filières banane et canne dont les surfaces d'exploitation ont diminué de respectivement 47,1 % et 15,5 % entre 1989 et 2003, la surface agricole utilisée s'est contractée de 17,9 %. A fin 2003, elle couvrait ainsi 38 369 hectares soit 22,5 % de la superficie totale de la Guadeloupe (27,4 % en 1989).

Répartition de la SAU en 2003



Source : DAF-Enquête structure des exploitations agricoles 2003

Entre 1989 et 2003, le nombre d'exploitations est passé de 16 530 à 10 300 soit une chute de 37,7 % en 14 ans. La Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) estime à 600 le nombre d'exploitations disparaissant chaque année. Cela implique une rationalisation de l'utilisation des surfaces et le recours plus fréquent à des techniques modernes de production. Selon l'enquête de la DAF réalisée en 2003, l'âge moyen des exploitants se situe aux alentours de 51 ans ; seulement deux agriculteurs sur dix sont âgés de moins de 20 ans et 60 % ont entre 40 et 59 ans.

1.2 Les comptes de l'agriculture

Les comptes de la production agricole présentent la valeur monétaire, au cours de l'année civile 2004, de la production agricole à l'état brut. Elle correspond à la différence entre la valeur des biens agricoles produits et celle des biens consommés à des fins de production (semences, aliments du bétail, amendement des sols).

Comptes de la production agricole

En millions d'euros

	2002		2003		2004		Var 04/03
	Valeur	% Part	Valeur	% Part	Valeur	% Part	
Légumes	51,78	18,39	54,74	18,60	39,58	14,1%	-27,7%
Fruits	92,18	32,74	90,10	30,61	77,01	27,5%	-14,5%
. Bananes d'exportation	72,27	25,67	63,30	21,51	49,00	17,5%	-22,6%
. Autres fruits	19,91	7,07	26,80	9,11	28,01	10,0%	4,5%
Plantes industrielles	42,71	15,17	43,75	14,86	51,49	18,4%	17,7%
. Canne à sucre	40,82	14,50	42,04	14,28	50,38	18,0%	19,8%
. Autres	1,89	0,67	1,71	0,58	1,11	0,4%	-35,1%
Divers (fleurs, plantes...)	36,34	12,91	41,40	14,07	36,47	13,0%	-11,9%
Total production végétale	223,01	79,20	229,99	78,14	230,03	82,1%	0,0%
Bétail	35,09	12,46	31,48	10,70	28,09	10,0%	-10,8%
Autres animaux	12,95	4,60	19,21	6,53	12,11	4,3%	-37,0%
Produit des animaux	11,71	4,16	13,65	4,64	9,85	3,5%	-27,8%
Total production animale	58,56	20,80	64,34	21,86	50,05	17,9%	-22,2%
Production agricole totale	281,57	100,00	294,33	100,00	280,08	100,0%	-4,8%

Source : Direction de l'agriculture et de la forêt

Selon la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, la production agricole totale (280 millions d'euros) afficherait un recul de 4,8 % en 2004 par rapport à 2003. Cette baisse est principalement attribuable aux cultures fruitières et légumières respectivement en baisse de 14,5 % et 27,7 % ainsi qu'à l'élevage dont la production en valeur chute de 22,2 %. Ces diminutions en valeur sont directement liées aux évolutions de production en volume exposées infra.

L'analyse de long terme du secteur primaire laisse apparaître une répartition stable dans le temps de la valeur produite par les productions végétales et animales. Ces dernières, représenteraient en effet 17,9 % de la production totale en 2003 pour 19,0 % en 1989. Cette relative stabilité masque cependant des évolutions importantes. La banane, la canne à sucre et les légumes, principales productions végétales ne représenteraient en effet plus que 49,6 % de la production agricole en 2004 contre 73,7 % en 1989. Cette évolution tient à la chute de la production de bananes et de légumes sur la période, de respectivement - 30,1 % et - 38,3 % alors que la canne est restée stable.

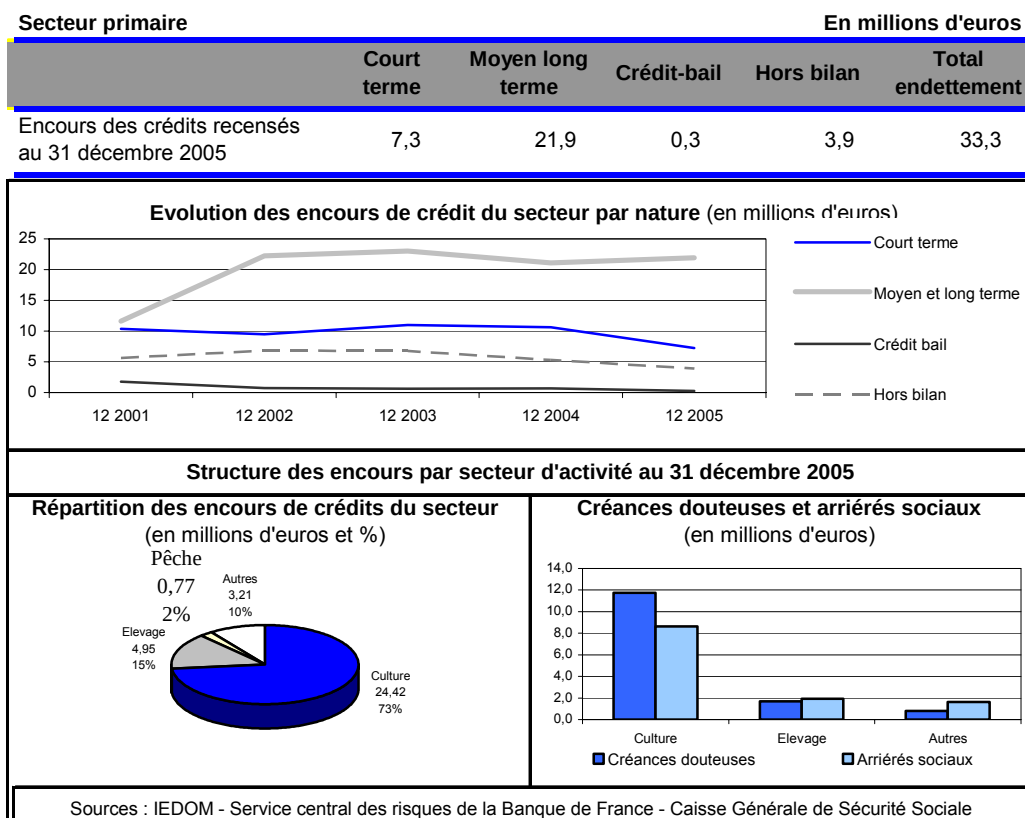
1.3 Financement bancaire du secteur

En 2005, l'endettement du secteur primaire ne représente que 1,0 % des encours distribués par les établissements de crédit à l'ensemble des secteurs économiques guadeloupéens.

L'encours des crédits consentis au secteur primaire de la Guadeloupe accuse un repli de 11,5 % par rapport à 2004 imputable à la diminution des crédits à court terme et des engagements de hors bilan (respectivement - 31,7 % et - 26,9 %).

La branche « cultures primaires » représente près des trois quarts des encours de risques contre 14,8 % pour l'élevage, 9,6 % pour les autres cultures et seulement 2,3 % pour la pêche. Leurs structures de crédit sont sensiblement équivalentes, constituées pour les deux tiers de crédits à moyen et long terme alors que les opérations de crédit bail sont quasi inexistantes.

Il convient de souligner le niveau important des créances douteuses et des arriérés de sécurité sociale du secteur primaire, et plus particulièrement dans les exploitations agricoles de cultures (respectivement 11,7 et 8,6 millions d'euros).



1.4 Le soutien à l'agriculture

Les agriculteurs bénéficient d'aides de l'Etat versées par le CNASEA¹ au titre de la dotation jeunes agriculteurs (DJA), de la dotation d'installation de la réforme foncière (DIRF) et de l'indemnité de retrait volontaire (IRV). En 2005, le total des aides a diminué de 11,7 % suite à la baisse de l'indemnité de retrait volontaire accordée à 14 personnes contre 22 personnes en 2004.

Aides financières publiques (réforme foncière)					en milliers d'euros
Nature des aides	2002	2003	2004	2005	Var 05/04
Montant de la dotation jeune agriculteur	73,6	190,8	205,1	180,6	-12,0%
Nombre d'installés	6	12	12	11	-8,3%
Montant de la dotation installation réforme foncière	3,8	3,8	5,7	0	-100,0%
Nombre d'installés	0	0	0	0	NS
Montant de l'indemnité de retrait volontaire	68,5	173,5	88,1	83,5	-5,3%
Nombre de dossiers	17	42	22	14	-36,4%
Montant de l'aide totale	168,3	368,1	299,0	264,0	-11,7%
Nombres de personnes concernées	23	54	34	25	-26,5%

Source : CNASEA Guadeloupe

1.5 Les enjeux du secteur

1) L'irrigation

L'irrigation des terres demeure relativement faible en Guadeloupe. Selon la DAF, 8 146 hectares seraient irrigables dans le département dont 69,9 %, (15 % de la SAU), seraient effectivement irrigués.

L'installation d'un dispositif d'irrigation efficient permettrait d'améliorer le rendement des productions et d'en assurer la régularité et la qualité. Le développement de l'irrigation nécessite, cependant, des investissements lourds. Ainsi, afin de maîtriser les ressources en eau et de favoriser l'équipement des exploitations, le Document Unique de Programmation (DOCUP) 2000-2006 prévoit des aides financières d'un montant de 78,5 millions d'euros. En 2005, 45 000 euros provenant du FEOGA ont été engagés pour le développement de l'irrigation pour un montant total d'investissement de 11,1 millions d'euros.

Le Conseil Général a, pour sa part, versé 28 212 euros pour le développement de l'irrigation et 300 000 euros pour l'irrigation à la parcelle au cours de l'exercice 2005.

2) La pollution des sols

L'agriculture guadeloupéenne se trouve également confrontée au problème de la pollution des sols par des produits phyto-pharmaceutiques de la famille des organo-chlorés (chlordécone, dieldrine, HCH). Ces produits ont été utilisés dans les années 80 jusqu'en 1993 afin de lutter contre les parasites qui s'attaquaient aux bananiers. Les analyses effectuées suite à la mise en application des arrêtés préfectoraux n° 2003-1496 et n° 2005-91 ont notamment révélé une forte présence de chlordécone dans les sols du département.

¹ Centre National d'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles

2. LA BANANE

Avec 12,5 % des exportations en valeur et 23,2 % en volume, la banane constitue le second produit à l'exportation du département derrière le sucre. Selon les dernières estimations de l'INSEE, elle représentait en 2002, 24,3 % de la valeur ajoutée du secteur primaire soit seulement 0,8 % de la valeur ajoutée totale du département.

2.1 Les caractéristiques de la filière

1) Un marché protégé au titre de l'Union Européenne

La quasi-totalité de la production du département est expédiée vers l'Union européenne, premier importateur mondial (6,8 millions de tonnes importées en 2003), et principalement vers la France métropolitaine (près de 98 %). Face à la concurrence accrue des pays d'Amérique Latine, la production des Antilles ne représentait en 2003 qu'environ 5,1 % du marché européen. C'est dans ce climat concurrentiel que l'Europe a créé en 1993 l'Organisation Commune des Marchés de la Banane (OCMB) afin de protéger le marché des producteurs communautaires.

L'ORGANISATION COMMUNE DES MARCHES DE LA BANANE

Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1993, l'OCMB a pour but de privilégier l'accès au marché européen de la banane des producteurs communautaires d'une part, et des producteurs ACP liés à l'Europe par les accords de Lomé (1975) d'autre part. L'OCMB s'articule autour de trois dispositions principales :

- **Un contingent tarifaire**

L'OCMB a déterminé des conditions douanières spécifiques pour l'entrée de la production bananière dans le marché européen, se traduisant par la mise en place de contingents :

- un contingent de 1 711 100 tonnes à droit de douane nul pour la production communautaire (854 000 tonnes qui ouvrent droit par ailleurs à une aide compensatoire) et pour celle des pays ACP traditionnels (857 100 tonnes).
- un contingent à droit de douane minoré (75 euros/tonne) pour les bananes en provenance des pays tiers non ACP (bananes d'Amérique Latine dites bananes « dollar » essentiellement) et des pays ACP non fournisseurs traditionnels. Au-delà, il n'y a pas de limitation de quantité à l'entrée du marché européen.

- **Une aide compensatoire**

- **L'attribution de l'aide compensatoire**

La quantité maximale annuelle de bananes commercialisées pouvant donner droit à l'octroi de l'aide compensatoire est fixée à 150 000 tonnes nettes pour la Guadeloupe et 219 000 tonnes pour la Martinique.

Les montants de la recette forfaitaire et de l'aide compensatoire sont fixés par la Commission avant le 1^{er} mars de chaque année pour l'année écoulée. Des avances peuvent être versées par les groupements de producteurs et remboursées par l'ODEADOM.

- **Le calcul de l'aide compensatoire**

Elle est égale à la différence constatée entre la recette forfaitaire de référence, et la recette à la production moyenne des bananes sur le marché communautaire, c'est-à-dire entre le prix de vente moyen et le prix de vente effectif. Elle est révisée tous les ans, et dépend du prix des bananes en provenance des Canaries, et des DOM, principaux producteurs communautaires.

- **Une aide complémentaire**

Lorsque la recette moyenne à la production (recette SHE¹) est inférieure à la recette communautaire, les planteurs ont droit à un complément d'aide égal à 75 % ou à 100 % de l'écart observé entre la recette forfaitaire de référence et la somme de la recette moyenne à la production guadeloupéenne et de l'aide compensatoire de l'année en cours.

- **Des certificats d'importation**

Le système des certificats d'importation de bananes « dollar » a été institué afin de permettre aux opérateurs communautaires et ACP de conforter leurs positions dans la filière. Depuis 1999, leur octroi a été limité aux opérateurs ayant effectivement importé des bananes au cours de la période 1994-1996.

En complément du dispositif de l'aide compensatoire et de l'aide complémentaire, des aides structurelles visent à augmenter la productivité par une amélioration de l'organisation de la profession et un accroissement des moyens techniques mis en œuvre, (aides aux hangars, voirie, moyens de transport, vitroplans, irrigation, traitements...), mais également par le développement de la formation et de l'encadrement. Elles sont complétées par des aides ponctuelles, liées notamment aux aléas climatiques.

2) Des surfaces et des producteurs en constante diminution

Entre 1961 et 1978, on recensait 1 250 producteurs exploitant 8 500 hectares, permettant aux exportations de bananes d'atteindre un maximum de 136 000 tonnes. Au cours de ces deux décennies, la filière s'était inscrite au rang de première source de recettes à l'exportation de la Guadeloupe.

En 2005, la superficie consacrée à la banane est évaluée, selon la DAF, à 2 350 hectares soit

Evolution du nombre de producteurs et des surfaces

	2001	2002	2003	2004	2005	Var 05/04
Nombre de producteurs	443	407	349	325	243	-25,2%
Surface (hectares)	4 350	4 300	4 100	2 600	2 350	-9,6%

Source : DAF

1,4 % de la superficie totale de la Guadeloupe, en diminution de près de 72 % en 25 ans. Le nombre de producteurs-exportateurs s'inscrit également en repli de près de 80 % sur la période. Les conditions climatiques variables d'une année à l'autre, le manque d'irrigation et surtout l'importance des coûts de production, supérieurs aux recettes perçues, ont poussé un certain nombre d'exploitants à déposer le bilan.

Face aux difficultés du secteur et à la suite de la perte de nombreux adhérents, les deux groupements existants, la SICA² KARUBANA et la SICA BANAGUA ont fusionné au 31 décembre 2005 pour créer le groupement « les producteurs de Guadeloupe ».

3) Le transport et la commercialisation

Les producteurs livrent leurs bananes aux SICA qui les revendent à un commissionnaire-vendeur. Après livraison des marchandises, les commissionnaires-vendeurs se chargent de la vente des bananes aux mûrisseries. C'est sur la base du prix obtenu des

¹ Sortie Hangar d'Emballage

² Société d'Intérêt Collectif Agricole

mûrisseurs, et après avoir retenu sa propre commission, que le commissionnaire-vendeur paie ensuite le groupement. Ce dernier, une fois sa commission prélevée, alimente les comptes des producteurs. Les producteurs supportent ainsi seuls les risques financiers, alors que les délais de paiement sont de six semaines après livraison de la marchandise aux groupements.

La distribution de la banane guadeloupéenne a été confiée depuis le 1er janvier 2006, à l’Union des Groupements de la Martinique, issue de la fusion entre les deux groupements existants, Banamart et Banalliance. La production guadeloupéenne sera donc directement commercialisée au mûrisseur sans l’intermédiaire de commissionnaire-vendeur.

Afin de revaloriser l’image de la banane antillaise, une vaste campagne de promotion a été lancée en octobre 2005. Programmée sur 3 ans, elle repose sur le slogan « Banane de Guadeloupe et Martinique rien ne peut la battre » représenté par les meilleurs sportifs antillais.

2.3 Le bilan de la campagne 2005

1) Les résultats de la campagne

En 2005, la production de bananes s’est élevée à 54 476 tonnes soit une baisse de 22,9 % par rapport à 2004. Sévèrement touchés par les grèves successives et les conditions climatiques difficiles de l’année 2004, les planteurs ont subi à nouveau une perte d’environ 10 000 tonnes à la suite de conditions météorologiques désastreuses au mois de septembre 2005.

Compte tenu de la contraction de sa production, la Guadeloupe n’a pu exporter que 50 430 tonnes de bananes, soit une diminution de près d’un quart par rapport à 2004.

Exportations vers la métropole											
Catégories	2001		2002		2003		2004		2005		Var 05/04
	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	
Extra	74 991	83	79 766	83	74 777	86	55 968	85	43 426	86	-22,4%
Catégorie I	15 527	17	16 797	17	12 247	14	9 670	15	7 004	14	-27,6%
Total	90 518	100	96 563	100	87 024	100	65 639	100	50 430	100	-23,2%

Source : DDCCRF

2) Les prix sur le marché métropolitain

L’élargissement de l’Europe à 25 états membres a entraîné une augmentation des quotas d’importation de la banane pour les nouveaux pays membres (350 000 tonnes supplémentaires au titre de l’année 2005). Dans le même temps, la demande européenne a également sensiblement augmenté, entraînant temporairement un sous-approvisionnement du marché et, de ce fait, une hausse des prix. En 2005, le prix de la banane guadeloupéenne sur le marché métropolitain a atteint 0,65 euro le kilo, en hausse de 32,1 % par rapport à 2004.

3) Les aides versées

- **Aides compensatoire et complémentaire**

En 2005, le montant de la recette forfaitaire de référence s'est établi à 0,64 euro le kilo de bananes donnant droit à une **aide compensatoire** de 0,055 euro par kilo.

Les planteurs ont également bénéficié d'une **aide complémentaire** de 0,125 euro le kilo, leur recette moyenne à la production (0,418 euro le kilo) étant inférieure à la recette moyenne communautaire (0,585 euro le kilo).

- **DOCUP**

Le DOCUP (DOCument Unique de Programmation) 2000-2006, prévoit des aides aux petites et moyennes exploitations de cette filière dite « traditionnelle » afin d'améliorer leur productivité. En 2005, 10,5 millions d'euros ont été accordés au secteur dont 68,7 % provenant du FEOGA.

4) La réforme de l'OCM Banane

Les différents conflits relatifs à la protection des productions communautaires, opposant l'Union Européenne aux Etats-Unis et à certains pays d'Amérique Latine, ont été arbitrés par l'Organisation Mondiale du Commerce et ont conduit l'Union Européenne à adopter une libéralisation de son marché.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2006, le **volet externe** de l'OCMB a été modifié en un tarif unique de 176 euros la tonne, applicable à toutes les bananes en provenance des pays tiers. Les pays ACP conservent, quant à eux, un contingent réévalué à 775 000 tonnes à droit de douane nul.

La modification du **volet interne** de l'OCMB devrait être connue à la fin du premier semestre 2006 et s'appliquer à partir du 1er janvier 2007. Les producteurs guadeloupéens désirent obtenir une aide fixe à la tonne à la place de l'aide compensatoire soumise aux fluctuations des autres marchés. Le rapport COGEA, commandité par l'Union Européenne, a mis en évidence « qu'aux Antilles, les recettes effectivement perçues par les producteurs ne sont pas capables de couvrir les coûts de production et (...) l'aide compensatoire n'a pas permis de garantir un revenu aux producteurs. (...). Par conséquent, le revenu des producteurs est négatif ».

3. LES AUTRES PRODUCTIONS VEGETALES

L'ensemble des cultures vivrières, maraîchères et florales (hors banane et canne à sucre) couvre une superficie de 3 878 hectares¹, soit 9,7 % de la superficie agricole utilisée (SAU).

Globalement, la production végétale totale s'élevait en 2004 à 54 465 tonnes en baisse de 24,7 % par rapport à 2003. Les professionnels du secteur primaire considèrent que les mauvaises conditions climatiques seraient à l'origine de cette chute de production.

Autres productions végétales récoltées						tonnes
	2000	2001	2002	2003	2004	Var 04/03
Racines, bulbes, tubercules	18 711	19 049	19 334	16 170	5 689	-64,8%
Igname	10 680	10 764	10 764	8 800	2 440	-72,3%
Légumes	14 969	23 812	29 841	33 463	25 325	-24,3%
Fruits	15 229	17 570	17 336	22 340	23 231	4,0%
Ananas	5 460	3 600	3 300	5 750	5 750	0,0%
Melon	5 485	5 952	6 020	7 681	7 534	-1,9%
Agrumes	2 448	5 212	5 180	5 755	6 696	16,4%
Plantes aromatiques	224	207	354	340	220	-35,2%
Cacao	16	16	12	4	4	0,0%
Café	35	35	35	30	19	-37,2%
Piment	158	158	245	245	152	-37,8%
Cultures florales (milliers d'unités)	20 020	17 070	19 442	24 021	25 355	5,6%
Total	49 133	60 638	66 864	72 313	54 465	-24,7%

Source : Direction de l'agriculture et de la forêt - Statistiques agricoles annuelles

3.1 Les cultures maraîchères

Les exportations de produits maraîchers ne représentent que 9,4 % de la production locale. La culture maraîchère est en fait essentiellement destinée à la consommation locale. Avec une production de 54 245 tonnes, elle couvre 63,9 % des besoins du département.

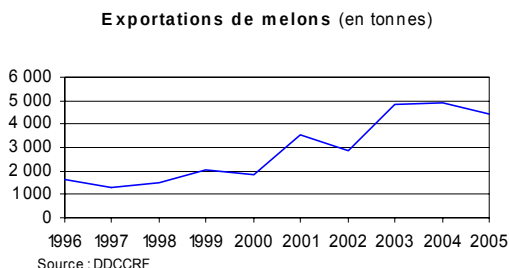
Les racines et plus particulièrement **l'igname** constituent l'une des cultures les plus consommées dans le département avec 71,9 % de sa production destinée au marché local. Toutefois, la concentration de sa production de novembre à mars nécessite des importations importantes d'Amérique centrale durant le reste de l'année. En 2004, la production d'igname a chuté de 72,3 % suite aux intempéries du mois de novembre durant lesquelles l'apparition de parasites a causé la perte de 6 000 tonnes.

Le melon, cultivé par 18 producteurs réunis autour d'un groupement, Caraïbe Melonniers, constitue aujourd'hui la troisième source de revenus agricoles du département (7 962 milliers d'euros en 2004) derrière la canne et la banane et le quatrième produit à l'exportation du département. Sa production est essentiellement absorbée vers la Métropole

¹ Chiffres DAF – Enquête structure des exploitations agricoles en 2003

durant l'hiver ; le solde écoulé sur le marché local permet de subvenir à la totalité de la consommation locale.

Fortement dépendants du fret aérien disponible, les melonniers ont été pénalisés en 2005 par la grève des employés de la SORI, entreprise spécialisée dans la confection de repas d'avion. Leurs quotas d'acheminement du fruit ont été réduits. Les exportations de melons ont ainsi enregistré une baisse de 9,3 % sur l'année soit 62,8 % de la production contre 63,8 % en 2004.



Hormis le melon, l'**ananas** et les **agrumes** constituent l'essentiel des cultures fruitières. Un tiers de leur production est destiné à l'exportation vers la Martinique pour la fabrication de jus de fruits alors que le reste satisfait la totalité de la consommation locale.

3.2 Les cultures aromatiques

Essentiellement destinée à la consommation locale (69,7 % de la production), la production de cultures aromatiques (café, cacao, cannelle, vanille, piment) s'élève à 220,4 tonnes en 2004.

Avec une production locale de 19 tonnes en 2005 sur une superficie de 125 hectares, la production de café guadeloupéen est marginale par rapport à l'ensemble des besoins du département estimés à près de 700 tonnes. Si le café guadeloupéen exporté outre-atlantique ne représente que 37,1 % de la consommation locale, il est néanmoins considéré comme un produit haut de gamme et apparaît aujourd'hui comme un outil de développement de l'écotourisme.

Consciente de la qualité de son café, la filière est actuellement en phase de relance. La COPCAF (Coopération et production de café créée dans les années 90), qui regroupe une trentaine d'adhérents, s'organise pour étendre sa production et améliorer dans le temps la qualité de son café. En 2002, 119 758 euros ont été versés dans le cadre de l'aide à la réhabilitation des anciennes plantations et à la replantation de café sous bananes et forêts prévue par le DOCUP 2000-2006 pour une superficie de 18,5 hectares (35 % de la surface totale). Une seconde tranche est prévue sur la période 2005-2007 comprenant notamment la poursuite du programme de plantation et l'établissement d'une plate forme de transformation (déceriseuse, décortiqueuse, machine à trier, torréfacteur, machine à conditionner) pour un coût total de 539 586 euros dont 50 % provenant du FEOGA.

4. L'ELEVAGE

Avec une production totale d'un montant de 50 millions d'euros, l'élevage constitue la filière la plus lucrative du secteur primaire derrière la canne dont il génère 50,3 % des recettes. Il s'est fortement développé à partir de l'année 2000 grâce à plusieurs programmes de relance des activités. L'élevage en Guadeloupe se caractérise par des unités de type familial, qui concernent notamment les bovins, les cabris, les porcs et les volailles. A côté de ces unités productives, existent des structures de service d'aide à l'amélioration de la production.

3.1 Organisation de la filière

1) La filière viande

LES ACTEURS DE LA FILIERE

- **Les coopératives** ont été créées en 1998.
 - La COOPIAG (la Coopérative d'insémination artificielle de la Guadeloupe) gère la reproduction bovine ;
 - L'UDGDSB (l'Union départementale des groupements de défense sanitaire du bétail) a pour mission principale d'éradiquer la tique sénégalaïse.
- **L'EDE** (Etablissement départemental de l'élevage), assure également la diffusion d'informations auprès de ses adhérents.
- **La SICA**¹ Cap'Viande est chargée de la promotion de l'élevage, l'approvisionnement des éleveurs et la commercialisation de produits labellisés.
- **Les syndicats** sont au nombre de 3 :
 - le SEPG (Syndicat des éleveurs de porcs de la Guadeloupe) ;
 - le SPEBA (Syndicat des paysans éleveurs de la Basse-Terre) ;
 - le SYLAP (Syndicat des éleveurs de lapins).
- **L'IGUAVIE** (Interprofession guadeloupéenne de la viande et de l'élevage) est née en 2004 de la volonté des acteurs de l'élevage de développer leur activité. Elle a pour objet de professionnaliser le secteur, de répondre aux besoins du consommateur grâce à des objectifs d'amélioration de la qualité et de réunir l'ensemble des partenaires dans un même but : le développement de la productivité des exploitations agricoles et le maintien de l'emploi.

La filière d'abattage comprend en Guadeloupe trois abattoirs (Moule, Baillif et Marie-Galante), représentant une capacité totale de traitement estimée à 3 500 tonnes par an. L'abattoir mixte Région Basse-Terre, ex-abattoir intercommunal de Basse-Terre/Baillif est fermé depuis avril 2004 afin d'être mis en conformité avec les normes européennes. Par ailleurs, un projet de construction d'un abattoir à Saint-Martin est toujours à l'étude.

Enfin, un projet d'installation d'un atelier de découpe au Moule est en cours. Les travaux devraient débiter à la fin de l'année 2006.

Abattoirs	Capacité estimée	Agrément normes CE	2003	2004	2005	Var 05/04
Moule	2 000	Juillet 2001	1902	2348	2 245	-4,4%
Marie-Galante	500	Juillet 2002	236	264	273	3,5%
Baillif	1000	non conforme	452	60	fermé	NS

Source : Services Vétérinaires de la Guadeloupe

¹ Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole

Face au développement de l'abattage sauvage en Guadeloupe, les services vétérinaires ainsi que l'EDE ont mis en place des règles de traçabilité et d'hygiène strictes afin d'assurer la sécurité sanitaire du consommateur. Tout propriétaire d'animal est tenu de le déclarer à l'EDE et en cas d'abattage, de détenir une attestation sanitaire confirmant qu'il n'est pas atteint de maladie contagieuse. De plus, des opérations d'enlèvement de bovins sont effectuées dans le département ; tout animal non identifié est mis à la fourrière et le propriétaire contraint de payer une amende de 100 euros par jour s'il ne le récupère pas.

2) La filière avicole

La filière avicole est structurée par 3 unités d'abattages : la ferme de Houdan à Morne-à-l'Eau qui produit 150 tonnes, la ferme de Dalcia à Baie-Mahault (30 tonnes) et la ferme de Baudoin avec une production de 20 tonnes. Il existe également 6 tueries (unités de production et d'abattage de volailles) sur le département qui produisent environ 1 800 tonnes de viande.

S'agissant de la production d'œufs de consommation, la filière est organisée autour de deux principales structures : la ferme de Saint-Alary (Petit-Bourg) et CAMPAVIG (Campêche aviculture). A la suite de la découverte d'un foyer de salmonelle en février 2006, cette dernière s'est vue dans l'obligation de détruire près de 60 000 poules et d'entreprendre des opérations lourdes de décontaminations. La société a été mise en liquidation judiciaire en mai 2006.

3) Les aides publiques

Le Document Unique de Programmation (DOCUP) 2000-2006 prévoit des aides pour l'élevage notamment pour encourager les investissements commerciaux axés sur l'image de la qualité de la production locale, afin de conquérir de nouveaux marchés, mais également pour favoriser ou conforter les organisations d'éleveurs. 869 811 euros ont été accordés en 2005 par le FEOGA au titre du *renforcement des filières traditionnelles et de la diversification* (Axe C).

Par ailleurs, 341 688 euros soit 25 % du total des subventions accordées à l'agriculture par le Département ont été alloués par le Conseil Général pour la lutte contre les parasites animaux et végétaux, l'identification du cheptel ainsi que l'insémination artificielle.

Enfin, la nouvelle Politique Agricole Commune prévoit, à partir du 1^{er} janvier 2006 le paiement d'aides aux éleveurs respectant les normes environnementales, la sécurité alimentaire, la santé animale et végétale ainsi que le bien-être des animaux. En 2005, 4,8 millions d'euros de primes ont été versés dans le cadre de la réforme de la PAC à raison de 86,3 % pour la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, à 11,4 % pour la prime spéciale aux bovins mâles et 2,3 % pour la prime à l'abattage.

3.2 Les produits de l'élevage

Composée à 67,5 % d'animaux de boucherie (bovins, porcins, caprins, ovins, lapins) et 32,5 % de volailles, la production locale de viande s'élève à 6 377 tonnes en 2004. Elle enregistre en 2004 une diminution de 17,3 % par rapport à 2003 suite à la fermeture de l'abattoir de Baillif pour cause de remise aux normes, d'une part, et à celle de l'abattoir du

Moule pour travaux d'autre part. La production locale ne couvre que 25 % de la consommation annuelle locale (28 000 tonnes en moyenne).

Le cheptel de volailles est en 2004 en repli de 22,7 % par rapport à 2003. Cette baisse de la production est due à l'arrêt de l'activité de certains producteurs qui, avec des coûts de production élevés, n'ont pas pu faire face à la concurrence des importations.

Evolution des cheptels	Nombre de têtes					
	1989 (1)	2000 (1)	2002	2003	2004	Var 04/03
Cheptel bovin	65 249	65 003	88 840	76 923	73 063	-5,0%
· Vaches	29 143	25 492	26 040	30 600	32 470	6,1%
· Autres bovins	36 106	39 511	62 800	46 323	40 593	-12,4%
Cheptel porcin	28 658	26 415	32 760	30 876	24 400	-21,0%
Cheptel ovin et caprin	31 566	37 567	51 010	50 360	50 360	0,0%
· Ovins	3 384	3 687	2 850	2 500	2 500	0,0%
· Caprins	28 182	33 880	48 160	47 860	47 860	0,0%
Cheptel de volailles	284 712	427 656	475 250	605 250	467 950	-22,7%

Source : Direction de l'agriculture et de la forêt

(1) Recensement agricole

§ 2. LA PECHE ET L'AQUACULTURE

1. LA PECHE¹

Selon les dernières estimations de l'INSEE, le secteur de la pêche et de l'aquaculture aurait contribué en 2002 pour 0,6 % à la formation de la valeur ajoutée totale du département.

1.1 L'organisation de la profession

1) Une seule coopérative en activité

Le secteur coopératif est essentiellement animé par la Coopérative des Marins-Pêcheurs de la Guadeloupe (COMAPEGA) fondée en 1976 et qui exerce son activité dans le domaine de l'avitaillement maritime en assurant aux pêcheurs la fourniture de carburant détaxé, de glace, d'appâts, et d'articles de pêche. En 2005, elle regroupait 2 366 sociétaires (contre 2 341 en 2004) dont une grande majorité (99 %) de marins pêcheurs.

Par ailleurs, un Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPME) a été créé au cours du deuxième trimestre 2005. Outre son rôle d'interlocuteur principal au nom et au sein de la profession, il s'assure de l'application de la réglementation européenne en matière de pêche.

¹ En l'absence d'études et de statistiques apportant une photographie du secteur de la pêche, l'ensemble de chiffres disponibles et présentés dans cette note constitue des estimations

2) Les pêcheurs

En 2005, le nombre de marins-pêcheurs professionnels enrôlés, c'est-à-dire disposant de la couverture sociale du marin, s'élèverait à 1 185, en baisse de 4,6 % par rapport à 2004. Aux pêcheurs déclarés, il convient d'ajouter un nombre non négligeable de pêcheurs exerçant cette activité de manière informelle.

3) Les équipements

La Guadeloupe compte environ 872 navires armés en pêche. La flottille de pêche se compose de trois types d'embarcations de taille variable selon le mode de pêche pratiqué :

- les « *Saintoises* » (bateaux de moins de 9 mètres), équipées de moteurs hors bord, représentent près de 81 % de la flottille et sont utilisées pour des sorties en mer de quelques heures ;
- les navires de 8 à 12 mètres, au nombre de 169 sont parfois équipés de moyens de conservation, et permettent à un petit équipage de pêcher dans des zones éloignées pendant plusieurs jours ;
- il n'existe qu'un seul navire de plus de 12 mètres permettant d'effectuer des campagnes de pêche au large de la Guyane et dans les Iles du Nord.

Outre les DCP¹, les pêcheurs utilisent des techniques de pêche anciennes qui ont peu évolué depuis leur introduction à la Guadeloupe (sennes, nasses, filets, palangres et traîne).

4) La commercialisation

En l'absence de criée, les structures de commercialisation sont demeurées traditionnelles. La Direction Régionale des Affaires Maritimes (DRAM) dénombre un peu plus d'une centaine de points de débarquement. La vente se fait directement auprès du consommateur sur les lieux de débarquement, souvent dans des conditions sanitaires insuffisantes. Le solde de la pêche est cédé à une dizaine de mareyeurs et des revendeurs.

5) Le financement

Le financement de la filière pêche est traditionnellement assuré par le Crédit Maritime qui octroie notamment des prêts d'équipement aidés. En 2005, le total des crédits accordés aux professionnels de la mer par cet établissement s'élevait à 837 991 euros.

Par ailleurs, dans le cadre du DOCUP 2000-2006, le secteur de la pêche et aquaculture bénéficie d'une aide publique de 11,5 millions d'euros (dont près de 5 millions d'euros en provenance de l'IFOP²) pour poursuivre la modernisation de la flotte et des équipements des ports de pêche, mais également valoriser les produits de la pêche et de l'aquaculture, et

¹ Dispositif de concentration de poisson.

² Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.

augmenter la production. Au cours de l'année 2005, 1,8 million d'euros ont été accordés au secteur.

Enfin, il convient de noter le rôle important de la Caisse de Chômage Intempéries qui est rattachée au Comité National des Pêches Maritimes. En 2005, la Caisse regroupait 688 adhérents. La part des cotisations des marins pêcheurs s'élevait à 554 031 euros et celle du Comité National des Pêches à 510 500 euros.

1.2 Les résultats de la filière

La dissémination des points de débarquement et l'absence de criée rendent incertaine l'appréhension des résultats de la pêche. Selon la DRAM et la CRPEM, la production guadeloupéenne pourrait être raisonnablement estimée à 10 000 tonnes. La consommation locale en produits de la mer s'élèverait donc à environ 16 000 tonnes en 2005 dont près de 42 % seraient satisfaits par les importations.

1.3 Les perspectives de la filière

Afin de relancer la vente aux particuliers et dans le cadre de la restructuration de la filière, le CRPEM prévoit un certain nombre d'actions dont :

- la sensibilisation de la profession à l'importance de sa restructuration ;
- l'enraiment de l'activité informelle grâce à une vaste opération de marquage de bouées qui seront vendues à moindre coût aux pêcheurs au prorata de leur activité ;
- l'amélioration des techniques de production avec l'acquisition de casiers en plastiques conformes à la protection de l'environnement et favorisant le renouvellement des ressources halieutiques ;
- l'installation d'un observatoire régional des pêches chargé de recenser les indicateurs permettant de mieux appréhender la situation du secteur et de suivre son évolution dans le temps.

2. L'AQUACULTURE

La production aquacole dans le département concerne l'élevage de la crevette d'eau douce, appelée communément le "ouassou" en Guadeloupe.

Il existerait moins d'une dizaine de fermes d'élevage contre une vingtaine dans les années quatre-vingt. Dans le cadre du DOCUP 2000-2006, l'IFOP a cependant versé 134 435 euros en 2005 pour le développement de l'aquaculture.

Environ 900 tonnes de ouassous sont consommées chaque année en Guadeloupe, et seulement 15 tonnes environ sont produites sur le territoire, contre 50 dans les années quatre-vingt. La consommation a été décuplée ces dernières années par l'arrivée massive de produits congelés à très faibles coûts de production.

Section 2

L'industrie et l'artisanat

§ 1. APERÇU GENERAL

L'Association des Moyennes et Petites Industries (AMPI), considère comme entreprise industrielle toute entreprise employant plus de 5 salariés et dont l'activité principale est de transformer, à grande échelle, de la matière première en produits finis en y apportant de la valeur ajoutée. L'industrie regroupe l'industrie des biens de consommation, l'industrie des biens d'équipement, l'industrie des biens intermédiaires, l'industrie agroalimentaire. Sur un marché exigu mais diversifié, et exigeant en termes de qualité et de performances, l'industrie guadeloupéenne s'est développée et modernisée, aidée par les lois de défiscalisation. Selon les estimations de l'INSEE, elle aurait représenté en 2002 5,5 % de la valeur ajoutée totale du département et 7,4 % des emplois.

1. STRUCTURE ET EVOLUTION DU SECTEUR INDUSTRIEL

1.1 Les caractéristiques de l'industrie guadeloupéenne

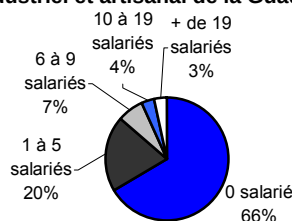
Les notions d' « *entreprise industrielle* » et d' « *entreprise artisanale* » sont difficiles à appréhender, ce qui rend le dénombrement des entreprises peu aisé.

Les entreprises industrielles de la Guadeloupe sont de création récente, même dans les branches traditionnelles telles que le sucre et le rhum. Bien qu'il existe quelques filiales de groupes métropolitains, leur capital est détenu majoritairement par des investisseurs locaux.

La majorité d'entre elles sont des entreprises sans salarié (66 %) ou de 1 à 5 salariés (20 %).

La répartition des entreprises industrielles par branche d'activité ne peut cependant être étudiée que pour les entreprises de plus de 5 salariés.

Taille des entreprises composant le tissu industriel et artisanal de la Guadeloupe¹



Source : INSEE-Fichier Sirene au 01/01/05

¹ Ne sont pris en compte que les entreprises de biens intermédiaires, de biens d'équipement, de biens de consommation, énergétiques et agro-alimentaires.

Répartition des entreprises industrielles de plus de 5 salariés par année de création

Secteurs d'activité (codes NAF correspondants)	Stocks 1995	Créations 2005	Stocks 2005	Part 2005	Var 05/95
Autres industries extractives (14)	31	1	37	0,4%	19,4%
Industries alimentaires (15)	499	11	635	6,6%	27,3%
Industrie textile et habillement (17, 18)	332	1	289	3,0%	-13,0%
Travail du bois et fabrication d'articles en bois (20)	187	2	332	3,4%	77,5%
Industrie du papier, carton, édition et imprimerie (21, 22)	266	1	494	5,1%	85,7%
Industrie chimique (24)	46	1	47	0,5%	2,2%
Industrie du caoutchouc et du plastique (25)	65	0	51	0,5%	-21,5%
Fabrication d'autres prod. minéraux non métalliques (26)	106	0	106	1,1%	0,0%
Métallurgie et travail des métaux (27, 28)	257	3	441	4,6%	71,6%
Fabrication de machines et équipements (29)	48	0	84	0,9%	75,0%
Fabrication d'équipements électriques (30, 31, 32, 33)	122	0	162	1,7%	32,8%
Fabrication de matériel de transport (34, 35)	94	0	132	1,4%	40,4%
Autres industries manufacturières (36, 37)	442	1	421	4,4%	-4,8%
Construction (45)	5 728	18	6 443	66,6%	12,5%
Total	8 223	39	9 674	100,0%	17,6%

Source : Insee Avril 2005 – fichier sirene

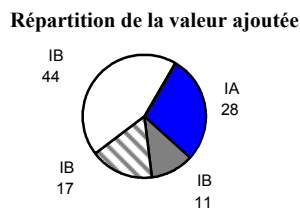
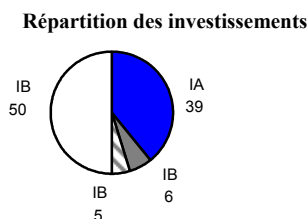
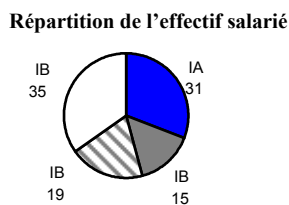
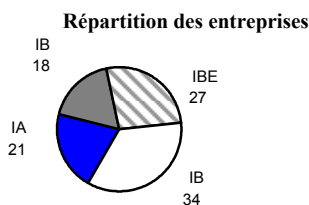
En 2005, la Guadeloupe comptait 9 674 entreprises industrielles de plus de 5 salariés dont la majorité (66,6 %) exerçaient une activité dans le secteur de la construction sur la période 1995-2005. Le nombre d'entreprises du secteur du BTP a progressé de 12,5 % contribuant ainsi à hauteur de 49,3 % à l'évolution globale.

Hors « construction », les branches industrielles ayant connu les plus fortes croissances du nombre d'entreprises ont essentiellement été celles de l' « industrie du papier, carton, édition, imprimerie » (+ 85,7 %), le « travail du bois et fabrication d'articles en bois » (+ 77,5 %), la « fabrication de machines et équipements » (+ 75,0 %) ainsi que la « métallurgie et travail des métaux » (+ 71,6 %). A noter que seules les branches de l' « industrie textile et habillement » et de l' « industrie du caoutchouc et du plastique » ont vu leur nombre d'entreprises diminuer sur la décennie (respectivement - 13,0 % et - 21,5 %).

L'enquête annuelle d'entreprise de l'INSEE¹ de 2003 portant sur l'industrie révèle que :

- avec 43,6 % de la valeur ajoutée totale et 34,7 % des salariés, le secteur des biens intermédiaires constitue le premier secteur d'activité industrielle,
- l'industrie agro-alimentaire produirait pour sa part 28,3 % de la richesse totale du secteur et emploierait 30,7 % des effectifs.

¹ INSEE – L'EAE portait en 2003, sur 183 entreprises de 10 salariés et plus ou de plus de 800 000 euros de chiffre d'affaires dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.



Légende : IAA : Industrie agro-alimentaire
 IBE : Industrie de biens d'équipement
 Source : INSEE-Enquête Annuelle d'entreprises de 2003

IBC : Industrie de biens de consommation
 IBI : Industrie de biens intermédiaires

Le site de Jarry qui s'étend sur 325 hectares sur la commune de Baie-Mahault, s'est imposé comme la principale zone d'activité industrielle de la Guadeloupe. Son expansion n'a pas été totalement maîtrisée et la zone a besoin d'une requalification. Le DOCUP 2000-2006 a prévu, au travers du projet *Jarry 2000* qui dispose d'un budget de 53 millions d'euros, l'assainissement des eaux usées et pluviales, la réfection des voies dans plusieurs artères ainsi que la construction de plusieurs giratoires.

Principales zones industrielles

Communes	Nom des zones	Surface
Abymes	Petit-Pérou	13 ha
Baie-Mahault	Jarry	325 ha*
Baillif	Baillif	36 ha
Gourbeyre	Gourbeyre	7 ha
Lamentin	Jaula	28 ha*
Petit-Bourg	Arnouville	38 ha*
Saint-Claude	Matouba	9 ha
Sainte-Rose	Nolivier Antillopole	33 ha*

Source : Centre des Impôts (1999) et * Service Technique des Mairies (2001)

1.2 Financement bancaire du secteur

Au 31 décembre 2005, l'encours total de crédits octroyés par le secteur bancaire aux entreprises du secteur de l'industrie et de l'artisanat à la Guadeloupe s'élevait à 89,1 millions d'euros, soit 2,7 % des encours distribués à l'ensemble des secteurs économiques de la Guadeloupe, en baisse de 3,3 %.

Cette évolution tient principalement à la baisse de l'endettement des entreprises des secteurs de l'industrie agroalimentaire (29,5 % de l'endettement du secteur de l'industrie) et de l'industrie des biens intermédiaires (39,1 %) de respectivement - 7,1 % et - 3,9 % en glissement annuel et, dans une moindre mesure de l'industrie des biens d'équipement (- 2,5 %). Les concours octroyés à l'industrie des biens de consommation (15,9 % des concours octroyés au secteur) ont progressé en revanche de 6,0 %.

Les entreprises du secteur se caractérisent par l'importance de leurs crédits d'exploitation (45,7 % de leur dette) alors que leurs crédits d'investissement (crédits à moyen et long terme et crédit bail) ne représentent que 44,3 % de leur endettement.

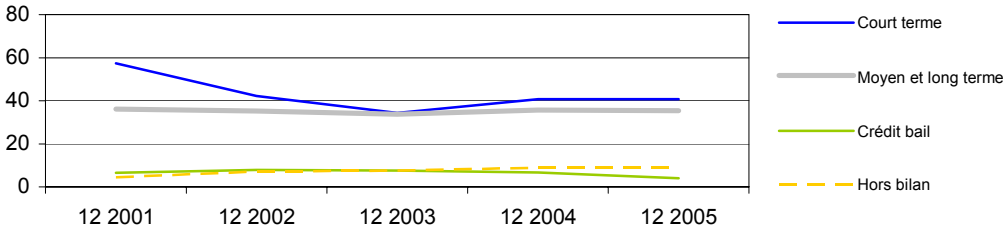
Industrie

en millions d'euros

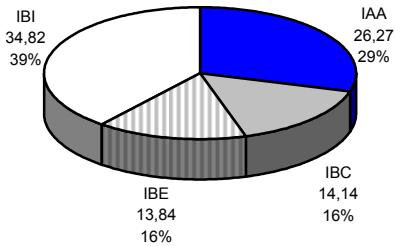
	Court terme	Moyen long terme	Crédit-bail	Hors bilan	Total endettement
--	-------------	------------------	-------------	------------	-------------------

Encours des crédits recensés au 31 décembre 2005	40,7	35,3	4,1	8,9	89,1
--	------	------	-----	-----	------

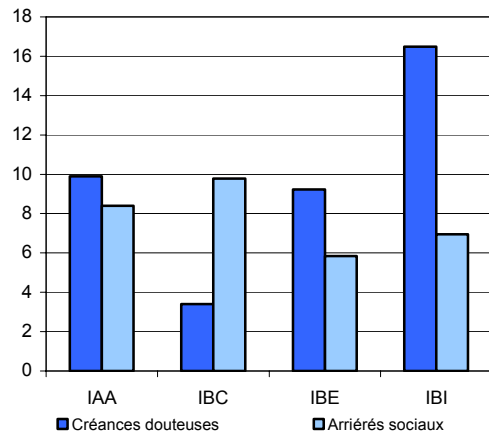
Evolution des encours de crédit du secteur par nature (en millions d'euros)



Répartition des encours de crédits du secteur (en millions d'euros et %)

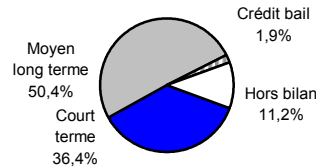


Créances douteuses et arriérés sociaux (en millions d'euros)

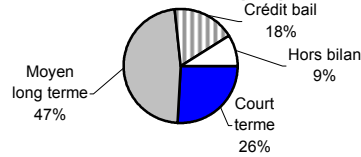


Structure des encours par secteur d'activité au 31 décembre 2005

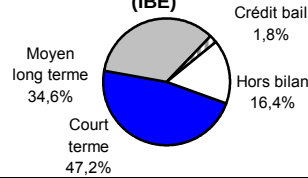
Industrie agroalimentaire (IAA)



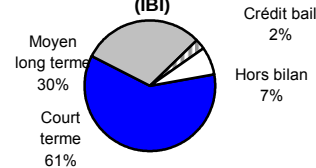
Industrie des biens de consommation (IBC)



Industrie des biens d'équipement (IBE)



Industrie des biens intermédiaires (IBI)



Sources : IEDOM - Service central des risques de la Banque de France - Caisse Générale de Sécurité Sociale

1.3 Les soutiens de l'industrie

Sigle	Nom	Objectif	Réalisation 2005
CCI	Chambres de Commerce et d'Industrie	Conseiller et former les entreprises	Inauguration de l'Agoratech, outil de gestion mis à la disposition des PME afin de sa familiariser avec les nouvelles technologies
AMPI	Association des Moyennes et Petites Industries	Défendre et promouvoir les intérêts de l'industrie locale	Mise à niveau au plan numérique de l'association: création d'un site internet avec demandes de réservation d'espaces informatisées pour les adhérents
SAGIPAR	Société Antilles-Guyane d'Investissements et de PARTICipations	Renforcer les fonds propres des entreprises	Prise de participation de 600 000 euros dans les fonds propres de 3 entreprises
APRIGA	Agence pour la PRomotion des Investissements en GuAdeloupe	Conseiller les porteurs de projets en leur apportant une assistance technique	27 projets traités pour un montant de 12,5 millions d'euros
ANVAR	Agence Nationale de VALorisation de la Recherche	Aider les entreprises et les particuliers à faire face aux coûts inhérents d'un projet innovant	Soutien à 3 projets (77 200 euros)
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	Consentir des subventions aux investissements matériels, de recrutements de cadres, de nouvelles technologies	Instruction de 35 dossiers. Montant total des aides accordées 5,8 millions d'euros

Le Document Unique de Programmation 2000-2006 contient plusieurs mesures destinées à renforcer le tissu productif, notamment, l'aide aux entreprises et à l'artisanat, la qualification des zones d'activité et le développement de la recherche et de l'innovation. Ainsi, à fin 2005, 175,6 millions d'euros étaient programmés depuis 2000, soit 83,7 % de la maquette initiale.

En 2005, l'ANVAR (Agence Nationale de Valorisation de la Recherche) a versé :

- 10 800 euros pour l'aide au recrutement Cortech (Convention de Recherche pour les TECHniciens supérieurs) ;
- 23 400 euros pour l'aide au recrutement pour l'innovation ;
- 43 000 euros pour l'aide au concours à la création d'entreprises.

Le département apparaît en effet très dynamique en matière de technologies innovantes. Ainsi, depuis la création du concours d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes en 1999 (organisée par le Ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies), onze guadeloupéens ont été lauréats.

§ 2. L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE

Selon les dernières estimations de l'INSEE, le secteur de la canne représentait, en 2002, 11,7 % de la valeur ajoutée du secteur primaire et le sucre-rhum, 15,2 % de celle du secteur agroalimentaire. Malgré sa faible participation à la production de la richesse totale du département (0,4 %), la filière canne-sucre-rhum génère une part non négligeable de l'emploi du département (2 597¹ emplois soit 2,1 % de la population active totale).

1. LA FILIERE CANNE - SUCRE

1.1 Présentation de la filière

Très dépendant des conditions climatiques et mobilisant des surfaces importantes pour un territoire insulaire, le secteur de la canne et du sucre guadeloupéen doit faire face à la concurrence générée par les grands producteurs mondiaux comme le Brésil, premier producteur mondial de sucre avec 411 millions² de tonnes produites en 2004.

Introduite en Guadeloupe au 17^{ème} siècle, la canne à sucre a connu un essor considérable de 1945 à 1960. Entre 1960 et 1980, la sole cannière s'est réduite de moitié. Elle couvrait 14 129 hectares en 2003³. La production annuelle moyenne de sucre qui s'établissait à 155 338 tonnes au cours de la décennie 1960-1969 a fortement diminué jusqu'en 1990 (55 929 tonnes), puis a progressé pour atteindre 72 831 tonnes en 2005.

Compte tenu de la baisse de la production cannière et des investissements lourds qu'impose l'industrie du sucre, plus que deux usines demeurent en activité (15 en 1950) : Gardel au Moule pour la Guadeloupe "continentale", et Grand'Anse à Marie-Galante.

LES ACTEURS DE LA FILIERE

- **Les planteurs**

Leur organisation est caractérisée par une très grande atomisation des exploitations, les deux tiers comptant moins de deux hectares.

- **Les SICA**

Les Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole ont été créées dans les années 80. Elles ont notamment pour mission d'approvisionner le bassin cannier en intrants (engrais et herbicides) et de reverser aux planteurs les aides publiques (aides à la garantie des prix et à la replantation) et de préfinancer les travaux. La Guadeloupe compte 4 SICA.

- **Les CUMA**

Les Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole se sont constituées autour du chargement et du transport, puis ont diversifié leur activité vers la coupe mécanique. 11 coopératives sont en activité actuellement.

- **Les ETA**

Les Entreprises de Travaux Agricoles ont le même rôle que les CUMA mais sont des sociétés de droit privé (des SARL pour la plupart) et sont basées sur un principe concurrentiel. Il en existe une trentaine.

¹ Recensement 1999 de l'INSEE

² Source : FAO STAT

³ Enquête structure des exploitations agricoles 2003

- **La chambre d'agriculture**

Elle a pour mission d'organiser la filière et de fournir des prestations de conseil aux différents intervenants. En outre, elle gère les Groupements Fonciers Agricoles (GFA) de la réforme foncière.

- **L'Interprofession**

L'IGUACANNE, interprofession guadeloupéenne pour la canne et le sucre, a été créée le 22 juin 2005. Il s'agit d'une association de type loi 1901 formée par le GIE Canne Guadeloupe (Groupement d'Intérêt économique qui regroupe les 4 SICA) et les organisations syndicales des exploitants agricoles ainsi que l'ASSOCANNE qui rassemble les deux usiniers. Elle a pour missions principales :

- d'améliorer la qualité des produits afin de répondre aux attentes des consommateurs,
- de défendre les intérêts des familles professionnelles au sein de l'interprofession,
- d'assurer la fonction « recherche et expérimentation » si elle n'est pas prise en charge par un centre ou un institut technique,
- de jouer un rôle de centralisateur des

données économiques au sein de la filière,
- de représenter la filière auprès des pouvoirs publics.

- **Le CIRAD**

Le Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement assure la recherche en matière de canne (variété, mise en culture et récolte).

- **Le CTICS**

Le Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre est l'organe technique au service de la filière. Parmi ses multiples fonctions, il assure la culture de cannes en pépinières afin de les diffuser aux planteurs ainsi que l'analyse de la richesse des cannes en sucre dans l'un de ses 4 centres d'analyse saccharimétrique.

- **La SAFER**

La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural est le principal acteur de la réforme foncière. Elle assure la plupart des services (suivi technique et de gestion, crédit) pour les producteurs en réforme foncière.

1.2 Les résultats de la campagne 2005

La campagne sucrière 2005, débuté le 03 mars en Guadeloupe « continentale » et le 08 mars à Marie-Galante pour s'achever le 3 août, a été relativement bonne en terme de volume de cannes broyées. Le volume de cannes manipulées (841 131 tonnes) a été sensiblement équivalent à celui de la campagne précédente avec toutefois des résultats contrastés pour les deux sucreries. La production de Gardel s'est en effet établie en légère diminution de 4,8 % du tonnage de cannes traitées alors que Grand'Anse a réalisé un record avec 165 821 tonnes de cannes broyées en hausse de 23,8 % par rapport à 2004.

Du fait de conditions climatiques difficiles, de nombreuses cannes sont néanmoins restées sur pied (près de 50 000 tonnes) et la richesse saccharine moyenne¹ s'est inscrite en baisse de 0,11 point à 7,96, soit la plus faible richesse moyenne enregistrée depuis 14 ans. La production de sucre (72 831 tonnes) affiche, de ce fait, un recul de 16,6 % par rapport à 2004 et n'atteint ainsi que 84,6 % du quota A fixé dans le cadre de l'OCM sucre pour la campagne 2005 (Voir encadré OCM Sucre).

¹ Moyenne des richesses saccharines pondérée par le tonnage de cannes broyées.

Résultats des campagnes sucrières

milliers de tonnes

Campagnes	Cannes manipulées (1)	Sucre produit (2)	Richesse moyenne	SRT	Ecart technique* (%)
1990-1991	623,00	53,20	8,85	10,89	2,36
2000-2001	510,60	56,00	11,09	13,61	2,65
2001-2002	657,57	51,73	8,06	9,92	2,05
2002-2003	572,31	63,55	10,41	12,77	1,67
2003-2004	841,62	74,04	8,13	9,95	1,15
2004-2005	841,13	72,83	7,96	9,93	1,27

Source : Centre technique interprofessionnel de la canne et du sucre (CTICS)

* Ecart technique = SRT (Sucre récupérable théorique) - Rendement $((2)/(1))$,

avec : SRT = Rendement / Ku (coefficient moyen d'efficacité des usines : 0,795)

1.3 Une industrie en difficulté, soutenue par les pouvoirs publics

L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE DU MARCHÉ DU SUCRE (OCM SUCRE)

La production sucrière des pays de l'Union Européenne relève depuis le 1er juillet 1968 de l'Organisation communautaire du marché du sucre (règlement 1009/67 du 18 décembre 1967). Cette OCM définit pour chaque pays membre des quotas de production bénéficiant d'une garantie de prix de commercialisation dans le cadre de conventions quinquennales signées localement entre l'Etat et les principaux acteurs de la filière. Ils se décomposent en deux catégories : A et B ;

- le sucre entrant dans le quota A est vendu à un prix plus élevé que celui du quota B ;
- le sucre vendu hors quota est négocié au cours mondial.

Ces quotas sont ensuite fixés pour chaque producteur au niveau national.

Aux Antilles, les usines sucrières supportent des coûts fixes élevés alors que leur activité est concentrée sur la durée de la campagne (une centaine de jours par an) et que la canne disponible est insuffisante. Elles sont confrontées à des problèmes de rentabilité auxquels elles ne font face que grâce aux aides des pouvoirs publics.

La dernière convention quinquennale signée entre l'Etat, l'usine de Gardel, la SA.SRMG, la FDSEA, la CDJA et l'Union des planteurs de la Guadeloupe (UPG) date du 18 mars 2002. Elle précise les conditions d'attribution des aides de l'Etat aux producteurs de cannes en Guadeloupe continentale ainsi que les modalités de paiement des cannes par les usines pour les campagnes 2002-2006.

1) Aides aux planteurs

AIDES A LA PRODUCTION

Selon la convention quinquennale de 2002-2006, la garantie de prix s'applique à une canne ayant une richesse saccharine standard de 9 % et se décompose comme suit :

- le prix de base de la canne, fixé à 32,34 euros la tonne auquel est affecté un coefficient de bonification/réfaction si la richesse des cannes livrées s'écarte de 9 % ;
- l'aide de base de l'Etat à 23,61 euros la tonne pour les 1 500 premières tonnes puis 22,04 euros pour les suivantes. Si la richesse saccharine est différente de 9 %, un coefficient proportionnel à cette dernière lui est affecté.

De plus, en fonction des dates de livraison et des richesses individuelles, une majoration est appliquée à l'aide de base dans la limite de trois quatorzaines selon le principe suivant :

- Quatorzaine 1 : + 20 %
- Dernière quatorzaine : + 15 %

La troisième quatorzaine majorée, fixée annuellement par la CPICS (Commission Paritaire Interprofessionnelle de la Canne et du Sucre), est soit la quatorzaine 2 soit l'avant dernière.

Les planteurs bénéficient également des aides suivantes :

- l'aide à la replantation,
- l'aide au transport de la canne des champs vers le centre de traitement de la canne.

Pour la campagne sucrière 2004-2005, l'aide totale versée aux planteurs au titre de la garantie de prix s'est élevée à 20,2 millions d'euros pour l'année 2005. En 2006, 211 000 euros supplémentaires devraient être accordés aux planteurs au titre de l'année 2005.

Parallèlement à ces dispositifs, des aides exceptionnelles, notamment en cas de calamités agricoles, peuvent être accordées aux agriculteurs. En 2005, une indemnisation de 330 760 euros a été accordée aux planteurs au titre de la pluviosité exceptionnelle.

2) Aide aux usiniers

AIDES A L'EXPLOITATION	
Outre la garantie de prix dans le cadre des quotas fixés par l'OCM, les usiniers bénéficient d'aides à l'exploitation versées par l'Etat notamment : - l'aide à l'écoulement qui concerne le transport du sucre réceptionné au port de Jarry vers l'Europe calculé en fonction du poids équivalent en sucre blanc et du coût du fret ; - les aides conventionnelles à l'exploitation versées par l'Etat.	Les quotas A et B ont quant à eux été fixés à respectivement 86 102 tonnes (+3,1 % par rapport à 2004) et 10 116 tonnes (+ 0,9 %) avec une garantie de prix minimum de 631,9 euros la tonne alors que le cours mondial de sucre théorique oscillait entre 210 et 290 euros la tonne.

En 2005, ces aides au fonctionnement des unités sucrières ont atteint 2,05 millions d'euros.

Dans le cadre du soutien à la filière cannière prévu par le DOCUMENT Unique de Programmation (DOCUP) 2000-2006, 8,2 millions d'euros ont également été validés en 2005 sur le FEOGA.

1.4 Les perspectives de la filière

Suite à la plainte déposée par les grands producteurs mondiaux de sucre (Brésil, Australie et Thaïlande) contre la politique de l'OCM sucre qualifiée de protectionniste envers ses producteurs et les pays ACP, une réforme de cette dernière a été engagée en 2005. Le 24 novembre, un accord a ainsi été établi entre les membres du Conseil des Ministres à Bruxelles. Il prend notamment en compte le caractère insulaire de la production des DOM et prévoient notamment dès 2006 :

- une baisse de 36 % graduelle du prix du sucre (5 % en 2006, 14,3 % en 2008 et 36 % en 2009) ;
- la fusion des « quota A » et « quota B » qui impliquera une autorisation d'écoulement du sucre de 480 000 tonnes pour les DOM ;
- une suppression de la prime de raffinage et en contrepartie une aide compensatoire équivalente à 64 % de la perte de revenu générée par la réforme. Elle devrait toutefois être maintenue jusqu'à fin octobre 2006 dans le cadre des mesures transitoires.

La réorganisation de la filière, devenue essentielle au regard de la nouvelle OCM sucre, prévoit l'entrée des planteurs dans le capital de l'usine de Gardel à travers une augmentation du capital social de la société. Ils devraient participer à hauteur de 5 millions d'euros à ce capital (75 % apporté par la Région et 25 % par leurs SICA relais). D'autres actions ont d'ores et déjà été menées notamment la création le 22 juin 2005 de l'IGUACANNE (Voir encadré p. 93).

La campagne sucrière 2006 a débuté le 9 février 2006 soit un mois plus tôt que la précédente. Les problèmes sociaux rencontrés en inter-campagne par l'usine Marie-Galantaise ont reculé au 15 mars 2006 la date d'ouverture de la campagne sur l'île. L'objectif de récolte est fixé à environ 860 000 tonnes de cannes.

2. LE RHUM

2.1 La production

Avec une production annuelle moyenne de 62 950 HAP (Hectolitres d'Alcool Pur) depuis 1995, le rhum guadeloupéen a su acquérir au fil des années une renommée nationale qui en fait le 3^{ème} produit à l'exportation du département (6,6 % du total des exportations en valeur en 2005).

LA FABRICATION DU RHUM

- **Le rhum agricole** est fabriqué à partir de la fermentation du jus de canne ou "vesou". Le "vin de canne" une fois obtenu est ensuite distillé, puis coupé par addition d'eau, afin d'être commercialisé. La partie de ce rhum agricole mise en vieillissement dans les fûts de chêne de moins de 650 litres, pendant au moins quatre ans, donne naissance au "rhum vieux".

Neuf distilleries fabriquent du rhum agricole à la Guadeloupe : Père Labat et Bielle à Grand-Bourg (Marie-Galante), Bellevue à Capesterre de Marie-Galante, Damoiseau au Moule, Bologne à Basse-Terre, Montebello à Petit-Bourg, Reimonenq et Cœur de chauffe à Sainte-Rose et enfin Longueueau à Capesterre Belle-Eau.

- **Le rhum industriel ou de sucrerie** est obtenu par le même processus de fabrication que le rhum agricole, mais à partir d'une matière première différente : la mélasse¹. Ce rhum peut également être mis en vieillissement pendant cinq ans.

Le rhum de sucrerie est principalement produit par trois sociétés : deux sucreries (l'usine de Grand'Anse à Marie-Galante et l'usine Gardel) et une distillerie (la Société Industrielle de Sucrerie - SIS - Bonne-Mère à Sainte-Rose).

- **Le rhum léger** est obtenu comme le rhum de sucrerie à partir du traitement des mélasses, mais contient moins de substances aromatiques. Compte tenu du caractère très concurrentiel du marché du rhum léger, la Guadeloupe a cessé cette production depuis 2001.

¹ Résidu semi-liquide issu de la fermentation du sucre. Un hectare de canne à sucre donne en moyenne 8 à 10 tonnes de sucre pur cristallisé par an, 3,4 tonnes de mélasse et 12 tonnes de bagasse (résidu du broyage).

En 2005, la Guadeloupe a utilisé 72 830 tonnes de cannes à sucre pour produire son rhum agricole et 103 257 hectolitres de mélasses pour son rhum de sucrerie. La production totale de rhum atteint ainsi 58 831 HAP, en progression de 5,9 % sur l'année.

Cette progression masque, cependant, des divergences selon la nature du rhum produit. La fabrication du rhum de sucrerie, produit majoritairement en Guadeloupe « continentale », progresse en effet de 17,3 % sur l'exercice alors que le rhum agricole distillé en 2005 accuse un repli de 5,8 %.

Production de rhum						hectolitres d'alcool pur
	2001	2002	2003	2004	2005	Var 05/04
Rhum agricole	24 987	28 583	22 089	27 310	25 716	-5,8%
Rhum de sucrerie	36 200	38 568	32 724	28 221	33 115	17,3%
Production totale	61 187	67 151	54 813	55 531	58 831	5,9%
Stocks de fin d'année rhum agricole	ND	193 171	190 449	208 560	202 667	-2,8%
Stocks de fin d'année rhum de sucrerie	ND	389 786	473 457	452 027	358 481	-20,7%
Stocks totaux de fin d'année	ND	582 957	663 905	660 587	561 148	-15,1%

Source : Douanes et droits indirects - Direction Régionale de la Guadeloupe

2.2 La commercialisation

LA REGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE

La commercialisation du rhum des DOM sur le marché est réglementée par un système de contingents datant de 1922, destiné, à l'origine, à limiter l'importation de rhum en métropole. La loi de Finances rectificative n° 95-1.347 du 30 décembre 1995 a considérablement modifié le régime contingentaire du rhum produit dans les DOM pour l'harmoniser avec la réglementation européenne, et concilier les contingents avec les réalités économiques et géographiques.

- **Le contingent économique :** Depuis le 1^{er} janvier 1996, le contingent d'exportation du rhum pour les quatre DOM réunis s'élève à 90 000 HAP. La répartition est la suivante :
 - Guadeloupe : 31 000 HAP dont 25 650 HAP en rhum de sucrerie et 5 350 HAP en rhum agricole ;
 - Martinique : 41 850 HAP dont 9 205 HAP en rhum de sucrerie et 32 645 HAP en rhum agricole ;

- Réunion : 17 000 HAP uniquement en rhum de sucrerie ;
- Guyane : 150 HAP uniquement en rhum agricole.

- **Le contingent fiscal :** Pour demeurer compétitif face aux autres pays producteurs, les producteurs de rhum paient le droit d'accise à un taux minoré, dans la limite du contingent. Cette taxe à la consommation s'élève à 835 euros¹ par HAP contre 1 450 euros pour les autres spiritueux ainsi que pour une partie des rhums hors contingent.

- **Les aménagements de la réglementation communautaire** ont été permis lors des négociations qui se sont tenues en mars 1995 avec les instances communautaires. Ainsi, le droit d'accise réduit pour le rhum traditionnel contingenté en provenance des DOM et exporté vers la métropole a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2009 en vertu de la décision du 18 février 2002 de l'Union Européenne. Depuis le 1^{er} janvier 2000, le rhum léger n'est plus soumis à ce régime.

¹ Bulletin officiel des douanes n° 6412 du 3 mars 2000

En 2005, avec une progression de 9,8 % des exportations de rhum vers la métropole et de 3,7 % des ventes sur le marché local, le volume total de rhum commercialisé a augmenté de 8,0 % par rapport à 2004 pour s'inscrire à 60 078 HAP.

Commercialisation du rhum					hectolitres d'alcool pur	
	2001	2002	2003	2004*	2005	var 05/04
Export de rhums sur la métropole	32 506	39 993	32 533	37 443	41 097	9,8%
Contingent	29 736	30 948	31 000	30 938	31 000	0,2%
Hors contingent	2 770	9 045	1 533	6 505	10 097	55,2%
Export de rhums vers l'étranger*	359	393	396	499	656	31,5%
Total exporté	32 865	40 386	32 929	37 942	41 753	10,0%
Vente sur le marché local	18 902	18 457	18 932	17 676	18 325	3,7%
Total commercialisé	51 767	58 843	51 861	55 618	60 078	8,0%

Source : Douanes et droits indirects - Direction Régionale de la Guadeloupe

* Chiffres rectifiés

Avec 41 097 HAP exportés, soit près de 69,4 % de la production totale, la métropole demeure le principal consommateur de rhum guadeloupéen.

La progression de 62,2 % des exportations de rhum de sucrerie hors contingent contribue à hauteur de 90 % à l'augmentation des exportations vers la métropole. Cette évolution intervient après la reconquête, sur le marché européen de contrats perdus par la Guadeloupe quelques années plus tôt. Les exportations de rhum de sucrerie, avec un total de 34 590 HAP (84,2 % des exportations vers la métropole), ont ainsi retrouvé en 2005 leur niveau de 2002. Sur la période, les exportations de rhum agricole ont pour leur part progressé de 3,6 %.

A noter que les professionnels du secteur souhaitent une révision des contingents avec une augmentation des quotas du département jugés indispensables au développement de leur activité. La saturation du marché local et le faible niveau actuel du contingent, en particulier pour le rhum agricole, constituent pour eux un frein à la croissance de la filière. On rappellera effectivement que le système de contingents octroie à la Guadeloupe 5 350 HAP contre 32 645 HAP au département de la Martinique.

Les expéditions vers l'étranger, même si elles sont marginales (1,6 % des exportations), ont quant à elles progressé de 31,5 % par rapport à 2004 ; elles concernaient principalement l'Europe (Italie, Espagne, Belgique, Allemagne, Estonie, Slovaquie, République Tchèque...) mais aussi certains pays d'autres continents comme le Japon. A noter que de nouveaux marchés pourraient voir le jour à compter de 2006.

§ 3. L'ARTISANAT

L'entreprise artisanale se définit comme une entreprise ayant une activité de production, transformation, réparation ou de prestation de services dans sept champs d'activité (alimentation, bâtiment, bois et ameublement, travaux des métaux et électricité, textile/cuir/habillement, activités de fabrication diverses et réparations/services/transports). Son périmètre d'intégration va donc au-delà de celui de l'industrie puisqu'il inclut notamment des activités de transport, d'actions sociales ou encore de services personnels. En outre, une entreprise artisanale ne peut employer plus de 10 salariés. Ce chiffre est porté à 15 salariés, si le chef d'entreprise est titulaire de la qualification d'artisan ou du titre de Maître-Artisan. Dans le cadre d'une entreprise artisanale, le chef d'entreprise est obligatoirement immatriculé au Répertoire des Métiers.

1. LES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

La Chambre des métiers de la Guadeloupe répertoriait à fin 2005, 12 093 entreprises artisanales dont 34,8 % appartenant au secteur du bâtiment.

La densité artisanale du département était ainsi estimée à 267 établissements pour 10 000 habitants avec une concentration plus forte dans l'agglomération pointoise, les dépendances, le nord de la Grande Terre et le sud-est de la Basse-Terre.

Nombre d'entreprises artisanales en Guadeloupe en fin d'année

	2001	2002	2003	2004	2005	Part 2005	Var 05/04
Alimentation	773	803	856	880	912	7,5%	3,6%
Bâtiment	3 968	4 028	4 113	4 149	4 212	34,8%	1,5%
Bois-ameublement	1 109	1 127	1 178	1 046	1 067	8,8%	2,0%
Métaux, méca., élec.	2 462	2 625	2 814	2 878	3 010	24,9%	4,6%
Vêtements cuirs	373	388	414	411	437	3,6%	6,3%
Divers	2 072	2 131	2 282	2 355	2 455	20,3%	4,2%
Total	10 757	11 102	11 657	11 719	12 093	100,0%	3,2%

Source : Chambre des métiers

L'artisanat constitue un secteur d'activité important et dynamique dans l'économie guadeloupéenne puisqu'environ une entreprise sur trois¹ est artisanale. Il contribue à la formation et à l'emploi de nombreux jeunes par l'apprentissage. En 2005, 1 008 apprentis ont ainsi été formés à la Chambre de Métiers de la Guadeloupe. De plus, le succès du Projet Initiative Jeune (aide à la création émanant de l'Etat) participe au rajeunissement du secteur grâce à une part croissante de jeunes chefs d'entreprises dans le cadre de créations ou de reprises d'entreprises, le plus souvent de type familial. Ainsi, selon les dernières statistiques disponibles, le secteur employait en 2003, 21 476 personnes dont 52,8 % étaient salariées.

¹ Donnée : Chambre des métiers.

2. LES DIFFICULTES DU SECTEUR

Malgré un certain dynamisme, l'artisanat guadeloupéen présente quelques handicaps liés :

- au fonctionnement de l'entreprise : en raison de sa structure, l'entreprise artisanale rencontre des difficultés d'accès au crédit et donc au financement des investissements. En outre, on note une insuffisance de formation tant dans le métier (formation technique et technologique) que dans la gestion d'entreprise ;
- au marché : de par sa taille, l'artisanat connaît des difficultés d'accès à certains marchés, notamment extérieurs, et reste donc très dépendant vis à vis du marché intérieur. Dans certains secteurs d'activité, cette dépendance s'exerce également avec les commandes publiques (notamment dans le bâtiment où l'activité fluctue de façon importante selon les programmes initiés par les collectivités publiques). Enfin, certains secteurs, comme l'alimentation, subissent la concurrence des grands groupes ;
- à la situation géopolitique : l'éloignement des sources d'approvisionnement entraîne une augmentation du prix de certains intrants. En termes de débouchés, les artisans doivent également faire face à un marché local étroit.

Conscients de ces handicaps, les professionnels tentent de les surmonter en modernisant leur unité de production (les nouvelles technologies, les techniques de management et de marketing se développent au sein des structures) et en développant une politique commerciale également tournée vers l'extérieur. Les entreprises artisanales participent à plusieurs salons afin de faire découvrir leur savoir-faire dans le département, mais également dans l'hexagone à l'occasion de la foire de Paris.

Section 3

L'énergie et l'eau

§ 1. L'ENERGIE

1. LES HYDROCARBURES

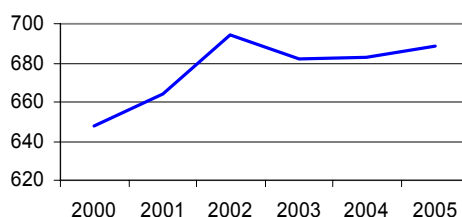
Les besoins en hydrocarbures sont assurés à 90 % par les produits raffinés par la Société Anonyme de Raffinerie des Antilles (SARA)¹ à la Martinique et stockés à Jarry. Les compagnies pétrolières, qui approvisionnent directement Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Marie-Galante répondent au reste de la demande.

Consommation d'hydrocarbures						tonnes
	2001	2002	2003	2004	2005	variations 2005/2004
Essence sans plomb	100 818	106 489	100 805	104 441	109 890	5,2%
Gazole et fioul domestique	226 840	259 672	246 542	253 184	264 411	4,4%
Fioul lourd	144 197	144 629	180 667	177 805	184 095	3,5%
Kérosène	143 627	144 654	122 688	126 386	115 864	-8,3%
Divers	1214	1306	785	726	634	-12,8%
Total hydrocarbures liquides	649 356	679 240	668 087	668 289	674 895	1,0%
Butane	14 991	14 658	13 582	14 268	13 767	-3,5%
Total général	664 347	693 898	681 669	682 557	688 662	0,9%

Sources : SARA et EDF

Sur la période sous revue (2005), la Guadeloupe a enregistré une légère hausse de la consommation d'hydrocarbures de 0,9 %. Cette évolution d'ensemble masque cependant des disparités importantes selon le combustible. La consommation liée à la production de l'électricité (26,7 % de la consommation totale d'hydrocarbures) progresse de 3,5 %, la consommation d'essence (34,5 % de la consommation totale d'hydrocarbures) ressortant, pour sa part, en augmentation de 5,2 % en dépit de la hausse

Evolution de la consommation d'hydrocarbures (en milliers de tonnes)



Source : SARA, EDF

¹ La Société Anonyme de Raffinerie des Antilles est la propriété de Total : 50 %, Shell Antilles et Guyane Française (rachetée en septembre 2005 par le groupe Rubis) : 24 %, Esso : 14,5 % et Texaco : 11,5 %.

du prix des carburants¹. La consommation de kérosène (16,6 % de la consommation totale), étroitement liée à l'activité du transport aérien, s'inscrit en revanche en baisse de 8,3 % sur 2005 du fait, notamment, de la baisse du nombre de mouvements d'avions sur l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes.

2. L'ENERGIE ELECTRIQUE

L'électricité produite à partir des hydrocarbures répond aujourd'hui à environ 86 % des besoins de la Guadeloupe. Le solde, en hausse de 2,2 points par rapport à 2004 (+ 10,9 points par rapport à 2000), provient d'énergies nouvelles ou renouvelables : l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, la géothermie, l'énergie solaire et la cogénération.

EDF fournit 59 % de l'énergie électrique, l'approvisionnement restant se répartit entre la Compagnie Thermique du Moule (22 %), la centrale export diesel à Jarry (9 %), ainsi que les énergies nouvelles ou renouvelables.

2.1 La production d'énergie

EDF, principal opérateur, dispose de deux sites de production à Jarry d'une puissance de 159 MW pour Jarry-Nord et de 112 MW pour Jarry-Sud, d'un site à Saint Martin de 51 MW, d'un à Saint Barthélemy de 21 MW et de trois centrales de secours pour les Saintes, la Désirade et Marie-Galante d'une puissance totale de 16,0 MW.

L'exploitation du Centre EDF Guadeloupe est structurellement déficitaire en raison du système de péréquation des tarifs avec ceux de la métropole² alors que le coût de production de l'électricité dans le département est 2,5 fois plus élevé. Depuis 2001, EDF a mis en place une Contribution aux charges du Service Public de l'Electricité (CSPE) prélevée sur les factures d'électricité des clients de l'ensemble du territoire français destinée à financer les surcoûts de production dans les Départements d'Outre-Mer et la Corse.

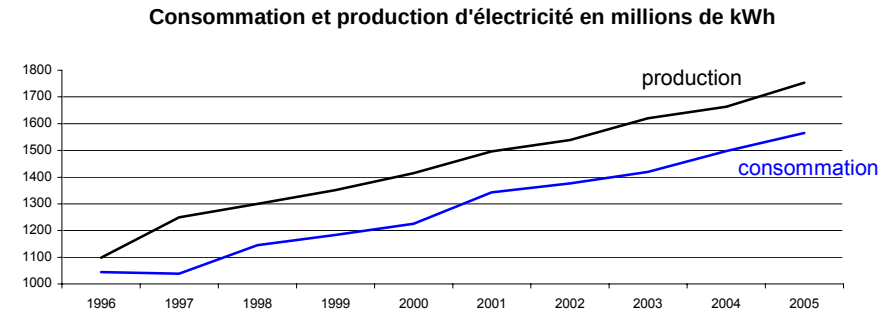
Production et consommation d'énergie						
	2001	2002	2003	2004	2005	Var 05/04
Energie émise (millions de kWh)	1 497	1 539	1 620	1 663	1 753	5,4%
Ventes (millions de kWh)	1 343	1 377	1 420	1 498	1 565	4,5%

Source : EDF Guadeloupe

Depuis le début des années 1990, la production d'énergie du département ne cesse de croître passant de 824 millions de kWh en 1991 à 1 753 millions en 2005, soit un rythme de croissance moyen annuel de 5,2 %. La consommation a progressé au même rythme, passant de 727 millions de kWh à 1 565 millions de kWh en 2005³. La hausse de la consommation

¹ Voir note sur les prix page 51
² Tarif unitaire hors taxes identique à celui pratiqué en métropole.
³ La différence entre les niveaux de production et de consommation est imputable aux pertes techniques et non techniques liées notamment à la fraude lors de la distribution du courant.

d'électricité s'explique par les quatre facteurs suivants : la croissance démographique, la croissance économique, le phénomène de décohabitation¹ des ménages, l'alignement du taux d'équipement des ménages sur celui de la métropole. Il convient de noter que la consommation basse tension (les particuliers) a crû plus rapidement que celle de moyenne tension (les entreprises) : 5,7 % contre 4,2 %.



Source : Electricité De France (EDF)

2.2 Les énergies renouvelables

Le Conseil Régional et l'ADEME mènent une politique de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables qui couvraient fin 2005 environ 14 % des besoins énergétiques du Département. Les effets cumulés du développement des énergies renouvelables et des actions menées en faveur de la maîtrise de l'énergie ont abouti en 2005 à économiser plus de 100 000 TEP (Tonnes Equivalent Pétrole) ce qui représente environ 300 000 tonnes de CO².

1) Les énergies

	Nombre d'unités	Puissance	Energie produite en 2005
Hydraulique	14 mini-centrales	9,6 MW	23,8 GWh
Cogénération	2 turboalternateurs	2 x 32 MW	67,6 GWh
Eolien	192 aérogénérateurs	19,4 MW	24,6 GWh
Géothermie	1 centrale : 3 forages	15,5 MW	95,2 GWh
Solaire photovoltaïque :	3 760 installations	6,5 MW	0,3 GWh
thermique :	22 000 chauffe-eau solaires	nd	nd

Sources : ADEME-EDF

L'électricité d'origine hydraulique est produite par 14 mini-centrales installées principalement sur les rivières de la Basse-Terre.

¹ Le phénomène de décohabitation se traduit par une augmentation des ménages de petites tailles du fait de la mise en couple et de l'augmentation de séparations, de familles monoparentales ainsi que du nombre de personnes âgées vivant seules.

La cogénération est la production simultanée d'électricité et de chaleur à partir d'une seule source d'énergie primaire. La Centrale Thermique bagasse-charbon du Moule (CTM) injecte sur le réseau EDF 325 GWh dont 65,6 GWh produit par la bagasse, énergie considérée comme renouvelable.

Le département compte par ailleurs 11 **fermes éoliennes** situées sur le versant Est de la Guadeloupe.

La **centrale géothermique** de Bouillante qui dispose de deux turbines permet d'alimenter le réseau EDF de la Côte-sous-le-Vent.

Enfin **l'énergie solaire** est disponible sous deux formes : photovoltaïque et thermique. Les installations photovoltaïques donnent la possibilité à des particuliers d'être autonomes en électricité et permettent également l'alimentation en eau chaude des habitations. En juillet 2005, 600 m² de panneaux photovoltaïques, installés sur les toits de la Résidence de l'Université à Morne l'Hermitage-Les Abymes, ont été mis en service. La production électrique de cette installation, à hauteur de 85 MWh, est directement achetée par EDF et alimente le réseau local.

La société des Sucreries et Rhumerie de Marie-Galante (SASRMG) envisage la construction d'une unité de production d'électricité fonctionnant avec de la bagasse et du charbon selon le même principe que la Centrale Thermique du Moule. Sa réalisation permettrait à l'usine de la SASRMG d'être autonome en électricité et de vendre le surplus à EDF.

Des implantations nouvelles de fermes éoliennes sont également prévues, notamment sur le Nord Grande-Terre.

En outre, l'usine géothermique de Bouillante a pour objectif d'établir une troisième turbine d'ici la fin de la décennie. Un autre projet d'interconnexion est actuellement à l'étude afin de permettre l'exportation d'électricité d'origine géothermique depuis la Dominique vers les centres de consommation (Guadeloupe, Martinique et Sainte-Lucie).

2) La maîtrise de l'énergie

En 2005, les diverses actions menées en direction des entreprises, des collectivités locales et de la population, ont abouti à une économie d'énergie d'environ 12 000 MWh soit environ 9 600 tonnes de dioxyde de carbone. L'ADEME, en partenariat avec EDF et le Conseil Régional, ont lancé deux campagnes de promotion des ampoules basse consommation. Selon EDF, la distribution de 235 000 ampoules lors de ces campagnes aurait permis l'économie journalière de 8 MW, essentiellement à l'heure de pointe du soir.

§ 2. L'EAU

1. RESSOURCES ET DISTRIBUTION

Les besoins en eau de la Guadeloupe sont en grande partie localisés sur la Grande-Terre qui enregistre un déficit pluviométrique important par rapport à la Basse-Terre. C'est également sur ce territoire que se concentrent la plus grande partie de la population et la majorité des plantations de canne à sucre (54 % de l'ensemble et 92 % pour l'irrigation) tandis que les ressources proviennent à 85 % de la Basse-Terre.

L'absence de retenue en Basse-Terre pour stocker l'eau brute a une incidence directe sur la distribution, surtout en période de sécheresse. C'est dans le nord de la Grande-Terre que cette situation est la plus perceptible.

La plupart des communes de la Côte-au-Vent, en Basse-Terre, la totalité des communes de la Grande-Terre, ainsi que les Saintes et la Désirade, reliées par canalisations sous-marines, sont alimentées en eau potable à partir de 4 captages desservant 4 unités de traitement situées sur la Basse-Terre (2 à Capesterre et 2 à Petit-Bourg).

L'île de Marie-Galante est, quant à elle, alimentée à partir de forages dans la nappe souterraine.

Le secteur de l'eau potable connaît des dysfonctionnements importants imputables en partie à la vétusté des équipements : le parc de châteaux d'eau est aujourd'hui âgé de plus de 30 ans ; les fuites dans le réseau sont nombreuses ; la fraude (compteurs trafiqués ou raccordements clandestins) est assez répandue. Le taux de rendement technique du réseau moyen est de 50 % pour les réseaux de distribution et de 70 % voire 80 % pour les réseaux d'adduction. La Générale des Eaux poursuit ses efforts afin d'améliorer ces taux de rendement. En 2005, la Générale des eaux a réceptionné 19 kilomètres d'extension du réseau.

L'ensemble des 103 réservoirs (Iles du Nord comprises) gérés par la Générale des Eaux permet un stockage total de 108 000 m³ d'eau.

En 2005, la consommation moyenne a atteint 11,0 m³ par jour et par abonné, la consommation totale demeurant stable à 24,9 millions de m³. Le prix moyen du m³ d'eau consommée s'élève, hors Iles du Nord, à 1,88 euro.

2. LES MODES DE GESTION

La structure des services de distribution de l'eau potable en Guadeloupe a peu évolué par rapport à 2004 en dépit des actions engagées par les autorités préfectorales avec en perspective :

- la création d'une communauté d'agglomération par les communes des Abymes, de Baie-Mahault, du Gosier et de Pointe-à-Pitre ;
- l'intégration de la commune de Petit-Canal au périmètre de la Communauté de Communes de Nord Grande-Terre (C.C.N.G.T) et la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M) de Nord Grande-Terre au profit de l'élargissement de la C.C.N.G.T.

LES ACTEURS DE L'EAU

L'**Office de l'eau** a été créé par le décret n° 2001-1324 du 28 décembre 2001 relatif aux offices de l'eau des départements d'Outre-mer, qui en définit les modalités de fonctionnement. Il a pour vocation l'étude et le suivi des ressources en eau des milieux aquatiques et littoraux ainsi que leur usage. A ce jour, l'Office n'a toujours pas été constitué. Néanmoins, il a fait l'objet d'une délibération du Conseil Général le 26 janvier 2005 qui a demandé aux membres du Comité de Bassin de désigner leurs représentants au conseil d'administration de l'Office de l'eau.

Le **Conseil Général** assure la maîtrise d'ouvrage des investissements liés à l'irrigation, et en confie la maîtrise d'œuvre à la Direction du Génie Rural de la Préfecture.

La **Direction de l'Agriculture et des Forêts (DAF)** apporte un appui technique aux collectivités locales pour leurs projets de production et de distribution d'eau potable, coordonne les politiques publiques de protection des ressources en eau potable dans le cadre de la Mission Inter-Service de l'Eau (MISE), et exerce la police de l'eau. La **Direction de la Santé et du Développement Social (DSDS)** assure le suivi de la qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable.

Les **communes** ont la charge de l'alimentation en eau des populations et de l'assainissement des eaux usées et pluviales. Elles peuvent ainsi conserver leurs pleines compétences avec les modes d'exploitation suivants : l'affermage (cinq communes en Guadeloupe), la régie autonome municipale (deux communes). Elles ont également la possibilité de nouer des partenariats au sein d'établissements publics de coopération intercommunale soit en regroupant des communautés de communes (il en existe deux, une gérant en régie l'autre en affermage) soit dans des syndicats¹ d'eau et d'assainissement (27 communes ont opté pour un regroupement en six syndicats).

Les **principaux exploitants** sont :

- la Générale des Eaux Guadeloupe du groupe Veolia Environnement, fermier ou gérant de syndicats, qui assure la distribution de l'eau auprès de 80 % de la population totale du département ;
- la Compagnie Guadeloupéenne de Services Publics, fermier, qui couvre moins de 8 % de la population totale du département.

¹ Le syndicat le plus important est le SIAEAG (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement de la Guadeloupe) qui regroupe 10 communes et le syndicat de Pointe-à-Pitre et des Abymes. Il couvre environ 70 % de la population du département. Les autres syndicats sont le Syndicat mixte du Nord-Grande Terre, le syndicat intercommunal des Grands Fonds, le syndicat intercommunal de la Côte-sous-le-Vent.

3. LE TRAITEMENT DES EAUX

Les services d'alimentation en eau potable et d'assainissement sont souvent gérés par les mêmes structures. Les communes ont aussi la charge de l'assainissement des eaux usées et pluviales. A ce titre, elles sont responsables de leur Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), préalable à l'obtention d'aides de la Région et du Département.

La Guadeloupe est aujourd'hui dotée de 23 stations d'épurations communales des eaux usées correspondant à une capacité totale de 218 500 équivalent-habitants. 48 % de la population (contre 73 % en métropole) est ainsi raccordé aux infrastructures collectives d'assainissement ; les communes du Gosier, des Abymes et de Pointe-à-Pitre en représentant près de la moitié. A cette capacité de traitement, doit être ajoutée celle des assainissements autonomes dont les mini-stations, au nombre de 530, qui présentent une capacité de traitement des eaux usées de 57 000 équivalent-habitants, soit 13,5 % de la population guadeloupéenne.

D'importants programmes d'assainissement des eaux usées devront être mis en œuvre pour satisfaire les exigences légales dans le cadre du SDA. Sept projets d'extension de réseau ou de création sont en cours : CCSBT (Baillif), Le Moule, Sainte-Anne, Trois-Rivières, Saint-Martin (Quartier d'Orléans), Port-Louis (Pelletan) et Saint-Barthélemy (Gustavia).

Le taux de conformité analytique, mesurant la qualité bactériologique des eaux distribuées est de 95 %. Néanmoins, l'eau distribuée sur cinq communes de la Basse-Terre (Bouillante, Deshaies, Pointe-Noire, Sainte-Rose et Vieux-Habitant) et destinée à la consommation humaine révèle régulièrement une turbidité¹ importante à la suite d'évènements pluvieux.

Le programme de coopération interrégionale Interreg a financé en 2005 :

- une étude de faisabilité du projet d'alimentation en eau de Marie-Galante à partir de la Dominique ;
- l'organisation des journées de l'eau 2005 sur le thème « L'eau une responsabilité caribéenne ». Cette manifestation a été l'occasion pour les acteurs de l'eau de communiquer entre eux et d'informer les élus ainsi que le grand public.

¹ La turbidité est la quantité de matière organique et minérale dans l'eau, source de développement de bactéries, virus et parasites.

Section 4

Le bâtiment et les travaux publics

§ 1. APERÇU GENERAL

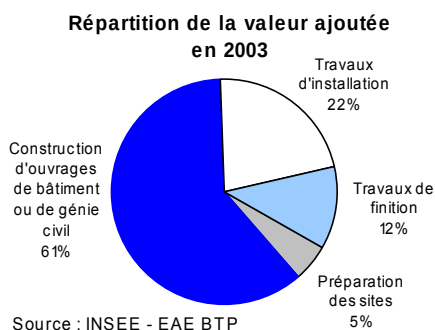
Structure du secteur

Le dynamisme démographique et le développement économique qu'a connu la Guadeloupe au cours des années 1980, ainsi que les dégâts causés par les catastrophes naturelles successives ont engendré de nombreux besoins en matière d'infrastructures. La valeur ajoutée du secteur a ainsi progressé en moyenne annuelle de 16,3 % entre 1980 et 1990. A partir de 1992, les entreprises ont toutefois dû faire face à la baisse de la commande publique. Elles ont réduit leurs effectifs incitant un grand nombre de salariés à travailler pour leur propre compte. Aussi, le secteur du BTP est aujourd'hui caractérisé par une certaine atomisation, moins de 3 %¹ des entreprises du secteur employant plus de 10 salariés.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) occupe cependant une place importante dans l'économie guadeloupéenne tant en termes d'activité que d'emplois. Selon les dernières données disponibles de l'INSEE, il emploie en effet 7,8 % des actifs occupés de la Guadeloupe et sa contribution à la formation de la valeur ajoutée brute marchande du département est évaluée à 7,6 % en 2002 (contre 10,3 % 9 ans plus tôt).

Selon l'enquête annuelle 2003 d'entreprises de l'INSEE² portant sur le secteur du BTP en Guadeloupe:

- la branche construction d'ouvrages de bâtiments ou de génie civil, avec une contribution à hauteur de 61,0 % à la formation de la valeur ajoutée, serait la première branche du secteur ; elle regrouperait d'ailleurs 65,2 % des emplois du secteur du BTP ;
- la branche des « travaux d'installation » produirait pour sa part 22,1 % de la richesse totale du secteur et emploierait 19,9 % des salariés.



¹ INSEE – Fichier sirene – Mars 2003.

² INSEE – L'EAE portait en 2003, sur 183 entreprises de 10 salariés et plus ou de plus de 800 000 euros de chiffre d'affaires dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Le financement bancaire des entreprises

Au 31 décembre 2005, l'endettement du secteur du BTP s'inscrivait à 95,7 millions d'euros (+ 3,5 % sur un an) soit 2,9 % des concours distribués par le secteur bancaire aux entreprises de l'archipel.

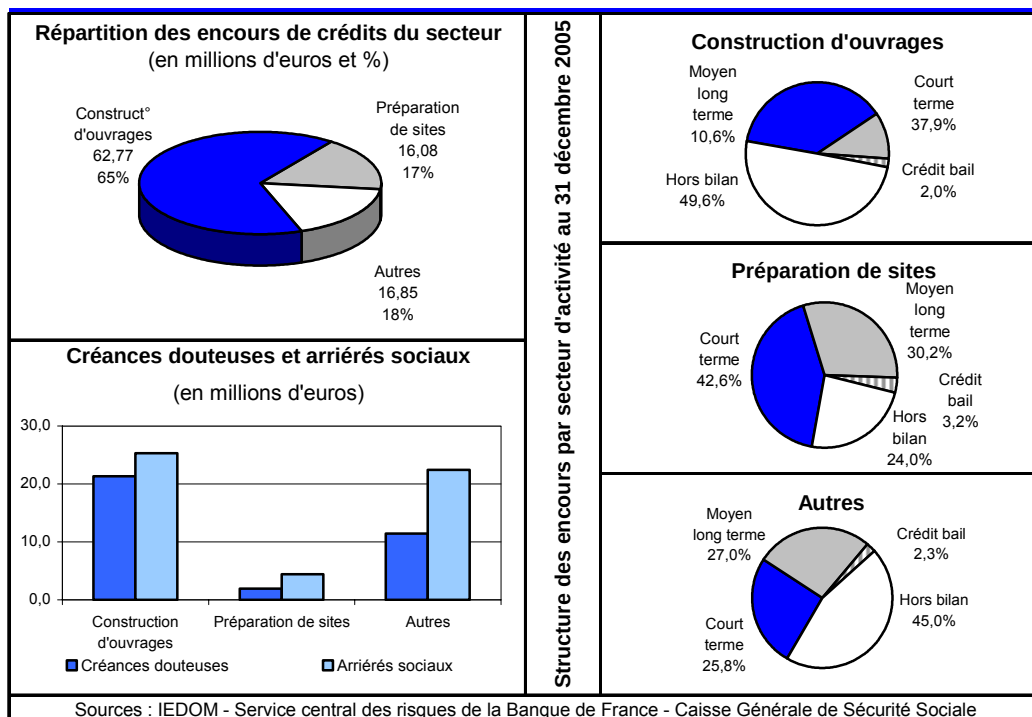
L'endettement du secteur se caractérise par le niveau élevé des engagements de hors bilan (44,5 % du total) et des crédits à court terme (36,5 %). Ce niveau élevé des crédits d'exploitation est caractéristique des entreprises du secteur, souvent contraintes de faire des avances de trésorerie dans l'attente des règlements des donneurs d'ordre, notamment des collectivités locales.

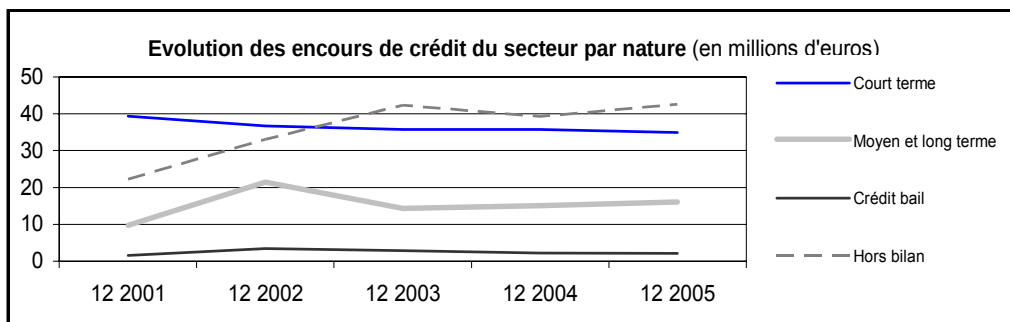
La branche « construction d'ouvrages », à l'origine de plus de 60 % de la valeur ajoutée dégagée par le secteur du BTP, concentrait près de 66 % des encours de risques supportés par le secteur, contre 16,8 % pour la préparation de sites et 17,6 % pour les autres branches.

Bâtiment et travaux publics

en millions d'euros

	Court terme	Moyen long terme	Crédit-bail	Hors bilan	Total endettement
Encours des crédits recensés au 31 décembre 2005	35,0	16,0	2,1	42,6	95,7





§ 2. L'ACTIVITE DU SECTEUR DU BTP

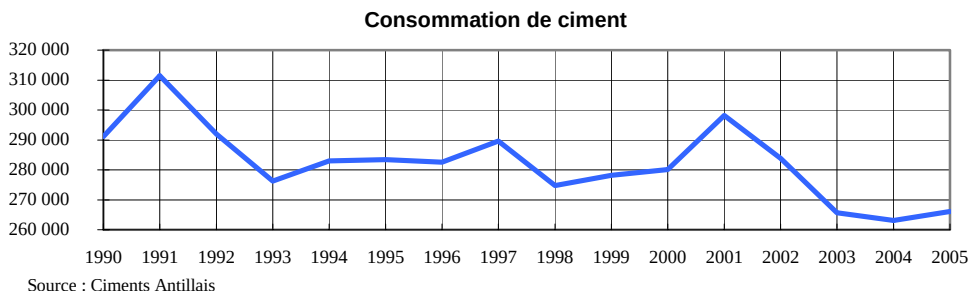
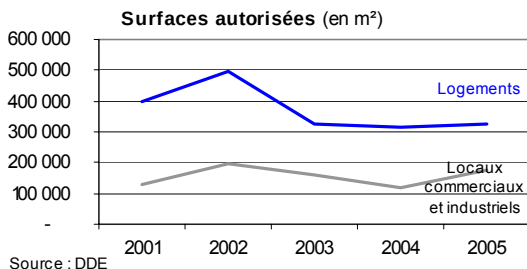
Les statistiques du Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité (CONSUEL) et de la Direction Départementale de l'Equipeement (DDE) traduisent une orientation plutôt favorable de l'activité du secteur du bâtiment en 2005. Le nombre d'attestations de conformité délivrées par le CONSUEL pour les logements neufs et les locaux commerciaux et industriels s'est en effet inscrit en hausse de respectivement 24,8 % et 10,7 % en 2005.

Attestations visées par le CONSUEL

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	Var 05/04
Logements neufs	5 079	4 519	5 181	4 232	5 283	24,8%
Logements existants	557	752	757	646	215	-66,7%
Total logements	5 636	5 271	5 938	4 878	5 498	12,7%
Locaux industriels et commerciaux	810	779	822	728	806	10,7%
Total général	6 446	6 050	6 760	5 606	6 304	12,5%

Source : CONSUEL

Les statistiques de la DDE relatives aux permis de construire, les surfaces autorisées au cours de l'exercice 2005 pour les logements et les locaux commerciaux et industriels ont pour leur part progressé de respectivement 3,5 % et 4,3 % en un an.



Pour la première fois depuis 2001, la consommation de ciment, indicateur de l'activité du secteur du BTP, est également orientée à la hausse. Si la consommation de ciment n'a globalement progressé que de 1,1 %, la commande publique, restée relativement faible jusqu'en septembre 2005, a sensiblement repris au cours du dernier trimestre. Les crédits de la ligne budgétaire unique (LBU), finançant le logement social, étaient en effet engagés à hauteur de 114 % au 31 décembre 2005 contre seulement 37 % à fin septembre. D'après les enquêtes de conjoncture de l'IEDOM, la branche « travaux publics » connaîtrait une activité réduite dans l'attente d'une réelle reprise de la commande publique.

1. LE BÂTIMENT

1.1 Les caractéristiques de l'habitat à la Guadeloupe

D'après le recensement de 1999 de l'INSEE, l'habitat serait plus exigu à la Guadeloupe qu'en métropole, le nombre moyen de pièces par logement s'établissant à 3,7 contre 4 dans l'hexagone. L'eau courante serait accessible dans 97,4 % des logements alors qu'à peine plus du tiers serait relié au tout-à-l'égout (81 % en métropole).

L'habitat à la Guadeloupe

	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Logements occasionnels	Total logements
Recensement 1990	112 478	6 110	12 984	3 244	134 816
Enquête logement 1997	124 422	5 853	18 161	1 651	150 087
Recensement 1999	144 818	8 511	23 239	2 280	178 848
Variations 1999/1990	28,70%	39,30%	78,98%	-29,70%	32,70%

Source : INSEE

Les deux principaux types d'habitat sont la maison individuelle en dur et l'immeuble collectif dans lesquels vivent respectivement 52 % et 24 % des guadeloupéens. Viennent ensuite, la case traditionnelle (22 %) et l'habitation de fortune (2 %).

1.2 Le logement social

Le logement social, qui représentait en 1999 environ 12,4 % du parc immobilier de la Guadeloupe, occupe une place importante dans l'activité du bâtiment. La construction et la gestion des logements sociaux de la Guadeloupe sont assurées par 6 sociétés d'économie mixte (SEM) qui interviennent également dans la rénovation de certains quartiers et la résorption de l'habitat insalubre.

Société	Parc locatif	Année 2005	
		Logements construits	Logements livrés
Société immobilière de la Guadeloupe (SIG)	15 307	523	308
Société Anonyme HLM (SA HLM)	6 571	60	52
Société d'économie mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR)	5 122	465	602
Société pointoise d'HLM (SP HLM)	1 540	0	0
Société d'aménagement de la Guadeloupe (SEMAG)	1 061	237	229
SAMIDEG	282	-	-
Total	29 883	1 285	1 191

Source : SEM

Au 31 décembre 2005, le parc locatif social de la Guadeloupe s'élevait à 29 883 logements en hausse de 1,6 % par rapport à 2004.

La SIG, qui gère 51,2 % du patrimoine locatif, a engagé à Pointe-à-Pitre un ambitieux projet de réhabilitation des quartiers de Bergevin, Chanzy et Henry IV. Ce projet de plus de 312 millions d'euros, prévu dans le cadre de la convention territoriale du Grand Projet de Ville Pointe-à-Pitre/Abymes du 30 janvier 2002, doit s'étaler sur 15 ans. Une convention de partenariat, signée le 17 février 2006 entre la commune, la SIG et l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), prévoit ainsi la démolition de 2 974 lots qui seront remplacés par 5 040 nouveaux logements (60 % de logements sociaux et 40 % de logements intermédiaires) répartis sur une zone de 27 hectares. Le projet de concession publique entre la ville et la SIG a été formalisé le 20 mars 2006 ; la phase opérationnelle devrait débuter en fin d'année 2006.

1.3 La résorption de l'habitat insalubre

LA RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE

Mise en place trois ans après le cyclone Hugo, en 1992, la cellule de **résorption de l'habitat insalubre** (RHI) est rattachée à la Direction Départementale de l'Équipement.

Elle a été conçue à partir du constat selon lequel environ 20 000 logements étaient insalubres à la Guadeloupe : 15 000 dans des zones géographiquement délimitées et environ 5 000 répartis sporadiquement (logements insalubres diffus). Les opérations de RHI ont pour but d'améliorer les conditions de vie des habitants par une action sur les logements tout en adaptant l'environnement proche selon les souhaits des habitants.

Par la mise en place du **Comité Technique Départemental RHI** (CTD RHI), la circulaire du 26 juillet 2004, dont l'objet est d'améliorer les conditions de réalisation des opérations de RHI donne la responsabilité de la programmation et

du financement RHI au Préfet. Les trois points principaux de cette circulaire précisent l'insertion de la RHI dans un projet global, l'amélioration du pilotage des opérations et l'importance du partenariat ainsi que la nécessaire participation des habitants au processus de restructuration de leur quartier.

Complétant l'action de la cellule RHI, l'association **Karukéra Logement**, fondée en 1984, intervient dans le secteur privé. Assurant la maîtrise d'œuvre et l'assistance au maître d'ouvrage, elle a pour objet de résorber l'habitat insalubre, notamment par l'intermédiaire des **OPAH** (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat). Ces opérations s'étalent sur une période de trois ans et sont co-financées par l'Etat, l'ANAH (l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et les communes.

La commune la plus touchée par l'insalubrité de l'habitat est celle des Abymes. C'est sur le sol de cette commune que se trouve la zone de Boissard qui constitue la plus importante zone de RHI de Guadeloupe. La vaste opération de RHI lancée en 1996 dans cette zone avait prévu la construction de 3 036 LES (Logements évolutifs sociaux). Au 31 décembre 2005, 1 743 logements ont été livrés et 168 étaient en chantier. S'agissant des autres communes visées par la RHI, 39 opérations concernant au total 9 356 logements étaient en phase de travaux au 31 décembre 2005 et 31 opérations portant sur 8 211 logements étaient à l'étude. Par ailleurs, 148 nouveaux logements ont été livrés au cours de l'exercice 2005 et 179 ont été mis en construction.

Au cours de l'année 2005, 960 000 euros ont été engagés pour l'OPAH de renouvellement urbain de Pointe-à-Pitre entamée en 2004 et 270 000 euros ont été engagés pour des OPAH situées dans des secteurs diffus.

1.4 Le financement du logement

1) La ligne budgétaire unique

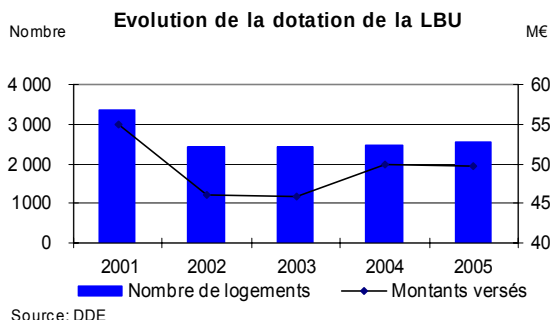
LA LIGNE BUDGETAIRE UNIQUE

L'aide de l'Etat est globalisée dans une Ligne budgétaire unique (LBU) destinée à financer les primes aux particuliers, les logements HLM (locatifs ou en accession à la propriété), et les améliorations de l'habitat. Il convient de noter que les logements évolutifs sociaux (LES) constituent une catégorie d'habitat propre aux départements d'outre-mer.

Le 1^{er} avril 2003, un guichet unique pour le logement social a été créé dans le département. Regroupant les services de l'Etat,

des Conseils Régional et Général, ce guichet a pour objectif de permettre aux opérateurs sociaux d'accélérer l'instruction de leur dossier et de mieux programmer leurs réalisations. Cette décision a été assortie de la signature d'une convention entre la Région et le Département qui se portent désormais garants, aux cotés des communes et de la Caisse des Dépôts et Consignations, des emprunts accordés à la construction de logements sociaux.

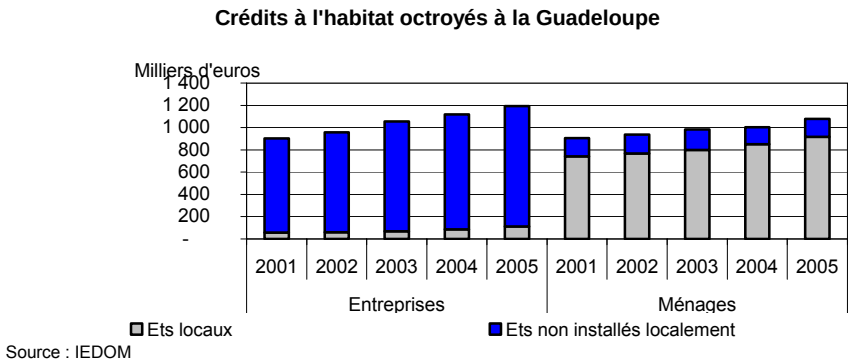
En 2005, 49,86 millions d'euros ont été versés par l'Etat au titre de la LBU soit une faible diminution de 0,2 % par rapport à 2004. 68,7 % de cette dotation ont été consacrés à la construction de logements locatifs et le solde ayant été versé au titre de l'amélioration de l'habitat. Le nombre de logements financés (2 678 en 2005) a par contre augmenté de 2,4 % par rapport à 2004.



2) Les crédits à l'habitat

Au 31 décembre 2005, l'encours global des crédits à l'habitat s'élevait à 2,3 milliards d'euros, en hausse de 6,8 % en glissement annuel. Plus de la moitié de ces concours (54,8 %) étaient octroyés par des établissements de crédit non installés localement. A noter que

l’essentiel des concours extérieurs (90,5 %) est destiné au financement des entreprises et collectivités intervenant dans l’habitat social alors que près de 85 % des concours des ménages sont financés par les établissements de crédit de la place.



Le financement des sociétés d’économie mixte pour la construction de logements sociaux est encadré par le décret n°2001-201 paru au journal officiel du 3 mars 2001 et selon lequel les prêts aidés de l’Etat ont été remplacés par le prêt locatif à usage social (PLUS) et le prêt aidé pour le logement très social (PLATS).

En 2005, les taux des prêts de l’Etat à usage social et pour le logement très social ont été fixés à respectivement 3 % et 2,5 %.

Ces prêts, financés depuis 1986 par la CDC sur fonds propres et sur la ressource du livret A, s’élevaient à 1 179,2 millions d’euros (y compris engagements de hors bilan) au 31 décembre 2005.

	Financements accordés par la CDC					millions d'euros
	2001	2002	2003	2004	2005	var 05/04
Nbre de logements	1 430	1 915	1 144	1 088	1 052	-3,3%
Prêts émis	82,4	143,6	73,0	50,9	53,5	5,0%
Prêts versés	98,3	76,5	132,0	47,6	59,8	25,6%

Source : Caisse des Dépôts et Consignations

2. LA COMMANDE PUBLIQUE

2.1 La construction de bâtiments publics

A la suite du tremblement de terre du 21 novembre 2004, d’importants travaux de rénovation, de remise aux normes et même de reconstruction des bâtiments publics, ont été engagés. Avec un investissement total de 4,3 millions d’euros en 2005, les sommes consacrées par la DDE à la construction de bâtiments publics ont ainsi été trois fois plus importantes qu’en 2004.

Constructions publiques : mandatemements

Millions d'euros

	2001	2002	2003	2004	2005
Education nationale	2,2	1,4	1,5	0,9	1,0
Intérieur	1,7	1,2	1,1	0,2	0,5
Justice	0,3	0,5	0,2	0,1	1,3
Jeunesse et sports	0,4	0,1	0,3	0,2	1,3
Travail et emploi	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Economie et finances	0,8	2,7	1,4	0,0	0,2
Equipement	0,2	0,2	0,5	0,0	0,0
Environnement	ND	ND	ND	0,1	0,0
Total	5,7	6,1	5,0	1,5	4,3

Source : Direction départementale de l'équipement-Cellule économique du BTP

ND : non défini

Trois sources de financement essentielles alimentent la commande publique dans ce secteur : les collectivités territoriales locales, mais également l'Etat et l'Union Européenne associés financièrement à diverses opérations dans un cadre de partenariat bipartite, voire dans le cadre du contrat de plan Etat-Région.

2.2 Les infrastructures routières

Les travaux portant sur les infrastructures routières sont financés pour l'essentiel par la taxe sur les carburants. Elle a représenté en 2005 un total de 123,4 millions d'euros en hausse de 8,4 % par rapport à 2004 et a bénéficié à hauteur de 50,1 % à la Région qui construit ou entretient les routes nationales. L'autre moitié a été répartie entre le Département (27,8 %) et les communes (22,1 %).

L'autre source de financement est le DOCUP qui lie l'Union Européenne, l'Etat, et les collectivités locales. Sur la période 2000-2006, il prévoyait 205,81 millions d'euros pour l'aménagement du réseau routier, dont 68,60 millions d'euros financés par le FEDER, 18,29 millions d'euros par l'Etat, 105,19 millions d'euros par la Région, 5,34 millions d'euros par le Département et 8,38 millions d'euros par les communes. En 2005, 198,5 millions d'euros dont 35,2 % provenant du FEDER ont été versés pour l'aménagement du réseau routier.

En 2005, les investissements de la Région consacrés aux infrastructures routières sont demeurés stables à près de 48 millions d'euros. Ils concernent notamment :

- la poursuite de la déviation de Capesterre-Belle-Eau (travaux d'éclairage public et construction de deux écrans acoustiques) : 6,8 millions d'euros,
- la requalification de la RN4 entre Blanchard et Bas du Fort avec la création d'un giratoire sur la voie d'accès au centre commercial CORA : 0,5 million d'euros,
- la réalisation de bandes multi-usages cycle-piéton sur la RN5 à la sortie de Morne-à-l'Eau : 0,6 million d'euros,
- la transformation en 2x2 voies de la déviation des Abymes entre Providence et la RD 129 : 0,6 million d'euros,
- les travaux de stabilisation du talus de Grande Savane sur la RN1 à Petit-Bourg : 1 million d'euros,

- l'aménagement du littoral de Pointe-à-Pitre entre Lauricisque et Bergevin : 1,7 million d'euros,
- la poursuite des aménagements de sécurité, de mise à niveau et d'entretien, des actions de sécurité routière : environ 6,4 millions d'euros,
- diverses études : giratoire de Grande Anse Deshaies, transformation en 2x2 voies de la RN10 entre Moudong et la voie verte, éclairage public de la RN5 entre l'échangeur de l'aéroport et Petit-Pérou : 0,4 million d'euros
- l'aménagement du giratoire de Saint-Félix sur le RN4 et de l'échangeur de Beausoleil sur la RN2 : 1,8 million d'euros,
- le démarrage des travaux de la liaison routière entre Basse-Terre et Baillif : 1,6 million d'euros.

Enfin, le Conseil Général a affecté un montant total de 34,5 millions d'euros pour les infrastructures routières dont 32,3 millions d'euros en investissement et 2,2 millions d'euros en entretien routier. 30,6 % des investissements ont été consacrés aux opérations cofinancées par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) sur des aménagements d'itinéraires comme le recalibrage des routes départementales RD1, RD 41, RD 23 et RD 43. Le reste a été affecté à la conservation du patrimoine (renforcement des chaussées, curage, créations de fossés) et au renforcement de la sécurité routière.

Section 5

La distribution

1. INDICATEURS STRUCTURELS

1. APERCU GENERAL

En 2002, le secteur du commerce a généré 12,0 % de la valeur ajoutée globale de l'économie guadeloupéenne (- 3,4 points par rapport à 1993), ce qui le place en première position parmi les secteurs marchands. Il emploie 14,5 % des actifs occupés¹, contribue à hauteur de 28,8 % aux créations d'entreprises² et rassemble 28,8 % du total des entreprises guadeloupéennes, au sein desquelles une majorité d'entreprises sans salarié (57,8 %) ou avec 1 à 5 salariés (16,0 %).

2. ENQUETE ANNUELLE D'ENTREPRISES

L'enquête annuelle d'entreprises de l'INSEE portant sur le secteur du commerce concerne 724 entreprises guadeloupéennes ayant réalisé un chiffre d'affaires cumulé de 3,5 milliards d'euros au cours de l'exercice 2003³. Ces entreprises qui représentent un effectif global de 11 797 personnes occupées (7,2 % de la population active en 2003), dont 98,5 % de salariés, ont versé 263,4 millions d'euros de salaires bruts.

Répartition des différentes branches du commerce en 2003

	Nombre d'entreprises	Effectif	Chiffre d'affaires (M€)	Valeur ajoutée (M€)
Commerce et réparation automobile	119	2 000	708	94
Commerce de gros	203	3 567	1 501	180
Commerce de détail	372	5 680	1 242	221
dont non spécialisé	76	2 044	487	62
dont spécialisé	296	3 636	755	159
. Produits pharmaceutiques et de parfumerie	98	875	172	42
. Alimentaire	9	92	23	4
. Habillement - chaussures	41	505	81	22
. Equipement foyer	41	610	175	27
. Aménagement de l'habitat	32	567	130	27
. Culture, loisirs, sport	33	480	78	18
. Autres	42	507	96	20
Boulangeries, pâtisseries artisanales	29	522	29	10
Total	724	11 797	3 481	505

Source : INSEE - entreprises de 10 salariés ou plus ayant un CA supérieur ou égal à 800 K€

¹ Source : Enquête emploi de l'INSEE de 2005

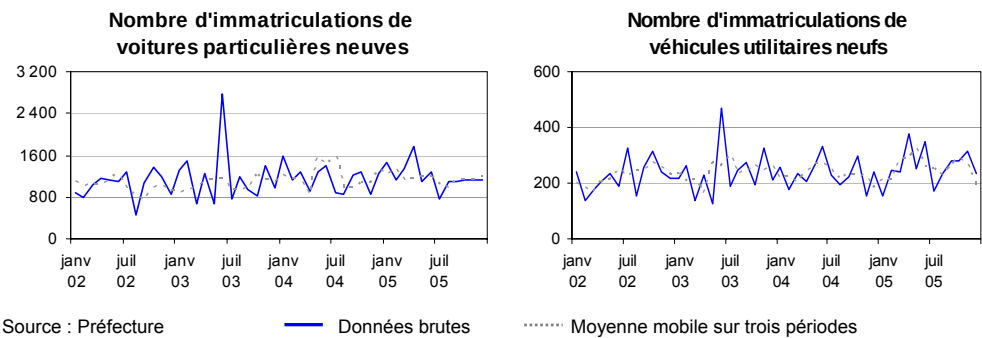
² INSEE – Fichier entreprises

³ Résultats publiés en juillet 2005

Le commerce de détail, qui concentre 51,4 % des entreprises et 48,1 % des employés, contribue à hauteur de 43,8 % à la formation de la valeur ajoutée de l'activité commerciale. Au sein de cette branche, le "non-alimentaire spécialisé" concentre 46,6 % des effectifs et 50,8 % du chiffre d'affaires.

Le commerce de gros (28,0 % des entreprises), conserve une place importante dans le système de distribution local puisqu'il est le principal contributeur à la formation du chiffre d'affaires du secteur (43,1 %) et à la réalisation des investissements du secteur (47,4 %). Au 31 décembre 2003, les entreprises du commerce de gros employaient 30,2 % des effectifs du secteur du commerce.

Le commerce automobile, outre la vente de véhicules, regroupe également les services de réparation, de maintenance et de distribution de carburant. Il représente 16,4 % des entreprises du secteur, emploie 17,0 % de l'effectif du commerce et génère 20,3 % du chiffre d'affaires du secteur commercial.



Les immatriculations de voitures particulières neuves atteignent en 2005 un total de 14 401, en hausse de 3,3 % par rapport à 2004. Le nombre d'immatriculations de véhicules utilitaires s'établit quant à lui à 3 123, soit 11,1 % de plus qu'en 2004.

3. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION 2002

En 2002, la production de branche du secteur commercial totalise 1,7 milliard d'euros, dont 54,4 % de valeur ajoutée. Le secteur, subventionné à hauteur de 5,8 millions d'euros, a pu dégager 385 millions d'euros d'excédent brut d'exploitation après avoir effectué le paiement d'environ 474 millions d'euros de frais de personnel et de 49 millions d'impôts et taxes.

Production de branches 1 659 M€	Consommations	758M€	Impôts et taxes	49 M€
	intermédiaires	46,7 %		
	Valeur ajoutée	902 M€		474 M€
		54,40%	Excédent brut d'exploitation	385 M€
Subventions	6 M€			

Source : INSEE

4. RISQUES BANCAIRES DU SECTEUR

Au 31 décembre 2005, le poids de l'endettement du Commerce représente 10,8 % des encours distribués par les établissements de crédits à l'ensemble des secteurs d'activité de la Guadeloupe.

L'encours des crédits consentis au secteur du Commerce a progressé de 1,5 % en 2005 suite à une hausse de 20,8 % des crédits à terme (34,4 % de l'endettement du secteur) alors que le crédit-bail (10,6 %) et les engagements de hors bilan (19,3 %) s'inscrivent en repli de respectivement - 17,6 % et -12,1 %.

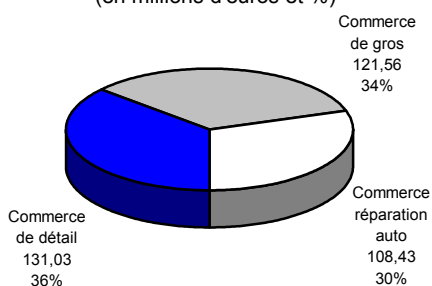
La croissance des encours totaux de crédits observée à la Guadeloupe s'explique principalement par la croissance des crédits consentis au commerce de détail (+ 6,5 %) et au commerce automobile (+ 2,1 %) alors que le commerce de gros enregistre un repli de ses encours de crédit (- 3,0 %).

Commerce

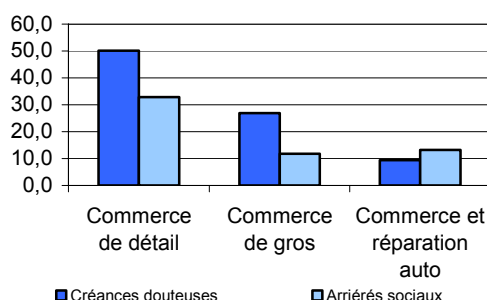
en millions d'euros

	Court terme	Moyen long terme	Crédit-bail	Hors bilan	Total endettement
Encours des crédits recensés au 31 décembre 2005	127,3	122,6	37,7	68,8	356,5

Répartition des encours de crédits du secteur (en millions d'euros et %)

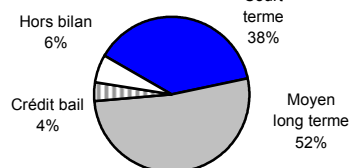


Créances douteuses et arriérés sociaux (en millions d'euros)

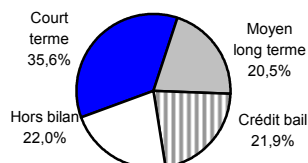


Structure des encours par secteur d'activité au 31 décembre 2005

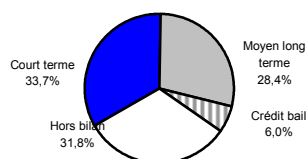
Commerce de détail



Commerce de gros



Commerce et réparation automobile



Sources : IEDOM - Service central des risques de la Banque de France - Caisse Générale de Sécurité Sociale

§ 2. L'EVOLUTION DE LA GRANDE DISTRIBUTION

En 2005, le panorama de la distribution a quelque peu évolué. En effet certaines enseignes nationales comme Go Sport, Décathlon, Joué-Club et Joupj sont apparues en Guadeloupe sur le marché de la Culture, des Sports et des Loisirs suite aux autorisations de la Commission Départementale d'Equipeement Commercial (CDEC). Le délai d'ouverture au public de ces enseignes est en effet souvent de plusieurs années. En 2005, sur 17 dossiers examinés, la CDEC en a autorisé 15, majoritairement des créations de nouveaux commerces qui devraient conduire à une évolution sensible du panorama de la distribution dans les années à venir.

Nombre de dossiers présentés à la CDEC

	2003	2004	2005
Total	20	20	17
. dont créations	7	11	14
. dont extensions	11	8	2
. dont autres (transfert ou modification de dossier)	2	1	1
Avis favorable	14	15	15
Avis défavorable	4	4	1
Dossier retiré	0	0	1

Source : DDCCRF

Concernant l'année 2005, le nombre de surfaces de plus de 300 m² a augmenté de 8,5 %. La DDCCRF¹ estimait ainsi au 31 décembre à 152 le nombre d'unités dans le département pour une densité commerciale de 359 m² pour 1 000 habitants.

Estimation de l'évolution des surfaces commerciales supérieures à 300 m²

Catégories	Nombre			Surfaces			
	2003	2004	2005	2003	2004	2005	Var 05/04
Hypermarchés	4	4	4	23 318	23 865	23 865	0,0%
Supermarchés	43	44	47	31 691	33 179	34 915	5,2%
Meuble et électroménager	36	40	43	33 488	38 903	41 347	6,3%
Bricolage et jardinerie	25	25	25	27 957	27 957	28 061	0,4%
Equipeement de la personne	20	18	18	13 910	10 270	10 270	0,0%
Sports et loisirs	7	9	15	4 940	6 170	12 864	108,5%
Total	135	140	152	135 304	140 344	151 322	7,8%

Source : Direction Départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Les **grandes surfaces alimentaires** restent bien présentes dans le paysage commercial du département, occupant 39 % des surfaces commerciales (concessions automobiles exclues). A la fin de l'année 2005, la superficie des hypermarchés et supermarchés s'élève à 58 780 m², soit une densité commerciale de 139,4 m² pour 1 000 habitants. A titre de comparaison, à la Martinique, la densité commerciale pour la distribution alimentaire s'élève en 2005 à environ 150 m² pour 1 000 habitants contre 317 m² en métropole.

¹ Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

Section 6

Le tourisme

Le tourisme constitue l'un des axes majeurs du développement de la Guadeloupe. Les activités concernées par ce secteur, directement ou indirectement, sont nombreuses : l'hébergement et la restauration, les activités paratouristiques, la location de véhicules, les transports terrestres, maritimes et aériens, les agences de voyages, l'artisanat et le commerce de produits locaux. L'impact économique du secteur du tourisme apparaît donc important.

Selon les dernières estimations de l'INSEE, le secteur du tourisme (hôtellerie-restauration) avait contribué à hauteur de 4,0 % à la formation de la valeur ajoutée de la région Guadeloupe en 2002 contre 5,1 % en 2000 qui demeure à ce jour l'année de référence du secteur.

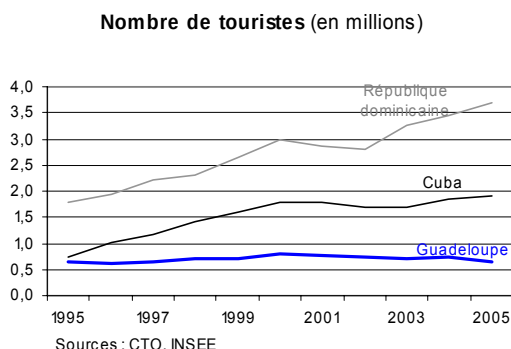
Toujours selon l'INSEE, les touristes auraient déboursé au cours de la saison 2004/2005 près de 235 millions d'euros soit une dépense moyenne par séjour de 634 euros par personne (contre 629 euros en 2001). Ce sont ainsi 525 euros par habitant qui ont été injectés dans l'économie guadeloupéenne au titre du tourisme. Le poids de la consommation touristique en Guadeloupe a ainsi représenté 3,5 % du PIB¹ en 2004.

Enfin, en janvier 2005, on recensait 4 436 entreprises² rattachées directement au secteur du tourisme, les emplois directs du secteur concernaient 6 966 personnes (salariées et non salariées) soit 5,0 % de la population active occupée, en baisse de 2,0 % sur un an, et de 7,0 % depuis 2000.

§ 1. LA FREQUENTATION DE LA GUADELOUPE

D'après le bilan publié par l'Organisation du Tourisme Caraïben (CTO), le rythme de croissance du secteur du tourisme caraïben a ralenti en 2005 s'établissant à + 3,6 % contre + 6,4 % en 2004. La Caraïbe a en effet accueilli en 2005 près de 22,5 millions de visiteurs.

Pour certaines destinations de la Caraïbe, comme Cuba ou la République dominicaine, le développement



¹ Estimation du PIB par l'INSEE.

² Hôtels et restaurants.

touristique s’est sensiblement intensifié au cours de la dernière décennie. En effet, entre 1995 et 2005 le nombre de touristes y a progressé de respectivement 155,4 % et 107,8 %.

A l’inverse, la Guadeloupe a enregistré un recul de fréquentation touristique depuis le pic de l’année 2000, le nombre de passagers à l’aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes étant passé de 2,1 millions de passagers en 2000 à 1,8 million en 2005 (- 13,3 %).

En 2004, l’activité de l’aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes s’était inscrite en hausse pour la première fois depuis 2000. Cette progression de 4,7 % sur un an du nombre de voyageurs hors transit avait été interprétée comme les prémisses d’une reprise de l’activité touristique à la Guadeloupe. D’après l’enquête de fréquentation hôtelière réalisée en 2004 par l’INSEE, 651 000 touristes avaient ainsi visité la Guadeloupe. Les statistiques 2005 de l’aéroport traduisent cependant un retour à la tendance observée depuis 2001. Hors transit, le nombre de voyageurs enregistrés à l’aéroport s’est en effet inscrit en baisse de près de 1 % par rapport à 2004.

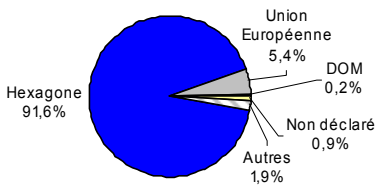
Résultats de l’enquête « flux touristiques »

L’absence de statistiques hôtelières depuis 2002 rend difficile l’appréciation de l’activité touristique. Afin de pouvoir mesurer l’impact de sa politique de relance du secteur, le Conseil Régional de la Guadeloupe a dès 2004 rétabli l’enquête aux frontières¹ et l’enquête de fréquentation hôtelière réalisées par l’INSEE.

Selon l’enquête aux frontières menée par l’INSEE entre août 2004 et juillet 2005 auprès des voyageurs au départ de l’Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbe et à destination de l’Europe, 72,7 % des passagers affirmaient être à la Guadeloupe pour un motif touristique.

Le principal marché émetteur de la Guadeloupe demeure la métropole d’où est issue la grande majorité des touristes de séjour (91,6 %). Les ressortissants de l’Union Européenne ne représentent pour leur part que 5,4 % des touristes de séjour et sont principalement originaires d’Italie, de Suisse, de Belgique, d’Allemagne et du Royaume Uni.

Provenance des touristes de séjour



Source : INSEE - Enquête flux touristiques

La Guadeloupe est marquée par une part importante de tourisme affinitaire. Les principaux déterminants du voyage sont en majorité (53 %) le réseau familial et amical, suivi des agences de voyage (19 %) et des actions de promotion relayées par les médias (10 %).

La grande majorité des touristes (80 %) sont des actifs. L’archipel séduit en effet des professions libérales et cadres supérieurs (27 %), mais également des employés (20 %), des professions intermédiaires (18 %), alors que les retraités ne constituent que 13 % des touristes.

¹ Enquête intitulée « les flux touristiques au départ de Pointe à Pitre – Pôle Caraïbes ».

La Guadeloupe apparaît enfin comme étant une destination « familiale » dans la mesure où 80 % des touristes ont affirmé voyager en famille plutôt qu'en couple ou seuls.

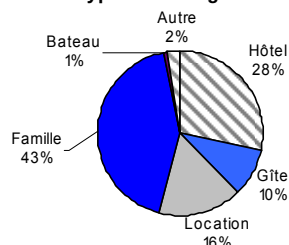
§ 2. LE TOURISME DE SEJOUR

Toujours selon l'enquête « flux touristiques » de l'INSEE, les touristes ont séjourné plus de 5 millions de nuitées au total.

Les touristes de séjour se rendant en Guadeloupe dans leur famille ou chez leurs amis concentrent 42 % des nuitées. Le logement n'entrant généralement pas dans leur budget, ils séjournent en effet habituellement plus longtemps sur place.

Un tiers des nuitées (28 %) concernent ensuite l'hôtellerie. Il convient enfin de souligner la part importante des nuitées passées dans des logements saisonniers et dans les gîtes (respectivement 16 % et 10 %).

Répartition des nuitées selon le type d'hébergement



Source: INSEE - Enquête flux touristiques

1. L'HOTELLERIE

1.1 L'offre hôtelière¹

D'après l'enquête « fréquentation hôtelière » menée par l'INSEE, 46 % des touristes auraient séjourné à l'hôtel, soit un recul de 10 points par rapport à la précédente enquête « Origines et Destinations » réalisée en 2001 et 2002.

La capacité hôtelière de la Guadeloupe a connu une baisse sensible entre les deux enquêtes. Selon les estimations du Groupement Hôtelier et Touristique Guadeloupéen (GHTG), 750 chambres auraient en effet disparu sur la seule année 2005 à la suite notamment des fermetures des hôtels Marissol et Callinago au Gosier, Kaye'la à Saint-François et Petite Anse à Bouillante. Ainsi, à fin 2005, le parc hôtelier peut être évalué à 79 hôtels pour 4 180 chambres en exploitation².

Il convient de noter que le parc hôtelier est vieillissant et que les prestations offertes ne répondraient plus aux attentes de la clientèle. De nombreuses rénovations sont d'ailleurs programmées pour la basse saison 2006 (hôtels Kalenda à Saint-François, La Toubana et le

¹ L'hôtellerie dans les Iles du Nord est traitée dans le chapitre 3 du présent rapport.

² Depuis 2002, aucun recensement officiel du parc hôtelier (hors Iles du Nord) n'ayant été réalisé dans le département, cette estimation du parc est issue du rapprochement des informations collectées auprès du GHTG et du CTIG.

Club Méditerranée à Sainte-Anne, Arawak au Gosier, Fort Royal à Deshaies). A noter également que certaines structures hôtelières sont vendues au profit de projets immobiliers importants (hôtel Marissol au Gosier).

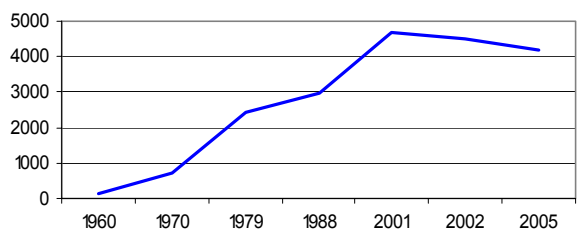
Estimation du parc hôtelier de la Guadeloupe en fin d'année 2005

		Zone géographique					Total par catégorie
		Grande-Terre	Basse-Terre	Désirade	Marie-Galante	Saintes	
Hôtels	4*/L	3	0	0	0	0	3
	3*	18	5	0	1	1	25
	2*	13	5	0	0	1	19
	1*	4	3	0	1	0	8
	0*	4	1	0	0	0	5
	NH	5	7	3	2	2	19
	Total	47	21	3	4	4	79
Chambres	4*/L	419	0	0	0	0	419
	3*	2 567	135	0	100	13	2 815
	2*	422	177	0	0	18	617
	1*	57	37	0	23	0	117
	0*	60	6	0	0	0	66
	NH	33	62	17	20	14	146
	Total	3 558	417	17	143	45	4 180

Sources : GHTG, CTIG

L'offre hôtelière de la Guadeloupe se caractérise par la prédominance des structures de trois étoiles. En effet, 67,3 % des chambres en exploitation sont classées dans cette catégorie.

Evolution du nombre de chambres depuis 1960



Sources : Observatoire du tourisme, GHTG, CTIG

1.2 La fréquentation

hôtelière

Selon l'enquête de l'INSEE « la fréquentation hôtelière en Guadeloupe en 2004 », la durée moyenne du séjour a progressé à 3,9 jours, contre 3,5 jours lors de l'enquête réalisée en 2002, tous types d'hôtels confondus, tandis qu'elle atteignait 5,5 jours en l'an 2000. L'allongement des séjours et la fermeture de certaines structures hôtelières auront permis aux établissements toujours en exploitation de conserver un taux moyen de remplissage stable aux alentours de 50 %.

A noter que le taux de fréquentation de la clientèle d'affaires s'est établi à près de 13 % en 2004, avec des pics à près de 20 % lors des mois de juin et décembre.

2. LES GITES

Si l'hôtel reste le mode d'hébergement dominant en terme de tourisme d'agrément et d'affaires, d'autres formes se sont développées notamment en Basse-Terre et dans les dépendances. Il s'agit notamment des gîtes ruraux, des villas meublées, des villages de vacances et des résidences de tourisme. Leur développement est à mettre en parallèle avec l'essor du tourisme vert.

Les touristes qui choisissent l'hébergement en gîte rural désirent avant tout un accueil plus personnalisé permettant davantage de nouer des contacts avec la population locale, une certaine autonomie d'action, le calme et la nature. Les gîtes proposent donc une alternative aux offres habituelles d'hébergement, d'autant que leur prix est moins élevé qu'à l'hôtel. D'après l'enquête aux frontières de l'INSEE, ce mode d'hébergement a concentré près de 10 % des nuitées.

Parmi les nombreux gîtes ruraux qui existent en Guadeloupe, seuls les Gîtes de France, labellisés et classés par épi, sont véritablement quantifiables. Les dernières statistiques disponibles, portent cependant sur l'année 2004.

Parc des Gîtes de France

	2003	Total	2004		
			Grande-Terre	Basse-Terre	Marie-Galante
quatre épis	8	2	0	2	0
trois épis	142	146	85	58	3
deux épis	171	182	92	71	19
un épi	18	20	18	2	0
Nombre total de gîtes	339	350	195	133	22

Source : Relais Guadeloupe Gîtes de France

§ 3. LE TOURISME DE CROISIERE ET DE PLAISANCE

1. LE TOURISME DE CROISIERE

La Caraïbe demeure le bassin de croisière le plus fréquenté du monde. Elle attire en effet près de 80 % de la clientèle de ce type de tourisme, soit, en 2005, près de 18 millions de touristes croisiéristes¹ pour un revenu brut estimé à 23 milliards de dollars US. La zone Caraïbe doit toutefois faire face à la percée de l'Amérique Centrale et de l'Amérique Latine qui ont su s'équiper d'installations portuaires performantes et adaptées à la clientèle nord-américaine.

¹ Source : Organisation du Tourisme Caraïbéen (CTO)

Le département, en tant que destination de croisière, reçoit deux types d’escales, à savoir la croisière de transit, où les paquebots font escale à la journée en Guadeloupe, et la croisière basée s’effectuant au départ de Pointe-à-Pître.

L’activité du tourisme de croisière est confrontée à une crise profonde, la fréquentation ayant diminuée de 84 %, soit - 513 000 passagers, au cours de la dernière décennie. Cette tendance s’est poursuivie au cours de l’année 2005, le Port Autonome de Guadeloupe (PAG) a enregistré 72 719 croisiéristes, en diminution de 29,8 % en glissement annuel.

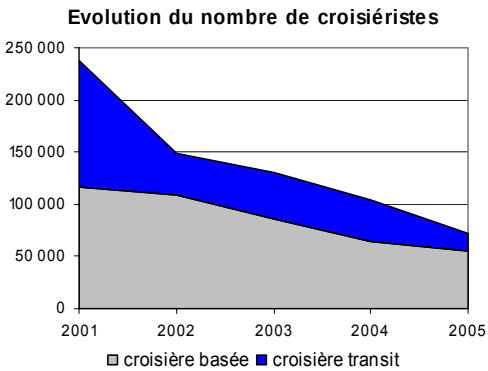
Evolution du nombre de croisiéristes						
	2001	2002	2003	2004	2005	Var 05/04
Nombre d'escales	277	244	284	252	117	-53,6%
croisière basée	116 847	108 668	86 041	64 251	55 739	-13,2%
croisière transit	121 303	39 445	44 215	39 379	16 980	-56,9%
Total	238 150	148 113	130 256	103 630	72 719	-29,8%

Source : PAG

La croisière de transit a perdu en 2005 plus de la moitié de ses passagers (- 56,9 %). La fermeture des accès aux principaux sites proposés en excursion aux croisiéristes (la Soufrière et la seconde chute du Carbet) suite au tremblement de terre du 21 novembre 2004 a conduit les bateaux à diminuer leur nombre d’escales en Guadeloupe.

La croisière basée a pour sa part affiché une baisse de fréquentation de 13,2 %. Outre une clientèle de canadiens et d’américains, la croisière basée attire des touristes en provenance d’Italie, d’Allemagne, de Suisse, d’Espagne ou du Royaume-Uni.

Depuis décembre 2004, Air France a suspendu ses vols en provenance de Roissy, qui constitue le principal hub permettant de capter les marchés européens, et se charge d’acheminer les touristes vers Orly. Elle devrait par ailleurs rétablir un vol depuis Roissy pour la haute saison 2006-2007.



Enfin, il faut rappeler que pour la saison 2005, seul l’italien Costa Croisières proposait des départs de la Guadeloupe. Ses croisiéristes ont été acheminés par l’intermédiaire de trois compagnies aériennes : Eurofly, compagnie charter, Corsair et Air France. La fréquence a été réduite à 4 vols hebdomadaires contre 5 l’année précédente en raison de la suspension des rotations de la compagnie Air Europe.

2. LE TOURISME DE PLAISANCE

Idéalement située au cœur de la Caraïbe, la Guadeloupe est une destination appréciée pour la pratique de la plaisance. L'archipel présente en effet une variété de sites naturels offrant de nombreuses possibilités de mouillage. L'île dispose également de trois marinas¹ dont celle de Bas du Fort au Gosier qui, avec près de 1 000 places, a la plus grande capacité d'accueil de la Caraïbe.

1) L'activité charter

L'activité de navigation de plaisance s'est développée dans les années 90 grâce à la loi de défiscalisation, dite loi Pons (1986). L'arrivée à terme des effets de la loi a cependant entraîné une crise de l'offre. Le nombre de bateaux en location a en effet fortement diminué, passant de près de 250 pendant la haute saison 2000 à une quarantaine entre novembre 2004 et mai 2005. Les mesures d'incitation fiscales prévues pour la location de bateaux² inscrites dans la Loi Programme, dite loi Girardin, participent à la redynamisation du secteur avec une augmentation substantielle du parc de bateaux de plaisance. Ainsi, pour la saison 2005-2006, une centaine de bateaux a été proposée à la location dont 80 % environ sont gérés par les 6 sociétés basées à la Guadeloupe.

2) La plaisance à la Marina Bas du Fort

La Marina Bas du Fort, a été reprise le 1er septembre 2004 par la Compagnie Générale Portuaire (TAV CGP) du Groupe Loret et de la SEMSAMAR, elle a accueilli en 2005 près de 1 650 bateaux soit une progression d'activité de l'ordre de 8 % par rapport à 2004.

Pour redynamiser le secteur de la plaisance et attirer de nouveaux visiteurs, les repreneurs ont décidé de rénover et d'agrandir en investissant 6 millions d'euros sur 3 ans. En raison du niveau de saturation de la marina – son taux de remplissage s'établissant à 98 % - et dans la perspective de la Route du Rhum en novembre 2006, 450 mètres de pontons linéaires seront construits d'ici octobre afin d'accueillir 90 bateaux supplémentaires. Il est également prévu à moyen terme de bâtir une nouvelle capitainerie et de déplacer la station service. L'offre de services haut de gamme devrait par ailleurs permettre au port de reconquérir le marché des yachts de plus de 30 mètres.

¹ Saint François, Rivière Sens sur la Basse Terre et Bas du Fort au Gosier.

² La loi prévoit notamment que ne peuvent être défiscalisés que les bateaux justifiant d'un minimum de 22 semaines de sorties par an.

§ 4. LES LOISIRS

Le département offre une diversité de paysages, de sites ou d'activités nautiques, sportives et culturelles qui rend ainsi possible la pratique de nombreux loisirs. La Guadeloupe, dont l'écosystème est exceptionnel, bénéficie par ailleurs de la présence d'un Parc national créé en 1989, couvrant près de la totalité de la Basse-Terre. Il gère les principaux sites naturels tels que la Soufrière et les chutes du Carbet qui sont cependant fermés depuis le tremblement de terre de novembre 2004. Entre 1975 et 2000, la fréquentation des grands sites du parc national a ainsi été multipliée par 5, passant de quelques centaines de milliers de personnes à plus d'un million de visiteurs par an.

Le parc s'est associé à des entreprises du secteur touristique spécialisées dans les domaines de l'hébergement et des activités sportives, etc., dans le respect de sa charte de qualité. Il compte ainsi 35 entreprises labellisées « marque de confiance du Parc national de la Guadeloupe ». Ce dernier, l'un des sept en France, s'est par ailleurs lancé dans un programme d'actions en matière de tourisme durable conformément aux dispositions prévues dans la Charte Européenne du Tourisme Durable à laquelle il souhaite adhérer à l'horizon 2007.

La Guadeloupe compterait une trentaine d'entreprises d'animation touristique et une cinquantaine de petites structures, pour certaines non déclarées. L'activité d'animation touristique générerait environ 300 emplois directs, et plus du double en prenant en compte les activités annexes (restaurants, boutiques de souvenirs...).

Selon l'UPAT (Union Professionnelle de l'Animation Touristique), association rassemblant 21 entreprises proposant entre autres des prestations de sports nautiques et aériens, de visites de parcs, de plantations ou de musées, de tours en bateaux ou en hélicoptère, de canyoning, etc., près de 80 % de leurs clients seraient non-résidents. La part de la clientèle résidente serait cependant orientée à la hausse.

§ 5. LE FINANCEMENT BANCAIRE DU SECTEUR

Selon le service central des risques de la Banque de France, l'endettement du secteur du tourisme (hôtellerie-restauration) s'élevait à 91,6 millions d'euros au 31 décembre 2005 et représentait 2,8 % des risques des établissements de crédit (- 0,6 point sur un an).

Tourisme (Hôtellerie et restauration)

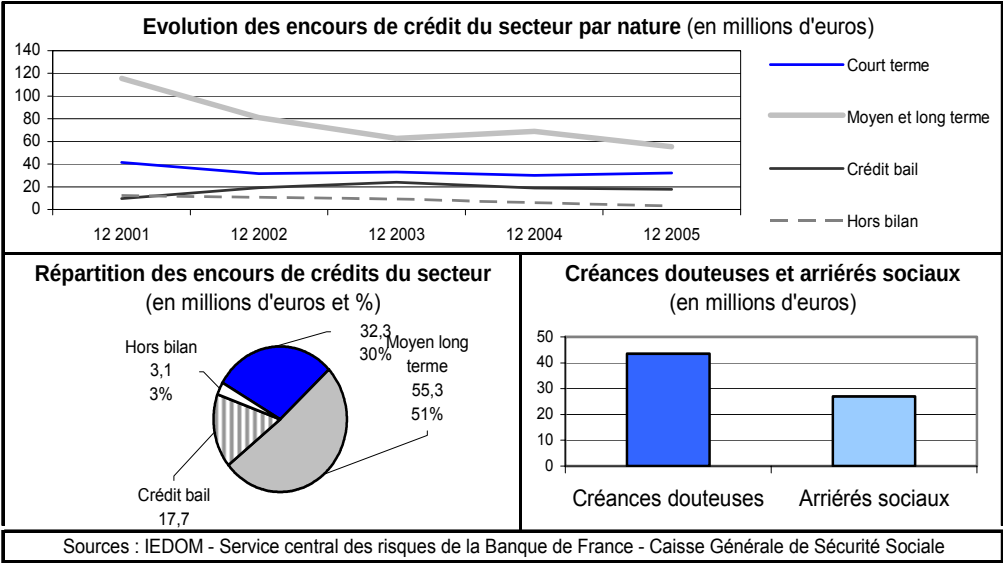
en millions d'euros

	Court terme	Moyen long terme	Crédit-bail	Hors bilan	Total endettement
Encours des crédits recensés au 31 décembre 2005	32,3	55,3	17,7	3,1	108,4

L'encours des crédits consentis au secteur du tourisme s'est inscrit en recul de 15,1 % en 2005 en raison d'une baisse sensible des crédits à moyen et long terme (- 20,0 %), des engagements hors bilan (- 49,1 %) et de l'encours des opérations de crédit-bail (- 67,4 %).

Parallèlement, les crédits à court terme ont progressé de 7,3 %, reflétant ainsi les difficultés rencontrées par le secteur.

Le niveau des créances douteuses à 43,5 millions d’euros et des arriérés de sécurité sociale atteignant 26,9 millions d’euros est particulièrement élevé.



§ 6. LA RELANCE DU SECTEUR

Les acteurs publics et professionnels se sont mobilisés pour redynamiser l’industrie touristique des DOM et plus particulièrement de la Guadeloupe, face à la crise touristique qui la touche.

• L’Etat

Elaborée par le Ministère de l’Outre-mer et votée en juillet 2003, la **Loi Programme** comprend des mesures spécialement adaptées au secteur du tourisme dans les DOM :

Branches concernées	Mesures
Hôtellerie, restauration classée	Exonération de 100% des cotisations patronales dans la limite d'une rémunération égale à 1,5 fois le SMIC
Transport aérien, maritime, fluvial desservant l'Outre-Mer (entreprises privées)	Exonération de 100% des cotisations patronales dans la limite d'une rémunération égale à 1,3 fois le SMIC
Hôtellerie	Pour les travaux de rénovation ou réhabilitation : . Defiscalisation sur 15 ans de 70 % des investissements réalisés . Plafonnement des amortissements levé pour 5 ans

Source : Ministère de l’Outre-Mer

• L'Europe

En raison notamment de sa situation ultrapériphérique, la Guadeloupe bénéficie du DOCUP 2000-2006 (DOCUMENT Unique de Programmation), qui prévoit l'octroi d'aides économiques. Concernant l'axe B « tourisme » en Guadeloupe, l'enveloppe atteint 97,8 millions d'euros dont 34,6 millions provenant du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

DOCUP : programmation 2000-2006

millions d'euros

Mesures	Maquette	Programmé	dont financement du FEDER Montant	Part
Promotion touristique	28,9	23,0	12,8	56%
Renforcement des capacités d'accueil	76,6	52,5	12,9	25%
Développement des stations et des produits touristiques nouveaux	18,9	17,9	6,7	37%
Rééquilibrage des pôles touristiques	5,3	4,4	2,2	49%
Total	129,7	97,8	34,6	35%

Source : Préfecture - Cellule Europe

• La Région

La Région joue depuis plusieurs années un rôle important dans le développement et la pérennisation de l'activité touristique. Le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Guadeloupe (SDAT), a été lancé en avril 2003 afin de fixer les lignes directrices pour le développement du secteur. Sept commissions¹, composées des principaux acteurs et professionnels du tourisme, se sont réunies afin de formuler des recommandations pratiques.

En 2005, le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) a associé tous les acteurs concernés par le secteur du tourisme, et a permis d'une part de faire un état des lieux et d'autre part d'aboutir à la réalisation de fiches d'actions de développement de l'industrie touristique. L'ensemble des thèmes abordés a donné lieu à l'élaboration des 10 mesures suivantes :

- définir la politique de positionnement stratégique et marketing de la destination Guadeloupe ;
- dynamiser l'offre d'hébergement touristique et augmenter le niveau moyen de qualité des prestations proposées ;
- soutenir une offre de produits touristiques de qualité ;
- améliorer la commercialisation de l'offre touristique ;
- organiser et professionnaliser les offices du tourisme et syndicats d'initiatives (OTSI) ;
- développer et améliorer les transports ;
- favoriser l'appropriation du tourisme par la population ;
- valoriser l'environnement et le cadre de vie ;
- accompagner l'évolution des qualifications des personnels ;
- mettre en place un outil d'évaluation.

¹ Hébergement-restauration, transports touristiques, produits touristiques, promotion et commercialisation, entreprises et impact économique, éducation et formation, aménagement et environnement

Le 3 novembre 2005, un Observatoire régional du tourisme a été créé avec comme objectif la production de chiffres officiels et la constitution d'une base de données sur le tourisme. L'observatoire a dans ce but mandaté des bureaux d'études afin de réaliser des enquêtes sur le secteur, notamment auprès des entreprises du tourisme, ainsi qu'un diagnostic des politiques communales en matière de tourisme.

Dans le cadre du SRDE, les assises du tourisme décidées lors du dernier Congrès des élus départementaux et régionaux auront lieu dans le courant du mois de mai 2006. Elles seront l'occasion de définir les stratégies économiques et de mettre en œuvre les politiques publiques régionales pour le secteur.

● Le Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe

Le Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe (CTIG), créé le 12 décembre 2003, a pour tâches principales la promotion de la destination ainsi que le renforcement de la notoriété de la Guadeloupe à l'étranger. Le Comité a reçu en 2005 une subvention de 7,1 millions d'euros dont 5,8 millions d'euros pour les investissements en communication. Une subvention régionale pour l'année 2006 a été votée à hauteur de 4,7 millions d'euros dont 3,8 millions d'euros en investissements de promotion commerciale.

Les deux principales actions mises en place par le Comité sont les pôles « Guadeloupe Bonjour » et « Guadeloupe Tourisme » :

- le pôle « Guadeloupe Bonjour » a une mission d'accueil et d'information aux aéroports et ports de la Guadeloupe, il participe également à l'organisation d'événements majeurs mettant en valeur le patrimoine naturel, culturel et historique de l'archipel ;
- le pôle « Guadeloupe Tourisme » a pour objet principal la mise en œuvre du SDAT, et assure ainsi le contrôle et le suivi des actions engagées, il contribue par ailleurs à assurer l'élaboration, la promotion et le soutien à la commercialisation de produits touristiques en collaboration avec les professionnels et les organismes concernés par le tourisme.

Section 7

Les transports

§ 1. APERÇU GENERAL

Structure du secteur

Le secteur des transports contribue à hauteur de 4 % à la formation de la valeur ajoutée de la région Guadeloupe.

Sur les 5 255 emplois qu'il représente, soit 4,2 % des emplois salariés et non salariés du département, plus d'un tiers sont des ouvriers, 21 % des artisans et des chefs d'entreprises, et seulement 6,3 % de cadres, le solde étant composé d'employés et de professions intermédiaires.

Selon la dernière enquête annuelle d'entreprises (EAE) de l'INSEE¹, portant sur l'année 2003, l'activité du transport en Guadeloupe, avec plus d'entreprises que dans les autres départements français d'Amérique (DFA), emploie relativement plus de salariés. Avec 60,9 % des entreprises de transports de Guadeloupe et 1 157 salariés et non-salariés, la branche des services auxiliaires, principalement des manutentionnaires portuaires, aurait produit 55,1 % du chiffre d'affaires et créé près de 50 % de la valeur ajoutée du secteur.

Financement bancaire du secteur

D'après le service central des risques de la Banque de France, l'endettement du secteur des transports ne représente que 2,0 % des encours distribués par les établissements de crédit.

Au cours de l'année 2005, l'encours des crédits consentis au secteur des transports s'est inscrit en augmentation de 28,3 % sous l'effet d'une forte hausse des crédits à court terme (+ 49,1 %), des crédits à moyen et long terme (+ 19,5 %) et des engagements de hors bilan (+ 49,1 %) alors que l'encours des opérations de crédit-bail diminue de 26 %. Ces évolutions témoignent du recours important du secteur au financement bancaire dans le cadre des investissements réalisés au cours de l'année 2005 (ie : acquisition de nouveaux ferries, renouvellement des installations portuaires, amélioration des installations aéroportuaires, etc.). Elles révèlent également une certaine tension de la trésorerie des entreprises du secteur.

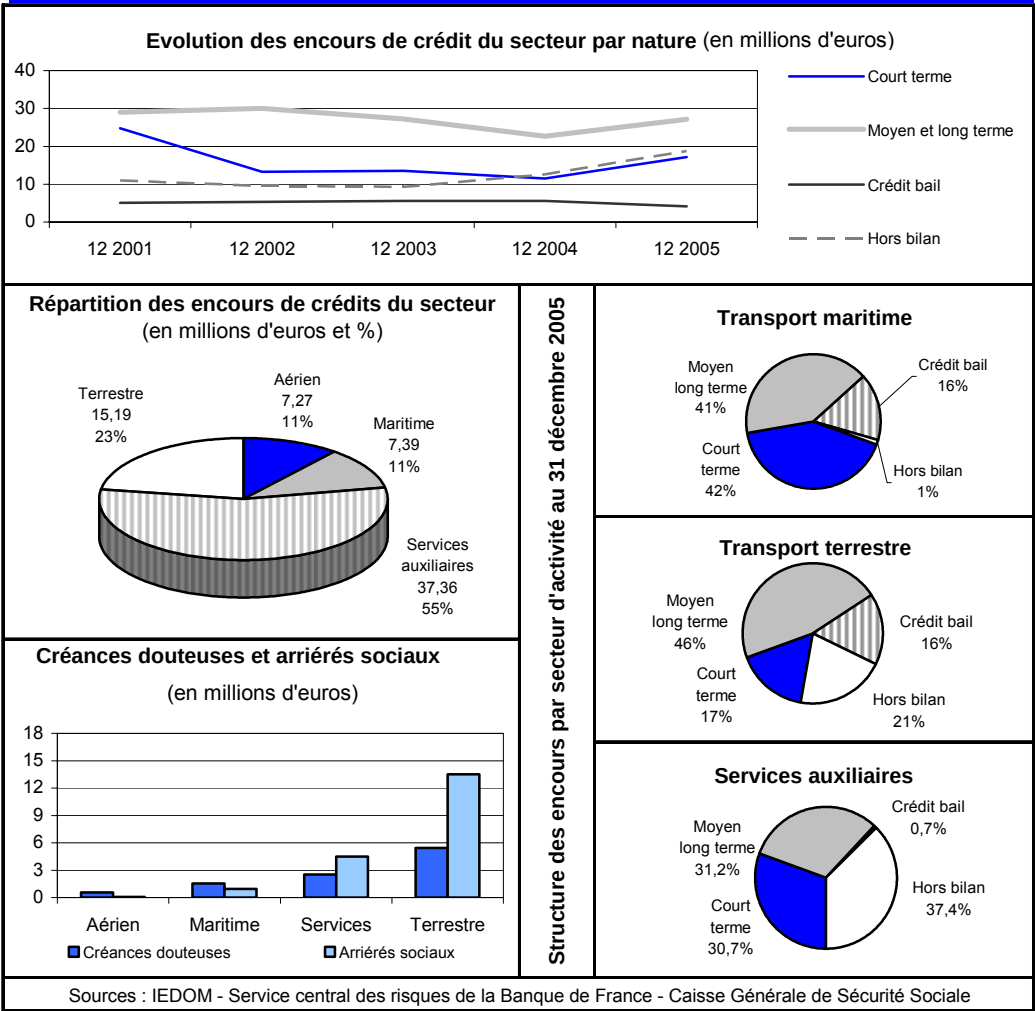
¹ L'EAE 2003 porte sur 92 entreprises de 10 salariés ou plus ou ayant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 800 000 euros.

L'analyse détaillée par sous-secteurs du transport révèle un endettement particulièrement élevé de la branche « services auxiliaires », qui regroupe les activités de manutention portuaire, d'organisation de transports internationaux de frêt et les agences de voyages. Cette branche concentre 59 % de la dette du secteur des transports suivi des transports terrestres avec 27 % du total.

Transport

en millions d'euros

	Court terme	Moyen long terme	Crédit-bail	Hors bilan	Total endettement
Encours des crédits recensés au 31 décembre 2005	17,2	27,1	4,1	18,8	67,2



§ 2. LES ACTIVITES PORTUAIRES

1. LES PORTS DE GUADELOUPE

1.1 Le port autonome de Guadeloupe

Au cœur de l'activité économique, le Port Autonome de la Guadeloupe (PAG) est un établissement public de l'Etat créé en 1975, régi par la loi de 1965 sur les ports autonomes.

PANORAMA DU PORT AUTONOME DE GUADELOUPE

Concentrant 90 % des échanges de la Guadeloupe avec l'extérieur, le Port Autonome de Guadeloupe exerce ses activités sur cinq sites :

- **le port de Jarry** dispose de 17 postes à quai et appontements, dont 3 postes spécialisés pour le vrac et 3 pour portes-conteneurs à fort tirant d'eau. L'ensemble représente un linéaire de 2 700 mètres auquel s'ajoutent 36 hectares de terre-pleins et de voiries portuaires proposés aux usagers. Les zones d'activités industrielles s'étendent sur deux sites d'une superficie totale de près de 100 hectares et comprennent :
 - le Domaine Industriel et Commercial (DIC), réserve foncière du PAG de 50 hectares, mise à la disposition des entreprises ;
 - la Zone de Commerce International (ZCI), qui rassemble les entités suivantes :
 - les entrepôts francs ;
 - le CWTC¹, réalisé par la CCI de Pointe-à-Pitre, qui abrite un parc d'exposition de 11 500 m², un centre de services aux entreprises et la capitainerie du port ;
 - le parc industriel, d'une superficie de 20 hectares ;
 - la zone de cabotage régional comprenant 150 m de quai ;

- **le port de Pointe-à-Pitre** accueille les passagers des vedettes assurant les liaisons inter-îles à la gare maritime de Bergevin et les croisiéristes aux abords du centre de Pointe-à-Pitre ;

- **le port de Basse-Terre** dispose d'un linéaire de 350 mètres pouvant accueillir des cargos, des navires rouliers et des paquebots de croisière de 10 mètres de tirant d'eau maximum, et d'un poste passagers inter-îles ;

- **l'appontement de Folle-Anse de Marie-Galante** est équipé notamment d'un poste sucrier de 78 mètres (profondeur de 9 mètres) et de deux postes rouliers ;

- **le port de plaisance de Bas-du-Fort** a été sous contrat d'affermage du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2005 ; il a une capacité de 1 000 anneaux. Depuis le 1^{er} janvier 2006 ce port est passé sous la concession du groupe TAV/CGP pour une durée de 15 ans.

1.2 Les autres ports de Guadeloupe

Outre le PAG, la Guadeloupe compte 6 marinas, une douzaine de ports polyvalents, de ports de pêche et d'appontements. L'activité des ports de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, respectivement Gustavia et Marigot, est décrite dans le chapitre III relatif aux Iles du Nord.

¹ Centre World Trade Center.

2. L'ACTIVITE DU PORT AUTONOME DE GUADELOUPE

2.1 Le trafic de marchandises¹

Cinq grands armements desservent régulièrement la Guadeloupe : CMA-CGM, Marfret, Maersk Sealand, Horn Linie. Les échanges au sein de la Caraïbe sont opérés par des compagnies de cabotage (navigation à proximité des côtes) dont les principales sont Ferry-mar (groupe Marfret) ainsi que celles mentionnées précédemment. Il existe également à la Guadeloupe une desserte semi-régulière et spécialisée, notamment des pétroliers pour la SARA et EDF, des minéraliers pour Ciments Antillais et CTM, des céréaliers pour les GMA, des barges pour les agrégats et la pouzzolane, ainsi que des car carriers.

Le port de Jarry concentre 95,0 % du trafic de marchandises du PAG, contre 2,3 % pour le port de Folle-Anse à Marie-Galante, 1,5 % pour celui de Basse-Terre et 1,1 % pour celui de Pointe-à-Pitre.

L'activité du PAG se trouve ventilée en trois catégories de produits :

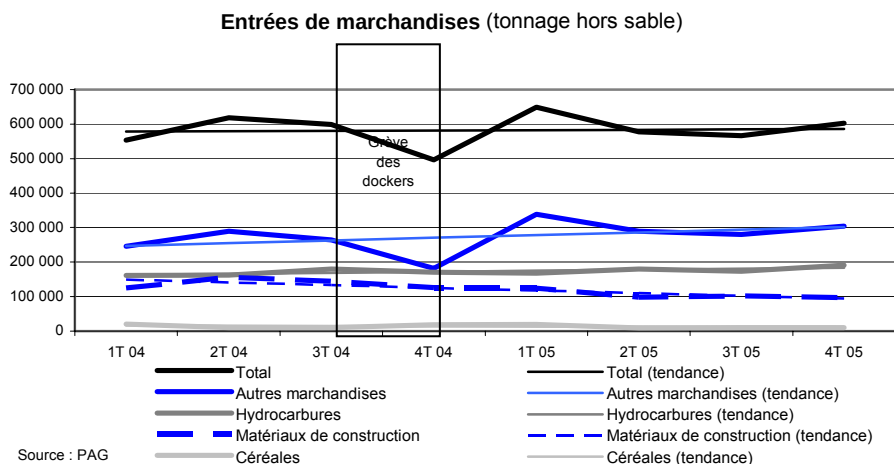
- le vrac liquide, principalement des hydrocarbures importés par la SARA, qui représente 28,7 % du trafic de marchandises,
- le vrac solide, qui regroupe notamment les matériaux de construction (ciment, agrégats) et les céréales importés respectivement par Ciments Antillais et GMA (25,5 % de l'activité totale),
- les marchandises diverses, conteneurisées ou non (45,8 % de l'activité nette totale).

Avec un volume total de 2 973 170 tonnes brutes, le Port Autonome de Guadeloupe enregistre en 2005 une progression de 9,8 % de son activité. Cette progression doit cependant être interprétée avec précaution compte tenu d'un effet de base favorable due à l'arrêt du port à la fin de l'année 2004. En effet, si au 30 septembre 2004 l'activité du PAG s'inscrivait en hausse de 4,5 % en glissement annuel, l'année 2004 a finalement connu une quasi-stagnation de son activité (+ 0,3 %) à la suite de la grève des dockers du Port de Jarry pendant près de trois mois. Le PAG a ainsi bénéficié du report de l'activité du quatrième trimestre 2004 sur le début d'année 2005.

Les sociétés importatrices de vrac, qu'il soit liquide ou solide, disposent de quais dédiés et de leurs propres manutentionnaires. La grève des dockers du port de Jarry n'a donc pas eu d'impact très marqué sur leur activité.

Le trafic à l'importation (80,6 % du trafic total du PAG) s'est établi à 2 396 449 tonnes en 2005 soit une hausse de 7,3 % en glissement annuel.

¹ Hors sable local.



Les importations de vrac liquide¹ ont crû de 5,8 %, les importations de vrac solide ressortant en revanche en repli de 17,4 % sur l'exercice. Cette diminution touche la majorité des produits regroupés sous cette rubrique et plus particulièrement :

- les céréales dont la diminution de 17,4 % peut en partie s'expliquer par la pénurie de produits d'emballage qui a affecté localement les entreprises agroalimentaires du fait de la grève des dockers,
- les agrégats qui, sous l'effet de la baisse d'activité enregistrée dans le secteur des Travaux Publics, ont chuté de 43,6 %.

La grève des dockers a eu un impact sur les importations d'autres marchandises, notamment du fait du rapatriement en début d'année 2005 des 5 000 conteneurs dispersés dans les différents ports de la Caraïbe. Les entrées de marchandises diverses progressent ainsi de 26,6 %.

Les exportations de marchandises ont, quant à elles, progressé de 30,4 % au cours de l'année 2005. Cette évolution s'explique, d'une part, par l'augmentation du trafic d'hydrocarbures (+ 72,9 %) liée à la réexportation des combustibles vers les autres îles de l'archipel et la Martinique. D'autre part, le tonnage brut du transbordement, dont celui de la banane, a progressé de 88,4 %. Les exportations totales de bananes (domestique et transbordement) ont en effet augmenté de 11,9 % malgré une baisse des exportations domestiques de 11,8 %.

¹ Une partie des importations d'hydrocarbures est réexportée vers les Iles du Nord et la Martinique.

Evolution annuelle des trafics de fret maritime						tonnage brut
	2001*	2002*	2003*	2004*	2005	Var. 05/04
Total brut entrées de marchandises	2 318 751	2 224 945	2 317 828	2 233 595	2 396 449	7,3%
Vrac liquide	630 640	660 969	645 988	673 769	712 914	5,8%
Vrac solide	808 819	691 917	772 637	768 969	635 446	-17,4%
Marchandises diverses	879 292	872 059	899 203	823 617	877 148	6,5%
. dont conteneurisées	822 073	805 136	813 461	748 051	786 617	5,2%
. dont non conteneurisées	57 219	66 923	85 742	75 566	90 530	19,8%
Total brut sorties de marchandises	440 729	416 130	381 853	442 370	576 721	30,4%
Vrac liquide	18 722	17 556	9 484	44 012	76 090	72,9%
Vrac solide	49 466	39 569	60 273	65 742	65 323	-0,6%
Marchandises diverses	327 599	311 955	268 627	288 231	381 945	32,5%
. dont conteneurisées	299 145	281 046	245 639	266 424	349 542	31,2%
. dont non conteneurisées	28 454	30 909	22 988	21 806	32 403	48,6%
Total trafic	3 015 320	2 875 075	2 871 281	2 741 485	2 973 170	8,5%
Nombre de navires fret débarqués	1 563	1 521	1 510	1 446	1 255	-13,2%
Source : Port Autonome de Guadeloupe						* données rectifiées (hors sable local)

2.2 Le trafic passagers

Le Port autonome de Guadeloupe assure le suivi du trafic de passagers à partir de la nomenclature suivante :

- tourisme de croisière¹, qui représente 11,3 % du trafic global de passagers,
- trafics inter-archipel (desserte de la Désirade, Marie-Galante et des Saintes) et inter-îles (Dominique, Martinique, etc...) qui concentrent respectivement 71,3 % et 17,3 % du trafic total de passagers. Trois sociétés principales se partagent le marché du trafic de passagers : Express des îles (4 navires), Caribbean Ferries (1 navire), Brudey Frères (3 navires),
- petits cargos effectuant du cabotage dans la Caraïbe qui proposent une prestation de transport de passagers.

Nombre de passagers

	2001	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04 (%)	Var. 05/04 (valeur)
Total passagers	#####	972 617	#####	896 713	776 459	-13,4%	-120 254
Croisière	238 150	148 113	130 256	103 630	72 719	-29,8%	- 30 911
Inter-îles	203 470	205 952	223 500	208 247	137 057	-34,2%	- 71 190
Inter-archipel	705 500	617 876	661 260	584 121	565 950	-3,1%	- 18 171
Cargos	772	676	502	715	733	2,5%	18

Source : PAG

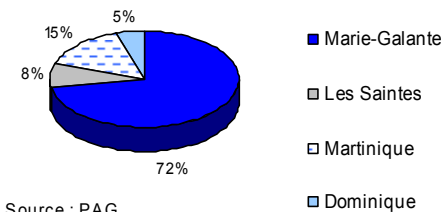
En 2005, le trafic total de passagers s'est établi à 776 459 passagers en repli de 13,4 % par rapport à 2004. Cette évolution s'explique par la chute du trafic de passagers inter-îles et inter-archipel mais également du nombre de croisiéristes¹ (- 29,8 %).

¹ Le trafic passagers de croisière est détaillé dans la partie Tourisme du rapport (chapitre II, section 6).

Le transport maritime inter-îles enregistre une chute de 34,2 % du nombre de passagers. Cette forte baisse s'explique par l'arrêt de l'exploitation du navire INCAT k3 depuis le mois de janvier 2005 et par l'arrêt technique de 3 semaines en juin 2005 du navire de la compagnie Express des îles. Le trafic sur la Martinique a également subi la concurrence du trafic aérien qui a progressé de 4,6 % en 2005.

Le transport inter-archipel a diminué de 3,1 % par rapport à 2004. Cette évolution est essentiellement attribuable à la baisse du trafic vers les Saintes (- 17,5 %) à vocation particulièrement touristique alors que le trafic vers Marie-Galante, essentiellement un trafic de « résidents », est demeuré relativement stable en 2005. La baisse s'explique notamment par l'arrêt partiel de la liaison vers les Saintes au départ de Bergevin, une des compagnies desservant ces îles ayant transféré son navire à Trois-Rivières (hors zone d'attribution du PAG).

Répartition du trafic inter-îles par destinations



Source : PAG

2.3 Les investissements du Port Autonome de Guadeloupe

En 2005, le Port autonome a pu mener à bien un programme d'investissements de 15 millions d'euros comprenant :

- 11,3 millions de travaux sur le terminal de la pointe de Jarry avec notamment la fourniture de deux portiques de nouvelle génération et la construction de la zone de cabotage ;
- 2 millions d'euros de travaux pour le port de Basse-Terre (bureaux du Port Autonome de Guadeloupe et de l'Administration des Douanes), l'arrivée des croisières à Pointe-à-Pitre, la gare maritime de Bergevin (extension de la gare maritime internationale), et les infrastructures de la marina de Bas-du-Fort .

Le programme d'investissements envisagé pour 2006 s'élève également à 15 millions d'euros et concernera principalement l'achèvement de l'installation des deux portiques (5,5 millions d'euros), la construction du troisième entrepôt de la zone franche à Jarry pour un montant d'un million d'euros et l'extension de la Gare Maritime Internationale (350 000 euros).

La compagnie Express des îles a réceptionné et mis en service le 17 décembre 2005, deux nouvelles vedettes à grande vitesse. Le Gold Express, dont la capacité est de 446 passagers, sera affecté à la desserte de Marie-Galante en remplacement du Turquoise Express. Le Silver Express (360 passagers) assurera pour sa part la liaison Guadeloupe/Les Saintes/Dominique/Martinique/Sainte-Lucie, en sus de la vedette Jade Express. Le financement de cet investissement d'un montant de 23 millions d'euros a été rendu possible grâce aux dispositions fiscales de la loi programme Girardin.

¹ Le trafic passagers de croisières se subdivisent en deux parties distinctes : la croisière basée et la croisière de transit. En 2005, les statistiques de la croisière de transit publiées par le PAG ont été revues selon le système international. La série statistique a donc été corrigée depuis 2001.

§ 3. LES ACTIVITES AEROPORTUAIRES

La Guadeloupe compte 3 aéroports (Pôle Caraïbes, Saint-Barthélemy et Saint-Martin Grand-Case) et 5 aérodromes (Basse-Terre Baillif, La Désirade, Les Saintes, Marie-Galante et Saint-François).

L'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes dispose de deux terminaux : l'aérogare nord et l'aérogare sud. Cette dernière était pour l'essentiel dévolue au transbordement des touristes de croisière jusqu'en janvier 2004. Depuis l'arrêt de l'activité de la société Festival, qui était, avec Costa, la plus grande compagnie croisiériste installée à Pointe-à-Pitre l'aérogare sud n'est plus utilisée. Les passagers de la croisière basée sont, depuis cette date, pris en charge directement dans l'aérogare nord.

L'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes, géré par la CCI de Pointe-à-Pitre depuis sa mise en service en février 1996¹, offre une capacité d'accueil de 4 millions de passagers par an. Premier des DOM/TOM et neuvième aéroport français en terme de trafic de passagers, le site aéroportuaire de Guadeloupe Pôle Caraïbes se veut une vitrine pour le Département. Il abrite 8 administrations, 23 entreprises dans le secteur « commerce, services, divers », 12 entreprises dans celui des « compagnies aériennes, fret aérien », 7 entreprises dans celui de l'aviation générale, 15 transitaires et commissaires en douane, 12 loueurs de voitures, 7 agences de voyages et tours opérateurs.

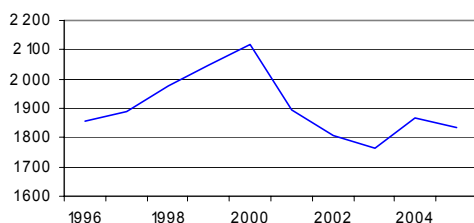
1. LE TRAFIC PASSAGERS

1.1 Fréquentation

Alors que les résultats affichés par l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes pour l'année 2004 avaient redonné un peu d'optimisme aux professionnels du secteur du tourisme, la baisse de 1,6 % du nombre de passagers au cours de l'exercice 2005 confirme un retour à la tendance baissière enregistrée depuis 2000.

Cette tendance contraste avec les résultats enregistrés au niveau national (+ 5,8 %) et international (+ 7,7 %). En effet, à l'inverse de l'année 2004, la Guadeloupe ne profite pas du contexte mondial d'accélération du trafic. Le phénomène de report des flux touristiques annoncé par les professionnels du secteur du tourisme à la suite du tsunami ayant eu lieu en Asie en décembre 2004 n'a pas été observé

Evolution du trafic sur la dernière décennie (en milliers de passagers)



Source : Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes

¹ La prorogation, jusqu'en 2015, de la concession aéroportuaire de la Chambre de Commerce et d'industrie de Pointe-à-Pitre a été entérinée en avril 2006.

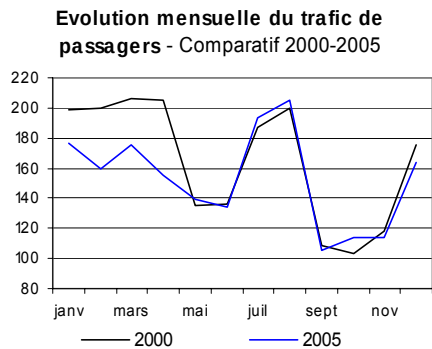
dans le département. La psychose des différents accidents survenus dans le transport aérien lors de l'année 2005 a par ailleurs certainement contribué à cette baisse du trafic.

Le nombre de visiteurs (arrivée + départ + transit) s'élève en effet à 1 836 490 soit 30 249 voyageurs de moins qu'en 2004 et 280 593 de moins qu'en 2000 qui demeure l'année de référence pour le secteur. La diminution d'activité enregistrée au cours de l'année 2005 est essentiellement le fait d'une chute de 12,0 % du nombre de passagers en transit à la Guadeloupe, alors que la fréquentation hors transit ne diminue que de 0,8 %.

Evolution du trafic passagers de l'aéroport sur vols commerciaux						nombre ou tonnes
	2001	2002	2003	2004	2005	Var. 2005/2004
Mouvements d'avions commerciaux	30 064	28 375	30 758	30 721	29 547	-3,8%
Passagers sur vols commerciaux	1 896 044	1 805 420	1 761 455	1 866 739	1 836 490	-1,6%
Arrivée	902 972	855 531	826 395	864 193	856 096	-0,9%
Départ	912 313	865 784	831 742	872 446	865 880	-0,8%
Transit	80 759	84 105	103 318	130 100	114 514	-12,0%

Source : Chambre de commerce et d'industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

Si le niveau de fréquentation sur la période de mai à décembre est à peu près identique à celui de l'année 2000, la Guadeloupe devra reconquérir près de 145 000 passagers pendant la haute saison pour retrouver le niveau de fréquentation touristique de l'époque. On rappellera que deux fortes saisons caractérisent la desserte aérienne en Guadeloupe : la haute saison touristique de mi-décembre à début mars et de mi-juin à fin août avec la prédominance du tourisme affinitaire et notamment le séjour dans le Département de résidents métropolitains originaires de Guadeloupe, le reste de l'année constituant la basse saison. A noter que le mois d'août, avec 2 837 mouvements d'avions en 2005, est le plus actif en terme d'exploitation.



Source : Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes

1.2 Répartition géographique du trafic

Le trafic est largement dominé par les vols en provenance et à destination de la métropole (60,6 % du trafic total hors transit). Il s'inscrit cependant en repli de 1,6 % par rapport à 2004 en raison de l'abandon de la desserte Guadeloupe par deux compagnies de charter : Air Europe et Star Airlines (28 016 passagers en 2004) et de l'annulation d'un vol régulier du programme de vols croisières. La répercussion de la hausse du cours du pétrole sur le coût du billet a également pu peser sur la fréquentation touristique.

En dépit de la hausse du prix des billets, les réseaux « domestique », « Martinique-Guyane » et « Amérique du Nord » progressent cependant de respectivement 5,4 %, 2,3 % et 17,5 %.

Répartition du trafic passagers par réseau (hors transit)

	2001	2002	2003	2004	2005	Part	Var 05/04
Métropole, Europe et divers	1 213 661	1 167 987	1 029 700	1 071 513	1 043 935	60,6%	-2,6%
Martinique-Guyane	309 878	282 935	340 708	363 122	371 438	21,6%	2,3%
Caraïbes et Amérique du sud	131 330	132 610	111 615	112 176	103 641	6,0%	-7,6%
Domestique	138 058	124 933	157 658	166 744	175 822	10,2%	5,4%
Amérique du Nord	22 358	17 850	18 456	23 084	27 131	1,6%	17,5%
Total	1 815 285	1 726 315	1 658 137	1 736 639	1 721 967	100,0%	-0,8%

Source : Chambre de commerce et d'industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

1.3 Répartition du marché par compagnies aériennes

La compagnie Air France (37,4 % de part de marché) conserve sa première place en 2005, suivie d'Air Caraïbes qui, avec une hausse de 3,7 % du nombre de passagers voyageant sur ses lignes, gagne 1,3 point de part de marché concédé par Corsair dont le nombre de passagers chute de 9,8 %. Air Antilles Express, compagnie spécialisée dans le transport inter-îles, progresse de 27,5 % en nombre de passagers et de 1,9 point en part de marché.

Avec une baisse de 1,3 % du nombre de passagers transportés, du fait notamment du retrait des compagnies Star Airlines et Air Europe à la suite de l'arrêt de la compagnie de croisière Festival en 2004, la part de marché des compagnies aériennes non régulières s'est repliée de 1,6 point (- 2,3 points depuis 2000).

Répartition du trafic passagers par compagnie (hors transit)

	2003		2004		2005	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Compagnies régulières	1 591 934	96,0%	1 685 564	97,1%	1 699 617	98,7%
Air France	678 248	40,9%	649 977	37,4%	644 285	37,4%
Air Caraïbes	375 895	22,7%	523 707	30,2%	543 030	31,5%
Air Antilles Express	88 340	5,3%	117 834	6,8%	150 247	8,7%
Corsair	378 515	22,8%	319 898	18,4%	288 683	16,8%
American Eagle	36 068	2,2%	35 439	2,0%	35 442	2,1%
Liat	17 025	1,0%	18 999	1,1%	19 176	1,1%
Air Canada	13 798	0,8%	15 561	0,9%	15 819	0,9%
Cubana de Aviacion	4 045	0,2%	4 149	0,2%	2 935	0,2%
Compagnies non régulières	66 203	4,0%	51 075	2,9%	22 359	1,3%
Total	1 658 137	100,0%	1 736 639	100,0%	1 721 976	100,0%

Source : Chambre de commerce et d'industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

2. LE TRAFIC FRET

Evolution du trafic de marchandises de l'aéroport

nombre ou tonnes

	2001	2002	2003	2004	2005	Var. 2005/2004
Fret (tonnes)	18 288	15 683	15 068	15 738	14 553	-7,5%
Arrivée	11 019	9 204	8 308	8 807	8 250	-6,3%
Départ	7 269	6 479	6 760	6 931	6 303	-9,1%
Poste (tonnes)	2 946	2 923	2 940	2 483	2 333	-6,0%
Arrivée	2 352	2 328	2 313	2 016	1 896	-6,0%
Départ	594	595	627	467	437	-6,4%

Source : Chambre de commerce et d'industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

Le transport des denrées périssables et des bagages non accompagnés représente habituellement l'essentiel du fret aérien. Il diminue de 7,5 % en 2005 avec 14 553 tonnes transportées contre 15 738 en 2004. Il convient cependant de rappeler que l'activité du fret aérien avait bénéficié en 2004 d'un surplus d'activité du fait de la grève des dockers du port de Jarry. Or effet de la grève, la diminution du fret aérien demeure néanmoins certaine. Cette activité s'inscrit en repli de 3,4 % par rapport à 2003.

3. LES TRAVAUX DE L'AÉROPORT ET LES PERSPECTIVES

En matière d'investissements, les efforts engagés par l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes portent actuellement sur les opérations de maintien, de mise aux normes et d'adaptation des installations aéroportuaires afin, notamment, d'accueillir le Boeing 777 dont le vol inaugural sur Pointe-à-Pitre est prévu le 14 juin 2006. Depuis 2004, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre a en effet investi près de 5,5 millions d'euros en travaux de renforcement des chaussées dans le but d'accueillir les avions gros porteurs. Dans le cadre du plan 2007-2013, des investissements de 8 millions d'euros sont prévus afin de moderniser les installations et, notamment, la construction d'une aérogare régionale et d'un aéroport d'ici 2010 comprenant des bureaux et un centre d'affaires en remplacement de l'ancienne aérogare sud. Une nouvelle tour de contrôle, financée par l'aviation civile est également prévue en 2008.

§ 4. TRANSPORTS TERRESTRES

1. TRANSPORTS PUBLICS

La loi de décentralisation de 1982 confie au Conseil Général l'organisation et le fonctionnement des services de transport public routier non urbain de personnes, c'est-à-dire le transport scolaire et le transport routier interurbain.

1.1 Le transport scolaire

Le Département assure un service de transport exclusivement réservé aux élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées résidant à plus de 3 kilomètres de leur lieu de scolarité.

Le Conseil Général a délégué une partie de la gestion du transport scolaire à des Autorités Organisatrices de second rang (26 communes, une communauté de communes, 2 établissements scolaires, 4 Maisons Familiales et Rurales, l'Institut Rural d'Education et d'Orientation et une association de parents d'élèves). Des conventions tripartites ont ainsi été passées entre le Département, les Autorités Organisatrices de second rang et les transporteurs.

Depuis la rentrée scolaire 2003-2004, le Conseil Général a saisi l'opportunité de la mise en concurrence de 155 circuits de ramassage scolaire pour procéder au renouvellement du parc de véhicules. Les véhicules affectés au transport scolaire doivent obligatoirement avoir moins de 20 ans avec une forte proportion de bus ayant moins de cinq ans. Cette politique a entraîné, pour la deuxième année consécutive, une hausse des dépenses scolaires (11,6 % en 2005). Le ramassage scolaire de 16 000 élèves sur 225 circuits a ainsi représenté un coût journalier de 66 616 euros.

1.2 Le transport interurbain

En 2004, 374 transporteurs (ayant un statut d'entreprises individuelles) se sont partagés les 450 autorisations d'exploitation délivrées dans le domaine du transport interurbain de personnes.

La loi Sapin du 29 janvier 1993, qui impose la mise en concurrence des contrats de délégation de services publics, est à l'origine de la réforme du système de transport interurbain mis en place par le Conseil Général. Ce dernier avait commandé au cabinet d'études Systra un projet de réorganisation du transport interurbain en Guadeloupe, avec l'objectif d'améliorer la qualité du service et la lisibilité de l'offre. Au nombre des préconisations formulées figure le regroupement des 450 autorisations d'exploitation en une quinzaine de lots avec de nombreuses lignes express, de manière à parvenir à une meilleure répartition de l'offre de transport pendant les heures de pointe et sur le territoire. Des négociations sont en cours afin que les parlementaires, maires et syndicats des transporteurs puissent présenter au gouvernement une proposition d'adaptation législative de la loi Sapin à la réalité locale avant le 30 juin 2006.

La Communauté des Communes du Sud Basse-Terre (Baillif, Basse-Terre, Gourbeyre et Saint-Claude) n'est pas concernée par cette réforme, même si le 30 juin 2006 marque également le terme des autorisations d'exploitation des lignes de transports en commun sur sa zone d'intervention. Elle a en effet décidé en 2005 de lancer un processus d'organisation des transports en commun et a arrêté le 20 décembre 2005 son propre Plan de Déplacements Urbains (PDU).

2. AUTRES MOYENS DE TRANSPORT

2.1 Taxis

En 2005, 390 personnes détenaient une carte professionnelle délivrée par les services préfectoraux. L'essentiel de l'activité est concentré sur l'Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes où 104 chauffeurs de taxis sont autorisés à travailler.

2.2 Location de voitures

La voiture est le mode de transport le plus fréquemment utilisé par les touristes. Le parc de véhicules de tourisme des adhérents de l'ALVAR, Association des Loueurs de Véhicules de l'Aéroport composé de 12 loueurs employant environ 300 salariés, est d'environ 3 000 véhicules durant la haute saison.

La clientèle des Tour Opérateurs et la réservation par Internet représentent respectivement 15 % et 5 % en moyenne de l'activité de l'ALVAR. Le budget moyen consacré à la location de voiture est estimé à 211 euros, le prix moyen à la journée étant de 36 euros hors taxes¹.

¹ Chiffres fournis par l'ALVAR et uniquement valables pour les loueurs membres de cette association.

Section 8

Les services

§ 1. LES SERVICES MARCHANDS

Les services marchands ne concernent pas, dans cette section, le commerce, le transport, ou le secteur bancaire et financier dont l'activité est étudiée dans d'autres sections de ce rapport. L'analyse infra porte sur les activités immobilières ainsi que sur les services aux entreprises et aux particuliers.

1. APERÇU GENERAL

1.1 Données structurelles

La structure de l'économie guadeloupéenne s'est fortement transformée durant les années 1990 avec notamment l'allongement des circuits économiques, lié au développement de la sous-traitance. Dans ce contexte, le secteur des services s'est développé aux dépens des secteurs traditionnels (commerce, bâtiment, agriculture). Sa contribution à la formation de la valeur ajoutée était, en 2002, de 29,9 % (contre 25,4 % en 1993), dont 12,5 % pour les services aux entreprises, 11,3 % pour les activités immobilières et 6,1 % pour les services aux particuliers. Le nombre d'établissements recensés dans ce secteur a progressé de 83,4 % (+ 6 866 établissements) entre 1995 et 2005, contre +43,8 % (+ 13 287 établissements) pour l'ensemble des secteurs.

Répartition des établissements du secteur par taille d'effectifs au 1^{er} janvier 2005

	Aucun salarié	1 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 salariés et plus	Total*
Services aux entreprises	4 691	855	213	123	93	7 490
Postes et télécommunications	69	25	16	21	33	267
Conseil et assistance	1 847	495	98	56	14	3 209
Services opérationnels	2 763	335	99	46	46	3 996
Recherche et développement	12	0	0	0	0	18
Services aux particuliers	4 288	798	135	88	58	6 611
Hôtels et restaurants	2 918	504	100	76	51	4 436
Act. Récréat., cultur., sport.	683	65	21	5	6	974
Services domestiques	687	229	14	7	1	1 201
Activités immobilières	736	88	9	5	2	995
Total	9 715	1 741	357	216	153	15 096

Source : INSEE - Fichier stock

* dont établissements à effectif non déclaré

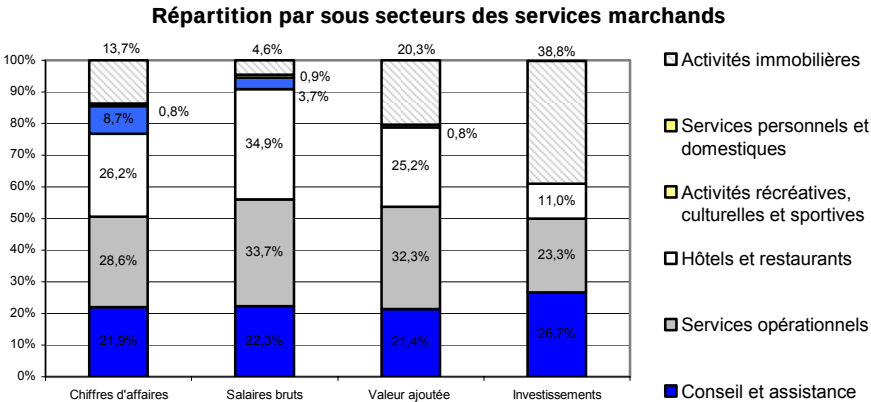
La croissance de 26,4 % en 10 ans des emplois salariés des services marchands (25 000 salariés en 2005) a essentiellement été due aux services aux entreprises dont le nombre d'employés a augmenté de 63,2 % sur la décennie. Les services aux personnes ont augmenté de 11,3 % tandis que les activités immobilières ont régressé de 20,3 %. A noter, notamment, la hausse sensible de l'emploi salarié dans les branches « conseils et assistance » (activités informatiques, comptables et juridiques, cabinets d'architecture, etc..) et les « services opérationnels » (sélection et fourniture de personnel, activités de nettoyage, etc...) de respectivement 67,1% et 96,4 %, qui concentrent plus de 77 % des effectifs salariés du secteur des services aux entreprises.

Nombre d'emplois salariés des services marchands non financiers (au 1 ^{er} janvier)			
	1995	2005	Var. 2005/1995
Activités immobilières	944	752	-20,3%
Services aux entreprises	6 327	10 325	63,2%
Postes et télécommunications	2 179	2 737	25,6%
Conseils et assistance	1 576	2 634	67,1%
Services opérationnels	2 105	4 133	96,4%
Recherche et développement	467	820	75,7%
Services aux particuliers	12 527	13 939	11,3%
Hôtels et restaurants	6 074	6 966	14,7%
Activités récréatives, culturelles et sportives	1 243	1 865	50,1%
Services personnels et domestiques	5 210	5 107	-2,0%
Total	19 798	25 015	26,4%

Source : INSEE - Estimations d'emploi

1.2 L'enquête annuelle d'entreprises

L'enquête annuelle d'entreprises de l'INSEE portant sur les services marchands de la Guadeloupe a concerné, en 2003, 380 entreprises d'au moins 10 salariés ou ayant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 800 000 euros. Avec un effectif de plus de 11 000 personnes elles ont généré 909,2 millions d'euros de chiffre d'affaires et 447,5 millions d'euros de valeur ajoutée.



Source : INSEE – EAE

Les services aux entreprises (Conseil et assistance, services opérationnels) génèrent près de la moitié du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée du secteur.

La branche « hôtels-restaurants » qui emploie pour sa part 38,0 % des salariés et non salariés du secteur, contribue à hauteur de 26,2 % au chiffre d'affaires du secteur et de 25,2 % à la valeur ajoutée.

Enfin, les « activités immobilières », en dépit de leur faible représentativité au sein du secteur (5,6 % des entreprises et 3,3 % des effectifs) représentent 38,8 % des investissements réalisés et 20,3 % de la valeur ajoutée du secteur.

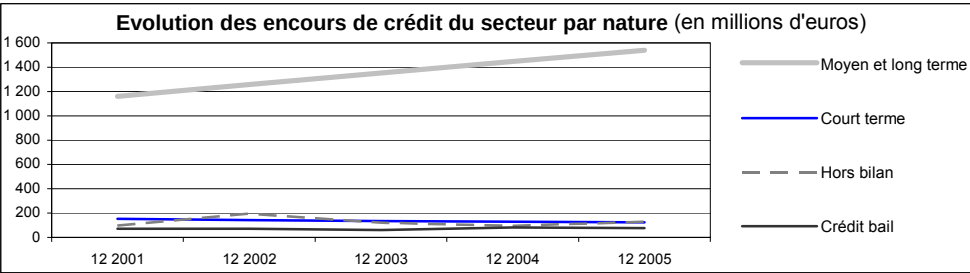
1.3 Financement bancaire du secteur

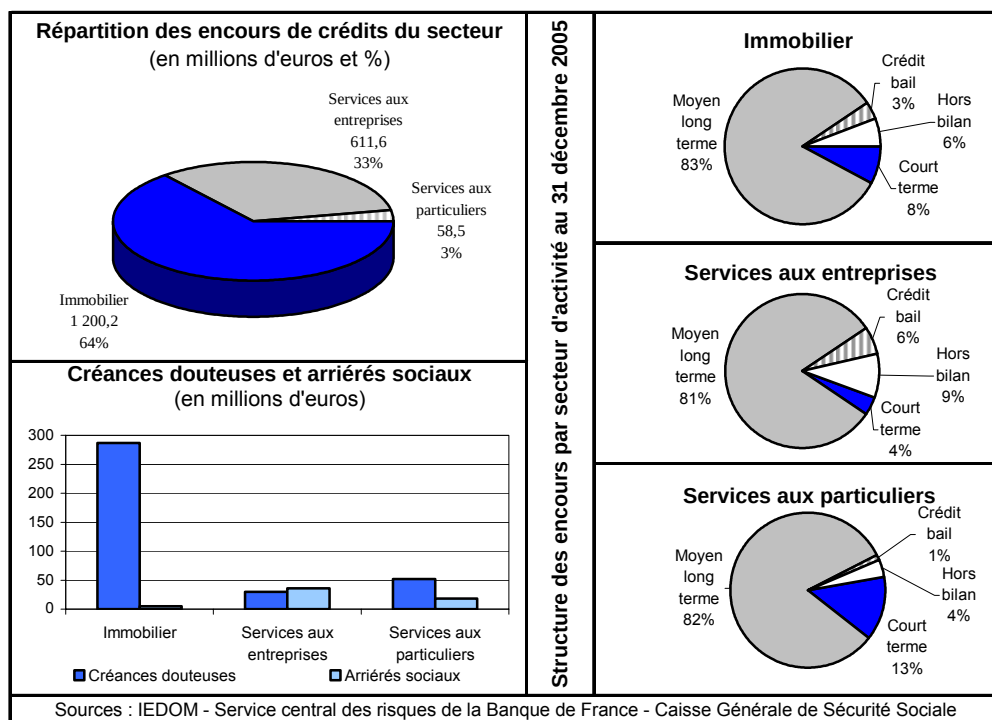
Au 31 décembre 2005, l'endettement du secteur des services marchands s'inscrivait à 1,9 milliard d'euros (+6,4 % sur un an) soit 50,9 % des concours distribués par le secteur bancaire aux entreprises de l'archipel. Cette progression est le fait des investissements réalisés dans les secteurs de l'immobilier (+5,0 % sur un an) et des services aux entreprises (+9,8 %). Il convient de souligner que l'augmentation en valeur de l'encours de ces derniers est équivalente à celle des crédits des entreprises du secteur de l'immobilier (+55 millions d'euros environ).

L'endettement du secteur se caractérise par la part importante du financement à moyen et long terme (82,3 %) qui atteint plus de 1,5 milliard d'euros, en hausse de 6,3 % en un an.

La branche « immobilier » concentrait près de 65 % des encours de risques supportés par le secteur, contre 32,7 % pour les services aux entreprises et 3,1 % pour les services aux particuliers. La part du financement du logement social ou des études nécessaires à la réalisation d'ouvrages publics s'élève à 60 % des encours octroyés au secteur des services marchands.

Services		en millions d'euros			
	Court terme	Moyen long terme	Crédit-bail	Hors bilan	Total endettement
Encours des crédits recensés au 31 décembre 2005	124,5	1 538,7	76,5	129,4	1 869,2





2. SERVICES DE COMMUNICATION¹

2.1 La téléphonie mobile

Au 31 décembre 2005, le taux de pénétration² de la téléphonie mobile en Guadeloupe est estimé à 85,0 % contre 88,6 % pour l'ensemble de l'outre-mer (les quatre départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon) et 78,2 % dans l'hexagone. Cinq opérateurs se partagent le marché :

- Orange Caraïbe ;
- Bouygues Telecom Caraïbe ;
- Trace Mobile, opérateur virtuel mobile³ et filiale du groupe Alliance Trace Media présent sur le marché guadeloupéen depuis 2005 ;
- Only, la marque de téléphonie mobile d'Outre-mer Telecom, commercialisée en Guadeloupe depuis le 10 décembre 2005 ;
- Dauphin Telecom, groupe indépendant desservant les Iles du Nord depuis juin 2003.

Digicel, opérateur téléphonique basé en Jamaïque depuis 2001, a acquis en mars 2006 la totalité du capital de Bouygues Telecom Caraïbe. Digicel est le premier opérateur de la Caraïbe, il est implanté dans 15 Etats de la région (Antigua, Dominique, Jamaïque, etc...).

¹ Source : Prefecture Guadeloupe

² Rapport du nombre de clients sur la population totale, estimée à 453 028 au 1^{er} janvier 2005.

³ Cf. la définition dans le tableau intitulé « Les opérateurs de réseau ».

LES OPERATEURS DE RESEAU

Il existe deux types d'opérateurs de réseau : les opérateurs de réseau classiques, ou Mobile Network Operator (MNO) et les opérateurs de réseau virtuel mobile, ou Mobile Virtual Network Operator (MVNO). Ces derniers ne possèdent pas leurs propres fréquences et n'ont habituellement pas d'infrastructures de réseau propres. Les opérateurs virtuels passent donc des contrats avec les opérateurs mobiles traditionnels afin de leur acheter un forfait d'utilisation en vente auprès de leurs propres clients.

Les opérateurs virtuels tentent de s'installer dans des niches laissées libres par les opérateurs traditionnels en raison de la flexibilité réduite de leur système d'information qui s'adresse à des millions d'abonnés. Le marché des opérateurs virtuels peut être également un levier de croissance pour les opérateurs classiques. Ils leur permettent en effet d'attirer une clientèle non traditionnelle et d'exploiter ainsi la partie du réseau non utilisée.

2.2 Internet

Quatre opérateurs occupent le marché de l'Internet en Guadeloupe comprenant environ 62 000 abonnés :

- France Telecom avec Wanadoo,
- Médiaserv avec Antilladoo,
- Outremer Telecom avec OOL,
- la compagnie de télécommunications Dauphin Telecom couvre les Iles du Nord avec Dom@ccess.

Le haut débit ADSL proposé, depuis juin 2001 aux Antilles par France Telecom, est à présent accessible chez tous les opérateurs locaux. Le taux d'équipement des ménages en haut débit était d'environ 20 % en 2005 (contre environ 25 % en métropole).

La Région Guadeloupe a profité de l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, voté par le Parlement en 2004, pour devenir opérateur d'opérateurs. En novembre 2004, le Conseil Régional de la Guadeloupe et la société Global Caribbean Network (filiale du groupe LORET) ont en effet signé un contrat de Délégation de Service Public, avec concession de 20 ans, pour la fourniture, la pose et l'exploitation d'un câble sous-marin devant permettre le désenclavement numérique de la Guadeloupe et la diminution des tarifs de l'Internet à haut débit. L'investissement de 21,9 millions d'euros a pu être financé par le FEDER (41,1 %), la Région Guadeloupe (28,8 %), la société Global Caribbean Network (26,9 %) et l'Etat (3,2 %).

Le câble, long de 890 kilomètres, a été déployé entre février et mai 2006 pour relier la Guadeloupe, les Iles du Nord (Saint-Martin et Saint-Barthélemy), Sainte-Croix et Porto-Rico. De nouveaux tarifs pour l'accès à l'Internet à haut débit, environ trois fois moins élevés que les tarifs actuellement proposés, devraient être offerts aux guadeloupéens.

§2. LES SERVICES NON MARCHANDS¹

Le secteur des services non marchands (éducation, santé et action sociale) constitue une des principales branches de l'économie guadeloupéenne. Ce secteur s'est fortement développé durant les années 90 avec une progression moyenne annuelle de 5,9 % entre 1993 et 2002. En 2002, il représentait ainsi 20,8 % de la valeur ajoutée totale du département et employait 23,7 % de l'ensemble des salariés de la Guadeloupe.

1. L'EDUCATION

Selon le dernier recensement de l'INSEE en 1999, il apparaît que la part de personnes ne possédant aucun diplôme était comme dans les autres DFA très supérieure à celle de la métropole.

Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le diplôme

	Etudiant	Sans dipl.	Avant Bac	BAC, Brevet prof.	BAC+2	Dipl. sup.
Guadeloupe	13,2%	41,3%	27,6%	9,1%	4,3%	4,4%
Martinique	13,1%	39,5%	29,6%	8,3%	4,5%	5,0%
Guyane	14,3%	43,3%	23,8%	8,0%	4,8%	5,8%
Métropole	11,3%	17,7%	44,5%	10,8%	7,6%	8,0%

Source : INSEE - Recensement 1999

1.1 Les établissements scolaires

On dénombre pour l'année scolaire 2005-2006, 436 établissements scolaires du premier et second degré soit 12 établissements de moins qu'au cours de l'année scolaire 2002-2003. Suite au tremblement de terre du 21 novembre 2004, des établissements ont en effet dû fermer leurs portes pour être rénovés et parfois même reconstruits.

Nombre d'établissements scolaires du 1^{er} et 2nd degré par années scolaires

1er degré	02/03	05/06	Var N/N-1		2nd degré	02/03	05/06	Var N/N-1
			1					
Enseignement public	320	314	-1,9%	Enseignement public	65	65	0,0%	
Prélémentaire	126	125	-0,8%	Collèges	44	43	-2,3%	
Elémentaire	194	189	-2,6%	Lycées	9	9	0,0%	
				Autres lycées	12	13	8,3%	
Enseignement privé	34	33	-2,9%	Enseignement privé	29	24	-17,2%	
Prélémentaire	9	8	-11,1%	Collèges	8	8	0,0%	
Elémentaire et	25	25	0,0%	Lycées	7	4	-42,9%	
élémentaire spécialisé				Autres lycées	14	12	-14,3%	
Ensemble 1^{er} degré	354	347	-2,0%	Ensemble 2nd degré	94	89	-5,3%	

Source : Rectorat de la Guadeloupe

Si près de 87 % des établissements appartiennent au secteur public, la part du secteur privé dans l'enseignement du second degré représente 27 % des collèges et lycées.

¹ Cette note n'aborde pas les administrations et se concentre uniquement sur les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

1.2 Les effectifs

1) Le corps enseignant

Depuis l'année scolaire 2003-2004, le nombre d'enseignants du 1^{er} degré s'est stabilisé à un niveau de 3 500 postes environ avec une diminution des instituteurs au profit des professeurs des écoles. La loi de 1992 a en effet défini un nouveau système de recrutement des enseignants du 1^{er} degré qui doivent justifier d'un diplôme sanctionnant un cycle d'études post-secondaire d'au moins 3 ans, les instituteurs ayant ainsi été progressivement remplacés par les professeurs des écoles.

Personnel de l'enseignement public

	2002/2003*	2003/2004*	2004/2005*	2005/2006	Var N/N-1
Enseignants du premier degré	3 549	3 500	3 507	3 519	0,3%
Enseignants du second degré	4 854	4 966	4 964	5 071	2,2%
Ensemble	8 403	8 466	8 471	8 590	1,4%

Source : Rectorat de la Guadeloupe

* Chiffres rectifiés

2) Les élèves du premier et second degré

A la rentrée scolaire 2005-2006, le 1^{er} degré a accueilli 59 859 élèves en baisse de 1,3 % par rapport à l'année scolaire 2004-2005. Le nombre d'élèves inscrits au second degré s'inscrit quant à lui à 55 115 en recul de 0,1 % par rapport à l'année scolaire précédente. A noter que 91 % des élèves étaient inscrits dans des établissements publics contre 83,2 % en métropole pour l'année scolaire 2004-2005.

Le taux de réussite au baccalauréat général (session 2004) s'établit à 74,7 %, inférieur de 7,8 points au niveau national (82,5 %).

Effectifs de l'enseignement public et privé du 1^{er} et 2nd degré par années scolaires

1er degré	03/04	04/05	05/06	Var n/n-1	2nd degré	03/04	04/05	05/06	Var n/n-1
Enseig. public	55 713	55 235	54 551	-1,2%	Enseig. public	49 609	49 974	50 030	0,1%
Prélémentaire	20 353	20 373	20 108	-1,3%	Premier cycle	28 396	28 148	27 423	-2,6%
Elémentaire	34 201	33 655	33 402	-0,8%	Second cycle	19 890	20 467	21 228	3,7%
Enseig.spécialisé	1 159	1 207	1 041	-13,8%	Educ.spécialisée	1 323	1 359	1 379	1,5%
Enseig. privé	5 479	5 392	5 308	-1,6%	Enseig. privé	5 247	5 192	5 085	-2,1%
Prélémentaire	1 663	1 637	1 611	-1,6%	Premier cycle	2 894	2 827	2 710	-4,1%
Elémentaire	3 612	3 599	3 503	-2,7%	Second cycle	2 353	2 365	2 375	0,4%
Enseig. spécialisé	204	156	194	24,4%					
Ensemble	61 192	60 627	59 859	-1,3%	Ensemble	54 856	55 166	55 115	-0,1%

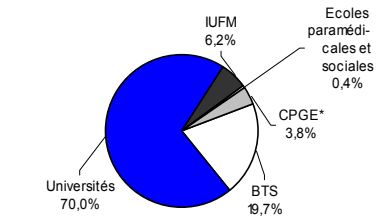
Source : Rectorat de la Guadeloupe

3) L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur en Guadeloupe se répartit entre 5 centres de formation :

- l'Université Antilles-Guyane Fouillole (5 482 étudiants),
- les BTS (1 545 étudiants),
- les écoles préparatoires aux grandes écoles (297 inscrits),
- les écoles paramédicales et sociales (23 étudiants),
- l'IUFM (483 étudiants).

Répartition des étudiants du supérieur en 2004 - 2005



Source : Rectorat de la Guadeloupe
*Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

Au cours de l'année scolaire 2004-2005, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur a progressé de 9,6 % par rapport à l'année précédente. Près de 70 % des bacheliers s'orientent vers des cursus universitaires. La filière sciences et technologie, qui regroupe 28,4 % des effectifs totaux, reste la plus prisée suivie de la filière droit (21,8 %) et de la médecine (16,2 %). Cette dernière filière est en progression constante depuis l'année scolaire 1999-2000 ; en 5 ans, les effectifs auraient en effet doublé.

2. LA SANTE

Les estimations de l'INSEE au 1^{er} janvier 2005, révèlent que 32 % de la population guadeloupéenne a moins de 20 ans (contre 24,9 % pour la métropole) et son taux de natalité demeure élevé (16,2 ‰ contre 12,7 ‰ au niveau national). La population guadeloupéenne est pourtant vieillissante. Les plus de 60 ans qui représentent 15 % de la population du département, enregistrent une hausse de 15,3 % par rapport à 1999 (contre 7,3 % pour la population totale).

Si le taux de mortalité du département (6,1 ‰) est loin du niveau national (8,0 ‰), la répartition par causes de décès diffère peu : en 2001, les maladies circulatoires suivies des tumeurs étaient à l'origine de respectivement 28,8 %¹ et 22,1 % des décès en Guadeloupe et 30,2 % et 28,4 % des décès en Métropole. Il existe cependant un certain nombre de maladies spécifiques au département comme la dengue, la leptospirose et la drépanocytose. Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), l'archipel guadeloupéen reste par ailleurs l'un des départements les plus touchés par le SIDA (2 556 cas de 1978 au 31 décembre 2002) après la Guyane (5 922) et avant l'Île de France (2 367).

¹ Source : INSERM

2.1 Les professionnels de santé

Selon la DSDS¹, les effectifs de l'ensemble des professions médicales auraient enregistré une progression de 3,8 % au cours de l'année 2004. Avec une densité de 77 médecins généralistes et de 54 médecins spécialistes en activité pour 100 000 habitants, la Guadeloupe se situe néanmoins à un niveau nettement inférieur que celui de la Métropole (respectivement 114 et 88). Les infirmiers diplômés d'Etat sont quant à eux plus nombreux dans le département (142 pour 1 000 habitants contre 102 en métropole).

Professionnels de santé libéraux et salariés au 1^{er} Janvier

	Nombre				Densité 2004 (professionnels libéraux)	
	2002	2003	2004	Var 04/03	Guad.	Métr.
Médecins généralistes	482	496	516	4,0%	77	114
Médecins spécialistes	419	428	440	2,8%	54	88
Ensemble des médecins	901	924	956	3,5%	nc	nc
Chirurgiens dentistes	150	151	157	4,0%	35	63
Infirmiers diplômés d'Etat et autorisés	1900	1652	1690	2,3%	142	102
Masseurs kinésithérapeutes	210	217	249	14,7%	50	77
Pharmaciens	255	265	277	4,5%	nc	nc
<i>dont titulaires d'officine</i>	<i>180</i>	<i>189</i>	<i>195</i>	<i>3,2%</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>
Autres	523	582	607	4,3%	nc	nc
Total général	3 939	3 791	3 936	3,8%	nc	nc

Source : DSDS

2.2 Les équipements sanitaires

Le département se caractérise par un secteur public prépondérant en soins de court séjour (médecine, chirurgie et gynécologie-obstétrique), avec 67,1 % de la capacité d'accueil. Le secteur privé est pour sa part bien implanté pour les soins de moyen séjour (soins de suite et réadaptation) avec 65,9 % de la capacité d'accueil.

La capacité d'accueil du département en médecine et en chirurgie-obstétrique, bien que très inférieure à celle de la Martinique, est relativement satisfaisante par rapport à la métropole. Le taux d'équipement pour ces deux spécialités s'élève en effet à respectivement 2,2 ‰ et 0,5 ‰ en Guadeloupe contre 2,1 ‰ et 0,4 ‰ dans l'hexagone. En revanche, le département est moins bien équipé en chirurgie et en soins de suite et de réadaptation, les taux d'équipement s'élevant à 1,1 ‰ contre respectivement 1,4 ‰ et 1,2 ‰ pour la Martinique et 1,8 ‰ et 1,6 ‰ au niveau national. La Guadeloupe enregistre de ce fait un taux de fuite² très important (9 %) notamment vers la métropole.

En revanche, avec des taux d'équipement pour la psychiatrie infanto-juvénile et la psychiatrie générale de respectivement 0,7 ‰ et 0,9 ‰, la Guadeloupe dispose de la meilleure

¹ Direction de la santé et du développement social.

² Rapport entre l'activité hospitalière réalisée hors de la région par des résidents guadeloupéens et l'activité hospitalière des centres hospitaliers guadeloupéens hors hôpitaux locaux.

capacité d'accueil des DFA en soins psychiatriques mais reste sous-représentée par rapport à la métropole (respectivement 0,9 ‰ et 1,4 ‰).

Taux d'équipement sanitaire en lits et places pour 1 000 habitants au 1 ^{er} janvier 2004				
	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Métropole *
Médecine	2,2	2,4	1,6	2,1
Chirurgie	1,1	1,4	1,0	1,8
Gynécologie-Obstétrique	0,5	0,6	0,7	0,4
Soins de suite et réadaptation	1,1	1,2	0,2	1,6
Psychiatrie infanto-juvénile (lits et places)**	0,7	0,3	0,1	0,9
Psychiatrie générale (lits et places)	0,9	0,8	0,5	1,4

Source : Direction de la santé et du développement social

** Enfants de 0 à 16 ans inclus * janvier 2003

2.3 Les équipements médico-sociaux et sociaux

La Guadeloupe présente un déficit important d'équipements en lits et logements des personnes âgées. Elle ne dispose que de 6 maisons de retraite contre 28 en Martinique pour une part de personnes âgées de 75 ans et plus estimée, au 1^{er} janvier 2004, à 5,0 %¹ (6 % en Martinique). A noter que le taux d'équipement en lits médicalisés évalué à 21,2 lits et places pour 1 000 habitants, est faible par rapport à celui de la Martinique (25,8 ‰) et de la Guyane (53,4 ‰) et est largement inférieur à celui de la métropole (73,2 ‰). En revanche, les services de soins à domicile estimés à 20,5 places pour 1 000 habitants sont plus développés qu'à la Martinique (7,5 ‰) et qu'au niveau national (15,8 ‰).

Par ailleurs, avec un taux de 3,7 lits et places d'enfants handicapés et de 2,9 lits d'aide sociale à l'enfance pour 1 000 habitants, la Guadeloupe est nettement moins équipée que la Martinique (respectivement 9,4 et 4,1 lits pour 1000 habitants) et la métropole (8,6 et 4,5 lits pour 1 000). Le département est cependant mieux doté en crèches collectives et parentales.

Taux d'équipement médico-social et social en lits et places pour 1 000 habitants au 1 ^{er} janvier 2004				
	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Métropole *
Equipement médico-social				
Hébergement des personnes âgées	12,9	50,5	95,4	130,4
Personnes âgées (lits médicalisés)	21,2	25,8	53,4	73,2
Soins à domicile (places)	20,5	7,5	21,2	15,8
Equipement social				
Aide sociale à l'enfance	2,9	4,1	1,4	4,5
Enfants handicapés	3,7	9,4	1,5	8,6
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	0,2	0,2	0,3	0,9
Crèches collectives et parentales	122,0	107,0	51,0	101,0

Source : Direction de la santé et du développement social

* janvier 2003

¹ Estimation de population de l'INSEE au 1^{er} janvier 2004.

2.4 Les dépenses de santé

Au 31 décembre 2003, la Guadeloupe comptait 212 190 bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) dont 68,1 % bénéficiaires du régime complémentaire soit 32,9 % de la population totale contre 6,6 % en métropole. En revanche, la part de la population totale couverte par le régime général d'assurance maladie (78 %) était sensiblement équivalente au niveau national.

Dépenses remboursées d'assurance maladie par bénéficiaires					En euros
	Guadeloupe				France
	2002	2003	Part	Var 03/02	2003
Consultations	73,5	82,3	4,2%	12,0%	110,8
Visites	2,1	2,2	0,1%	5,5%	20,4
Actes de chirurgie	47,9	51,2	2,6%	6,9%	61,3
Autres honoraires médicaux	35,3	30,4	1,6%	-13,9%	47,4
Honoraires dentaires	20,7	25,6	1,3%	24,2%	47,3
Prescriptions	493,8	554,3	28,3%	12,2%	529,8
Versements aux établissements de soins	1 002,5	1 116,5	57,0%	11,4%	1 063,7
Prestations en espèces	36,1	43,2	2,2%	19,5%	116,4
Autres prestations	44,4	54,0	2,8%	21,8%	42,5
Total	1 756,3	1 959,7	100,0%	11,6%	2 039,7

Source : TANDEM et Comptes de l'agence comptable

Les dépenses médicales remboursées ont enregistré une progression de 11,6 % en 2003 pour s'établir à 1 959,7 euros par bénéficiaire contre 2 039,7 euros en Métropole. Plus de la moitié de ces dépenses concernaient des versements aux établissements de soins et plus du quart, à des prescriptions.

2.5 Les perspectives du secteur

Dans le but de promouvoir la santé publique, la loi n°2004-806 du 9 Août 2004 a prévu pour chaque région, un Plan Régional de Santé Publique (PRSP). Le PRSP de la Guadeloupe a été fixé pour la période 2006-2012 et comprend notamment :

- la poursuite du Schéma Régional d'Education Pour la Santé 2004-2008 (SREPS) dont l'objectif principal est d'organiser, avec et pour les populations, un service public d'éducation pour la santé ;
- d'assurer la continuité du plan régional d'accès à la prévention et aux soins 2003-2006 (PRAPS) permettant de lutter contre les inégalités sociales en matière de santé ;
- de promouvoir les comportements favorisant la santé chez les jeunes en milieu scolaire ;
- une meilleure identification des maladies chroniques (diabète, hypertension, etc...).

Par ailleurs, le SROS (Schéma Régional d'Organisation Sanitaire) qui constitue un outil de planification complémentaire au PRSP, prévoit pour la période 2006-2012 les orientations suivantes :

- le développement de l'accès aux soins de proximité ;
- l'amélioration de la prise en charge des urgences ;
- le renforcement du transport sanitaire ;
- le développement de la télémédecine.

3. L'ACTION SOCIALE

En 2003, le total des aides sociales versées s'élevait à 635 717 euros dont 19,1 % relevaient du Conseil Général et 80,9 % de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Ces dernières étaient principalement constituées de prestations familiales (44,2 %) et de prestations d'intervention sociale (38,7 %).

Aides sociales				milliers d'euros	
Type	2001	2002	2003	Var 03/02	
Aides sociales versées par la CAF	448 105	488 140	514 095	5,3%	
Dont Prestations familiales	203 699	215 685	227 142	5,3%	
Dont Prestations d'intervention sociale	33 264	32 649	32 517	-0,4%	
Dont Prestations d'intervention sociale (ETAT)	138 269	158 513	166 629	5,1%	
Dont Autres prestations	72 873	81 293	87 807	8,0%	
Aides sociales versées par le Conseil Général	155 715	97 222	121 622	25,1%	
Total aides sociales	603 820	585 362	635 717	8,6%	
Source : DSDS et CAF			0.191315		

La Guadeloupe se caractérise par une part importante de bénéficiaires de prestations d'intervention sociale dont les principaux sont les RMIstes.

Bénéficiaires de prestations d'intervention sociale au 1^{er} janvier

	2002	Guad. 2003	2004	Var 04/03	Métr. 2004
Logement à caractère Social	9 558	10 297	11 396	10,7%	NC
Parent isolé, pour 1000 femmes de 15 à 49 ans	32,7	33,5	38,4	4,9 pts	11,9
Adultes handicapés, pour 1000 personnes de 20 ans et +	22,1	22,7	23,1	0,4 pt	16,6
RMI, pour 1000 personnes de 20 à 59 ans	128,7	128,2	137,5	9,3 pts	30,9

Source : DSDS

NC : non communiqué

CHAPITRE III

Situation économique des Iles du Nord

Section 1

L'île de Saint-Martin

§ 1. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'ECONOMIE

1. APERÇU GEOGRAPHIQUE

Située au nord de l'arc antillais, à égale distance de Porto Rico et de la Guadeloupe (260 km) et à une trentaine de kilomètres à l'ouest de l'île de Saint-Barthélemy, l'île de Saint-Martin couvre une superficie d'un peu plus de 90 km². Elle est composée de deux parties, Grande-Terre et Terres-Basses, reliées entre elles par deux étroits cordons littoraux qui contiennent l'étang salé de Simpson Bay. La faible pluviométrie a encouragé le tourisme mais a toujours gêné l'expansion agricole de l'île.

2. APERÇU HISTORIQUE

L'île de Saint-Martin aurait été découverte par Christophe Colomb lors de son second voyage aux Antilles, le 11 novembre 1493, jour de la Saint-Martin. Occupée successivement par les Français, les Hollandais et les Espagnols qui l'abandonnèrent en 1648, elle fut alors reprise par les Français et les Hollandais. Ceux-ci signèrent le 13 mars 1648 un traité de partage (traité du mont Concorde) marquant la limite des deux souverainetés. Plusieurs familles anglaises y installèrent des exploitations agricoles et instaurèrent la langue anglaise qui demeure aujourd'hui la langue maternelle des Saint-Martinois des deux côtés de l'île.

Depuis la signature du traité, l'île est partagée en deux parties :

- une partie hollandaise au sud (34 km², chef-lieu Philipsburg) ;
- une partie française au nord (56 km², siège de la sous-préfecture des Iles du Nord à Marigot).

La légende veut qu'un Français et un Hollandais furent désignés pour courir autour de l'île dans des directions opposées afin de fixer la frontière à leur point de rencontre. Le Hollandais fut retardé par des marécages et des salines. Le Français put couvrir une plus longue distance. C'est pourquoi la partie de l'île revenant aux Français est plus vaste que celle attribuée aux Hollandais. La frontière entre Saint Martin et Sint Maarten est théorique et n'est signalée que par un monument commémorant trois siècles de coexistence pacifique.

Rattachée en 1947 au Département de la Guadeloupe, la partie française de Saint-Martin forme avec Saint-Barthélemy un arrondissement de ce département depuis 1963.

Le 7 décembre 2003, les électeurs de ces deux îles ont été consultés sur une évolution statutaire pour se placer sous le régime de l'article 74 de la Constitution. Les électeurs de

Saint-Martin, avec 76,2 % des voies pour 44,2 % de participation, se sont exprimés en faveur du statut de Collectivité d'Outre-Mer. Les mandats des deux conseillers généraux et du conseiller régional de Saint-Martin prendront fin avec la mise en place de la Collectivité Territoriale d'Outre-Mer. Par ce nouveau statut, les Iles du Nord seront détachées administrativement de la Guadeloupe continentale.

3. EVOLUTION STATUTAIRE DE L'ILE

Le document d'orientation sur l'évolution statutaire prévoit que Saint-Martin constituera une Collectivité d'Outre-mer de la République qui se substituera à la Commune de Saint-Martin ainsi qu'au Département et à la Région de la Guadeloupe. Les lois et règlements s'appliqueront de plein droit dans les matières qui demeureront de la compétence de l'Etat, sous réserve des mesures d'adaptation nécessitées par l'organisation particulière de la Collectivité. Saint-Martin conservera le statut de région ultra-périphérique de l'Union européenne.

La nouvelle Collectivité exercera les compétences actuellement dévolues aux communes, aux départements et aux régions, ainsi que les compétences qui pourront être transférées ultérieurement à ces Collectivités dans le cadre des futures lois de décentralisation. La Collectivité pourra prendre des mesures relevant du domaine de la loi en matière fiscale, à l'exception des prélèvements sociaux. Elle pourra en outre adapter les lois et règlements en matière d'urbanisme, de logement, de domanialité publique et d'enseignement. Elle aura vocation à exercer ultérieurement des compétences nouvelles, dans le cadre et les limites prévues à l'article 74 de la Constitution.

La nouvelle Collectivité sera administrée par une assemblée délibérante élue pour cinq ans dans une circonscription unique. L'élection se fera au scrutin proportionnel, avec une prime majoritaire. Le principe de parité entre les femmes et les hommes sera appliqué. L'organe exécutif collégial de la Collectivité sera élu par l'assemblée parmi ses membres. Deux conseils consultatifs, le conseil économique et social et le conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement, bénéficieront de compétences d'initiative et de proposition.

Deux projets de loi précisant les dispositions statutaires et institutionnelles relatives à la création de la nouvelle collectivité d'outre mer de Saint-Martin ont été soumis aux différentes assemblées locales délibérantes durant l'été 2005. En 2006, le conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel se prononcera sur ces 2 textes. Ainsi, ces 2 projets de loi pourront-ils être présentés au Sénat, comme l'exige l'article 39 de la Constitution.

4. LA POPULATION

Le dernier recensement de l'INSEE concernant les Iles du Nord date de 1999. La nouvelle méthode de recensement de l'INSEE¹ mise en œuvre en 2004, permettra, à partir de 2008 de connaître chaque année l'évolution des populations communales.

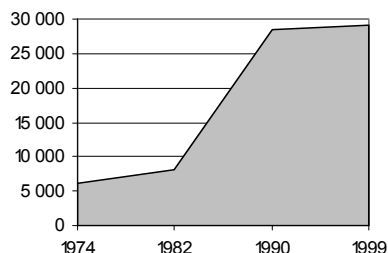
Population de Guadeloupe, de Saint-Martin (recensement 1999) et de Sint Maarten (2000)

	Guadeloupe	Saint-Martin	Sint Maarten
Population	422 222	29 112	30 599
Population de - 20 ans	31,70%	35,93%	32,01%
Taux de croissance annuel	0,97%	0,22%	-3,10%
Densité (habitants/km ²)	246	547	900

Sources : INSEE / CBS²

Au cours des années 80, Saint-Martin a connu une croissance annuelle de 17,1 % liée notamment à un solde migratoire très nettement positif. La population a ainsi triplé entre 1982 et 1990. Durant la période 1990-1999, la population a enregistré une progression de 2,1 %, soit un taux de croissance annuel de 0,2 %. Lors du dernier recensement des Iles du Nord en 1999, l'INSEE a dénombré, 29 112 habitants dont 51 % de femmes. La commune de Saint-Martin devient ainsi la seconde commune la plus peuplée de la Guadeloupe après celle des Abymes.

Evolution de la population



Source : INSEE

La répartition de la population par nationalité d'origine confirme l'importance du flux migratoire au cours des années 80. Il convient toutefois de souligner que dans un cadre de renforcement des lois sur l'immigration, le solde migratoire a évolué à la baisse passant de 14,8 % en 1990 à -2 % en 1999. Dans ce contexte, 39 % de la population de Saint-Martin est d'origine étrangère, dont 43,0 % représentés par la communauté haïtienne et 13,7 % par des dominicains.

Répartition de la population saint-martinoise par nationalités

Ensemble	Français	Haïtiens	Dominicains	Saint-Luciens	Autre Américains	Européens UE	Autres
29 112	18 629	4 508	1 432	159	2 220	1 658	506

Source : INSEE - Recensement de la population 1999

La partie hollandaise, a également connu une croissance très élevée de sa population en raison d'un solde migratoire positif. Cependant, la tendance est aujourd'hui à la stagnation de la population. Le Bureau Statistique Néerlandais (CBS²) a recensé 30 599 habitants en 2000 dont 32 % de moins de 20 ans et près de 69 % de moins de 40 ans.

¹ Voir encadré page 17.

² CBS : Central Bureau of Statistics.

Population

	1990	Population	1999
	Population		Répartition
de 0 à 19 ans	9 230	10 459	35,9%
de 20 à 39 ans	13 712	10 401	35,7%
de 40 à 59 ans	4 402	6 571	22,6%
de 60 à 74 ans	837	1 191	4,1%
75 ans et plus	324	490	1,7%
Total	28 505	29 112	100,0%

Source : INSEE - recensement de la population 1999

En 1999, la population âgée de moins de 20 ans représentait 35,9 % des habitants de la Commune et les moins de 40 ans, 71,7 %. Avec 94,2 % de la population âgée de moins de 60 ans, Saint-Martin constitue une Commune jeune malgré une population de 60 ans et plus en croissance de 44,8 % entre 1990 et 1999.

Le taux de natalité a baissé pour atteindre un niveau de 25 ‰ en 1999 contre 27,1 ‰ en 1990. Il reste cependant supérieur aux taux relevés en Guadeloupe (17,97 ‰) et en métropole (12,76 ‰).

Indicateurs démographiques

Recensement	1974	1982	1990	1999
Taux de natalité (‰)	46,1	36	27,2	25
Taux de mortalité (‰)	10,1	8,5	4,6	3,2
Taux de variation annuel (%)	2,92	3,65	17,05	0,22
- dû au solde migratoire	-0,68	0,90	14,79	-1,97

Source : INSEE - recensement de la population 1999

5. STRUCTURE D'EMPLOI ET DE PRODUCTION

5.1 Le tissu économique

Fondée autrefois sur l'exploitation des marais salants et la culture du tabac, puis sur celle du coton et de la canne à sucre, l'économie de Saint-Martin s'est fortement tertiaisée et est aujourd'hui résolument tournée vers le tourisme. L'agriculture, l'élevage et la pêche ne constituent plus que des activités marginales et ont un impact négligeable sur l'économie de Saint-Martin. L'industrie proprement dite est également limitée.

Répartition des entreprises implantées à Saint-Martin par secteur et taille d'effectifs

Taille d'effectifs salariés	0		1 à 5		6 et plus		Total	
	nombre	part	nombre	part	nombre	part	nombre	part
Industrie	213	6,5%	42	6,4%	20	9,2%	275	6,7%
Construction	387	11,9%	65	10,0%	23	10,6%	475	11,5%
Commerce	697	21,4%	244	37,4%	74	33,9%	1 015	24,6%
commerce de gros	139	4,3%	57	8,7%	21	9,6%	217	5,2%
commerce de détail	496	15,2%	175	26,8%	45	20,6%	716	17,3%
Hôtellerie et restauration	820	25,1%	96	14,7%	60	27,5%	976	23,6%
Services aux entreprises	788	24,1%	137	21,0%	31	14,2%	956	23,1%
Activités immobilières	134	4,1%	25	3,8%	3	1,4%	162	3,9%
Autres	224	6,9%	44	6,7%	7	3,2%	275	6,7%
Total	3 263		653		218		4 134	
Part	78,9%		15,8%		5,3%			

Source : INSEE - Fichier sirene - Avril 2006

Selon les statistiques de l'INSEE, parmi les 4 134 entreprises recensées en 2005 sur l'île de Saint-Martin, 24,6 % exerçaient une activité de commerce, 23,6 % d'hôtellerie-restauration et 23,1 % de services aux entreprises.

La grande majorité des sociétés (78,9 %) n'emploient aucun salarié. Dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de l'immobilier, des services aux entreprises et du BTP, cette proportion dépasse 81 %. Les entreprises des secteurs du commerce et de l'industrie ont, quant à elles, la part des effectifs salariés la plus importante, respectivement 31,3 % et 22,5 %.

5.2 Comptes économiques

ESTIMATION DU PIB DE SAINT-MARTIN

Le système d'informations statistiques actuel ne permet pas d'élaborer des comptes économiques pour les Iles du Nord. Le niveau de richesse réelle par habitant (qui conditionne éventuellement l'accès à certains programmes européens) demeure donc inconnu. Une estimation du PIB des Iles du Nord a cependant été réalisée en octobre 2005 dans le cadre du partenariat CEROM (voir encadré page 32).

En l'absence de comptabilité, la valeur ajoutée dégagée dans les Iles du Nord a été estimée à partir d'indicateurs supposés de la valeur de l'agrégat. Ces différentes approches ont été, in fine, mises en cohérence pour aboutir à une estimation raisonnée du PIB des Iles du Nord.

Pour Saint-Martin cette estimation a été réalisée à partir de 2 méthodologies distinctes :

- l'approche par la productivité apparente du travail :

- à partir du référent Guadeloupe,
- à partir du référent Sint-Maarten ;

- l'approche par les importations.

- L'approche par la productivité apparente du travail est fondée sur les données sur l'emploi et la population du dernier recensement effectué par l'INSEE dans les Iles du Nord en 1999.

L'hypothèse de travail est la suivante : la productivité dans les Iles du Nord étant inconnue, elle est supposée identique à celle prévalant dans un espace référent, à savoir

dans un premier temps la Guadeloupe, et dans un second temps la partie hollandaise de l'île, Sint-Maarten.

Sous cette hypothèse que la productivité apparente en partie française est appréciée de manière identique à celle de la partie hollandaise, exceptions faites des activités immobilières et des services non marchands.

- L'approche par les importations s'inspire de la publication de l'INSEE parue en 2004 « Panorama de l'espace Caraïbe » dans lequel sont donnés les PIB et les importations de chaque île à l'exception des Iles du Nord.

Si les importations de l'île de Saint-Martin sont inconnues. Celles des Antilles néerlandaises dans leur ensemble le sont, et plus particulièrement celles de Sint-Maarten. Le niveau des importations par habitant en partie française est considéré égal à celui prévalant dans la partie hollandaise, mais diminué des dépenses touristiques directes effectuées dans la zone hollandaise.

L'approche par les importations conduit à une estimation du PIB de 419 millions d'euros soit 13 700 euros par habitant.

Le PIB de l'île de Saint-Martin a finalement été évalué à 421 millions d'euros soit près de 14 500 euros par habitant. Le PIB par habitant serait inférieur de 39 % à la moyenne métropolitaine et de 21 % au PIB par habitant en partie hollandaise (16 500 euros environ) et sensiblement égal à celui de la Guadeloupe Continentale.

§ 2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS

1. EMPLOI ET CHOMAGE

1.1 la population active

En 1999, Saint-Martin comptait une population active de 14 476 personnes, en recul de 8,2 % par rapport au recensement de 1990. Sur ce total, près de 3 actifs sur 4 étaient occupés dont 44,3 % étaient des femmes, en progression de 5,9 points entre les deux recensements. La population active représente 49,7 % de la population totale de l'île contre 45,3 % pour l'ensemble de la Guadeloupe.

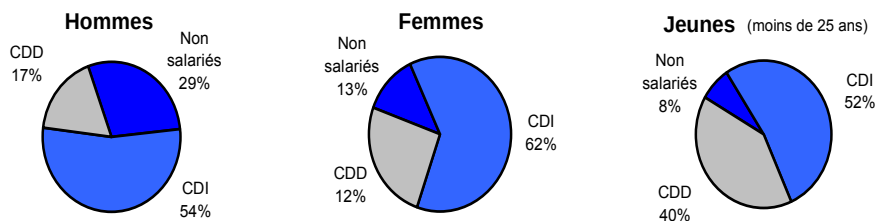
Répartition de la population active

	1990		1999		Var
	Nombre	Part	Nombre	Part	1999/1990
Actifs occupés	11 981	76,0%	10 644	73,5%	-11,2%
. dont Femmes	4 596	38,4%	4 712	44,3%	2,5%
Chomeurs au sens du BIT	3 789	24,0%	3 832	26,5%	1,1%
. dont Femmes	1 959	51,7%	2 208	57,6%	12,7%
Total de la population active	15 770	100,0%	14 476	100,0%	-8,2%

Source : INSEE - Recensement de la population 1999

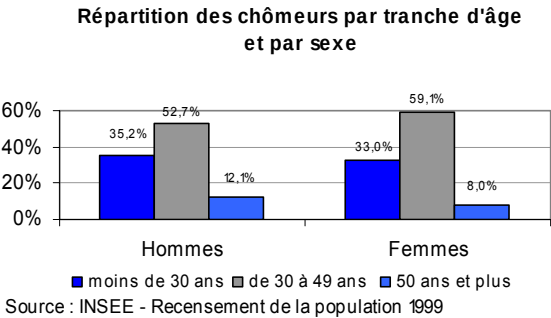
Parmi les actifs occupés en 1999, 29 % des hommes avaient le statut de non-salarié (chefs d'entreprises, artisans, commerçants ou professions libérales) contre 13 % chez les femmes et 8 % chez les jeunes de moins de 25 ans. A noter également que la part du travail à temps partiel est plus importante chez les jeunes et les femmes que chez les hommes (respectivement 20,6 % et 19,2 % contre 13,4 %). Enfin, si en moyenne 15 % des salariés sont employés dans le cadre d'un CDD, 40 % des jeunes de moins de 25 ans sont concernés par ce type de contrat.

Répartition des actifs occupés



Source : INSEE - Recensement de la population 1999

D'après le dernier recensement de l'INSEE effectué en 1999, 84,1 % de la population active occupée travaille dans le secteur tertiaire. Les employés du secteur secondaire représentent 15,2 % des actifs occupés ; 62,3 % d'entre eux exercent une activité dans le secteur du BTP dont plus de la moitié en tant que salariés. Dans l'industrie la part des salariés atteint 66,5 %. Le secteur primaire, très peu développé à Saint-Martin en raison notamment d'une très faible pluviométrie, ne représente pour sa part que 0,7 % des emplois. Les entreprises du secteur étant essentiellement de petits exploitants, la part de l'emploi salarié ne représente que 17,9 %.



Emploi par secteur d'activité

	Salariés		Non Salariés		Total	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Primaire	14	0,2%	64	3,0%	78	0,7%
Agriculture, sylviculture, pêche	14	0,2%	64	3,0%	78	0,7%
Secondaire	988	11,6%	629	29,8%	1 617	15,2%
Industries agricoles et alimentaires	72	0,8%	20	0,9%	92	0,9%
Industrie des biens de consommation	82	1,0%	76	3,6%	158	1,5%
Industrie des biens d'équipement	94	1,1%	33	1,6%	127	1,2%
Industrie des biens intermédiaires	76	0,9%	34	1,6%	110	1,0%
Energie	120	1,4%	3	0,1%	123	1,2%
Construction	544	6,4%	463	22,0%	1 007	9,5%
Tertiaire	7 534	88,3%	1415	67,1%	8 949	84,1%
Commerce	1 342	15,7%	523	24,8%	1 865	17,5%
Transports	388	4,5%	147	7,0%	535	5,0%
Activités financières	167	2,0%	11	0,5%	178	1,7%
Activités immobilières	112	1,3%	46	2,2%	158	1,5%
Services aux entreprises	691	8,1%	229	10,9%	920	8,6%
Services aux particuliers	2 944	34,5%	382	18,1%	3 326	31,2%
Education, santé, action sociale	1 140	13,4%	74	3,5%	1 214	11,4%
Administration	750	8,8%	3	0,1%	753	7,1%
Total	8 536	100,0%	2108	100,0%	10 644	100,0%

Source : INSEE - Recensement de la population 1999

1.2 Le chômage

Lors du recensement de 1999, le taux de chômage au sens du BIT¹ s'établissait à 26,5 %. Le taux de chômage des femmes s'élevait à 31,9 % contre 21,5 % pour les hommes.

Sur la période sous revue, le nombre de femmes au chômage a progressé de 12,7 %, atteignant 57,6 % des chômeurs de la Commune, tandis que l'ensemble des chômeurs augmentait de 1,1 %.

Selon les données de la Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DTEFP), le nombre de demandeurs d'emploi à la fin 2005 s'établissait à 2 551 personnes, en baisse de 1,2 % par rapport à 2004. Cette amélioration de la situation de l'emploi a principalement bénéficié aux hommes (- 6,0 %). Dans le même temps, on constate une dégradation de la situation des femmes (+ 2,1 %) qui représentent 60,4 % des demandeurs d'emploi (58,4 % en 2004). Si la part des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans demeure stable, celle des chômeurs de longue durée a légèrement augmenté (+ 1 point en 2005).

Situation du marché de l'emploi à Saint-Martin au 31 décembre

	2001	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
Demandeurs d'emploi en fin de mois	1 674	2 101	2 412	2 583	2 551	-1,2%
. Hommes	762	961	1 075	1 074	1 010	-6,0%
. Femmes	912	1 140	1 337	1 509	1 541	2,1%
% de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	9,3%	11,7%	12,3%	12,1%	12,2%	+ 0,1 pt
% de demandeurs d'emploi de longue durée	19,1%	26,7%	30,9%	29,1%	30,1%	+ 1,0 pt

Source : DTEFP

Les demandeurs d'emploi à Saint-Martin, dont 59,5 % d'entre eux sont des femmes, ont pour la grande majorité un profil d'employé (71,1 %), suivent les ouvriers (18,5 % des demandeurs d'emploi).

Demandeurs d'emploi par qualification et sexe au 31 mars 2004

	Total	Non précisé	Ouvriers Manœuvres spécialisés et qualifiés	Employés	Techniciens	Agent de maîtrise	Ingénieurs et cadres
Ensemble	2 590	37	69	479	1 842	61	38
Hommes	1 049	17	58	n.d.	472	31	n.d.
Femmes	1 541	20	11	n.d.	1 370	30	n.d.

Source : Agence Nationale Pour l'Emploi

¹ Voir définition page 40 dans la note Emploi et chômage de la Guadeloupe.

2. FINANCES PUBLIQUES

La Commune de Saint-Martin, rattachée administrativement à la Guadeloupe continentale depuis 1947, a entamé un processus d'évolution statutaire. Acteur majeur dans l'économie locale, le poids économique de la Commune devrait croître avec le changement de statut dans la mesure où la nouvelle Collectivité Territoriale exercera les compétences actuellement dévolues aux Communes, aux Départements et aux Régions, ainsi que celles qui pourront leur être transférées ultérieurement dans le cadre des futures lois de décentralisation.

Compte tenu de sa situation financière, la Commune de Saint-Martin est placée sous tutelle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC). Faisant suite à l'avis porté sur le compte administratif 2003, la CRC a proposé des mesures de redressement pour un retour à l'équilibre des comptes de la Commune à la clôture de l'exercice 2007. Parmi ces mesures figurent notamment l'élargissement de l'assiette fiscale, l'extinction des dépenses ne relevant pas des compétences communales et le programme d'investissements de la Commune dont plus particulièrement les écoles.

L'analyse infra porte uniquement sur les comptes administratifs de la Commune. Il convient néanmoins de préciser que la Commune gère également le port et la régie des eaux. A la clôture de l'exercice 2004, la Commune affichait ainsi un déficit global cumulé de 18,8 millions d'euros se décomposant en 7,5 millions d'euros pour le déficit du budget principal, et 11,4 millions d'euros pour celui de la régie des eaux, le port étant en excédent de 0,1 million d'euros. Il convient de noter qu'à compter du 1er juin 2006, une régie autonome des eaux sera mise en place et permettra à la Commune d'alléger progressivement ses charges.

Comptes simplifiés de la Commune de Saint-Martin

millions d'euros

	2000	2001	2002	2003	2004	var. 04/03
Fonctionnement						
Produits de fonctionnement	29,7	33,7	35,9	40,9	42,4	3,5%
Recettes fiscales	20,7	22,8	27,1	27,1	31,0	14,1%
Dotation globale de fonctionnement	4,6	5,3	5,2	5,6	6,3	12,5%
Produits exceptionnels	0,1	2,1	0,4	3,7	1,6	-58,0%
Divers	4,3	3,6	3,1	4,5	3,6	-20,6%
Dépenses de fonctionnement	29,6	29,3	32,8	31,5	33,7	7,1%
Charges de personnel	13,8	14,3	15,3	16,2	16,5	2,3%
Autres charges de gestion courante	5,1	5,8	6,0	6,8	7,1	5,4%
Divers	10,7	9,3	11,4	8,6	10,1	17,4%
Autofinancement	0,1	4,4	3,1	9,4	8,6	-8,3%
Investissement						
Recettes d'investissement	5,5	14,4	10,2	6,7	7,5	11,3%
Subventions d'investissement	1,2	4,9	2,7	1,5	1,3	-14,5%
Immobilisations en cours	0,8	8,7	0,5	0,0	3,2	n.s
Divers	3,5	0,8	7,0	5,2	3,0	-42,7%
Dépenses d'investissement	16,3	15,0	14,2	15,9	13,0	-18,6%
Dépenses d'équipement	12,2	10,9	9,7	10,9	9,1	-17,1%
Remboursements d'emprunts	4,1	4,1	4,0	4,5	3,3	-26,0%
Divers	0,0	0,0	0,5	0,5	0,6	17,7%
Besoin de financement	10,8	0,6	4,0	9,2	5,5	n.s
Financement du besoin d'investissement						
Variation du fonds de roulement	-10,7	3,7	-0,8	0,2	3,2	n.s

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

Le total des produits de fonctionnement de la Commune de Saint-Martin s’est élevé en 2004 à 42,4 millions d’euros, en hausse de 3,5 %. Cette évolution tient principalement aux recettes fiscales. Ces dernières, qui constituent près des trois quarts des recettes de fonctionnement (73,1 %) ont en effet progressé de 14,1 %. La dotation globale de fonctionnement de l’Etat a également contribué à hauteur de 14,8 % à ces recettes (+ 12,5 % en 2004).

Les dépenses de fonctionnement ont quant à elles augmenté de 7,1 % au cours de l’année 2004 pour atteindre 33,7 millions d’euros. Cette évolution est essentiellement due au poste divers et plus particulièrement aux charges exceptionnelles dont il est constitué, en hausse de 150 % en 2004. Les charges de personnel, qui représentent 49,0 % des dépenses de fonctionnement ont pour leur part crû de 2,3 %, les autres charges de gestion courante (21,2 % des charges) ressortant en progression de 5,4 %.

L’autofinancement de la Commune de Saint-Martin s’est inscrit en recul de 8,3 % à 8,6 millions d’euros, soit 63,8 % des dépenses d’investissement réalisées en 2004. En raison des baisses cumulées des dépenses d’équipement (-17,1 %) et des remboursements d’emprunts (- 26,0 %), les dépenses d’investissement ont reculé de 18,6 % au cours de l’année.

En 2004, les recettes d’investissement ont enregistré une augmentation de 11,3 % malgré les baisses des subventions reçues (- 14,5 %) et des nouveaux emprunts (- 26,9 %). Cette hausse est liée à la forte croissance des recettes d’immobilisations en cours, dont le montant est passé de près de 0,3 million d’euros à près de 3,2 millions d’euros.

L’exercice 2004 s’est ainsi soldé par une variation positive du fonds de roulement de 3,2 millions d’euros. La situation de la dette de la Commune s’est également améliorée en 2004, l’encours de cette dernière s’établissant en effet à 17,8 millions d’euros, en baisse de 5,3 % par rapport à 2003. Le taux d’endettement, soit le rapport entre l’annuité de la dette et les recettes réelles de fonctionnement, est ainsi passé de 16,0 % en 2002 à 14,3 % en 2003 pour atteindre 10,1 % en 2004.

Malgré la baisse des dépenses d’investissement entre 2003 et 2004, la Commune de Saint-Martin fait montre de dynamisme en matière d’équipements et d’infrastructures, le ratio de dépenses d’investissement par habitant étant sensiblement supérieur à celui de Guadeloupe Continentale (cf. tableau ci-contre).

Statistiques de la Commune de Saint-Martin en 2004			
Dépenses d'investissement/ hab en €		Charges de personnel en % des DRF ⁽²⁾	
Saint-Martin	Guadeloupe	Saint-Martin	Guadeloupe
445	316	49,0	53,7

Source : AFD et Direction Générale des Collectivités Locales

(1) Chambre Régionale des Comptes

(2) Dépenses réelles de fonctionnement

§ 3. LES SECTEURS D'ACTIVITE

1. LE TOURISME

L'île de Saint-Martin accueille surtout une clientèle nord-américaine et, dans une moindre mesure, des visiteurs européens et sud-américains attirés par son climat, ses plages, ses magasins hors taxe et ses casinos. Cette clientèle est essentiellement une clientèle de croisiéristes de passage sur l'île qui profite de la zone franche de Philipsburg. Ainsi 1,4 million de croisiéristes ont été enregistrés sur le port de croisière en partie hollandaise contre près de 0,5 million de voyageurs à l'aéroport de Juliana et 0,2 million à l'aéroport de Grand-Case en partie française.

En 2005, l'office du tourisme de Saint-Martin, en partenariat avec l'Association des Hôteliers de Saint-Martin (AHSM), Air France et le ministère de l'outre-mer a en effet lancé une vaste campagne de promotion afin de susciter l'intérêt de la clientèle hexagonale.

1.1 Les activités de croisière et de plaisance

1) La croisière

L'île de Saint-Martin (parties française et hollandaise) reste l'une des destinations de croisière les plus prisées au monde avec depuis 2002 plus d'un million de passagers par an et une croissance annuelle supérieure à 10 %. En 2005, malgré un nombre d'escales en baisse (708 escales contre 740 en 2004), l'île a enregistré une hausse de fréquentation de 10,1 % pour un total de 1 496 605 croisiéristes.

Evolution du tourisme de croisière à Saint-Martin (entrées)						nombre
	2001	2002	2003	2004	2005	var. 05/04
Partie française						
- Paquebots	90	60	78	74	67	-9,5%
- Passagers	9 961	5 471	9 954	11 139	8 144	-26,9%
Partie hollandaise						
- Paquebots	507	531	597	666	641	-3,8%
- Passagers	867 752	1 055 040	1 171 734	1 348 450	1 488 461	10,4%

Source : Office du Tourisme de Saint-Martin

La principale entrée de touristes de croisière sur l'île est le port de Philipsburg en partie hollandaise, qui dispose en effet depuis l'an 2000 d'un quai dédié pouvant accueillir simultanément jusqu'à quatre paquebots. Sint-Maarten accueille ainsi la quasi-totalité des croisiéristes (99,5 % des croisiéristes en 2005). La partie française ne disposant pas des infrastructures autorisant l'accueil de paquebots de croisière à fort tirant d'eau, à savoir un port en haut profonde, s'est orientée vers une clientèle haut de gamme voyageant sur des navires de plus petite taille.

2) La plaisance

La plaisance fait partie du paysage touristique de l'île de Saint-Martin qui constitue une escale appréciée des navigateurs. Outre la position géographique privilégiée de l'île, située à proximité des côtes nord-américaines, les points de mouillage sont nombreux et faciles d'accès et les conditions d'accueil favorables (casinos, restaurants, commerces en dollars, usage de la langue anglaise...).

L'offre nautique est très développée ; on y comptait sur l'île pas moins de 23 loueurs de bateaux en 2005, établis dans les nombreuses marinas réparties de façon homogène tout autour de l'île.

Marinas de Saint-Martin et Sint Marteen

Saint Martin	Places	Sint Maarten	Places
Marina Fort Louis	200	Princess yacht club	56
Port Lonvilliers	150	Great Bay Marina	42
Marina Port La Royale	120	Simpson Yatch Club	132
Captain Oliver	160	Lagoon Marina	4
Port de Plaisance de Marigot	150	Bobby's Marina	141
		Palapa Marina	22
Total	780	Total	397

Source : Office du Tourisme de Saint-Martin

La marina « Fort-Louis » à Marigot, en activité depuis octobre 2002 est la plus importante de l'île. Elle dispose en effet de 200 places, dont 140 pour les yachts de 8 à 20 mètres, 40 pour les yachts de plus de 20 mètres et 14 pour les yachts d'une dimension supérieure à 25 mètres.

1.2 L'activité hôtelière

1) Le parc hôtelier

L'île de Saint-martin est connue dans le monde entier pour ses établissements haut de gamme réputés qui côtoient de petits hôtels plus modestes. La partie française dispose d'un parc hôtelier dont la construction a été stimulée par les possibilités de défiscalisation. Le nombre de chambres est ainsi passé de 500, avant 1986, à plus de 3170 en 1996. Les hôtels classés en 3 étoiles et moins, peu adaptés à la clientèle nord américaine connaissent une crise. Le nombre de leurs chambres a ainsi diminué d'un tiers de 2001 à 2004. On dénombre également 19 guest-houses, totalisant 192 chambres.

Parc hôtelier de Saint-Martin

nombre

	Hôtels				Chambres			
	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004
4 étoiles et luxe	11	11	15	15	1 096	1 099	1 449	1 449
3 étoiles	17	16	17	18	1 037	955	929	860
1 et 2 étoiles, et non classés	17	19	14	11	630	624	304	262
Total	45	46	46	44	2 763	2 678	2 682	2 571

Source : Office Départemental du tourisme de la Guadeloupe - Observatoire du tourisme

Les hôteliers de Saint-Martin doivent faire face à trois handicaps majeurs : le prix de l'eau (environ 15,7 euros le m³, soit 6 % de leur chiffre d'affaires), les primes d'assurance élevées après deux cyclones importants (de 8 à 15 % de leur C.A.) et la taxe de séjour (5 % du C.A.).

2) La fréquentation hôtelière

Les professionnels de l'hébergement, regroupés au sein de l'Association des Hôteliers de Saint-Martin (AHSM), ont enregistré une baisse du nombre de nuitées, passé de 352 894 en 2004 à 333 779 en 2005 soit un recul de 5,4 % sur l'année. Le taux d'occupation des chambres est aussi en repli de 3,1 points à 52,7 %. Les hôtels saint-martinois ont pâti de la diminution de 1,5 % du nombre de passagers constatée à l'aéroport international de Juliana en 2005.

Fréquentation hôtelière						
	2001	2002	2003	2004	2005	var. 05/04
Taux d'occupation	45,7%	38,8%	45,6%	55,8%	52,7%	-3,1 points
Source : Association des hôteliers de Saint-Martin (AHSM)						

2. LES TRANSPORTS

2.1 Les activités portuaires

L'île de Saint-Martin dispose de quatre ports : deux en partie française et deux en partie hollandaise. Coté français, le port de Galisbay est prévu pour le trafic de marchandises, et le port de Marigot pour le trafic passagers. A Sint-Maarten, le port d'Oyster Pound est pour l'essentiel consacré au trafic passagers inter-îles tandis que le port en eau profonde de Pointe Blanche permet l'accueil de l'essentiel des croisiéristes et traite la majorité des importations de marchandises de l'île. A titre de comparaison, en 2004, entrées et sorties confondues, 66 462 conteneurs ont transité par le port de Pointe Blanche en partie hollandaise (+14,6 % sur l'année) contre 3 216 conteneurs par le port français de Galisbay.

1) Le trafic de marchandises

Le port de commerce de Galisbay est la propriété du Département. En 1983, sa gestion a été concédée à une régie municipale pour une période de 32 ans. Le port, initialement situé en centre-ville, a été déplacé sur le site de Galisbay au lendemain du passage du cyclone Luis qui avait endommagé la structure du centre-ville en septembre 1995.

En vue de renforcer l'attractivité du port de Galisbay, deux premières tranches de travaux concernant le développement et la modernisation des infrastructures portuaires, d'un coût de plus de 12 millions d'euros, ont été effectuées en 1992 et 1999. Une troisième tranche de travaux, qui devait débuter en 2005 pour un montant de 10,7 millions d'euros, permettra la réalisation de bureaux, l'allongement de 250 mètres du quai d'accostage et l'augmentation du tirant d'eau qui sera porté à 9 mètres.

En 2005, 1 446 navires de marchandises ont accosté sur le port de Galisbay contre 1 508 un an auparavant, soit un recul de 4,1 % du nombre d'escales. Malgré la baisse du trafic maritime, les entrées de marchandises enregistrent, après plusieurs années de baisse, une hausse sensible de 8,3 % pour s'établir à plus de 151 milliers de tonnes. L'analyse par produit des importations en partie française révèle la prédominance des entrées de carburants (39,1 % du total) et des matériaux de construction (38,1 %). Les sorties de marchandises ont quant à elles affiché une baisse de 32,1 % en tonnage en 2005 du fait de la chute de 51,6 % des matériaux de construction, premier poste d'exportation avec 54,1 % du total.

Evolution des trafics de fret maritime				en tonnes
	2003	2004	2005	var 05/04
Entrées de marchandises				
Produits Alimentaires	9 885	5 286	4 874	-7,8%
Marchandises de Constructions	87 571	61 138	57 529	-5,9%
Véhicules de transport et engins	1 790	1 585	1 017	-35,8%
Carburants	63 903	56 929	58 889	3,4%
Mobiliers	592	221	262	18,6%
Vêtements/ Chaussures et autres	772	242	122	-49,6%
Divers	14 434	13 320	27 472	106,2%
vides	422	773	904	16,9%
Total tonnage	179 369	139 494	151 069	8,3%
- dont conteneurisées	67 527	39 050	44 650	14,3%
Sorties de marchandises				
Produits Alimentaires	3 365	2 205	1 297	-41,2%
Marchandises de construction	53 879	54 877	26 564	-51,6%
Véhicules de transport et engins	1 590	1 933	1 220	-36,9%
Carburants	2 422	438	790	80,4%
Mobiliers	37	24	19	-20,8%
Vêtements/ Chaussures et autres	12	1 205	16	-98,7%
Divers	10 534	9 495	15 472	62,9%
vides	3 339	2 153	3 763	74,8%
Total tonnage	75 178	72 330	49 141	-32,1%
- dont conteneurisées	16 434	12 404	16 049	29,4%

Source : Regie Municipale du Port

En dépit de la croissance de l'activité vers les Iles du Nord constaté dans le Port Autonome de Guadeloupe (PAG), les échanges avec la Guadeloupe continentale ne représentent qu'une faible part de l'ensemble du trafic de marchandises à Saint-Martin. En partie française, les importations de biens en provenance du PAG se sont effectivement inscrites en hausse de 49,8 % en 2005 après plusieurs années de recul. Elles ne constituent cependant que 5,1 % des importations. En revanche, les exportations à destination de la Guadeloupe ont très nettement chuté passant de 12 328 de tonnes à un peu plus de 1 300 tonnes sur l'année (2,7 % du total). Concernant les échanges avec la partie hollandaise, l'ensemble du trafic a reculé en 2005, les importations et les exportations diminuant respectivement de 3,8 % et 20,3 %.

Echanges de marchandises avec le Port autonome de Guadeloupe						en tonnes
	2001	2002	2003	2004	2005	var 05/04
Total Entrées à Saint-Martin	33 379	22 085	18 208	18 872	20 936	10,9%
Partie française	12 632	8 844	6 347	5 190	7 773	49,8%
Partie hollandaise	20 747	13 241	11 861	13 682	13 163	-3,8%
Total Sorties de Saint-Martin	15 286	14 079	28 199	20 882	8 139	-61,0%
Partie française	1 405	1 470	12 404	12 328	1 322	-89,3%
Partie hollandaise	13 881	12 609	15 795	8 553	6 817	-20,3%

Source : PAG

2) Le trafic passagers

- Le trafic maritime inter-îles

Au cours de l'année 2005, le trafic maritime inter-îles de passagers a enregistré une baisse de 6,5 % pour les liaisons Marigot/Saint-Barthélemy et Marigot/Anguille (respectivement - 30,6 % et - 2,7 %) imputable à l'augmentation des rotations depuis la marina d'Oyster Pond, située en partie hollandaise.

La réalisation de la gare maritime de Marigot, en partie française, s'est achevée en 2005, pour un coût total de 700 000 euros.

Trafic passagers au départ du port de Marigot						nombre
	2001	2002	2003	2004	2005	variations 2005/2004
Saint-Barthélemy	36 723	25 049	27 102	24 207	16 793	-30,6%
Anguille	130 000	126 867	136 954	156 809	152 514	-2,7%
Total	166 723	151 916	164 056	181 016	169 307	-6,5%

Soucre : Régie Municipale du Port

- La croisière

En dépit de la baisse de 3,8 % du nombre d'escales, le trafic total de passagers de croisière de Saint-Martin et Sint-Maarten s'est établi à 1 496 605 passagers en hausse de 10,1 % par rapport à 2004. Cette évolution s'explique essentiellement par la progression du nombre de croisiéristes en partie hollandaise qui concentre 99,5 % de la fréquentation de touristes de croisières.

2.2 Les activités aéroportuaires

L'île de Saint-Martin compte deux aéroports : l'aéroport Espérance Grand-Case, situé en partie française, et l'aéroport international Princess Juliana, en zone hollandaise, qui peut recevoir des avions gros porteurs mais dont la piste trop courte ne permet pas les liaisons directes à pleine charge vers l'Europe.

1) Aéroport de Grand-Case

L'aéroport de Grand-Case, propriété du Département, géré depuis le 17 février 2006 par la Commune, a été agrandi et rénové en 2004.

Cet aéroport, plus modeste en terme de structures et de trafic que celui de Juliana, est fréquenté par trois compagnies régulières régionales : Air Caraïbes qui couvre 54,2 % du trafic de passagers, Air Antilles Express (38,0 %) et St-Barth Commuter (7,3 %). Des sociétés privées réalisent également des vols à la demande, en provenance ou à destination des îles voisines de la Caraïbe, elles ont représenté en 2005 à peine plus de 1 % du trafic de passagers.

En 2005, 170 573 passagers ont fréquenté l'aéroport de Grand-Case, en hausse de 4,4 % sur l'année sous l'effet, notamment, de l'augmentation de 5,2 % des rotations des vols commerciaux.

Evolution du trafic de l'aéroport de Grand'Case (arrivées et départs)

	2001	2002	2003	2004	2005	variations 2005/2004
Mouvements d'avions commerciaux	4 470	2 830	3 808	3 726	3 918	5,2%
Mouvements d'avions privés	1 478	1 389	1 406	1 140	1 171	2,7%
Total	5 948	4 219	5 214	4 866	5 089	4,6%
Passagers de lignes commerciales	132 988	104 099	149 179	160 627	168 423	4,9%
Passagers d'avions privés	2 487	3 327	2 990	2 777	2 150	-22,6%
Total	135 475	107 426	152 169	163 404	170 573	4,4%
Fret (tonnes)	169	150	173	191	215	12,6%
Poste (tonnes)	25	33	62	70	119	70,0%

Source : Aéroport de Grand'Case

2) Aéroport de Juliana

L'activité de l'aéroport international Princess Juliana connaît un essor important depuis plusieurs années en raison du développement touristique de l'île. Aussi, pour accompagner cette croissance, des travaux d'agrandissement de l'aérogare ont été lancés pour un montant avoisinant 100 millions de dollars US.

L'aéroport de Juliana est desservi par plusieurs transporteurs internationaux, dont les principaux sont nord-américains (American Airlines, Continental Airlines, Air Canada et United Airlines), caribéens (LIAT, Winair) et européens (Air France-KLM et Corsair).

L'exercice 2005 a été marqué par un repli du trafic passagers de 1,5 % après plusieurs années de croissance. L'ensemble du trafic, international et régional, à l'exception du Canada, s'inscrit ainsi en baisse. La structure de la fréquentation des passagers des marchés émetteurs demeure semblable à celle de 2004, dominée par des voyageurs en provenance des États-Unis

(52,8 % de l'ensemble des passagers) bien que leur fréquentation recule de 1,7 %. Suivent les français (12,9 % des passagers) et les canadiens (7,4 %) dont le nombre de passagers a évolué de façon contrastée, respectivement de - 2,6 % et + 9,0 % sur l'année.

Origine des passagers arrivés à l'aéroport de Juliana						nombre	
	2001	2002	2003	2004	2005	répartition en 2005	variations 2005/2004
Etats-Unis	192 898	191 908	222 247	251 156	246 858	52,8%	-1,7%
Canada	25 093	23 460	29 545	31 667	34 506	7,4%	9,0%
Amérique du Sud	19 970	10 767	9 313	10 512	10 051	2,1%	-4,4%
France	69 806	62 457	58 801	62 109	60 524	12,9%	-2,6%
Hollande	10 186	9 187	12 918	15 554	15 441	3,3%	-0,7%
Autres pays européens	17 457	15 503	16 540	18 740	17 856	3,8%	-4,7%
Caraiïbe	31 652	33 371	39 913	44 906	40 426	8,6%	-10,0%
Divers	35 587	34 148	38 310	40 387	42 199	9,0%	4,5%
Total	402 649	380 801	427 587	475 031	467 861	100%	-1,5%

Source : Office du Tourisme de Saint-Martin

3. LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

3.1 Structure du secteur

La croissance de la population ainsi que le développement économique de l'île étroitement lié à celui du tourisme, ont eu un impact positif sur le secteur du BTP en dépit de la concurrence importante exercée par les entités implantées en partie hollandaise.

Le secteur, qui représente près de 11 % de l'ensemble des entreprises de l'île, est caractérisé par la prédominance des petites structures, 87,4 % des entreprises n'employant en effet aucun salarié. Enfin, selon le dernier recensement de l'INSEE, le BTP employait en 1999 9,5 % de la population active.

3.2 L'habitat à Saint-Martin

1) Caractéristiques

Entre 1990 et 1999, le nombre de résidences principales a progressé de 17,5 % pour répondre aux besoins d'une population croissante. Sous l'effet du développement touristique, le nombre de résidences secondaires a, pour sa part augmenté de 64,2 % en 1999.

L'habitat à Saint-Martin					
	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Logements occasionnels	Total logements
Recensement 1990	8 368	123	1 158	30	9 679
Recensement 1999	9 833	202	984	37	11 056
Variations 1999/1990	17,5%	64,2%	-15,0%	23,3%	14,2%

Source : INSEE - Recensement de la population 1999

Trois Sociétés d'Economie Mixte (SEM) assurent la gestion des 1 430 logements sociaux de Saint-Martin. Elles interviennent également afin de rénover certains quartiers ou en matière de résorption de l'habitat insalubre.

2) Evolution de l'activité

En l'absence de statistiques fiables sur le nombre de permis de construire, les attestations de conformité électrique délivrées par le Comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité (CONSUEL) permettent d'appréhender l'évolution des travaux de construction.

Les données disponibles du CONSUEL à fin 2004 faisaient néanmoins apparaître un ralentissement de l'activité dans le secteur depuis 2002. L'ensemble des attestations visées avait en effet enregistré un repli de 32,3 % en 2 ans, concernant aussi bien les logements neufs (- 26,5 %) que les logements à réglementation particulière (- 39,8 %).

Attestations visées par le CONSUEL

	2001	2002	2003	2004	Var 04/03
Logements neufs	130	151	120	111	-7,5%
Logements à réglementation particulière (1)	86	118	68	71	4,4%
Total	216	269	188	182	-3,2%

Source : CONSUEL

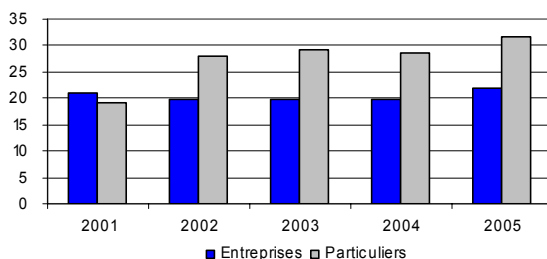
(1) Locaux industriels et commerciaux

3.3 Les crédits à l'habitat

Depuis 2002, les encours de crédits immobiliers semblaient s'être stabilisés à Saint-Martin. En 2005, ils ont cependant sensiblement progressé de 10,7 % par rapport à 2004 et s'établissaient à 53,6 millions d'euros (43,3 % de l'ensemble des concours octroyés).

Les crédits aux particuliers, en hausse de 11,3 % en 2005, représentaient 59,3 % du total des encours des crédits à l'habitat.

Crédits à l'habitat octroyés à Saint-Martin
(en millions d'euros)



Source : IEDOM

3.4 Les infrastructures

En 2005, 700 000 euros ont été consacrés à l'aménagement d'infrastructures portuaires et en particulier à l'achèvement de la gare maritime de Marigot.

En 2006, un bâtiment administratif devrait être construit sur le port de Galisbay et les travaux d'une nouvelle marina débuteraient à Marigot.

La Mairie prévoit également en 2006 la construction d'un lotissement communal pour 2 100 000 euros. Dans le cadre des projets d'amélioration de l'habitat, 431 000 euros vont par ailleurs être affectés à l'aménagement urbain du centre ville. Enfin, des travaux de rénovation des écoles de Spring et de Sandy Ground sont également programmés pour un coût de 7,2 millions d'euros.

4. L'EAU

4.1 Ressources et distribution

La Commune de Saint-Martin souffre d'un déficit chronique d'eau imputable à une faible pluviométrie, et à la faiblesse des ressources naturelles en eau potable (sources et nappes phréatiques). Aussi, le ravitaillement en eau est assuré dans la partie française par une usine de dessalement d'eau de mer dont le fonctionnement est basé sur un procédé de distillation. La distribution de cet eau est gérée par l'UCDEM¹, filiale de la Société internationale de dessalement de l'eau de mer (SIDEM) du groupe Veolia Environnement. Les eaux produites couvrent la totalité des besoins de la Commune.

La commune de Saint-Martin dispose d'une capacité de stockage de 16 300 m³ répartie entre quatre unités et d'un potentiel de production de 6 000 m³ par jour.

En 2005, la consommation totale de l'île demeure stable à un peu plus d'un million de mètres cube, la consommation moyenne atteignant 93 mètres cube par an et par abonné.

Rendement du réseau

	2001	2002	2003	2004	2005
Volume consommé (m ³)	1 090 419	1 073 837	1 104 606	1 051 323	1 052 681
Nombre de clients	9 242	9 746	10 180	10 826	10 827

Source : Générale des eaux Guadeloupe

Afin d'accroître sa production en eau potable et d'assurer une meilleure qualité de service, la régie prévoit le remplacement des installations par une unité de traitement suivant le procédé d'osmose inverse, technologie plus récente et mieux adaptée. Outre le respect des nouvelles normes sanitaires, cette structure, prévue pour le second semestre 2006, devrait permettre de produire de l'eau à moindre coût.

4.2 Les modes de gestion

La commune de Saint-Martin a la charge de l'alimentation en eau de sa population et de l'assainissement de ses eaux usées et pluviales.

La gestion de l'eau à Saint-Martin a fait l'objet de trois contrats de délégation de service public :

- un contrat de concession passé avec l'UCDEM chargée de la production d'eau. Cette eau est achetée par le service municipal des eaux pour être distribuée par un autre prestataire, cette concession arrivera à son terme en 2020 ;
- un contrat d'affermage qui lie la société "Générale des eaux" et la Commune pour la distribution de l'eau aux administrés, ce contrat s'est terminé le 31 décembre 2005 et une procédure d'appel à concurrence a été lancée par la Commune pour la signature d'un nouveau contrat, un avenant jusqu'au 31 mars 2006 a été signé pour permettre la fin des négociations et la mise en place de la nouvelle Délégation de Service Public ;

¹ Union Caraïbe de Dessalement d'Eau de Mer

- un contrat d'affermage passé entre la Commune et la Générale des eaux pour l'assainissement des eaux usées, ce contrat se terminera en 2012.

Le prix du mètre cube d'eau vendu à la régie par l'UCDEM est fixé selon un prix révisable tenant compte des variations du prix du fuel, de l'électricité et de services divers. Au 31 décembre 2005, le prix d'achat était fixé à 4,17 euros/m³.

La tarification s'établit quant à elle à partir de 3 tranches de niveau de consommation. Le prix moyen du m³ d'eau consommée est le plus élevé de l'archipel guadeloupéen, et s'élève à 8,79 euros contre un prix moyen de 1,88 euros pour le reste de la Guadeloupe (hors Saint-Barthélemy).

3 tranches de tarification	en euros	
	2002	2005
0 à 30 m ³	7,68	8,17
31 à 66 m ³	11,63	12,05
> à 67 m ³	15,66	16,09

Source : Générale des eaux Guadeloupe

La mise en service de l'usine de production suivant le procédé d'osmose inverse devrait s'accompagner d'un changement de grille tarifaire avec la création de deux tranches de tarification supplémentaires. Cette nouvelle grille devrait contribuer à diminuer les tarifs des 1^{ère} et 5^{ème} tranches respectivement dites « sociale » et « des hôteliers ».

4.3 Le traitement des eaux usées

La Commune a la charge de l'assainissement des eaux usées et pluviales. Dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) adopté par cette dernière, la priorité a été donnée à la création d'une nouvelle station d'épuration dans le Quartier d'Orléans.

Concernant le traitement des eaux usées, le taux de raccordement, représentant le nombre d'équivalents-habitants reliés à une station d'épuration, n'est que de 34 % à Saint-Martin contre 48 % dans l'ensemble de la Guadeloupe et 73 % dans l'hexagone.

§ 4. L'EVOLUTION MONETAIRE

1. ORGANISATION BANCAIRE

1.1 Nombre d'établissements

En 2005, cinq établissements de crédit étaient implantés à Saint-Martin (en zone française) :

- la Banque des Antilles françaises (BDAF, groupe Financière OCEOR) ;
- la Banque française commerciale Antilles-Guyane (BFC-AG, Crédit Lyonnais) ;
- la Banque des Iles de Saint-Pierre-et-Miquelon (BDI, groupe Financière OCEOR) ;
- la Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Martin (Fédération Antilles Guyane du Crédit Mutuel) ;
- la BRED-Banque Populaire.

La Société financière Antilles-Guyane (SOFIAG) est représentée localement par la BRED-Banque Populaire.

Il est à noter que les trois banques AFB appartiennent à des groupes mutualistes (la BDAF et la BDI aux Caisses d'Epargne, et la BFC-AG au Crédit Agricole).

Par ailleurs, le 1^{er} juillet 2005 la Banque des Antilles Françaises a repris l'agence de Saint-Martin de la Banque des Iles de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Nombre d'établissements de crédit

	2001	2002	2003	2004	2005
Etablissements de crédit locaux					
. Banques AFB	3	3	3	3	3
. Banques mutualistes ou coopératives	1	1	2	2	2
. Sociétés financières	1	1	1	1	1
. Institutions financières spécialisées	0	0	0	0	0
Total E.C. locaux	5	5	6	6	6

Source : IEDOM

En partie hollandaise, le secteur bancaire est un peu plus étoffé, avec les établissements suivants : Royal Bank of Trinidad and Tobago, The Bank of Nova Scotia, Barclays Bank PLC, The Chase Manhattan Bank N.A., The Windward Islands Bank Ltd. et Antilles Banking Corporation N.V. L'ensemble de ces établissements, que leur statut soit extra-territorial ou ordinaire, est placé sous l'autorité d'une filiale de la Banque centrale des Pays-Bas installée à Philipsburg : la Banque des Antilles néerlandaises (Bank van de Nederlandse Antillen), établie depuis 1828, et dont la zone d'activité s'étend sur Bonaire et Curaçao d'une part, et sur Saba, Sint-Eustatius et Sint-Maarten, d'autre part.

S'agissant des monnaies en circulation à Saint-Martin, deux points méritent d'être soulignés :

- les transactions, tant scripturales que fiduciaires, s'effectuent en dollars américains dans une proportion importante ;
- le cours du florin des Antilles néerlandaises (NAF), émis en zone hollandaise, est étroitement lié à celui du dollar américain, puisque ces deux monnaies ont une parité fixe (1 USD = 1,79 NAF), inchangée depuis le 12 décembre 1971. La partie hollandaise n'étant pas située dans l'Union Européenne, le florin n'a pas été remplacé par l'euro, et les trois monnaies continuent à circuler simultanément sur l'île.

Parts de marché des établissements locaux par réseaux

	2001	2002	2003	2004	2005
Distribution des crédits					
Banques AFB	68,2%	67,4%	66,8%	68,0%	63,1%
Banques Mutualistes	17,8%	17,8%	18,3%	19,8%	24,9%
Sociétés financières	14,0%	14,8%	14,9%	12,2%	12,0%
Collecte des ressources					
Banques AFB	81,7%	79,4%	77,5%	71,7%	69,5%
Banques Mutualistes	18,3%	20,6%	22,5%	28,3%	31,5%

Source : IEDOM

1.2 La densité

En 2005, le nombre de guichet par habitant à Saint-Martin est resté le même qu'en 2004 (1 guichet pour 4 852 habitants¹ contre 1 guichet pour 4 398 habitants en Guadeloupe continentale).

	2001	2002	2003	2004	2005
Banques AFB	4	4	4	4	4
Banques mutualistes ou coopératives	1	1	1	2	2
Total Guichets bancaires	5	5	5	6	6
Banques AFB	9	9	9	11	12
Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	3	4
La Poste	2	2	3	3	3
Total Guichets automatiques	13	13	14	17	19

Source : IEDOM

¹ Recensement INSEE 1999 : 29 112 habitants

2. ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité des établissements de crédit à Saint-Martin se caractérise par le niveau élevé des ressources par rapport aux emplois. En 2005, l'excédent des dépôts sur les concours s'est d'ailleurs renforcé pour s'établir à 96,9 millions d'euros.

2.1 Les actifs financiers de la clientèle non financière

Au 31 décembre 2005, le total des actifs financiers de la clientèle s'élevait à 220,5 millions d'euros en hausse de 11,7 % sur un an. Cette évolution se vérifie pour l'ensemble des actifs à l'exception des livrets A et jeunes en repli de respectivement - 10,0 % et - 1,8 %. Il convient de rappeler que leur taux de rémunération a été réduit de 0,25 point le 1^{er} août 2005. On notera également que ces livrets ne représentent qu'une part très marginale des ressources des établissements de crédit de Saint-Martin, soit 0,5 % du total de la collecte.

L'essentiel de la progression des actifs financiers de la clientèle est imputable aux dépôts à vue dont la hausse de 12,4 % sur un an explique 69 % de l'évolution d'ensemble. Suivent les placements liquides à court terme qui ont crû de 10,5 % sous l'effet principalement d'une augmentation de 14,4 % des comptes à terme. L'épargne à long terme continue, pour sa part, de progresser à un rythme soutenu (+ 11,1 % en variation annuelle), du fait notamment de la bonne tenue des plans d'épargne logement (+ 12,6 % en un an).

Répartition des actifs financiers par nature de produits au 31 décembre					milliers d'euros	
	2001	2002	2003	2004	2005	var. 05/04
Total actifs financiers	193 992	173 829	165 094	197 348	220 514	11,7%
Dépôts à vue	118 264	105 040	103 067	129 431	145 425	12,4%
Placements liquides et à court terme	69 287	61 977	54 027	58 462	64 585	10,5%
Comptes sur livrets	16 188	15 631	16 850	18 010	18 356	1,9%
Comptes épargne logement	390	374	531	788	873	10,8%
Dépôts à terme	50 942	43 734	35 028	37 436	42 815	14,4%
Bons de caisse/Certificats	976	1 455	549	185	349	88,6%
Livrets jeunes	56	52	207	50	45	-10,0%
Livrets bleus	-	-	-	1 104	1 084	-1,8%
LEP et LEE	86	88	200	136	164	20,6%
CODEVI	649	643	662	753	899	19,4%
Placements d'épargne à long terme	6 441	6 812	8 000	9 455	10 504	11,1%
Plans d'épargne logement	5 046	5 348	6 199	7 185	8 090	12,6%
Plans d'épargne populaire	1 395	1 464	1 801	2 270	2 414	6,3%

Source : IEDOM

2.2 Les concours à la clientèle non financière

En 2005, le total des concours octroyés à la clientèle s'établissait à 123,6 millions d'euros soit une hausse de 1,6 % en glissement annuel. Cette évolution est due, d'une part, à la croissance de 10,7 % de l'encours de prêts à l'habitat, premier poste d'endettement de la clientèle des banques de Saint-Martin (43,3 % des concours nets), et, d'autre part, à la progression de 5,0 % des comptes ordinaires débiteurs.

Parmi les autres faits marquants de l'année, on notera la baisse des crédits de trésorerie (- 2,9 %), les crédits à l'équipement étant, pour leur part, restés stables. Il convient également de relever la poursuite de l'assainissement du portefeuille des établissements de crédit, le total des créances douteuses nettes ayant en effet diminué de 6,7 %.

L'évolution globale des encours de crédit est essentiellement attribuable aux particuliers dont les concours ont augmenté de 3,3 % sur un an alors que les concours aux entreprises sont restés stables sur la période (+ 0,7 %).

L'analyse du portefeuille des banques françaises implantées à Saint-Martin révèle néanmoins une prédominance des concours octroyés aux **entreprises** (61,5 % du total), pour l'essentiel des crédits d'équipement (35,6 % du total net) et de crédits à l'habitat (28,7 % des concours). Ces derniers, en progression de 9,9 % sur un an, expliquent l'essentiel de l'évolution de l'encours des entreprises. L'encours des crédits à l'équipement des entreprises est resté constant en 2005 (+ 0,2 %) et leurs découverts semblent être maîtrisés, les comptes ordinaires débiteurs apparaissant en effet globalement stables depuis trois exercices.

La dette de la clientèle de **particuliers**, est quant à elle classiquement constituée de crédits immobiliers (66,7 % du total net) et de crédits à la consommation (19,9 %). La hausse des crédits à l'habitat et le recours croissant aux découverts en compte (respectivement + 11,3 % et + 45,9 % en un an), constituent les principales évolutions de l'année 2005.

Il convient de souligner la poursuite de la baisse de l'encours des **créances douteuses** des particuliers (- 8,3 % en 2005 contre - 1,0 % en 2004).

	2001	2002	2003	2004	2005	var. 05/04
Total net	122 477	126 173	125 383	121 699	123 614	1,6%
Particuliers	37 865	46 457	48 630	46 449	47 850	3,0%
Entreprises	84 612	79 716	76 753	75 250	75 764	0,7%
Prets personnels	12 007	12 952	12 212	10 917	10 600	-2,9%
Particuliers	10 743	11 551	11 130	9 990	9 498	-4,9%
Entreprises	1 264	1 401	1 082	927	1 102	18,9%
Crédits à l'équipement	31 859	29 003	24 116	27 062	27 114	0,2%
Particuliers	395	350	321	411	298	-27,5%
Entreprises	31 464	28 653	23 795	26 651	26 816	0,6%
Crédits à l'habitat	40 261	47 824	49 134	48 400	53 570	10,7%
Particuliers	19 295	27 949	29 267	28 535	31 746	11,3%
Entreprises	20 966	19 875	19 867	19 865	21 824	9,9%
Comptes ordinaires débiteurs	9 710	11 389	8 367	8 040	8 444	5,0%
Particuliers	1 135	1 489	1 439	1 042	1 520	45,9%
Entreprises	8 575	9 900	6 928	6 998	6 924	-1,1%
Autres crédits	7 306	4 351	4 098	2 419	687	-71,6%
Particuliers	2 169	991	1 315	1 366	108	-92,1%
Entreprises	5 137	3 360	2 783	1 053	579	-45,0%
Créances douteuses nettes	21 334	20 654	27 456	24 861	23 199	-6,7%
Particuliers	4 128	4 127	5 158	5 105	4 680	-8,3%
Entreprises	17 206	16 527	22 298	19 756	18 519	-6,3%

Source : IEDOM

Section 2

L'île de Saint-Barthélemy

§ 1. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'ECONOMIE

1. APERCU GEOGRAPHIQUE

L'île de Saint-Barthélemy est située à 6 500 km de Paris et à 230 km au nord-ouest de la Guadeloupe, à la charnière des Grandes et des Petites Antilles et à proximité des îles Vierges américaines. C'est une terre aride de 21 km², hérissée de collines sèches d'origine volcanique, qui accueille une végétation rare et essentiellement épineuse. Les côtes sont découpées et creusées d'anses bordées de sable fin.

2. APERCU HISTORIQUE

L'île de Saint-Barthélemy a été découverte par Christophe Colomb en 1493. Occupée une première fois par les Français en 1648, l'île connut une occupation définitive par des paysans normands et bretons à compter de 1659. Elle fut longtemps un repaire protégé pour les caraïbes et les corsaires jusqu'à sa cession par Louis XVI au roi de Suède contre des droits d'entrepôts à Göteborg. Le principal bourg de l'île fut alors rebaptisé Gustavia, du nom du roi de Suède Gustave III. Du fait de son nouveau statut de port franc, Saint-Barthélemy connut une brève prospérité jusqu'à l'avènement de la marine à vapeur, où les navires empruntèrent la route du nord et lui préférèrent Saint-Thomas. Ravagée par un cyclone puis par l'incendie de sa capitale en 1852, l'île était arrivée au bout de ses ressources et fut rétrocédée par le roi Oscar II de Norvège et de Suède à la France après avis des habitants de l'île, par un traité du 10 août 1877 ratifié par une loi du 2 mars 1878. Saint-Barthélemy est rattachée à la Guadeloupe continentale administrativement depuis 1947.

Lors du référendum du 7 décembre 2003, les électeurs de l'île de Saint-Barthélemy se sont exprimés en faveur d'une évolution statutaire sous le régime de l'article 74 de la Constitution, avec 95,7 % des voix pour 78,7 % de participation des inscrits. Une nouvelle Collectivité Territoriale sera créée par une loi organique votée par le parlement.

3. L'EVOLUTION STATUTAIRE DE L'ILE

Le document d'orientation sur l'évolution statutaire prévoit que Saint-Barthélemy constituera une Collectivité d'Outre-mer de la République qui se substituera à la Commune de Saint-Barthélemy, au Département et à la Région de la Guadeloupe. Les lois et règlements s'appliqueront de plein droit dans les matières qui demeureront de la compétence de l'Etat,

sous réserve des mesures d'adaptation nécessitées par l'organisation particulière de la Collectivité d'Outre-mer.

La nouvelle Collectivité d'Outre-mer exercera les compétences actuellement dévolues aux communes, aux départements et aux régions et celles qui pourront leur être transférées ultérieurement dans le cadre des futures lois de décentralisation. Elle exercera en outre les compétences dans les domaines suivants :

- a) la fiscalité, sans préjudice de l'établissement d'une convention fiscale avec l'Etat qui déterminera la notion de résident, le régime douanier, la réglementation des prix ;
- b) l'urbanisme, l'aménagement, la construction et le logement, le cadastre, le domanialité publique, la circulation et la sécurité routières, la voirie, la gestion des infrastructures portuaires et aéroportuaires, le droit de l'eau, l'énergie, le tourisme, l'environnement ; le sport et la culture ;
- c) l'action sanitaire et sociale ; l'organisation et la gestion des établissements de soins ; du centre de secours, des établissements hospitaliers, des établissements d'enseignement primaire et secondaire ainsi que de la formation professionnelle, et le transport scolaire ;
- d) les postes et télécommunication ;
- e) l'accès au travail des étrangers.

Dans les matières qui relèveront de sa compétence, la Collectivité pourra prendre des mesures dans le domaine de la loi ; en outre, dans certaines matières qui demeureront à titre principal de la compétence de l'Etat, la Collectivité pourra être habilitée à adapter les lois et les règlements.

La nouvelle Collectivité d'Outre-mer sera administrée par une assemblée délibérante élue pour cinq ans selon les modalités actuellement prévues pour l'élection du conseil municipal.

Le président de l'assemblée délibérante, élu par cette dernière parmi ses membres pour la durée du mandat, soit cinq ans, sera l'organe exécutif de la Collectivité d'Outre-mer. Il sera assisté par une commission exécutive élue pour la même durée par l'assemblée délibérante. Le président et la commission exécutive seront responsables devant l'assemblée délibérante.

Un conseil économique, social et culturel bénéficiera de compétences d'initiative et de proposition. Il sera obligatoirement consulté sur les projets d'actes et de délibérations de la Collectivité d'Outre-mer à caractère économique, social ou culturel.

Deux projets de loi précisant les dispositions statutaires et institutionnelles relatives à la création de la nouvelle collectivité d'outre-mer de Saint-Barthélemy ont été soumis aux différentes assemblées locales délibérantes durant l'été 2005. En 2006 le conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel se prononcera sur ces 2 textes. Ainsi, ces 2 projets de loi pourront-ils être présentés au Sénat, comme l'exige l'article 39 de la Constitution.

4. LA POPULATION

Le dernier recensement de l'INSEE concernant les Iles du Nord date de 1999. La nouvelle méthode de recensement de l'INSEE¹ mise en oeuvre en 2004, permettra, à partir de 2008 de connaître chaque année l'évolution des populations communales.

Population de Guadeloupe et de Saint-Barthélemy

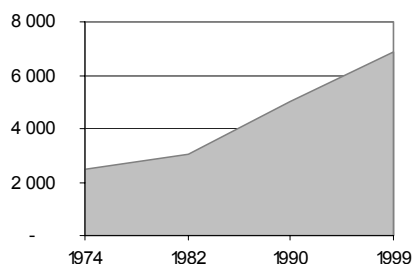
	Guadeloupe	Saint-Barthélemy
Population	422 222	6 852
Population de - 20 ans	31,70%	21,48%
Taux de croissance annuel (1990-1999)	0,97%	3,48%
Densité (habitant/km ²)	246	326

Source : INSEE - Recensement de la population 1999

Lors du dernier recensement de 1999, l'INSEE avait comptabilisé 6 852 résidents, en hausse de 36 % par rapport à 1990, soit un taux de croissance de 3,5 % par an, rythme très inférieur à celui relevé dans les années 1980 (+6,4 %).

Selon ce recensement, la population de la commune a vieilli. Ainsi la part des moins de 40 ans a diminué de 7,5 % tandis que la part des 60 ans et plus a progressé de 6,4 %. Les femmes représentaient 47 % du total.

Evolution de la population



Source : INSEE - recensement de la population 1999

Population de Saint-Barthélemy

	1990 Population	1999 Population	Répartition
de 0 à 19 ans	1 130	1 472	21,5%
de 20 à 39 ans	2 248	2 778	40,5%
de 40 à 59 ans	1 055	1 726	25,2%
de 60 à 74 ans	465	621	9,1%
75 ans et plus	140	255	3,7%
Total	5 038	6 852	100,0%

Source : INSEE - Recensement de la population 1999

La population étrangère ne représente que 7,4 % des habitants de la Commune de Saint-Barthélemy. Les résidents originaires des pays de la Caraïbe tels Haïti, la République Dominicaine et Sainte-Lucie ne représentent que 4,5 % de l'ensemble des immigrants, alors que 65,2 % des ressortissants étrangers sont originaires de l'Union Européenne. Il convient de noter que la population métropolitaine augmente sensiblement durant la haute saison touristique.

¹ Voir encadré page 17.

Répartition de la population de Saint-Barthélemy par nationalité d'origine

Ensemble	Français	Caribéens	Autres Américains	Européens UE	Autres
6 852	6 344	23	98	331	56

Source : INSEE - Recensement de la population 1999

Sur la période sous revue, le taux de natalité a très sensiblement diminué, passant de 13,4 ‰ en 1990 à 11,9 ‰ en 1999. Il demeure cependant inférieur à ceux de la Guadeloupe (17,9 ‰) et de la métropole (12,8 ‰).

Indicateurs démographiques

Recensement	1974	1982	1990	1999
Taux de natalité (‰)	16,5	11,8	13,4	11,9
Taux de mortalité (‰)	10,9	6,9	6,6	5
Taux de variation annuel (%)	0,83	2,81	6,42	3,48
- dû au solde migratoire	0,27	2,33	5,73	2,79

Source : INSEE - recensement de la population 1999

L'accroissement de population lié au solde migratoire s'est réduit de moitié, ce dernier étant passé de 5,7 % en 1990 à 2,8 % en 1999.

5. STRUCTURE D'EMPLOI ET DE PRODUCTION

5.1 Le tissu économique

Compte tenu de sa configuration rocheuse, de l'absence de rivière et d'une faible pluviométrie, l'île de Saint-Barthélemy est essentiellement tournée vers le tourisme. Sa structure économique s'est ainsi fortement orientée vers des activités satellites au secteur du tourisme à savoir les services marchands non financiers, le commerce et le BTP.

Ainsi, selon l'INSEE, sur les 2 124 entreprises recensées à Saint-Barthélemy, 25,8 % exerçaient une activité de services aux entreprises, 25,5 % de BTP et 23,4 % de commerce. Si le secteur de l'hôtellerie et de la restauration ne représente que 7,6 % des entreprises de Saint-Barthélemy, il convient de rappeler que la location de villas constitue une activité importante.

La majorité des sociétés (77 %) n'a pas de salarié. Dans les secteurs du BTP, des services aux entreprises et de l'immobilier, cette part est supérieure à 85 %. Les entreprises de l'hôtellerie et de la restauration ainsi que celles du commerce sont celles dont la part des effectifs salariés est la plus importante, respectivement 48,1 % et 36,5 %.

Répartition des entreprises implantées à Saint Barthélemy par secteur et taille d'effectifs

Taille d'effectifs salariés	0		1 à 5		6 et plus		Total	
	nombre	part	nombre	part	nombre	part	nombre	part
Industrie	106	6,5%	23	6,7%	8	5,6%	137	6,5%
Construction	471	28,8%	49	14,2%	22	15,4%	542	25,5%
Commerce	316	19,3%	145	42,0%	37	25,9%	498	23,4%
commerce de gros	123	7,5%	31	9,0%	10	7,0%	164	7,7%
commerce de détail	164	10,0%	102	29,6%	24	16,8%	290	13,7%
Hôtellerie et restauration	84	5,1%	33	9,6%	45	31,5%	162	7,6%
Services aux entreprises	470	28,7%	57	16,5%	22	15,4%	549	25,8%
Activités immobilières	74	4,5%	9	2,6%	4	2,8%	87	4,1%
Autres	115	7,0%	29	8,4%	5	3,5%	149	7,0%
Total	1 636	100,0%	345	100,0%	143	100,0%	2124	100,0%
Part	77,0%		16,2%		6,7%			

Source : INSEE - Fichier sirene - Avril 2006

5.2 Comptes économiques

ESTIMATION DU PIB DE SAINT-BARTHELEMY

Le système d'informations statistiques actuel ne permet pas d'élaborer des comptes économiques pour les Iles du Nord. Le niveau de richesse réelle par habitant (qui conditionne éventuellement l'accès à certains programmes européens) demeure donc inconnu. Une estimation du PIB des Iles du Nord a cependant été réalisée en octobre 2005 dans le cadre du partenariat CEROM (voir encadré page 32).

En l'absence de comptabilité, la valeur ajoutée dégagée dans les Iles du Nord a été estimée à partir d'indicateurs représentatifs de la valeur de l'agrégat. Ces différentes approches ont été, in fine, mises en cohérence pour aboutir à une estimation raisonnée du PIB des Iles du Nord.

Pour Saint-Barthélemy cette estimation a été réalisée à partir de 2 méthodologies distinctes :

- l'approche par la productivité apparente du travail ;
- l'approche par les importations.

- L'approche par la productivité apparente du travail est fondée sur les données du dernier recensement effectué par l'INSEE dans les Iles du Nord en 1999 concernant l'emploi et la population. L'hypothèse de travail a été la

suivante : la productivité dans les Iles du Nord étant inconnue, elle est supposée identique à celle prévalant dans un espace référent, à savoir la Guadeloupe.

- L'approche par les importations s'inspire de la publication de l'INSEE « Panorama de la Caraïbe » dans laquelle sont donnés les PIB et les importations de chaque île à l'exception des Iles du Nord. Un ajustement économétrique est effectué sur un échantillon de 24 îles dans lequel le PIB par habitant est estimé à partir des importations par habitant. Le niveau des importations de Saint-Barthélemy bien qu'inconnu, a été estimé à partir des recettes moyennes du droit de quai prélevé par la municipalité.

Le PIB de l'île de Saint-Barthélemy a finalement été évalué à 179 millions d'euros soit près de 26 000 euros par habitant. Le niveau de PIB par habitant serait proche de celui des Yvelines, supérieur de 10 % à la moyenne métropolitaine et sensiblement plus élevé que celui de la Guadeloupe Continentale. Cela tient aux taux d'emploi et d'activité de la population en âge de travailler (tranche d'âge 15 à 64 ans).

§ 2. EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS

1. EMPLOI ET CHOMAGE

1.1 la population active

En 1999, l'île de Saint-Barthélemy comptait 3 766 actifs (+ 40,5 % par rapport au recensement de la population de 1990) soit 57,4 % de la population totale de la Collectivité contre 45,3 % pour l'ensemble de la Guadeloupe. L'augmentation du nombre de femmes actives constitue l'une des évolutions marquantes entre 1990 et 1999. Sur la période sous revue, le nombre de femmes actives a effectivement progressé de 51,3 %.

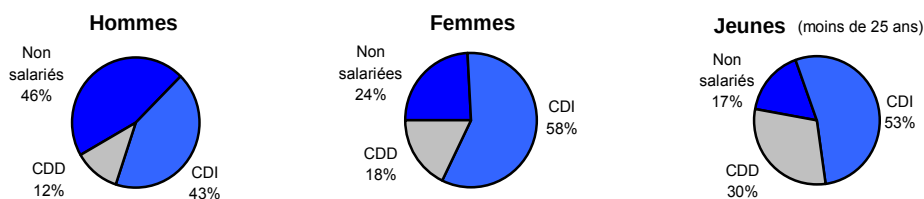
Répartition de la population active

	1990		1999		Var
	Nombre	Part	Nombre	Part	1999/1990
Actifs occupés	2 680	95,2%	3 766	95,7%	40,5%
. dont Femmes	953	35,6%	1 442	38,3%	51,3%
Chômeurs au sens du BIT	134	4,8%	170	4,3%	26,9%
. dont Femmes	79	59,0%	99	58,2%	25,3%
Total de la population active	2 814	100,0%	3 936	100,0%	39,9%

Source : INSEE - Recensement de la population 1999

L'île de Saint-Barthélemy se caractérise par l'importance de l'activité non-salariée (chefs d'entreprises, artisans, commerçants ou professions libérales). En 1999, elle concernait 46 % des hommes et 24 % des femmes contre respectivement 29 % et 12 % pour l'ensemble de la Guadeloupe. La Commune se distingue également par la prédominance des contrats à durée déterminée, 20,8 % des salariés étaient employés sous ce statut à Saint-Barthélemy contre 15,2 % pour la Guadeloupe Continentale.

Répartition des actifs occupés



Source : INSEE - Recensement de la population 1999

L'analyse de la structure de la population active met en évidence la prédominance du secteur tertiaire qui concentre 71,3 % des actifs occupés. Le poids des services aux particuliers (25,4 % des actifs), et des emplois de commerce (20,4 %) doit être mis en perspective avec la prédominance de l'activité touristique dans cette économie insulaire. Le secteur secondaire, et plus particulièrement le BTP (78,5 % des emplois du secteur secondaire), représente pour sa part 25,5 % des emplois dont 46,6 % sont salariés. Enfin, le secteur primaire, très peu développé à Saint-Barthélemy en raison, notamment de l'aridité des sols liée à une très faible pluviométrie, ne représente pour sa part que 3,2 % des emplois.

Emploi par secteur d'activité

	Salariés		Non Salariés		Total	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Primaire	19	0,8%	100	7,8%	119	3,2%
Agriculture, sylviculture, pêche	19	0,8%	100	7,8%	119	3,2%
Secondaire	447	18,0%	513	40,1%	960	25,5%
Industries agricoles et alimentaires	22	0,9%	6	0,5%	28	0,7%
Industrie des biens de consommation	30	1,2%	33	2,6%	63	1,7%
Industrie des biens d'équipement	6	0,2%	15	1,2%	21	0,6%
Industrie des biens intermédiaires	11	0,4%	35	2,7%	46	1,2%
Energie	48	1,9%	-	0,0%	48	1,3%
Construction	330	13,3%	424	33,2%	754	20,0%
Tertiaire	2 021	81,3%	666	52,1%	2 687	71,3%
Commerce	524	21,1%	246	19,2%	770	20,4%
Transports	99	4,0%	54	4,2%	153	4,1%
Activités financières	41	1,6%	6	0,5%	47	1,2%
Activités immobilières	72	2,9%	22	1,7%	94	2,5%
Services aux entreprises	175	7,0%	126	9,9%	301	8,0%
Services aux particuliers	799	32,1%	157	12,3%	956	25,4%
Education, santé, action sociale	157	6,3%	52	4,1%	209	5,5%
Administration	154	6,2%	3	0,2%	157	4,2%
Total	2 487	100,0%	1 279	100,0%	3 766	100,0%

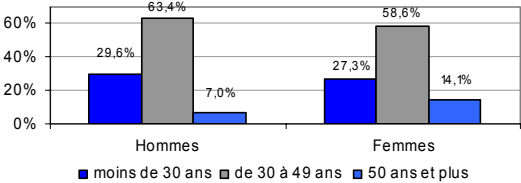
Source : INSEE - Recensement de la population 1999

1.2 Le chômage

La Commune de Saint-Barthélemy se différencie de la Guadeloupe Continentale par un taux de chômage très faible et stable au cours de la décennie. Fin 1999 ce dernier s'établissait à 4,3 % contre 4,8 % au début des années 90.

Selon les données de la Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DTEFP), le nombre de demandeurs d'emploi s'établissait à la fin de l'année 2005 à 117 personnes contre 151 à la fin 2004, en baisse de 22,5 %. La baisse du nombre de demandeurs d'emploi profite aussi bien aux hommes (- 33,9 %) qu'aux femmes (- 14,6 %). A noter que plus du quart des demandeurs d'emploi (27,4 %) sont des chômeurs de longue durée (plus d'un an).

Répartition des chômeurs par tranche d'âge et par sexe



Source : INSEE - Recensement de la population 1999

Situation du marché de l'emploi à Saint-Barthélemy au 31 décembre

	2001	2002	2003	2004	2005	Var. 2005/2004
Demandeurs d'emploi en fin de mois	142	152	212	151	117	-22,5%
. Hommes	56	74	91	62	41	-33,9%
. Femmes	86	78	121	89	76	-14,6%
% de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	2,8%	3,9%	10,4%	4,6%	ns	ns
% de demandeurs d'emploi de longue durée	32,4%	32,2%	21,2%	31,1%	27,4%	-3,7 pt

Source : DTEFP

Les demandeurs d'emploi à Saint-Barthélemy, dont 64,7 % sont des femmes, ont pour la grande majorité un profil d'employé (75,7 %), suivis des ouvriers (8,9 % des demandeurs d'emploi).

Demandeurs d'emploi par qualification et sexe au 31 mars 2004

	Ensemble	Non précisé	Ouvriers Manœuvres spécialisés et qualifiés	Employés	Techniciens	Agent de maîtrise	Ingénieurs et cadres
Ensemble	202	8	n.d	18	153	8	n.d.
Hommes	87	n.d.	n.d.	18	54	n.d.	n.d.
Femmes	115	n.d.	0	0	99	n.d.	n.d.

Source : Agence Nationale Pour l'Emploi

2. FINANCES PUBLIQUES

La Commune de Saint-Barthélemy, rattachée administrativement à la Guadeloupe depuis 1947, a entamé son processus d'évolution statutaire. Acteur majeur dans l'économie locale, le poids économique de la Commune devrait croître avec le changement de statut dans la mesure où la nouvelle Collectivité Territoriale exercera les compétences actuellement dévolues aux Communes, aux Départements et aux Régions, ainsi que celles qui pourront leur être transférées ultérieurement dans le cadre des futures lois de décentralisation.

Comptes simplifiés de la Commune de Saint-Barthélemy

millions d'euros

	2000	2001	2002	2003	2004	var. 04/03
Fonctionnement						
Produits de fonctionnement	12,6	12,2	14,0	16,4	18,3	11,4%
Recettes fiscales	7,7	7,4	9,2	10,3	12,5	20,4%
Dotation globale de fonctionnement	0,9	0,8	0,9	1,2	1,2	1,3%
Autres produits de gestion courante	2,8	2,5	2,4	3,3	2,6	-20,4%
Divers	1,2	1,4	1,5	1,6	2,0	25,0%
Dépenses de fonctionnement	8,7	8,4	11,0	12,7	11,5	-9,6%
Charges de personnel	3,1	3,1	3,5	3,6	3,7	2,6%
Autres charges de gestion courante	1,2	1,1	1,5	1,9	1,4	-25,3%
Divers	4,4	4,1	6,1	7,2	6,4	-11,6%
Autofinancement	3,9	3,8	3,0	3,7	6,8	83,1%
Investissement						
Recettes d'investissement	5,6	4,3	4,1	2,3	2,7	15,5%
Subventions d'investissement	4,3	3,2	2,0	2,1	2,3	9,6%
Divers	1,3	1,1	2,1	0,2	0,3	81,6%
Dépenses d'investissement	9,6	7,0	5,2	8,5	8,7	2,1%
Immobilisations en cours	9,4	6,7	4,8	8,3	8,4	1,8%
Remboursements d'emprunts	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,5%
Divers	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	68,4%
Besoin de financement	4,0	2,6	1,1	6,2	6,0	-2,9%
Financement du besoin d'investissement						
Variation du fonds de roulement	-0,1	1,2	1,9	-2,5	0,8	n.s
Encours de la dette	1,9	1,7	1,2	1,0	0,8	-19,0%

Source : citoyensbh.com

Le total des produits de fonctionnement de la Commune de Saint-Barthélemy s'est élevé à 18,3 millions d'euros en 2004, en hausse de 11,4 %, en raison notamment de la forte progression des recettes fiscales (+ 20,4 %), qui constituent plus des deux tiers des recettes de fonctionnement (68,0 %). La contribution de l'Etat, au travers du versement des 1,2 million d'euros de dotation globale de fonctionnement (soit 6,7 % des recettes), s'est maintenue à un niveau stable (+1,3 % en 2004). A noter également la croissance sensible des recettes diverses (+25 %) sous l'effet, principalement, des produits des services du domaine, passés d'un peu plus de 700 milliers d'euros en 2003 à plus d'un million en 2004 (+ 45,9 %).

Les dépenses de fonctionnement de la Commune ont pour leur part reculé de 9,6 % au cours de l'année 2004 atteignant 11,5 millions d'euros en raison notamment de la baisse des achats (27,3 % des dépenses), des services extérieurs (20,3 %) et des autres charges de gestion courante (12,1 %), respectivement de 12,2 %, 13,5 % et 25,5 %. Les charges de personnel qui représentent le tiers de ces dépenses (32,2 %) se sont, quant à elles, inscrites en hausse de 2,6 %.

La croissance des recettes de fonctionnement parallèlement à une contraction des charges ont conduit à une très nette amélioration de l'autofinancement qui s'inscrit en hausse de 83,1 % à 6,8 millions d'euros en 2004. La capacité d'autofinancement représente ainsi 78,3 % des dépenses d'investissement réalisées. Ces dernières ont progressé de 2,1 % en 2004 pour atteindre 8,7 millions d'euros et sont constituées à 97 % de dépenses d'investissement.

Suite à la hausse de 9,6 % des subventions reçues (87,2 % des recettes) d'une part, et au doublement des dotations et fonds divers et réserves (+ 107 %) d'autre part, les recettes d'investissement ont progressé de 15,5 % pour s'établir à 2,7 millions d'euros. La variation du fonds de roulement est ainsi passée de - 2,5 millions d'euros en 2003 à 0,8 million d'euros

Sur l'exercice 2004, la situation de la dette de la Collectivité s'est nettement améliorée, l'encours de cette dernière s'inscrivant en effet en baisse de 19,0 % par rapport à 2003 à un peu plus de 800 milliers d'euros. La dette par habitant est passée de 152 euros en 2003 à 123 euros en 2004. Le niveau d'endettement de la Commune est particulièrement faible, il s'établit en 2004 à 4,6 % contre 6,3 % en 2003 et 8,8 % en 2002.

§ 3. LES SECTEURS D'ACTIVITE

1. LE TOURISME

Dans les années 1960, Saint-Barthélemy a su séduire quelques Américains de la côte Est par son charme, son isolement et sa quiétude. Depuis, l'économie touristique est basée sur les produits de luxe, le calme, la sécurité ainsi que le charme des hôtels et des villas de location. Dans un souci de qualité, Saint-Barthélemy a toujours tenu à contrôler le développement touristique de l'île.

Le Conseil municipal, soucieux de préserver l'environnement et de maîtriser le développement touristique, a refusé les différents dispositifs de défiscalisation. Il exige également que les investissements aient un caractère familial et soient limités à des logements sous forme pavillonnaire. La politique de la municipalité, au travers de son Office du tourisme et des hôteliers de l'île regroupés au sein d'une association, se veut sélective et consiste à développer modérément les capacités d'accueil de l'île orientées vers le « haut de gamme ».

Afin de rythmer la vie touristique de l'île, de nombreux événements ont été créés tels que les festivals du film caribéen et du théâtre ou des courses de bateaux dont la transat Lorient/Saint-Barth ou l'AG2R permettant ainsi à la destination d'attirer des touristes tout au long de l'année.

1.1 Le parc hôtelier

Le parc d'établissements hôteliers et assimilés de Saint-Barthélemy comptait à fin 2005, 26 établissements pour 554 chambres. L'offre de chambres s'est réduite de 4,6 % suite à la fermeture pour travaux de l'hôtel Baie des Flamands qui sera transformé en complexe de suites de luxe.

Parc hôtelier de Saint-Barthélemy						nombre				
	Hôtels					Chambres				
	2001	2002	2003	2004	2005	2001	2002	2003	2004	2005
4 étoiles et luxe	8	8	8	8	8	243	248	277	270	252
3 étoiles	9	8	8	8	7	192	179	193	189	154
Petite hôtellerie et hotels non-homologués*	11	11	11	11	11	123	133	122	122	148
Total	28	27	27	27	26	558	560	592	581	554

Source : Office municipal du tourisme de Saint-Barthélemy

* Parmi les hôtels non-homologués, 2 sont assimilables à des quatre étoiles et 4 à des trois étoiles

L'île de Saint-Barthélemy dispose également d'un parc de 425 villas de location saisonnière (+ 6,2 % en 2005) d'une capacité totale de 955 chambres. Ainsi, on peut estimer l'offre globale d'hébergement à 1 610 chambres représentant 3 708 lits.

Les contraintes des hôteliers de Saint-Barthélemy sont à peu près identiques à celles des professionnels de Saint-Martin, à savoir une saison touristique “ haut de gamme ” relativement courte et des charges d’exploitation importantes. Aussi, ils ont engagé avec l’appui de la municipalité des actions de communication, notamment auprès de la clientèle européenne, pour promouvoir l’île en basse saison.

1.2 La fréquentation touristique

Il est difficile de dresser un état de la fréquentation touristique à Saint-Barthélemy étant donné qu'il n'existe aucune donnée officielle en la matière et que les hôteliers ne diffusent pas de statistiques sur le taux d'occupation de leurs chambres. Cependant, aux vues des statistiques portuaires et aéroportuaires, la fréquentation de l'île serait en légère hausse en 2005. Le nombre de passagers enregistrés a en effet globalement progressé de 1,1 % sur l'année.

2. LES TRANSPORTS

2.1 Les activités portuaires

Le port de Gustavia est propriété du Département. Depuis 1982, sa gestion a cependant été concédée à la Commune dont le budget est alimenté par les taxes et redevances portuaires.

En 2005, des travaux ont été effectués sur le Port de Gustavia afin d'achever la reconstruction du quai Général de Gaulle ainsi que la construction d'une nouvelle capitainerie. Le port a par ailleurs fait l'acquisition de matériel de lutte contre la pollution et les incendies. La réfection du quai Atwater, pour les petits bateaux de plaisance et de pêche, ainsi que des ouvrages de protection de la nouvelle mairie sont en projet pour 2006.

1) Le trafic de marchandises

L'année 2005 a été marquée par un recul de 7,4 % du nombre de cargos ayant fréquentés le port de Saint-Barthélemy (702 navires de marchandises contre 758 en 2004). Pour autant, la plupart des marchandises importées a été orientée à la hausse. Les entrées de conteneurs et de véhicules légers enregistrent en effet une progression de respectivement 5,0 % et 16,1 %. L'évolution des importations des matériaux de construction est quant à elle contrastée, les entrées de ciment et de sable progressant de respectivement 14,0 % et 23,5 %, alors que les importations de parpaings (-9,5 %) et de gravier (-39,3 %) accusent une baisse très sensible.

Trafic de marchandises

	2001	2002	2003	2004	2005	Var 05/04
Cargos (nombre)	729	693	701	758	702	-7,4%
Conteneurs EVP (nombre)	2 532	2 646	2 699	3 137	3 294	5,0%
Ciment (tonnes)	11 401	12 279	11 851	10 954	12 484	14,0%
Sable (tonnes)	41 900	42 355 *	48 058	37 920	46 834	23,5%
Gravier (tonnes)	31 460	25 950	28 606	38 957	23 655	-39,3%
Parpaing (unités)	183 300	196 440	157 830	174 735	158 160	-9,5%
Véhicules légers (nombre)	724	561	802	626	727	16,1%

Source : Régie du droit de quai

*Chiffre rectifié par la Régie du droit de Quai

Le trafic de marchandises en provenance et à destination de la Guadeloupe continentale a enregistré une hausse sensible au cours de l'année d'après les chiffres du Port Autonome de Guadeloupe (PAG). Ainsi en 2005, les importations de biens ont atteint 23 521 tonnes soit une croissance de 15,7 % par rapport à 2004, et les sorties de marchandises progressent pour leur part de 16,5 % sur l'année pour s'établir à 2 496 tonnes.

Echanges de marchandises avec le Port autonome de Guadeloupe						en tonnes
	2001	2002	2003	2004	2005	var 05/04
Entrées à Saint-Barthélemy	22 146	21 511	20 011	20 335	23 521	15,7%
Sorties de Saint-Barthélemy	1 374	1 894	3 718	2 143	2 496	16,5%

Source : PAG

2) Le trafic de passagers

Dans le prolongement de l'année 2004, particulièrement bonne en terme de fréquentation touristique, le trafic de passagers a enregistré une augmentation de 3,8 % en 2005 pour atteindre 155 045 voyageurs. Cette hausse d'activité est attribuable au trafic des ferries en hausse de 13 % alors que le nombre de passagers ayant voyagé sur des yachts ou des paquebots s'est inscrit en baisse de respectivement 1,3 % et 3,0 %. Le trafic des paquebots de croisière demeure volontairement limité, la Commune ne disposant pas de la logistique nécessaire (sécurité, taxis ou bus...) ou d'infrastructures (quai d'accostage).

Passagers arrivés au port						nombre
	2001	2002	2003	2004	2005	variations 2005/2004
Paquebots	43 201	42 122	36 404	56 300	54 593	-3,0%
Yachts	29 152	21 171	27 883	33 072	32 631	-1,3%
Ferries	50 033	45 612	51 280	60 036	67 821	13,0%
Total	122 386	108 905	115 567	149 408	155 045	3,8%

Source : Port de Gustavia

2.2 Les activités aéroportuaires

L'aéroport de Saint-Jean, propriété du Département, est géré par la commune de Saint-Barthélemy depuis février 2002.

Les trois principales compagnies opérant sur Saint-Barthélemy sont Winair (37 % du trafic passagers), qui dessert l'île depuis Sint-Maarten, Saint Barth Commuter qui dessert l'île de Saint-Martin dans son ensemble (27 % du trafic) et Air Caraïbes depuis Pointe-à-Pitre (24 % du trafic passagers).

Alors qu'en raison de la réfection de la piste d'atterrissage¹ de l'aéroport le trafic avait été suspendu pendant 6 semaines en 2004, et malgré des mouvements d'avions supérieurs au

¹ La piste d'atterrissage et d'envol de l'aéroport a été entièrement rénovée en 2004, et le site dispose depuis d'un balisage lumineux pour les évacuations sanitaires.

niveau de 2003, le trafic total de passagers ayant fréquenté l’aéroport de Saint-Jean en 2005 s’est inscrit en léger recul (- 1,4 %), sous l’effet de la baisse cumulée du nombre de passagers de lignes commerciales (- 1,2 %) et des avions privés (- 13,1 %).

Evolution du trafic de l’aéroport de Saint-Jean (entrées et sorties)

	2001	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
Mouvements d'avions commerciaux	24 593	25 180	27 044	27 000	30 065	11,4%
Mouvements d'avions privés	5 389	5 394	5 174	4 158	4 704	13,1%
Total	29 982	30 574	32 218	31 158	34 769	11,6%
Passagers de lignes commerciales	162 740	158 851	163 618	159 024	157 091	-1,2%
Passagers des avions privés	2 835	2 719	2 542	2 305	2 003	-13,1%
Total	165 575	161 570	166 160	161 329	159 094	-1,4%
Fret (tonnes)	291	300	274	222	194	-12,6%
Poste (tonnes)	24	89	16	70	27	-61,4%

Source : Aéroport de Saint-Jean

3. LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

3.1 Structure du secteur

Le développement économique lié à l’activité touristique de l’île a engendré de nombreux besoins en matière d’infrastructures et d’habitat. Le secteur du bâtiment et des travaux publics occupe de ce fait, une place importante dans l’économie de Saint-Barthélemy tant sur le plan de l’activité que de l’emploi. Secteur le plus représenté en terme d’entreprises (27,4 % du total en 2004), il emploie, selon le dernier recensement de l’INSEE¹, 20,0 % de la population active occupée, après les secteurs des services aux particuliers (25,4 %) et du commerce (20,4 %). Le secteur du BTP à Saint-Barthélemy est aujourd’hui caractérisé par une prédominance des petites structures, 31,1 % des entreprises du secteur n’emploient aucun salarié et 11,5 % en emploient entre 1 et 5.

3.2 L’habitat à Saint-Barthélemy

Entre 1990 et 1999, le nombre de résidences principales a progressé de 47,8 % sous l’effet, notamment, de la croissance de la population. Le nombre de résidences secondaires a en revanche diminué de 14,3 % pour ne représenter plus que 10,9 % du total des logements contre 17,3 % en 1990.

L’habitat à Saint-Barthélemy

	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Logements occasionnels	Total logements
Recensement 1990	1 873	440	188	36	2 537
Recensement 1999	2 769	377	289	30	3 465
Variations 1999/1990	47,8%	-14,3%	53,7%	-16,7%	36,6%

Source : INSEE - Recensement de la population 1999

¹ Recensement INSEE 1999

Au regard du nombre de permis de construire délivrés par la mairie de Saint-Barthélemy, l'activité du BTP enregistre un net ralentissement depuis 2003. La mairie a en effet accordé 68 permis de construire¹ en 2005 soit une baisse de 20 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution reflète la volonté de la mairie de contrôler le développement urbain. Les travaux d'extension de l'habitat ou les constructions diverses (commerces, aires de stationnement, etc.), bénéficient néanmoins d'une conjoncture plus favorable avec une progression de respectivement 18,2 % et 30,4 % du nombre de permis de construire en 2005.

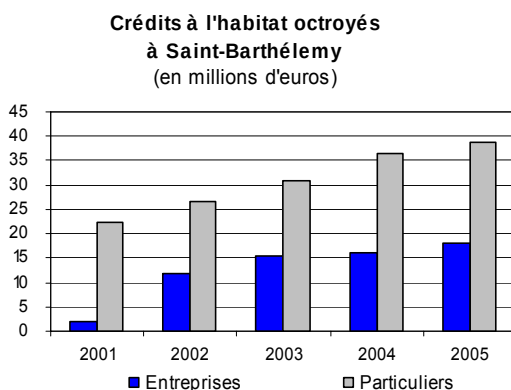
Permis de construire						nombre
	2001	2002	2003	2004	2005*	Var. 2005/2004
Demandes	181	182	252	213	227	6,6%
Logements	83	87	100	85	68	-20,0%
Extension	28	22	28	33	39	18,2%
Autres	20	16	23	23	30	30,4%

*certains dossiers étaient toujours en cours d'instruction à la date de la réalisation de ce rapport.

Source : Service de l'Urbanisme / Mairie de Saint-Barthélemy

3.3 Les crédits à l'habitat

Depuis plusieurs années, l'encours des crédits à l'habitat (53,3 % de l'ensemble des crédits octroyés à Saint-Barthélemy) connaît une croissance régulière. Au 31 décembre 2005, l'encours de ces crédits s'établissait ainsi à 56,7 millions d'euros en hausse de 8,5 % par rapport à 2004. Les crédits octroyés par les établissements de crédit locaux aux particuliers (+6,5 % en 2005) représentaient 68,1 % du total. Les entreprises ont pour leur part augmenté sensiblement leurs investissements immobiliers en 2005 (+12,9 % à 18,1 millions d'euros).



Source : IEDOM

3.4 Les infrastructures

Dans le cadre de la rénovation de son aéroport entamée en fin d'année 2004, la Commune de Saint-Barthélemy a finalisé en 2005 les travaux de réfection de la piste avec la mise en place d'un balisage de nuit en vue de permettre la réalisation des évacuations sanitaires.

La nouvelle capitainerie du port de Gustavia a été achevée, ainsi que la rénovation et l'aménagement du quai d'honneur Charles de Gaulle pour un montant global de près de

¹ Chiffres non définitifs, certains dossiers étant encore en instruction.

2 millions d’euros. En 2006, il est prévu l’extension du quai de dépotage ainsi que le réaménagement du quai Atwater au port de plaisance.

Les travaux portant sur les infrastructures routières ont concerné différentes rues de Gustavia (rue Schoelcher, rue de la Colline et rue du Bord de Mer), avec la mise en souterrain de l’ensemble des réseaux EDF et France Telecom, ainsi que la réfection du réseau d’eau potable et la mise en place d’un réseau d’eaux usées en prévision de la construction d’une station d’épuration sur Gustavia dont l’appel d’offres sera lancé en 2006. D’autres travaux routiers et d’aménagement sont également prévus pour le reste du bourg de Gustavia courant 2006.

En vue d’accueillir le câble numérique dans le cadre du programme GUADELOUPE NUMERIQUE, la Commune a également bâti un local technique à partir duquel les opérateurs internet pourront se connecter.

4. L’EAU

4.1 Ressources et distribution

La Commune de Saint-Barthélemy, comme la Commune de Saint-Martin, connaît un déficit chronique d’eau imputable à une faible pluviométrie et à un manque de ressources naturelles en eau potable (sources et nappes phréatiques : l’île ne disposant ni de rivière ni de ruisseau). Le ravitaillement en eau a cependant été rendu possible par la construction de trois unités de dessalement d’eau de mer dont le fonctionnement est basé sur un procédé de distillation.

Afin d’accroître sa production en eau potable et d’assurer une meilleure qualité de service, la Commune a réalisé en 2005 des travaux de construction d’une unité de production d’une capacité de 800 m³ par jour suivant le procédé d’osmose inverse, technologie plus récente et plus performante. La Collectivité dispose dorénavant d’une capacité de stockage de 2 000 m³ répartis sur quatre unités pour un potentiel de production de 2 400 m³ par jour, couvrant à présent la totalité des besoins de la Commune.

En 2005, la consommation totale de l’île a ainsi progressé de 6,6 % par rapport à 2004. Elle atteint près de 370 000 mètres cube soit une consommation moyenne de 129 mètres cube par an et par abonné.

Rendement du réseau				
	2003	2004	2005	var 05/04
Volume consommé (m³)	345 201	346 162	369 109	6,6%
Nombre de clients	2 615	2 769	2 861	3,3%

Source : Générale des eaux Guadeloupe

4.2 Les modes de gestion

La Commune de Saint-Barthélemy a la charge de l'alimentation en eau de sa population. La gestion de l'eau à Saint-Barthélemy a fait l'objet d'un contrat d'affermage qui lie la société "Générale des eaux" et la Commune pour la distribution de l'eau aux administrés.

A 8,72 euros en moyenne, le prix moyen du m³ d'eau est l'un des plus élevés de l'archipel guadeloupéen après Saint-Martin (8,79 euros le m³), alors que le prix moyen pour le reste de la Guadeloupe (hors Saint-Martin) s'établit à 1,88 euro le m³.

4.3 Le traitement des eaux usées

La Commune de Saint-Barthélemy n'a pas à sa charge l'assainissement des eaux usées et pluviales exceptions faites des bâtiments communaux. Seul le traitement des eaux usées des bâtiments publics (mairie, écoles, collège et hôpital) relève en effet de sa compétence. Le taux de raccordement, représentant le nombre d'équivalents-habitants reliés à une station d'épuration publique, est ainsi de 0 % à Saint-Barthélemy contre 48 % dans l'ensemble de la Guadeloupe et 73 % dans l'hexagone. Dans ce contexte le traitement des eaux usées des particuliers est assuré par des minis stations d'épuration privées.

En 2005, les services de la Commune ont raccordé la nouvelle capitainerie, les logements communaux ainsi que la police municipale.

Par ailleurs, un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) a été adopté en 2005 en vue d'assurer le traitement des eaux usées de l'ensemble du bourg de Gustavia. Des études ont été menées en vue de l'installation d'une station d'épuration de 3 500 Eq/h à Gustavia sur le site de Petit-galet.

§ 4. L'EVOLUTION MONETAIRE

1. ORGANISATION BANCAIRE

1.1 Nombre d'établissements

A la fin de l'exercice 2005, cinq établissements de crédit étaient implantés à Saint-Barthélemy :

- la Banque des Antilles Françaises (BDAF, groupe Financière OCEOR) ;
- la Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFC-AG, Crédit Lyonnais);
- la Banque Nationale de Paris/Paribas - Guadeloupe (BNP Paribas) ;
- la BRED-Banque Populaire ;
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe.

La Société Financière Antilles Guyane (SOFIAG) est représentée localement par la BRED-Banque Populaire.

Il est à noter que deux banques AFB appartiennent à des groupes mutualistes (la BDAF aux Caisses d'Epargne et la BFC-AG au Crédit Agricole).

Nombre d'établissements de crédit

	2001	2002	2003	2004	2005
Etablissements de crédit locaux					
. Banques AFB	3	3	3	3	3
. Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	2	2
. Sociétés financières	1	1	1	1	1
. Institutions financières spécialisées	0	0	0	0	0
Total EC locaux	6	6	6	6	6

Source : IEDOM

Evolution des parts de marché des établissements locaux par réseaux

	2001	2002	2003	2004	2005
Distribution des crédits					
Banques AFB	56,2%	61,6%	57,7%	58,5%	59,6%
Banques Mutualistes	29,8%	28,6%	33,6%	35,1%	35,9%
Sociétés financières	14,0%	9,8%	8,7%	6,4%	4,5%
Collecte des ressources					
Banques AFB	78,8%	77,4%	75,3%	73,6%	69,7%
Banques Mutualistes	21,2%	22,6%	24,7%	26,4%	30,3%

Source : IEDOM

1.2 La densité

A fin 2005, on recensait à Saint-Barthélemy 1 guichet pour 980 habitants¹ contre 1 guichet pour 4 398 habitants en Guadeloupe continentale.

Nombre de guichets

	2001	2002	2003	2004	2005
Banques AFB	4	4	4	4	4
Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	2	2
Total Guichets bancaires	6	6	6	6	6
Banques AFB	4	4	4	4	4
Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	3	3
La Poste	1	1	1	1	1
Total Guichets automatiques	7	7	7	8	8

Source : IEDOM

2. ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité des établissements de crédit à Saint-Barthélemy se caractérise par un excédent des dépôts sur les crédits. En 2005, cet excédent s'est d'ailleurs renforcé pour s'établir à 151,6 millions d'euros, en hausse de 22,0 % sur l'année.

2.1 Les actifs financiers de la clientèle non financière

Au 31 décembre 2005, le total des actifs financiers s'élevait à 258,0 millions d'euros en hausse de 18,9 % sur un an. Cette évolution provient d'une progression de l'ensemble des actifs à l'exception des livrets d'épargne populaire (LEP) et des livrets d'épargne entreprise (LEE) ainsi que des plans d'épargne populaire (PEP) en baisse depuis deux ans. Rappelons qu'il n'est plus possible de souscrire de nouveaux plans d'épargne populaire depuis septembre 2003.

L'essentiel de l'augmentation des actifs financiers de la clientèle est imputable aux placements liquides et à court terme dont la hausse de 21,6 % sur un an explique 48,8 % de l'évolution d'ensemble. Cette progression tient, principalement, à la croissance des dépôts à terme et des comptes sur livrets (respectivement 24,7 % et 19,1 %) qui représentent 98,5 % du total des placements liquides et à court terme. Suivent les dépôts à vue qui ont progressé de 18,3 % et pèsent à hauteur de 46,0 % dans l'évolution des actifs.

L'épargne à long terme continue, pour sa part, de croître de façon plus modérée (+ 2,5 %) avec une hausse de 6,3 % sur l'année de l'encours des plans d'épargne logement.

¹ Recensement INSEE de 1999 : 6 852 habitants

Répartition des actifs financiers par nature de produits au 31 décembre						milliers d'euros
	2001	2002	2003	2004	2005	var. 05/04
Total actifs financiers	218 164	205 136	206 046	216 956	258 002	18,9%
Dépôts à vue	81 849	82 001	94 853	100 318	118 683	18,3%
Placements liquides et à court terme	125 253	111 503	99 303	103 643	125 997	21,6%
Comptes sur livrets	35 334	37 508	48 214	53 233	63 383	19,1%
Comptes épargne logement	369	408	439	428	506	18,2%
Dépôts à terme	88 452	72 682	49 599	48 738	60 763	24,7%
Bons de caisse/Certificats de dépôt	326	21	0	0	0	0,0%
Livrets jeunes	0	4	6	6	6	0,0%
LEP et LEE	96	38	18	45	25	-44,4%
CODEVI	676	842	1 027	1 193	1 314	10,1%
Placements d'épargne à long terme	11 062	11 632	11 890	12 995	13 322	2,5%
Plans d'épargne logement	8 295	8 706	8 746	9 928	10 557	6,3%
Plans d'épargne populaire	2 767	2 926	3 144	3 067	2 765	-9,8%

Source : IEDOM

2.2 Les concours à la clientèle non financière

En 2005, le total des concours attribués à la clientèle par les établissements de crédit locaux s'élevait à 106,4 millions d'euros, en hausse de 14,7 % sur un an. Cette évolution provient principalement des crédits à l'équipement et à l'habitat, en hausse de respectivement 41,0 % et 8,4 %.

Parmi les autres faits marquants de l'année, on notera la bonne tenue des crédits de trésorerie (+ 18,3 %) et le recul des comptes ordinaires débiteurs (- 5,9 %), les créances douteuses étant, pour leur part, restées globalement stables.

L'encours de crédits aux **entreprises** a progressé de 21,2 % sur un an, contribuant à près de trois quarts de la progression d'ensemble des concours. Cette évolution est principalement liée aux importants investissements réalisés par les entreprises ; leurs crédits d'équipement enregistrant en effet une progression de 41,0 % tandis que leurs investissements immobiliers s'inscrivaient en hausse de 12,9 % en glissement annuel. Si le niveau des comptes ordinaires débiteurs s'est réduit d'un tiers au cours de l'exercice 2005, les créances douteuses ont progressé de 5,1 %. On notera par ailleurs que les crédits de trésorerie bien qu'ayant doublé sur la période sous revue, ne représentaient que 0,7 % de l'endettement des entreprises.

Les concours octroyés aux **particuliers** ont pour leur part progressé de 7,8 % sur douze mois à 48,4 millions d'euros. Les crédits à l'habitat (79,9 % du total de leurs concours) et à la consommation (12,8 %) en hausse de respectivement de 6,5 % et 15,4 % sur un an expliquent la majeure partie de l'évolution de leur endettement. A noter que si les ménages ont davantage eu recours à des crédits de trésorerie, ils ont également fortement sollicité leurs découverts en compte. L'encours de leurs comptes ordinaires débiteurs a en effet progressé de 61,8 % en un an. On relèvera en revanche que l'encours des créances douteuses nettes des particuliers est ressorti en baisse de 22,3 % sur la période.

Répartition des concours bancaires au 31 décembre

milliers d'euros

	2001	2002	2003	2004	2005	var. 05/04
Particuliers	29 435	33 279	39 008	44 856	48 368	7,8%
Crédits de trésorerie	4 398	3 478	4 905	5 376	6 206	15,4%
Comptes ordinaires débiteurs	1 367	1 540	1 442	1 131	1 830	61,8%
Crédits à l'habitat	22 389	26 742	31 012	36 311	38 668	6,5%
Autres crédits	120	258	338	305	318	4,3%
Créances douteuses nettes	1 161	1 261	1 311	1 733	1 346	-22,3%
Entreprises	27 618	40 716	45 487	47 906	58 058	21,2%
Crédits de trésorerie	241	164	174	192	380	97,9%
Comptes ordinaires débiteurs	3 810	4 331	3 156	3 044	2 099	-31,0%
Crédits à l'équipement	13 036	16 112	18 364	20 450	28 843	41,0%
Crédits à l'habitat	2 002	11 771	15 554	16 032	18 097	12,9%
Autres crédits	265	460	482	282	331	17,4%
Créances douteuses nettes	8 264	7 878	7 757	7 906	8 308	5,1%
Total	57 053	73 995	84 495	92 762	106 426	14,7%
Crédits de trésorerie	4 639	3 642	5 079	5 568	6 586	18,3%
Comptes ordinaires débiteurs	5 177	5 871	4 598	4 175	3 929	-5,9%
Crédits à l'équipement	13 036	16 112	18 364	20 450	28 843	41,0%
Crédits à l'habitat	24 391	38 513	46 566	52 343	56 765	8,4%
Autres crédits	385	718	820	587	649	10,6%
Créances douteuses nettes	9 425	9 139	9 068	9 639	9 654	0,2%

Source : IEDOM

Section 3

La fiscalité dans les Iles du Nord¹

§ 1. LES ORIGINES DU REGIME FISCAL SPECIFIQUE

Les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, communes de la Guadeloupe, bénéficient d'un régime fiscal particulier dont l'origine tient à leur histoire et à leur emplacement géographique.

HISTORIQUE DE LA FISCALITE

L'adoption par le Conseil privé de la Guadeloupe de l'Arrêté du 11 février 1850 constitue le point de départ du régime spécifique. Ce texte accorde à Saint-Martin des franchises commerciales ainsi que de nombreuses faveurs destinées à encourager l'exploitation des salines, alors seules richesses de l'île. De plus, il est motivé par les difficultés issues de l'isolement des Saint-Martinois et par l'ambition de faire de la partie française de l'île une place commerciale dynamique. Plusieurs arrêtés confirment par la suite la spécificité fiscale de Saint-Martin. Un régime analogue est mis en place à Saint-Barthélemy en 1878.

Un certain désintérêt à l'égard des deux îles se manifeste jusqu'en 1963, date de création de l'arrondissement et d'installation d'une sous-préfecture. En outre, le manque de clarté des textes applicables a laissé s'installer confusion et désaccords.

La Délibération du Conseil Général de la Guadeloupe du 2 juin 1922 instituant l'impôt sur le revenu dans la Colonie ne mentionne pas la question de son application dans les deux dépendances du Nord. En outre, les décrets n° 48-540 et 48-563 du 30 mars 1948 relatifs aux contributions directes et indirectes, sont pris à la hâte. Ils alimentent la confusion juridique qui existe encore aujourd'hui.

Enfin, les Iles du Nord ont dû s'adapter à leur environnement économique très différent de celui de la Guadeloupe. Par l'intermédiaire des îles Vierges américaines, et surtout, de Porto Rico, la partie Nord de l'arc Caraïbe est fortement marquée par le poids de l'économie américaine. Certaines îles de cette « zone dollar » sont des paradis fiscaux traditionnels (Bahamas, Iles Caïman). Presque toutes les autres sont des zones de basse pression fiscale.

¹ Cette note a été réalisée à partir du rapport SENERS (1999) et des renseignements de la Direction des Services Fiscaux de la Guadeloupe et de la Trésorerie des Iles du nord.

§ 2. LE REGIME FISCAL APPLICABLE

1. DROITS DE DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Le Règlement CEE du 12 octobre 1992 entré en vigueur le 1^{er} janvier 1993 a reconnu, à la demande des autorités françaises, l'extraterritorialité des Iles du Nord. La non perception de droits de douane est une pratique coutumière et un principe bien établi en droit qui ne soulève pas de difficulté notable.

L'article 19 de la loi n° 92-676 du 17 juillet 1992 exonère les deux îles du paiement de l'Octroi de Mer. En revanche, elles bénéficient, au titre de cette loi, en tant que communes de Guadeloupe, des ressources provenant de cette recette perçue dans le reste du département.

S'agissant de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'état du droit positif reste aujourd'hui moins clair. Aucun texte ne prévoit précisément son inapplication dans les Iles du Nord. Cependant, dans un souci de cohérence avec les règles en vigueur pour les principaux autres impôts indirects, l'Administration Fiscale a précisé à plusieurs reprises, par notes ou instructions administratives, lettres ministérielles (principalement celles du 3 juillet 1948, 4 décembre 1957, 12 mai 1993 et 2 décembre 1994), que la TVA n'est pas applicable à Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Ces textes se fondent sur le décret n° 48-540 du 30 mars 1948 qui maintient l'exonération de droits indirects dans les deux îles. En revanche, parce qu'instituée par l'article 27 de la loi n° 63-254 du 15 mars 1963 postérieure au décret, l'Administration Fiscale considère que la TVA immobilière est applicable dans les mêmes conditions dans les deux îles qu'en Guadeloupe. La perception de cette taxe fait l'objet de contestations de la part des contribuables.

Les autres droits indirects ne sont pas applicables, en vertu de l'article 12 du décret précité (à l'exception du droit de licence sur les débits de boisson et de la taxe sur les spectacles). Les droits d'enregistrement et assimilés sur les mutations à titre onéreux (ventes...) ou à titre gratuit (donations, successions...) sont en revanche exigibles dans les deux îles au même titre que sur l'ensemble du territoire national.

Enfin, les deux îles perçoivent des taxes indirectes qui leur sont propres :

- le droit de quai ad valorem à Saint-Barthélemy équivalent à 4 % de la valeur marchande des importations et institué par la loi de finances de 1974,
- la taxe additionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules, instituée par la loi de finances rectificative de 1987 au profit de la commune de Saint-Martin,
- la taxe annuelle sur les locations de véhicules instaurée à Saint-Martin par la loi de finances rectificative pour l'année 1990 et fixée à 5 % du prix de la location,
- la taxe de séjour à Saint-Martin équivalente à 5 % du prix des nuitées,

- la loi 2000-1207 met à la disposition des collectivités des Iles du Nord des moyens juridiques leur permettant d'accroître leurs ressources par des recettes nouvelles. C'est ainsi que la commune de Saint-Barthélemy a instauré une taxe sur les carburants de 0,09 euro par litre qui a pris effet le 1^{er} juillet 2001. La commune de Saint-Martin, après plusieurs annulations de ses délibérations, en a fait de même, en instituant par une délibération de son Conseil Municipal en date du 28 janvier 2002, une taxe sur les carburants d'un montant de 0,06 euro par litre. Celle-ci est entrée en vigueur le 1^{er} février 2002. Cette taxe qui est destinée à suppléer celle qui jusqu'à présent était versée par la Région, est recouvrée sur les deux îles par les services de la douane et a pour finalité l'entretien du réseau routier. Elle est encaissée à Saint-Martin depuis le 1^{er} juillet 2002.

2. LES IMPOTS DIRECTS

L'ensemble des impôts directs locaux (taxe foncière sur la propriété non bâtie, taxe foncière sur la propriété bâtie, taxe d'habitation, taxe professionnelle) est exigible dans les deux communes du Nord, ainsi que l'en a jugé le Conseil d'Etat dans un arrêt du 6 mai 1983. Ces impôts sont normalement perçus à Saint-Martin. A Saint-Barthélemy, aucun impôt local n'est collecté, la municipalité n'ayant jamais voté les taux applicables.

Taux des taxes locales appliquées à Saint-Martin pour l'année 2005

	Taux communal	Taux départemental	Taux régional
Taxe foncière sur propriétés non baties	105,88%	23,99%	1,73%
Taxe foncière sur propriétés baties	27,99%	19,03%	3,90%
Taxe d'habitation	18,34%	11,74%	4,40%
Taxe professionnelle	19,11%	9,64%	2,50%

Source : Direction des Services Fiscaux

En matière d'impôts directs nationaux, la situation est plus complexe. Aucun texte n'exonère les contribuables des Iles du Nord de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés. L'article 20 du décret du 30 mars 1948 précise d'une façon générale que « le régime particulier aux dépendances de Saint-Martin et Saint-Barthélemy est maintenu provisoirement en vigueur ». Sur ce fondement, les contribuables des deux îles refusent d'être soumis aux impôts directs nationaux. Les habitants de Saint-Barthélemy invoquent le Traité de rétrocession de l'île signé entre la Suède et la France (10 août 1877) selon lequel la France doit « succéder aux droits et obligations de tous actes régulièrement faits par la couronne de Suède pour la colonie de Saint-Barthélemy ».

Jusqu'en 1985, cette argumentation était admise par l'Administration Fiscale comme en témoigne la quasi-inexistence de contentieux au sujet de l'impôt.

L'arrêt de section du Conseil d'Etat du 22 mars 1985 a infirmé cette interprétation des textes. Il souligne que l'article 20 du Décret précité ne s'applique pas à l'exonération des impôts directs qui résulte d'une situation de fait illégale, et non d'une situation de droit. Il estime que le Traité de rétrocession n'a pas eu pour effet de conférer à Saint-Barthélemy des privilèges fiscaux de la même nature que ceux garantis par un traité international, et donc le régime fiscal applicable à la Guadeloupe est de plein droit applicable à Saint-Barthélemy.

Par conséquent, les prélèvements légalement exigibles sur les deux îles sont ceux applicables sur le territoire national, tempérés par des dispositions spécifiques aux Départements d'Outre-mer contenues dans le Code général des impôts (abattements, défiscalisations...). En outre, un arrêt du Conseil d'Etat du 14 juin 1989 précise que le décret de 1948 ne peut avoir pour effet l'exonération de l'impôt sur les sociétés qui a été institué postérieurement, en décembre 1948. Le raisonnement est aussi valable pour l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

Les taxes spécifiques, telles que la taxe d'apprentissage, la taxe sur les salaires pour les non assujettis à la TVA, les participations des employeurs au développement de la formation professionnelle continue et à l'effort de construction pour les entreprises de plus de 10 salariés, ou encore la taxe sur les voitures de sociétés sont applicables sans restriction.

§ 3. DES REGLES FISCALES DIVERSEMENT ACCEPTEES

Hormis l'héritage suédois de Saint-Barthélemy, les deux îles connaissent des régimes fiscaux similaires. Le recouvrement des impôts montre cependant des situations très différentes.

A Saint-Martin, l'impôt sur le revenu a été collecté au cours de ces vingt dernières années avec le même succès que dans le reste de la Guadeloupe. L'explication en est l'attitude très réaliste de la commune, fortement dépendante de l'amélioration du rendement de la fiscalité locale pour assurer son développement. Le travail pédagogique effectué pour les impôts locaux a aussi porté ses fruits en matière de fiscalité directe nationale. Cependant, certains entrepreneurs contestent l'imposition de la taxe professionnelle. Ils l'estiment incompatible avec le statut de port franc et considèrent que son inexistence dans la partie hollandaise la rend discriminatoire dans la partie française.

Quant aux contribuables de Saint-Barthélemy, ils se refusent en majorité à acquitter les impôts directs nationaux.

Impôts sur le revenu des Iles du Nord	nombre / milliers d'euros				
	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre de déclarants	10 652	11 510	12 060	13 548	13 547
Montant de l'impôt	6 976	6 275	7 126	6 693	6 603

Source : Direction des Services Fiscaux

Impôts sur le revenu de 2004

en euros

	Saint-Barthélemy		Saint-Martin	
	Nombre de déclarants	Montant de l'impôt	Nombre de déclarants	Montant de l'impôt
IR	576	1 241 570	12 971	5 361 423
dont IR avec au moins un BIC*	27	106 470	452	n.d.
dont IR avec au moins un BNC	8	54 102	86	n.d.
CSG	113	462 751	659	130 097
CRDS	113	28 220	660	7 932
Prélèvement social	129	794	659	36 491

Source : Direction des Services Fiscaux

*Bénéfices industriels et commerciaux ** Bénéfices non commerciaux

Outre le peu de consentement à l'impôt, l'éloignement, l'existence de la partie hollandaise sans frontière à Saint-Martin, le poids de l'histoire, la grande mobilité de la population, la présence restreinte des administrations, expliquent les difficultés de l'exercice des missions fiscales. De plus, l'important développement démographique associé à un urbanisme parfois mal maîtrisé à Saint-Martin a aggravé la mauvaise identification des constructions.

Impôts directs locaux à Saint-Martin

(en nombre)

	2001	2002	2003	2004	2005
Taxe professionnelle	4 730	5 556	4 659	4 013	4 171
Taxe d'habitation	6 690	6 373	5 029	7 579	7 735
Taxes Foncières	7 468	7 581	7 671	8 220	8 324

Source : Direction des Services Fiscaux

CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 0

Remarques méthodologiques

L'objectif de ce chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et, d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon la statistique présentée. La notion d'EC local considérée dans la suite du document correspond aux établissements de crédit et assimilés ayant un guichet dans le département. Les EC non installés localement¹ tels qu'étudiés par la suite intègrent les EC n'ayant pas de représentation locale mais dont les encours de crédits sont importants.

Pour ce qui est de l'organisation du secteur bancaire et financier et de son activité (distribution de crédits et collecte de dépôts), le champ des EC retenu (banques et sociétés financières installées localement ou non) pour la production des statistiques permet d'avoir une large vision des intervenants et une bonne couverture de l'activité des EC dans le département.

La production de statistiques relatives à la situation financière des EC, est plus complexe. En effet, certains établissements locaux sont des succursales de banques métropolitaines. Il peut être difficile pour ces cas de distinguer les charges d'exploitation qui résultent de l'activité de l'établissement dans le département (sauf lorsque les activités de back-office, réalisées hors du département, sont refacturées correctement). Aussi, a-t-il été convenu d'aborder cette analyse dans le cadre d'une note transversale pour l'ensemble des DOM et qui sera publiée au début du quatrième trimestre 2006.

Les extractions du Service central des risques (SCR) de la Banque de France permettent de connaître l'évolution de l'endettement global de la clientèle déclaré par établissement de crédit. Il s'agit d'un dispositif de prévention géré sous la responsabilité des autorités monétaires, avec la participation active de l'ensemble de la communauté bancaire. Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises sises dans les DOM directement auprès du SCR de la Banque de France. Afin de tenir compte de la spécificité du tissu économique local, un seuil particulier de déclaration a été retenu pour les DOM, fixé à 45 000 euros par guichet contre 75 000 euros en métropole. A noter que depuis le 1^{er} janvier 2006 ce seuil a été ramené à 25 000 euros pour tous les guichets.

¹ Il s'agit entre autres de l'Agence Française de Développement, de la Caisse des dépôts et consignations, de Dexia, de Natexis Banques Populaires, de la Casden ...

Section 1

Système bancaire et financier

§ 1. LES EVENEMENTS MAJEURS DE L'ANNEE

1. PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

La réorganisation fonctionnelle engagée en 2004 par de nombreux établissements de crédit de la place s'est poursuivie au cours de l'exercice 2005 consécutivement, notamment, à d'importants changements dans l'actionnariat de certaines entités du secteur.

Dans le cadre de l'adossement des Caisses de Crédit Maritime au réseau des Banques Populaires, les Caisses de la Réunion, de la Martinique et de la Guadeloupe ont fusionné pour donner naissance à la « Caisse Générale de Crédit Maritime Outre-mer ».

Cette fusion, entérinée lors de l'assemblée générale du 24 mai 2005 en Guadeloupe s'est formalisée par une prise de participation de la BRED à hauteur de 20 % dans le capital de la Caisse Générale de Crédit Maritime Outre-Mer. Cette dernière dont le siège se situe à la Guadeloupe, a obtenu l'agrément du CECEI le 27 mai 2005.

Suite à une mission qu'il a organisée en fin d'année 2004, le Crédit Lyonnais a racheté la BFCAG à CALYON¹. A compter du 1^{er} juillet 2005, la BFCAG est ainsi devenue filiale à 100 % du Crédit Lyonnais. Le nouvel actionnaire a décidé de conserver l'enseigne BFCAG.

La Banque des Antilles Françaises a repris le 1^{er} juillet 2005 l'agence de Saint-Martin de la Banque des îles de Saint-Pierre et Miquelon. Les deux établissements sont filiales de la financière OCEOR du groupe des Caisses d'Epargne.

Le processus de rattachement des Caisses d'épargne de l'Outre-mer à la CEPACR² s'est poursuivi en 2005. La Caisse d'épargne de la Guadeloupe a ainsi été absorbée en septembre 2005 pour constituer un groupe régional d'agences. Légalement, l'absorption est enregistrée rétroactivement au 1^{er} janvier 2005.

A l'instar de certains établissements de crédit de la place, la SGBA a réalisé la migration de son système informatique vers une plateforme délocalisée. Celui-ci est, en effet, intégré depuis le second trimestre de 2005 à la plateforme de la BFCOI à la Réunion.

¹ Banque de financement et d'investissement du groupe Crédit Agricole.

² Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse Réunion.

2. EVENEMENTS NATIONAUX AYANT EU UN IMPACT DANS LE DEPARTEMENT

Par arrêté du 8 mars 2005, les textes réglementaires interdisant la rémunération des comptes de dépôts à vue ont été abrogés. Un second arrêté signé, le 8 mars 2005, vient préciser les principales stipulations devant figurer dans les conventions de compte de dépôt.

CONVENTION DE COMPTE DE DEPOT

La convention de compte de dépôt doit notamment préciser :

- la durée de la convention,
- les finalités des traitements des données mis en oeuvre par l'établissement de crédit,
- les modalités d'ouverture d'un compte de dépôt,
- les produits et services dont le client bénéficie dans le cadre de la gestion du compte de dépôt,
- les modalités d'obtention, de fonctionnement et de retrait des moyens de paiement,
- les procédures de traitement des incidents de fonctionnement du compte de dépôt et des moyens de paiement,
- les procédures à suivre pour faire opposition à une opération,
- les modalités d'information du client sur les mouvements qui ont affecté son compte,
- les conditions tarifaires applicables à l'ouverture du compte de dépôt, aux autres produits et services proposés par l'établissement bancaire et aux incidents de fonctionnement du compte de dépôt ou des moyens de paiement,
- les dates de valeur lorsqu'elles sont appliquées par l'établissement.

Elle informe en outre sur :

- les conséquences d'une position débitrice non autorisée,
- les conditions dans lesquelles le titulaire du compte en est informé ainsi que le tarif applicable,

- les modalités du découvert autorisé de moins de trois mois,
- les obligations d'information et de confidentialité à la charge du client,
- les modalités de procuration,
- les modalités de fonctionnement d'un compte de dépôt joint, notamment au regard de l'interdiction bancaire,
- les conditions de transfert, de résiliation et de clôture du compte de dépôt (conditions, délais de préavis),
- la possibilité d'obtenir gratuitement les services bancaires de base,
- le sort du compte de dépôt au décès du ou de l'un des titulaires de ce compte,
- l'existence d'un médiateur bancaire.

Sauf si la convention de compte en dispose autrement, toute opération en crédit ou en débit d'un compte de dépôt doit être portée à la connaissance du client à intervalle régulier n'excédant pas un mois.

Enfin, la convention doit mentionner l'existence et les modalités d'accès à un médiateur bancaire ; ce dernier pouvant être saisi gratuitement en cas de litige né de l'application de la convention de gestion du compte de dépôt. Le médiateur est tenu de répondre dans un délai de deux mois à compter de sa saisine. En cas de procédure judiciaire, les conclusions du médiateur ne peuvent être invoquées qu'avec l'accord du client et celui de l'établissement bancaire ou postal.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les activités financières de La Poste sont soumises à la réglementation bancaire et gérées par une nouvelle entité : la Banque Postale qui a obtenu son agrément du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), le 30 novembre 2005. Le principal changement instauré par la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales est, qu'à compter du 1^{er} janvier 2006, les clients peuvent souscrire un emprunt immobilier sans avoir préalablement épargné à La Poste. Cette loi précise que la Banque Postale est désormais autorisée à distribuer des crédits immobiliers sans épargne préalable là où La Poste ne pouvait proposer des prêts immobiliers qu'à des clients disposant d'un plan d'épargne logement (PEL) ou un compte d'épargne logement (CEL).

§ 2. ORGANISATION BANCAIRE

1. TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire et financière de la Guadeloupe s'organise autour de réseaux d'établissements de crédit et assimilés installés localement ou non.

Les établissements locaux se répartissent selon les quatre catégories suivantes, définies en application de l'article L. 511-9 du Code monétaire et financier :

- banques affiliées à l'Association française des banques (AFB) ;
- banques mutualistes et coopératives ;
- sociétés financières ;
- institutions financières spécialisées.

En 2005, le réseau des banques AFB a vu la disparition d'un établissement de crédit à la suite de la reprise de l'agence de Saint Martin de la Banque des îles de Saint-Pierre-et-Miquelon par la Banque Des Antilles Françaises. Par ailleurs, l'intégration de la BRED Cofilease dans le périmètre de recensement de l'IEDOM fait apparaître une société financière supplémentaire parmi les établissements de crédit locaux.

Nombre d'établissements de crédit

	2001	2002	2003	2004	2005
Banques AFB	5	5	5	5	4
Banques mutualistes ou coopératives	5	5	5	5	5
Sociétés financières	6	6	6	5	6
Institutions financières spécialisées	1	1	1	1	1
Total EC locaux	17	17	17	16	16

Source : IEDOM

Il est à noter que deux banques AFB et trois sociétés financières appartiennent à des groupes mutualistes ou coopératifs.

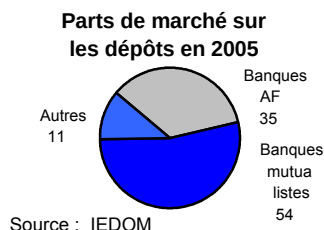
La Poste, établissement de crédit assimilé jusqu'à fin 2005, est soumise à la réglementation bancaire en tant que banque AFB depuis le 1^{er} janvier 2006, date à laquelle le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) lui ayant délivré un agrément sous la dénomination de Banque Postale.

Des établissements non installés localement interviennent également en Guadeloupe depuis l'hexagone et assurent principalement le financement des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. La Caisse des dépôts et consignations (CDC), établissement assimilé non soumis à la loi bancaire, assure pour sa part, essentiellement le financement des collectivités locales et de l'habitat social.

2. REPARTITION DU MARCHE PAR RESEAU

2.1 Les dépôts

Au 31 décembre 2005, l'analyse des parts de marché sur les dépôts met en exergue la prédominance des banques mutualistes et coopératives qui concentrent 53,5% du total des encours. Ce positionnement des banques mutualistes apparaît sur chaque catégorie de dépôt, exceptés les comptes créditeurs à terme où la part de marché des banques AFB atteint 64,1 %.



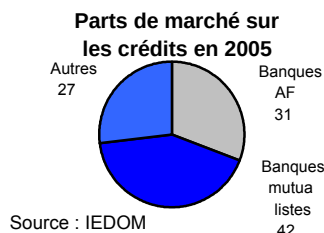
Parts de marché par réseau et catégorie de dépôts

	Comptes ordinaires créditeurs	Comptes d'épargne à régime spécial	Comptes créditeurs à terme	Portefeuilles de valeurs mobilières	Autres dépôts
Banques AFB	42,8%	22,2%	64,1%	38,4%	28,7%
Banques mutualistes	50,5%	55,1%	35,4%	58,6%	71,3%
Autres	6,7%	22,7%	0,5%	3,0%	0,0%

Source : IEDOM

2.2 Les crédits

Les banques mutualistes détiennent également la plus grande part de marché en terme de crédit. Avec 42,2 % des concours octroyés par les établissements de crédit locaux, elles sont en effet en première position devant les banques AFB et les autres établissements qui détiennent respectivement 30,9 % et 26,9 % de parts de marché.



Par type de concours, les banques mutualistes et coopératives occupent une place majeure dans le financement des créances commerciales, des crédits à l'équipement et à l'habitat alors que les banques AFB financent plus de la moitié des découverts et près des trois quarts des « autres crédits », les autres établissements de crédit octroyant, pour leur part, la majeure partie des crédits de trésorerie.

Parts de marché par réseau et catégorie de crédits

	Créances commerciales	Crédits de trésorerie	Crédits d'équipement	Crédits à l'habitat	Comptes ordinaires débiteurs	Crédit-bail	Autres crédits	Créances douteuses brutes
Banques AFB	28,9%	15,3%	24,1%	29,8%	51,3%	21,8%	72,7%	34,6%
Banques mutualistes	71,1%	34,3%	63,5%	54,0%	44,7%	0,0%	22,7%	14,6%
Autres	0,0%	50,4%	12,3%	16,3%	4,1%	78,2%	4,6%	50,8%

Source : IEDOM

§ 3. DENSITE DU SYSTEME BANCAIRE

1. NOMBRE DE GUICHETS

A fin décembre 2005, 103 guichets bancaires étaient référencés dans le département, soit 2 de moins qu'en 2004. Le taux d'équipement de la Guadeloupe est ainsi d'un guichet pour 4 398 habitants¹. A la même date, ce taux était de 1 guichet pour 4 072 habitants à la Martinique et 1 guichet pour 2 260 habitants dans l'hexagone.

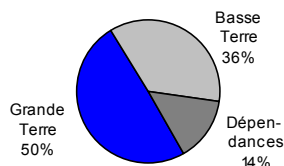
Nombre de guichets

	2001	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
Banques AFB	42	41	41	38	38	0,0%
Banques mutualistes ou coopératives	58	63	68	67	65	-3,0%
Total Guichets bancaires	100	104	109	105	103	-1,9%
Nb d'habitants par guichet bancaire	4 222	4 181	4 026	4 213	4 398	4,4%

Source : IEDOM

Au 31 décembre 2005, 256 distributeurs automatiques de banques étaient recensés en Guadeloupe, soit 17 de plus qu'en 2004. A la même date, le département comptait un DAB/GAB pour 1 769 habitants par contre 1 320 habitants par guichet automatique en France hexagonale.

Répartition des DAB/GAB par zone géographique



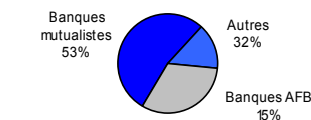
	2001	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
Banques AFB	59	58	66	67	74	10,4%
Banques mutualistes ou coopératives	116	112	116	121	125	3,3%
La Poste	38	42	46	51	57	11,8%
Total	213	212	228	239	256	7,1%
Nb d'habitants par guichet automatique	1 982	2 051	1 924	1 851	1 769	-4,4%

Source : IEDOM

2. NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

En 2005, 1 140 926 comptes étaient ouverts dans les établissements de crédit installés dans le département, soit une hausse de 1,4 % sur un an. On dénombrait ainsi 252 comptes pour 100 habitants à la Guadeloupe contre 302 à la Martinique et 354 comptes pour 100 habitants en Métropole.

Répartition des comptes bancaires par réseaux en 2005



Source : IEDOM

¹ Estimation INSEE au 1^{er} janvier 2005 : 453 028 habitants

Les comptes de dépôts à vue et les comptes sur livrets affichent une hausse de respectivement 2,9 % et 2,0 % sur un an alors que le nombre de comptes et plans d'épargne-logement reste stable (- 0,1 %). Les comptes à terme et les plans d'épargne populaires demeurent pour leur part, orientés à la baisse depuis plusieurs exercices (respectivement - 17,1 % et - 10,6 %). Rappelons qu'il n'est plus possible de souscrire de nouveau plan d'épargne populaire depuis le 25 septembre 2003. Cette évolution réglementaire devrait profiter à d'autres produits d'épargne à long terme et notamment aux produits d'assurance-vie.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle						
Nature de comptes	2001*	2002*	2003*	2004*	2005	Var.05/04
Dépôts à vue	304 855	313 767	326 320	343 054	353 158	2,9%
Dépôts à terme	29 054	35 428	33 671	31 958	26 479	-17,1%
Comptes sur livrets	582 500	578 931	605 513	637 252	650 293	2,0%
-Livrets A et Bleu	347 889	341 333	358 832	362 649	351 924	-3,0%
-Livrets ordinaires	135 321	133 552	129 194	131 462	139 976	6,5%
-Livrets jeunes	34 076	35 793	40 514	51 322	56 003	9,1%
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	14 595	16 099	20 210	24 992	27 536	10,2%
-Codevi	50 619	52 154	56 763	66 827	74 854	12,0%
Autres comptes à régime spécial	1 561	1 648	1 720	1 770	2 188	23,6%
Epargne-logement	82 726	86 006	86 972	90 051	89 928	-0,1%
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	30 979	31 112	30 517	31 745	32 215	1,5%
-Plans d'épargne-logement (PEL)	51 747	54 894	56 455	58 306	57 713	-1,0%
Plan d'épargne populaire (PEP)	13 428	13 466	23 734	21 119	18 880	-10,6%
Total	1 014 124	1 029 246	1 077 930	1 125 204	1 140 926	1,4%

Source : IEDOM

*Données rectifiées

3. NOMBRE DE CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Le nombre de cartes en circulation (482 123) dans le département a augmenté de 7,5 % en 2005. Cette hausse est quasi-exclusivement due à la progression des cartes de paiement (+ 14,1 % en variation annuelle), le nombre de cartes de retrait étant, pour sa part, resté stable (+ 0,5 %).

Nombre de cartes bancaires						
	2001	2002	2003	2004*	2005	Var. 05/04
Nb de cartes bancaires en circulation	285 917	301 859	310 025	448 279	482 123	7,5%
dont Cartes de retrait	107 795	118 748	92 976	215 827	216 996	0,5%
dont Cartes de paiement	178 122	183 111	217 049	232 452	265 127	14,1%

Source : IEDOM

* Données rectifiées

Il est rappelé que la forte progression en 2004 des cartes de retrait provient de la délivrance par La Poste de cartes de retrait sur le livret A.

§ 4. RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2005, l'effectif des établissements de crédit s'établissait à 1 724 agents, en légère baisse sur un an (- 0,9 %).

Effectifs des établissements de crédit locaux

	2001	2002	2003	2004*	2005	Var.05/04
Banques AFB	794	812	803	804	762	-5,2%
Banques mutualistes	752	748	737	771	781	1,3%
Autres	176	167	174	164	181	10,4%
Total	1722	1727	1714	1739	1724	-0,9%

Source : IEDOM

*Données rectifiées

Cette relative stabilité masque cependant des disparités selon les réseaux. L'effectif des banques AFB a en effet diminué de 5,2 % alors que le personnel des « autres établissements » a sensiblement augmenté (+ 10,4 %) et celui des banques mutualistes ou coopératives a progressé de 1,3 %. Par ailleurs, certains établissements ont utilisé le dispositif des « congés solidarité » pour rajeunir leurs équipes.

Section 2

L'activité des établissements de crédit

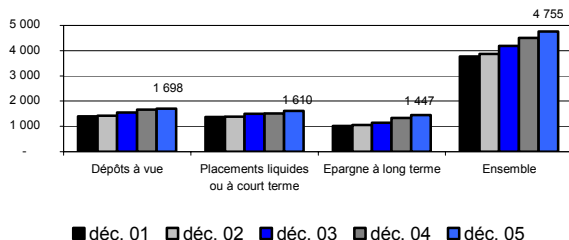
§ 1. LES ACTIFS FINANCIERS DE LA CLIENTELE

1. ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

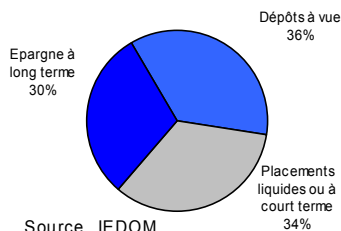
Au 31 décembre 2005, le total des actifs financiers de la clientèle des établissements de crédit du département s'élevait à 4,75 milliards d'euros, en hausse de 5,7 % sur un an.

Cette évolution des ressources des établissements de crédit locaux est essentiellement le fait de l'épargne à long terme (1,45 milliard d'euros, soit 30,4 % du total des actifs) et, dans une moindre mesure, des placements liquides et à court terme (1,61 milliard d'euros, soit 33,9 % des actifs), en progression de respectivement 8,3 % et 6,8 % au cours de l'année 2005. Les dépôts à vue ont pour leur part enregistré une croissance plus modérée de 2,5 % pour atteindre 1,70 milliard d'euros.

Evolution des actifs par nature
(en millions d'euros)



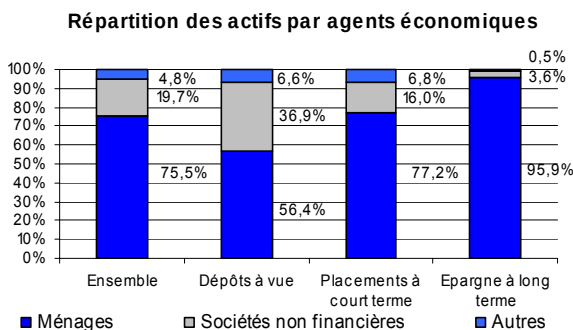
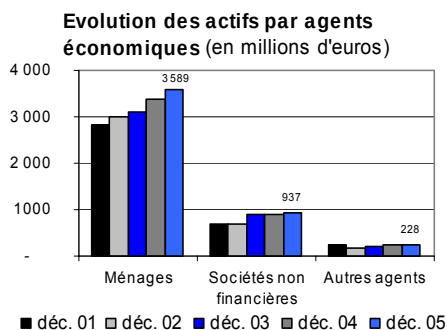
Répartition des actifs par nature
au 31/12/2005



Source : IEDOM

Au nombre des évolutions enregistrées au cours de l'année 2005 figure notamment la diminution des taux de rémunération de l'épargne réglementée. Au 1^{er} août, les taux des livrets (livrets A et bleu, Codevi et livrets d'épargne populaire) et des comptes d'épargne logement ont effectivement été revus à la baisse de 0,25 point. L'année 2005 a également été marquée par une évolution très favorable des indices boursiers, confirmant la tendance qui prévaut depuis la fin de l'année 2002. En augmentation de 7,4 % en 2004, le CAC40 a effectivement progressé de 23,4 % au cours de l'année 2005 contre + 21,3 % pour l'Euro Stoxx 50 et + 1,1 % pour le Dow Jones. Dans ce contexte, la quasi-totalité des produits d'épargne, qu'ils soient à court, moyen ou long terme est orientée à la hausse.

Seuls les plans d'épargne populaire, pour lesquels aucune souscription nouvelle n'est possible depuis le 25 septembre 2003, et les obligations ont enregistré une diminution de leurs encours (respectivement -3,4 % et -8,1 %).



Par agents économiques, l'évolution des actifs financiers des établissements de crédit du département s'explique essentiellement par l'augmentation de l'épargne des ménages qui concentre 75,5 % de la collecte. Au cours de l'année 2005, les placements des ménages se sont effectivement inscrits en progression de 6,7 % à 3,59 milliards. Sur la même période, les actifs des sociétés non financières (19,7 % des dépôts) et des autres agents économiques (4,8 % des actifs collectés) ont augmenté de respectivement 3,0 % et 0,9 %.

2. EVOLUTION PAR NATURE

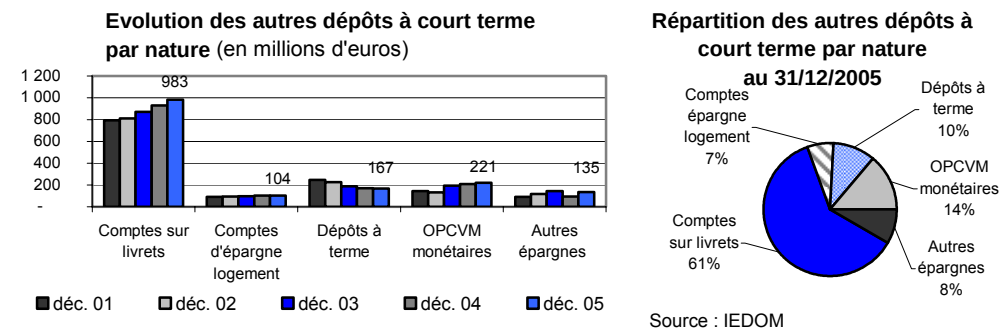
En 2005, le total des **dépôts à vue** s'élevait à 1,7 milliard d'euros, enregistrant ainsi une hausse de 2,5 % contre 7,3 % un an auparavant. Cette évolution provient principalement des ménages dont l'encours des comptes ordinaires créditeurs a progressé de 5,6 % sur un an, alors que celui des entreprises n'a crû que de 2,2 % (+ 0,9 % pour les autres agents économiques).

Les **placements liquides et à court terme**, dont la progression avait ralenti en 2004 (+ 1,0 % après 8,3 % en 2003), ont retrouvé en 2005 un niveau de croissance soutenu (+ 6,8 %) en dépit de la baisse de leurs conditions de rémunération. Cette évolution tient tant à la croissance des comptes d'épargne à régime spécial qu'à celle des placements indexés sur les taux du marché (respectivement + 6,1 % et + 8,4 %).

Si l'ensemble des produits d'épargne à régime spécial était orienté à la hausse en 2005, on retiendra l'évolution des livrets ordinaires et des livrets A et bleu, qui bien que n'ayant progressé que de respectivement 6,4 % et 4,4 % en un an, ont contribué à plus de 67 % à la croissance en valeur des comptes d'épargne à régime spécial. Les comptes d'épargne logement, dont le taux de rémunération a été ramené à 1,25 % le 1^{er} août 2005 (contre 1,50 % auparavant), ont pour leur part enregistré une progression plus modérée (+ 1,6 % en un an).

La croissance des placements à court terme indexés sur les taux du marché provient, quant à elle, de l'évolution de l'ensemble des produits de la gamme. Les OPCVM monétaires

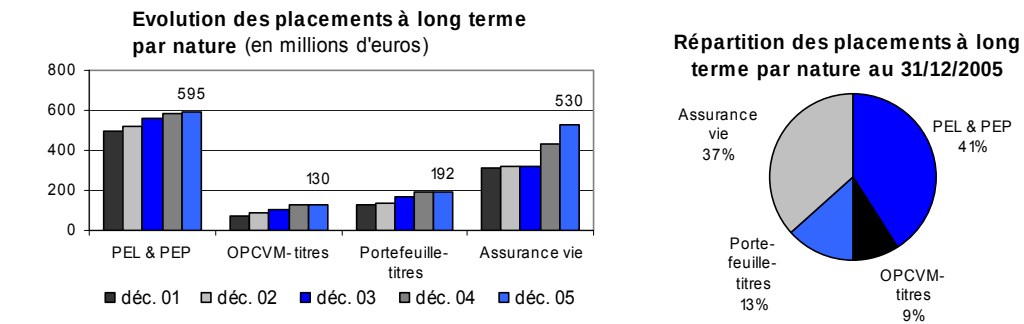
ont en effet progressé de 5,3 %, les comptes à terme de 5,8 % et les titres de créances négociables de 44,7 %. Il convient néanmoins de rappeler que ces derniers ont profité d'un effet de base positif, leur encours ayant effectivement chuté de 65 % au cours de l'année 2004, consécutivement, notamment, à la grève des dockers du port de Jarry.



Avec un total de 1,45 milliard d'euros, les **placements à long terme**, ont progressé de 8,3 % sur un an. Cette évolution est essentiellement due à l'accroissement de l'encours d'assurance vie des ménages (+ 22,8 % en un an), des plans d'épargne logement (+3,2 %) et dans une moindre mesure, des portefeuilles actions (+17,7 %).

L'analyse de l'évolution des contrats d'assurance vie détenus par des ménages résidents à la Guadeloupe auprès des établissements bancaires locaux n'est possible que depuis le 31 décembre 2004, date à partir de laquelle l'agence IEDOM de Pointe-à-Pître a pu collecter les informations de l'ensemble des établissements de la place. En revanche, les données disponibles depuis confirment que, comme en métropole, l'assurance vie constitue le produit d'épargne à long terme privilégié par les ménages. Il représente en effet 36,6 % de l'épargne à long terme. A noter qu'un amendement concernant la réglementation de l'assurance vie a été voté le 13 juillet 2005. Il offre désormais aux souscripteurs la possibilité de transformer leur contrat monosupport en euros (contrats prudents investis pour l'essentiel en obligations) en multisupport diversifié (contrats plus risqués investis pour l'essentiel en actions) sans perdre l'antériorité fiscale de leur placement.

Enfin, seul le portefeuille obligataire s'inscrit en repli sur la période sous revue. Il s'élève en effet à 128,4 millions d'euros, en baisse de 8,1 % en un an, ne représentant ainsi que 8,9 % de l'épargne à long terme contre 10,5 % un an plus tôt.



3. TABLEAU DES DONNEES

Ensemble des actifs de la clientèle

en millions d'euros	31/12/01	31/12/02	31/12/03	31/12/04	31/12/05	Var. 05/04
Sociétés non financières	703	683	905	910	937	3,0%
Dépôts à vue	468	447	575	614	627	2,2%
Placements liquides ou à court terme	210	212	282	242	258	6,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	2	1	2	2	2	14,5%
Placements indexés sur les taux de marché	209	211	280	240	256	6,6%
dont Comptes créditeurs à terme	106	92	75	79	80	0,9%
dont OPCVM monétaires	72	59	108	128	128	-0,1%
dont Certificats de dépôts	30	60	96	34	49	44,8%
Epargne à long terme	25	23	49	54	52	-4,2%
dont OPCVM non monétaires	6	10	29	37	32	-13,9%
Particuliers	2 826	3 005	3 090	3 363	3 589	6,7%
Dépôts à vue	825	893	868	907	958	5,6%
Placements liquides ou à court terme	1 028	1 089	1 137	1 186	1 243	4,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	884	905	969	1 033	1 087	5,3%
dont Livrets ordinaires	351	360	394	422	449	6,5%
dont Livrets A et bleu	353	352	359	368	384	4,4%
dont livrets jeunes	6	10	11	12	13	6,5%
dont Livrets d'épargne populaire	31	34	45	55	59	6,7%
dont CODEVI	53	57	62	72	77	6,4%
dont Comptes d'épargne logement	53	94	98	103	104	1,6%
Placements indexés sur les taux de marché	145	184	168	153	156	1,8%
dont OPCVM monétaires	57	58	67	70	77	10,3%
dont Comptes créditeurs à terme	92	121	97	80	77	-4,9%
Epargne à long terme	973	1 023	1 085	1 270	1 388	9,3%
Plan d'épargne logement	394	417	449	477	493	3,2%
Plan d'épargne populaire	104	103	106	104	100	-4,7%
Autres comptes d'épargne	2	1	2	3	3	0,0%
Porte-feuilles titres	127	134	142	165	169	2,4%
OPCVM non monétaires	68	77	68	89	94	5,6%
Contrats d'assurance-vie	279	292	317	431	530	22,8%
Autres agents	245	178	191	226	228	0,9%
Dépôts à vue	102	85	101	135	113	-16,5%
Placements liquides ou à court terme	128	80	76	79	109	38,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	9	9	11	17	27	59,3%
Placements indexés sur les taux de marché	119	71	66	62	82	32,1%
Epargne à long terme	15	13	13	12	7	-45,5%
Total actifs financiers	3 774	3 866	4 186	4 500	4 755	5,7%
Dépôts à vue	1 394	1 426	1 544	1 656	1 698	2,5%
Placements liquides ou à court terme	1 367	1 381	1 495	1 507	1 610	6,8%
Epargne à long terme	1 013	1 059	1 147	1 336	1 447	8,3%

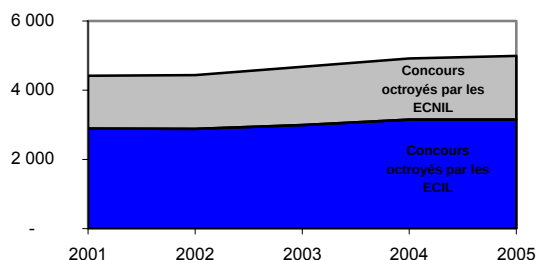
Source : IEDOM

§ 2. LES CONCOURS A LA CLIENTELE NON FINANCIERE

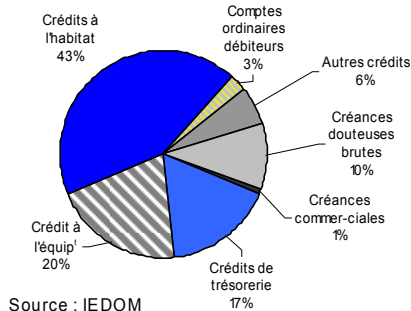
1. ENSEMBLE DES CONCOURS

Au 31 décembre 2005, le total des concours octroyés à la clientèle résidente recensés par l'IEDOM s'élevait à 5,3 milliards d'euros, en hausse de 7,8 % sur un an. L'exploitation des statistiques monétaires établies par l'IEDOM, sur la base des données comptables des établissements de crédit, permet d'évaluer à près de 35 % (soit environ 1,86 milliard d'euros) le poids des concours financés par des établissements de crédit non installés localement (ECNIL)¹. L'analyse des données de la centrale des risques de la Banque de France met par ailleurs en évidence le financement des collectivités publiques (0,4 milliard d'euros) et du logement social (1,0 milliard d'euros) par les ECNIL.

Concours bancaires consentis
(millions d'euros)

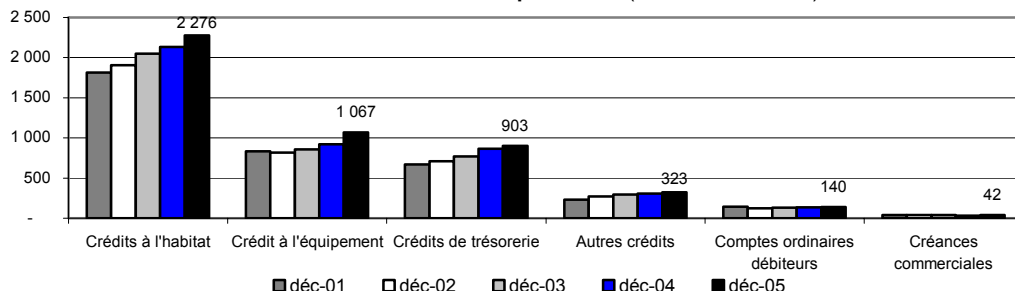


Répartition des concours par nature



Par nature de crédit, cette évolution globale des concours de la clientèle résidente tient essentiellement à la progression de 146 millions d'euros des crédits à l'équipement (+ 15,9 %), à la croissance de 145 millions d'euros des crédits à l'habitat (+ 6,8 %) et, dans une moindre mesure, des crédits de trésorerie (+ 37 millions d'euros).

Evolution des concours sains par nature (en millions d'euros)

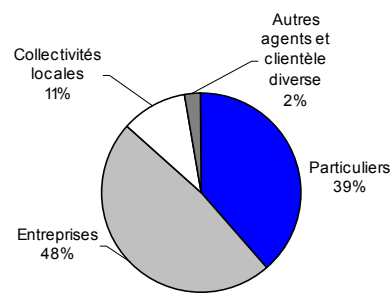


Source : IEDOM

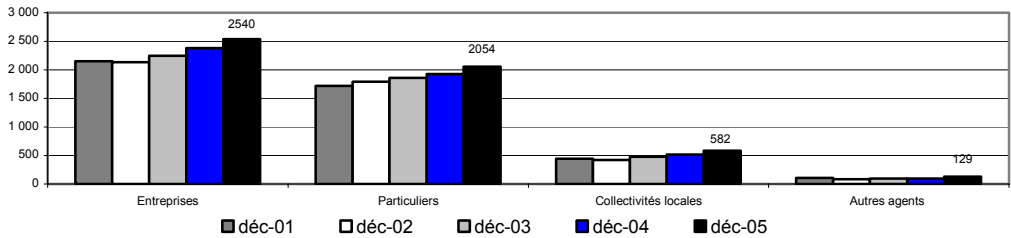
¹ La collecte des informations comptables des établissements de crédit hors place est non exhaustive.

Une analyse de l'évolution par agents économiques montre que les financements des établissements de crédit ont majoritairement bénéficié aux entreprises qui concentrent 48,0 % des concours bancaires bruts puis aux ménages qui reçoivent 39,0 % des prêts, le reste de la clientèle concentrant 13 % des crédits.

Répartition des concours bruts par agents économiques



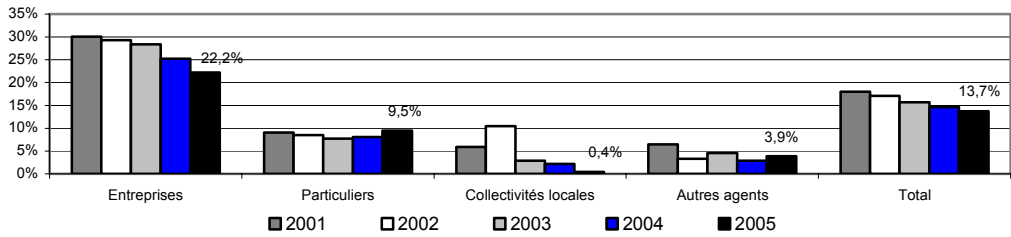
Evolution des concours bruts par agents économiques (en millions d'euros)



Source : IEDOM

Le taux de créances douteuses supporté par les établissements de crédit installés localement a globalement baissé d'un point en 2005 mais reste cependant à un niveau relativement élevé (13,7 %). A titre de comparaison, ce chiffre était de 3,5 % en métropole.

Evolution du taux de créances douteuses des EC locaux

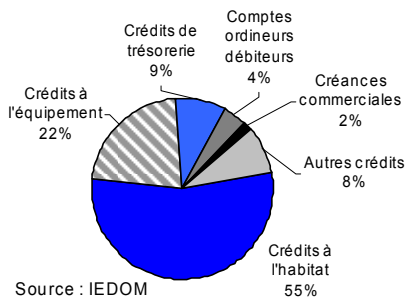


Source : IEDOM

2. CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

Au 31 décembre 2005, le total des concours bruts aux entreprises s'élevait à 2,54 milliards d'euros, en hausse de 6,7 % en glissement annuel, sous l'effet notamment de la hausse de 14,4 % sur un an des **crédits à l'équipement**. A fin 2005, ils s'établissaient à 486,3 millions d'euros. Ces statistiques doivent être mises en perspective avec les importants investissements réalisés en fin d'année, en particulier dans le transport maritime avec l'acquisition de nouveaux bateaux, et la communication avec le projet d'installation du câble optique sous-marin.

Répartition des concours sains aux entreprises par nature



L'année 2005 a vu la poursuite de la croissance des **crédits à l'habitat** dont l'encours a augmenté de 6,7 % sur un an. Cette évolution est corroborée d'une part, par les statistiques du CONSUEL dont les attestations sur les locaux commerciaux et industriels se sont inscrites en hausse de 46,2 % et, d'autre part, par celles de la DDE avec une augmentation de 14,0 % des permis de construire octroyés aux entreprises en 2005. Comme mentionné précédemment, on rappellera qu'une grande partie des crédits à l'habitat (environ 40,0 %) est octroyée par les ECNIL aux bailleurs sociaux.

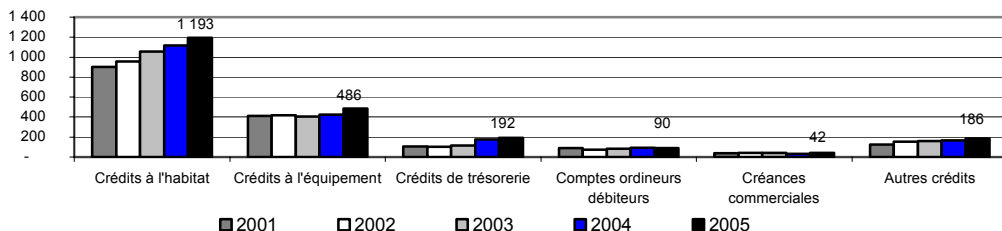
Les **crédits d'exploitation** ont, pour leur part, enregistré une progression de 6,5 % sur un an pour s'inscrire à 348,2 millions d'euros. Cette évolution provient principalement des crédits de trésorerie et des créances commerciales en hausse de respectivement 8,4 % et 28,3 % en glissement annuel alors que les découverts ont reculé de près de 4,0 %.

Les statistiques monétaires sont cohérentes avec les opinions exprimées par les chefs d'entreprises dans les enquêtes de conjoncture de l'IEDOM qui font état de tensions sur la trésorerie des sociétés à la suite de la grève des dockers du port de Jarry.

Enfin, l'encours de **créances douteuses** des entreprises a continué de diminuer pour le quatrième exercice consécutif. Au 31 décembre 2005, il s'établissait à 350 millions d'euros¹ (- 4,3 % sur un an), dont 300 millions concernaient les établissements de crédit locaux. Le taux de créances douteuses des crédits aux entreprises s'est inscrit dans la même dynamique, passant de 22,2 % en 2001 à 13,8 % en fin d'année 2005. L'évolution la plus marquante concerne les établissements de crédit locaux, dont le portefeuille s'est très nettement assaini, le taux de créances douteuses sur les entreprises ressortant en amélioration de près de 8 points. Il demeure cependant très supérieur à celui de la métropole soit 22,2 % contre 4,7 %.

¹ La collecte des déclarations des créances douteuses des établissements de crédit hors place n'est pas exhaustive.

Evolution des concours sains aux entreprises (en millions d'euros)



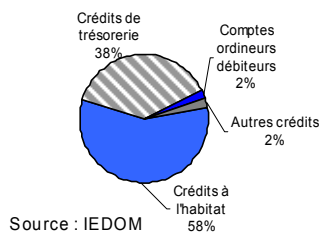
Source : IEDOM

3. CONCOURS CONSENTIS AUX MENAGES

Avec un total de près de 2,06 milliards d'euros au 31 décembre 2005, les concours bruts des ménages, principalement composés de crédits à l'habitat (58,0 % du total des concours sains) et de crédits à la consommation (38,0 % de l'encours sain), ont progressé de 6,6 % en glissement annuel.

L'investissement immobilier des ménages, toujours stimulé par le faible niveau des taux d'intérêt et la durée des emprunts, a largement contribué à cette évolution. L'encours des **crédits à l'habitat** a en effet progressé de 6,9 % à 1,08 milliard d'euros dont 85,0 % ont été financés par des établissements de crédit installés localement. Les statistiques du CONSUEL relatives aux attestations sur les logements des particuliers (+ 12,7 % en 2005), le nombre de permis de construire délivrés par la DDE pour les logements (en progression de 8,0 % sur un an) et l'évolution des surfaces constructibles autorisées (+ 5,0 % en 2005) confirment la bonne tenue des investissements immobiliers des ménages au cours de l'année.

Répartition des concours sains aux ménages par nature

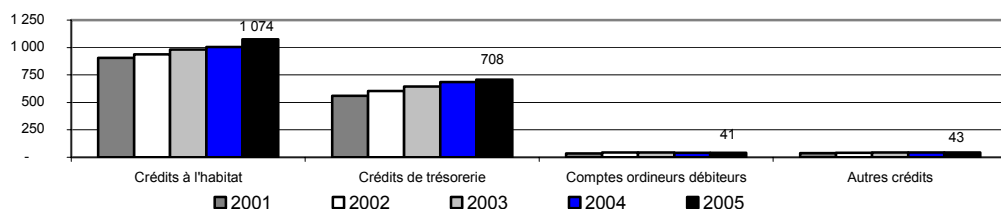


Source : IEDOM

Les **crédits à la consommation** des ménages, constitués à 90,3 % de crédits de trésorerie ont, en revanche, enregistré une croissance plus modérée (+ 3,1 % en un an à 783,8 millions d'euros contre + 5,3 % en 2004).

La hausse sensible des créances douteuses des ménages (+ 22,3 % en un an) provient essentiellement du déclassement comptable de certains concours entrepris par un établissement de crédit de la place. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la politique d'assainissement de son portefeuille. Le taux de créances douteuses des ménages est ainsi passé de 8,1 % en décembre 2004 à 9,5 % un an plus tard (contre 3,6 % en métropole).

Evolution des concours sains aux particuliers (en millions d'euros)

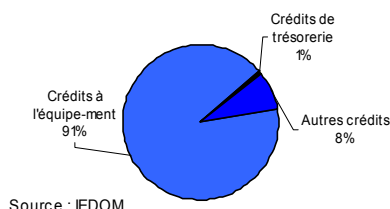


Source : IEDOM

4. CONCOURS CONSENTIS AUX COLLECTIVITES LOCALES

Au 31 décembre 2005, la dette brute des collectivités locales s'établissait en hausse de 12,7 % sur un an à 581,5 millions d'euros. L'essentiel de cette augmentation est lié à l'évolution du périmètre de la collecte des données de l'IEDOM à la suite de l'absorption d'un établissement de crédit local par un établissement métropolitain¹. L'analyse des données de la centrale des risques de la Banque de France permet d'estimer le financement des collectivités publiques par les ECNIL à 400,0 millions d'euros.

Répartition des concours sains aux collectivités locales par nature



Source : IEDOM

A périmètre constant, l'encours de crédits sains aux collectivités locales est resté stable au cours de l'exercice 2005 (+ 0,4 %).

La hausse sensible des encours douteux (de 4,0 à 11,0 milliards d'euros) est assez révélatrice des difficultés financières rencontrées par certaines collectivités du département, leur taux de créances douteuses ne représentant, toutefois, que 2,0 % des concours bruts qui leurs sont octroyés.

5. CONCOURS CONSENTIS AUX AUTRES AGENTS ECONOMIQUES

Au 31 décembre 2005 l'endettement total brut des autres agents (essentiellement les administrations hors collectivités locales) s'élevait à 128,5 millions d'euros, soit une hausse de 33,8 % en variation annuelle. Il s'agit principalement de crédits à l'équipement (46,4 %) qui progressent de 40,7 % et des autres crédits (36,5 %) en augmentation de 22,5 % sur un an.

¹ Avant cette fusion, les données comptables de cet établissement de crédit échappaient au dispositif de collecte de l'IEDOM.

6. TABLEAUX DE DONNEES

Concours de caractère bancaire (ensemble des établissements de crédit)

Montants en millions d'euros en fin de mois						Structure	Var.
	déc 01	déc 02	déc 03	déc 04	déc 05	déc.05	1 an
Entreprises							
Crédits d'exploitation	246	236	262	327	348	6,6%	6,5%
-Créances commerciales	38	41	41	33	42	0,8%	28,3%
-Crédits de trésorerie	106	104	116	177	192	3,6%	8,4%
-Comptes ordinaires débiteurs	91	75	82	94	90	1,7%	-3,9%
-Affacturage	11	17	23	23	24	0,5%	4,0%
Crédits d'investissement	463	477	470	501	576	10,9%	15,0%
-Crédits à l'équipement	412	418	406	425	486	9,2%	14,4%
-Crédit-bail	51	59	64	76	90	1,7%	18,5%
Crédits à l'habitat	903	958	1 056	1 118	1 193	22,5%	6,7%
Autres crédits	63	77	75	68	72	1,4%	5,4%
Encours sain	1 674	1 748	1 862	2 015	2 190	41,3%	8,7%
Créances douteuses brutes	477	387	384	365	350	6,6%	-4,3%
Encours total	2 152	2 135	2 246	2 380	2 540	47,9%	6,7%
Ménages							
Crédits à la consommation	625	677	722	760	784	14,8%	3,1%
-Crédits de trésorerie	562	605	644	686	708	13,4%	3,2%
-Comptes ordinaires débiteurs	35	43	44	41	41	0,8%	0,9%
-Crédit-bail	28	30	34	33	34	0,7%	5,0%
Crédits à l'habitat	905	938	982	1 004	1 074	20,2%	6,9%
Autres crédits	10	11	10	10	9	0,2%	-9,7%
Encours sain	1 541	1 627	1 715	1 774	1 866	35,2%	5,2%
Créances douteuses brutes	178	166	146	153	187	3,5%	22,3%
Encours total	1 719	1 793	1 861	1 927	2 054	38,7%	6,6%
Collectivités locales							
Crédits d'exploitation	1	0	9	1	3	0,1%	93,3%
-Crédits de trésorerie	1	0	9	1	3	0,0%	89,8%
Crédits à l'équipement	389	369	419	454	522	9,8%	14,9%
Autres crédits	40	41	47	57	47	0,9%	-17,8%
Encours sain	429	410	475	512	571	10,8%	11,5%
Créances douteuses brutes	14	9	4	4	11	0,2%	186,8%
Encours total	443	420	479	516	581	11,0%	12,7%
Autres agents							
Comptes ordinaires débiteurs	18	4	5	3	9	0,2%	235,3%
-Crédits de trésorerie	1	3	1	2	0	0,0%	-78,7%
Crédit à l'équipement	32	30	34	42	60	1,1%	40,7%
Crédits à l'habitat	7	9	9	9	9	0,2%	-1,5%
Autres crédits	29	38	43	38	47	0,9%	22,5%
Encours sain	87	83	92	94	125	2,4%	32,4%
Créances douteuses brutes	5	2	3	2	4	0,1%	102,7%
Encours total	92	85	95	96	129	2,4%	33,8%
TOTAL							
Crédits d'exploitation	247	236	271	328	351	6,6%	6,9%
Crédits d'investissement	884	876	923	997	1 157	21,8%	16,1%
Crédits à l'habitat	1 815	1 905	2 048	2 132	2 276	42,9%	6,8%
Autres crédits	786	852	902	938	968	18,2%	3,2%
Encours sain	3 732	3 868	4 144	4 395	4 752	89,6%	8,1%
Créances douteuses brutes	674	564	537	524	551	10,4%	5,2%
Encours total	4 406	4 432	4 680	4 919	5 303	100,0%	7,8%

Conours de caractère bancaire (établissements de crédit installés localement)

Montants en millions d'euros en fin de mois						Structure	Var.
	déc 01	déc 02	déc 03	déc 04	déc 05	déc 05	1 an
Entreprises							
Crédits d'exploitation	245	250	261	307	325	9,4%	6,0%
Créances commerciales	39	41	41	33	42	1,2%	28,3%
Crédits de trésorerie	104	118	115	157	169	4,9%	7,5%
Comptes ordinaires débiteurs	91	75	82	94	90	2,6%	-3,9%
Affecturage	11	17	23	23	24	0,7%	4,0%
Crédits d'investissement	451	459	452	484	542	15,7%	12,0%
Crédits à l'équipement	400	400	388	408	452	13,1%	10,8%
Crédit-bail	51	59	64	76	90	2,6%	18,5%
Crédits à l'habitat	58	62	70	86	113	3,3%	32,3%
Autres crédits	116	74	71	65	69	2,0%	5,6%
Encours sain	870	844	854	941	1 049	30,3%	11,4%
Créances douteuses brutes	374	349	338	317	300	8,7%	-5,4%
Encours total	1 244	1 193	1 192	1 258	1 349	38,9%	7,2%
Ménages							
Crédits à la consommation	580	611	670	706	727	21,0%	3,0%
Crédits de trésorerie	516	539	592	632	652	18,8%	3,1%
Comptes ordinaires débiteurs	36	43	44	41	41	1,2%	0,9%
Crédit-bail	28	30	34	33	34	1,0%	5,0%
Crédits à l'habitat	742	768	799	851	910	26,3%	7,0%
Autres crédits	3	10	9	9	8	0,2%	-8,1%
Encours sain	1 325	1 389	1 478	1 566	1 646	47,5%	5,1%
Créances douteuses brutes	133	130	124	138	172	5,0%	25,0%
Encours total	1 458	1 519	1 602	1 703	1 818	52,5%	6,7%
Collectivités locales							
Crédits d'exploitation	1	0	9	1	3	0,1%	93,3%
Crédits de trésorerie	1	0	9	1	3	0,1%	89,8%
Comptes ordinaires débiteurs	0	0	0	0	0	0,0%	1733,3%
Crédits à l'équipement	96	88	112	120	194	5,6%	62,2%
Autres crédits	0	0	0	0	0	0,0%	21,7%
Encours sain	97	88	121	121	197	5,7%	62,4%
Créances douteuses brutes	6	10	4	3	1	0,0%	-72,2%
Encours total	103	99	125	124	198	5,7%	59,5%
Autres agents							
Encours sain	67	64	70	62	95	2,7%	52,4%
Créances douteuses brutes	3	2	3	2	4	0,1%	102,7%
Encours total	71	65	73	64	98	2,8%	53,9%
TOTAL							
Crédits d'exploitation	246	250	269	308	327	9,5%	6,4%
Crédits d'investissement	547	547	564	604	736	21,3%	21,9%
Crédits à l'habitat	800	830	869	937	1 024	29,6%	9,3%
Autres crédits	766,5	758,7	820,8	842,0	899,0	26,0%	6,8%
Encours sain	2 359	2 385	2 523	2 690	2 986	86,3%	11,0%
Créances douteuses brutes	517	491	469	459	476	13,7%	3,7%
Encours total	2 876	2 876	2 992	3 149	3 463	100,0%	10,0%

§ 3. LES CONDITIONS DE L'OFFRE BANCAIRE

1. LES TAUX CREDITEURS

Rémunération des placements à taux réglementés

	01/08/2003	01/08/2004	01/08/2005	01/02/2006
Livret A et bleu	2,25%	2,25%	2,00%	2,25%
Compte d'épargne-logement (CEL)	2,00%	1,50%	1,25%	1,50%
Plan d'épargne-logement (PEL)	3,50%	3,50%	2,50%	2,50%
Livrets d'épargne populaire (LEP)	4,25%	3,25%	3,00%	3,25%
Compte de développement industriel (Codevi)	2,25%	2,25%	2,00%	2,25%

* Y compris la prime d'Etat

2. LES TAUX DEBITEURS

2.1 Les taux directeurs de la BCE

La Banque centrale européenne (BCE), qui avait maintenu inchangés ses taux directeurs pendant deux ans et demi (de juin 2003 à décembre 2005), a relevé ses taux d'intervention de 0,25 point successivement en décembre 2005 et en mars 2006. Son taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement s'établit depuis à 2,50 %, celui de la facilité de prêt marginal à 3,50 % et celui de la facilité de dépôt à 1,50 %.

2.2 Le coût du crédit aux entreprises

L'Institut d'émission procède, depuis 1987, à la réalisation d'enquêtes semestrielles destinées à apprécier l'évolution du coût du crédit aux entreprises. Ces enquêtes recensent au cours des mois de janvier et juillet l'ensemble des concours accordés par les banques de la place aux entreprises locales, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées.

L'enquête sur le coût du crédit portant sur le mois de janvier 2006 révèle que si la hausse des taux d'intervention de la BCE n'est pas encore perceptible sur les conditions débitrices à moyen et long terme, elle s'est, en revanche, répercutée sur les conditions débitrices à court terme du département.

Evolution des taux moyens pondérés du crédit aux entreprises						en %
Taux moyens	janv.03	janv.04	janv.05	juil.05	janv.06	Var. 1 an
Escompte	6,36	7,18	5,53	5,79	5,99	0,46
Découvert	8,59	10,76	9,15	9,07	9,37	0,22
Autres crédits à court terme	7,51	7,77	6,27	5,46	6,16	-0,11
Total CT Guadeloupe	7,85	8,95	7,34	7,26	7,45	0,11
Total MT et LT Guadeloupe	6,35	5,52	4,80	4,90	4,81	0,01
Métropole découvert	6,88	6,01	6,38	6,6	5,69	-0,69
Métropole MT et LT	5,15	4,2	4,15	3,8	3,52	-0,63

Source : IEDOM

Le taux moyen pondéré des crédits à court terme, qui progresse de 0,11 point en glissement annuel, enregistre en effet une hausse de 0,19 point depuis la dernière enquête portant sur le mois de juillet 2005.

Si au cours du second trimestre 2005 les taux à court terme s'inscrivent en hausse pour les différentes natures de crédit, l'évolution sur un an est plus contrastée.

Le taux d'**escompte** s'établit en effet à 5,99 %, en hausse sur six mois (+0,20 point) et en glissement annuel (+0,46 point).

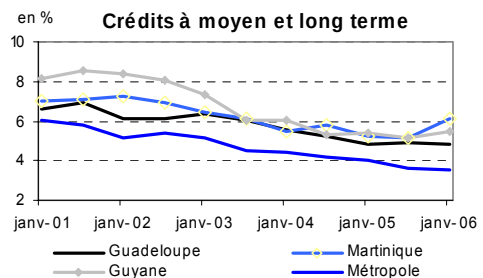
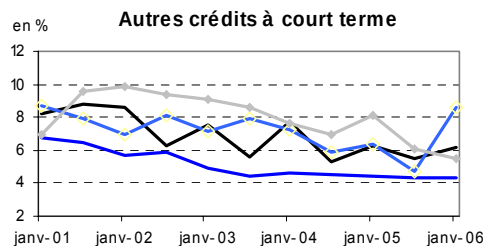
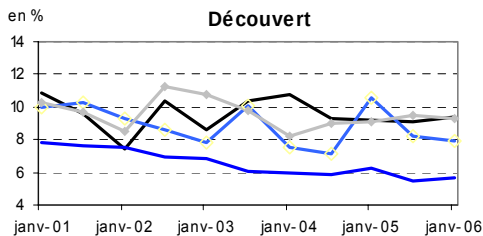
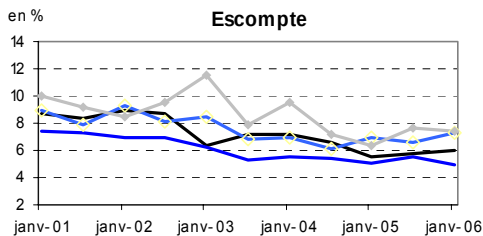
Le taux moyen pondéré du **découvert** progresse pour sa part de 0,30 point par rapport à juillet 2005 et de 0,22 point sur un an pour atteindre 9,37 %.

Le taux des **autres crédits à court terme** s'établit quant à lui à 6,16 % en hausse de 0,70 point sur six mois. Il demeure, toutefois, inférieur de 0,11 point au taux pratiqué un an auparavant (6,27 %).

Enfin, les crédits à **moyen et long terme** se distinguent par leur stabilité. Le taux moyen pondéré est en effet demeuré à 4,81 %.

Les entreprises guadeloupéennes bénéficient depuis longtemps de conditions débitrices à long terme relativement plus favorables que dans les autres DFA.

A court terme, les taux pratiqués par les établissements de crédit locaux sont plus volatiles, fonction certainement du pouvoir de négociation de leurs clients. Il est donc difficile de dresser des comparaisons inter-DOM. Il convient néanmoins de souligner que globalement les taux pratiqués dans les DFA sont sensiblement plus élevés qu'en métropole. Les écarts avec la Métropole doivent cependant être appréciés avec prudence. Les échantillons étudiés par la Banque de France sont en effet constitués de crédits plus importants que ceux de l'IEDOM, tant en terme de montant, qu'en nombre de concours analysés. Par ailleurs, pour des raisons de couverture des risques, les opérations de financement portant sur des sommes importantes peuvent être réalisées par les maisons mères métropolitaines des établissements de crédit de la place.



3.TAUX DE L'USURE

L'article 7 de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises a supprimé la référence à un taux de l'usure, excepté pour les découverts, pour les prêts aux commerçants, artisans, entrepreneurs individuels et aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale.

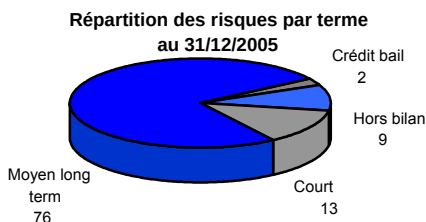
	1 ^{er} T05	2 ^e T05	3 ^e T05	4 ^e T05	1 ^{er} T06
Particuliers					
Prêts immobiliers					
Prêts à taux fixe	6,63%	6,29%	6,03%	5,87%	5,72%
Prêts à taux variable	5,84%	5,69%	5,53%	5,48%	5,36%
Prêts relais	6,56%	6,20%	5,92%	5,72%	5,63%
Autres prêts					
Prêts ≤ 1524 € (*)	19,45%	19,60%	19,87%	19,76%	19,67%
Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament > 1524 € (*)	16,33%	16,53%	16,77%	17,44%	17,37%
Prêts personnels et autres prêts > 1524 €	8,85%	8,87%	8,29%	8,33%	7,89%
Entreprises					
Découvert en compte (**)	11,71%	11,55%	11,72%	11,55%	12,35%

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(**) ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

§ 4. L'ANALYSE DES RISQUES

Au 31 décembre 2005, l'encours des crédits aux entreprises recensé par le **Service central des risques**¹ (SCR) de la Banque de France atteignait 3,3 milliards d'euros, en hausse de 2,9 % en glissement annuel. Avec 76,0 % des concours, la part des crédits à moyen et long terme est restée prépondérante.



Le secteur de l'immobilier, de la location et des services aux entreprises tient une place prépondérante dans l'activité des banques avec 54,9 % des concours déclarés et 50,1 % de l'encours total des créances douteuses. En 2005, l'encours global de ce secteur a progressé de

¹ Le Service central des risques (SCR) de la Banque de France recense, à partir d'un seuil déclaratif de 45 000 euros de crédit par guichet bancaire et par entité juridique, les encours de crédits distribués par les établissements de crédit implantés sur le territoire français, en faveur d'entreprises dont le siège social se situe en Guadeloupe. Ce seuil a été ramené depuis février 2006 à 25 000 euros.

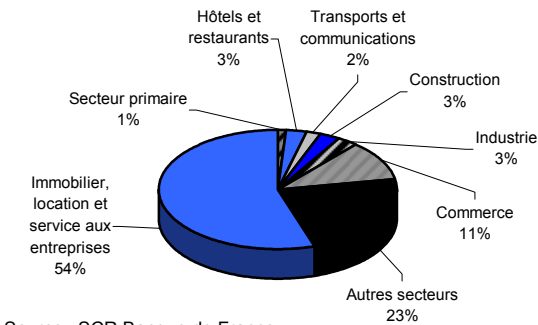
112,0 millions d’euros (+ 6,6 % en un an), confortant ainsi l’analyse dressée précédemment sur le secteur du BTP et plus particulièrement sur le logement.

Parmi les autres évolutions marquantes de l’année 2005, on notera que le secteur du transport et de la communication a enregistré une progression de près d’un tiers de ses encours de crédit en 2005 (+ 15 millions d’euros) en raison des importants investissements réalisés en fin d’année, en particulier dans le transport maritime avec l’acquisition de nouveaux bateaux et le projet d’installation du câble optique sous-marin entre Porto-Rico et la Guadeloupe.

Les encours des secteurs de l’industrie et du commerce qui représentent respectivement 2,7 % et 10,8 % du total des risques déclarés, ont progressé plus modérément, respectivement de 3,5 % et 1,5 % sur un an.

Les concours octroyés au secteur primaire et au tourisme s’inscrivaient, pour leur part, en baisse respective de 15,2 % et 11,5 %, retranscrivant ainsi les difficultés récurrentes auxquelles sont confrontés ces deux secteurs économiques du département.

Répartition sectorielle de risques au 31/12/2005



Source : SCR Banque de France

Section 3

La circulation fiduciaire

§ 1. LA CIRCULATION DE L'EURO

1. LES BILLETS EUROS

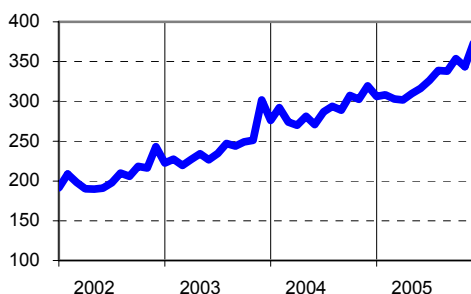
1.1 Les émissions nettes de billets euros

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les DOM les billets ayant cours légal dans la zone euro.

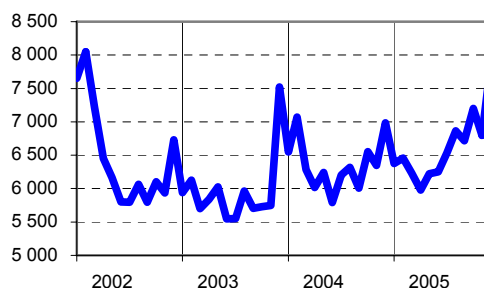
Les graphiques ci-après font ressortir les émissions nettes de billets, c'est-à-dire la différence entre les émissions et les retraits de circulation dans le département, pour chaque coupure.

Les montants figurant sur les graphiques ne sauraient toutefois être considérés comme représentant les billets effectivement en circulation en Guadeloupe. En effet, aux émissions nettes comptabilisées par l'Institut d'émission viennent s'ajouter, ou se retrancher, les billets « importés » ou « exportés » à l'occasion des mouvements de voyageurs, et qui ne peuvent être recensés. L'Eurosystème, lui-même, est confronté à d'importantes difficultés d'évaluation de la circulation monétaire dans chaque pays de la zone euro. Du fait des déplacements des personnes, les émissions nettes des différentes banques centrales ne sont plus représentatives de la circulation monétaire de chacun des pays.

Emissions nettes cumulées de billets
(en millions d'euros)



Emissions nettes cumulées de billets
(en milliers d'unités)



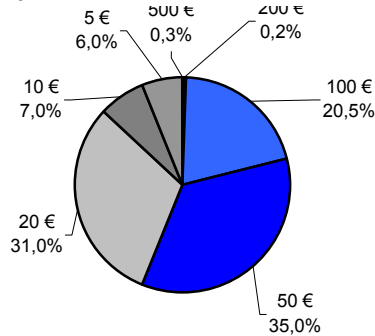
Source : IEDOM

Au cours de l'année 2005, 60,5 millions de billets euros ont été émis et 59,6 millions ont été retirés, soit une émission nette de 0,9 million de billets représentant une valeur de totale de 53,9 millions d'euros toutes coupures confondues.

Depuis le passage à l'euro fiduciaire, les émissions nettes cumulées de billets euros s'élèvent à 373,3 millions d'euros en valeur (+ 16,9 % par rapport à fin 2004) pour 7,9 millions de billets (+ 13,2 % sur un an). L'émission nette cumulée par habitant s'établit pour sa part à 824 euros contre 722 euros l'année précédente, soit une augmentation de 14,1 % (+ 5,4 % en Métropole à 814 euros par habitant).

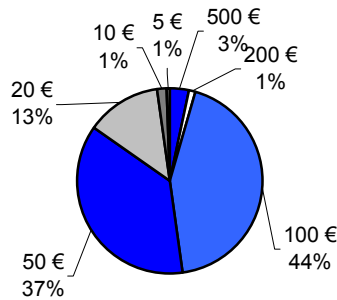
Les coupures de 50 euros (34,9 % des émissions en volume) et de 20 euros (31,0 %) sont les plus diffusées dans le département. On note par ailleurs, une progression de deux points, sur un an, du taux de circulation de la vignette de 100 euros à 20,5 %. La structure de la circulation fiduciaire est relativement proche de celle de l'Eurosystème où les billets de 50 et 20 euros représentent respectivement 35,0 % et 20,8 % des émissions nettes. Dans l'Hexagone, la circulation fiduciaire se distingue toutefois par la prédominance de la vignette de 20 euros (61,9 % des émissions nettes) suivie du billet de 10 euros (22,3 %).

Répartition des émissions en volume



Source : IEDOM

Répartition des émissions en valeur



L'importance des « grosses coupures »¹ à la Guadeloupe, notamment celle de 100 euros dont le nombre augmente de plus de 2,4 % en 2005, tiendrait à plusieurs facteurs tels que l'existence d'une économie informelle importante, l'utilisation du numéraire comme moyen de transfert vers les pays voisins de la zone et la reprise de la thésaurisation locale et même régionale.

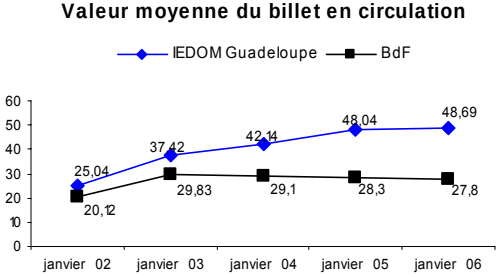
Nombre de coupures mises en circulation à la Guadeloupe (milliers de billets)

Emission nette cumulée en nombre	500 €	200 €	100 €	50 €	20 €	10 €	5 €	Total
Année 2002	25	45	726	1 634	2 694	1 046	562	6 733
Année 2003	27	36	1 027	2 175	2 950	786	523	7 524
Année 2004	28	28	1 302	2 326	2 283	533	484	6 985
Année 2005	26	18	1 619	2 760	2 452	552	473	7 901
Variation 2005/2004	-7,9%	-33,9%	24,3%	18,6%	7,4%	3,5%	-2,3%	13,1%

Source : IEDOM

¹ On entend par « grosses coupures » toutes les coupures supérieures à 50 euros.

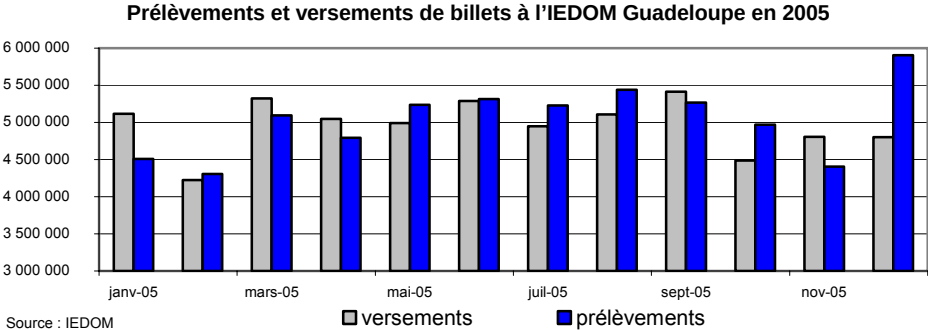
La valeur moyenne du billet en circulation à la Guadeloupe s'établit au mois de janvier 2006 à 48,69 €. Cette valeur, en progression constante depuis 2002, est supérieure de 23,65 € à la moyenne observée au mois de janvier 2002 lors de la mise en circulation de l'euro. Elle est également, plus élevée d'environ 21,0 € à la moyenne métropolitaine (27,7 € en novembre 2005).



Source : IEDOM

1.2 Les prélèvements et les versements de billets euros

En 2005, la moyenne mensuelle des prélèvements de billets est ressortie à 5,04 millions d'euros et celle des versements à 4,96 millions. Il convient cependant de souligner la saisonnalité très marquée de l'activité fiduciaire avec une hausse très nette des flux avec le carnaval, les vacances d'été, la rentrée scolaire et plus particulièrement pendant les fêtes de fin d'année. Le mois de décembre se caractérise effectivement par une augmentation des prélèvements supérieurs de 17,2 % au volume moyen enregistré au cours de l'année. Le mois de janvier est pour sa part marqué par la progression des versements. Le même constat peut être fait au mois de mars à la suite des festivités du carnaval, ou en septembre après la rentrée scolaire.



En 2005, le taux de retour de l'ensemble des coupures s'établit à 98 %, les prélèvements ayant été légèrement supérieurs aux versements. Les billets de 100 et 50 euros enregistrent pour leur part, un taux de retour inférieur à la moyenne, respectivement de 84 % et 95 %.

Mouvements au guichet

en milliers

Coupures	Versements	Prélèvements	Taux de retour
500 euros	15	13	116%
200 euros	22	12	178%
100 euros	1 633	1 949	84%
50 euros	9 187	9 621	95%
20 euros	36 415	36 584	100%
10 euros	10 967	10 986	100%
5 euros	1 317	1 306	101%
Total	59 555	60 471	98%

Source : IEDOM

Le délai de retour¹ apparent des billets, toutes coupures confondues, s'est établi à 1,4 mois dans la zone d'émission de l'IEDOM pour l'année 2005. Sur ces douze mois, les coupures de thésaurisation (100 €, 200 € et 500 €) enregistrent des délais de retour largement supérieurs à la moyenne, respectivement 10,8 mois, 12,7 mois et 21,2 mois.

Délai de retour des billets (février 2005- janvier 2006)

En nombre de mois	5 €	10 €	20 €	50 €	100 €	200 €	500 €	Toutes coupures confondues
Guadeloupe	4,0	0,4	0,7	3,2	10,8	12,7	21,2	1,4
Ensemble des DOM	5,6	1,8	1,9	3,9	13,3	31,6	48,2	2,9
Métropole	1,4	2,1	4,2	2,0	9,7	4,6	8,1	3,2

Source : IEDOM

2. LES PIÈCES EUROS

2.1 Les émissions nettes de pièces euros

L'Institut d'émission assure, pour le compte du Trésor, la mise en circulation des monnaies métalliques dans les départements et collectivités d'Outre-mer. Les émissions font l'objet d'un paiement au Trésor et les retraits de circulation d'un remboursement.

Au 31 décembre 2005, les émissions nettes cumulées de pièces métalliques s'élevaient, en valeur, à 15,75 millions d'euros (+ 8,0 % par rapport à décembre 2004), représentant une quantité de 103,42 millions de pièces (+ 15,8 % sur un an).

Nombre de pièces mises en circulation à la Guadeloupe (en millions de pièces)

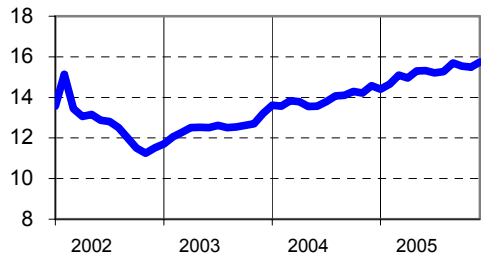
Emission nette cumulée en nombre	2 €	1 €	0,50 €	0,20 €	0,10 €	0,05 €	0,02 €	0,01 €	Total
Année 2002	2,3	3,1	2,9	4,6	6,5	7,7	12,1	15,9	55,1
Année 2003	2,6	3,4	3,2	5,3	8,0	10,5	17,1	23,3	73,5
Année 2004	2,8	3,7	3,3	6,1	9,3	13,0	21,4	29,6	89,3
Année 2005	3,0	3,9	3,5	6,8	10,4	15,2	25,0	35,5	103,4
Variation 2005/2004	6,8%	4,8%	7,0%	11,1%	12,3%	16,7%	17,1%	19,8%	15,8%

Source : IEDOM

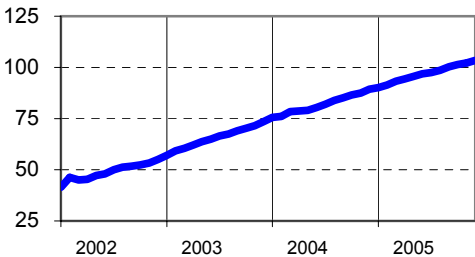
¹ Délai moyen séparant la sortie d'un billet aux guichet et son retour. Il est calculé par la formule circulation moyenne (entrées-sorties) mensuelle / entrées moyennes mensuelles

La forte progression, en nombre, de l'émission nette des pièces de 1, 2 et 5 centimes provient d'un faible taux de retour aux guichets de l'IEDOM, de respectivement 9 %, 17 % et 34 %. Ces trois valeurs faciales couvrent effectivement 73,2 % de la circulation fiduciaire des pièces en volume.

Emissions nettes cumulées de pièces
(en millions d'euros)

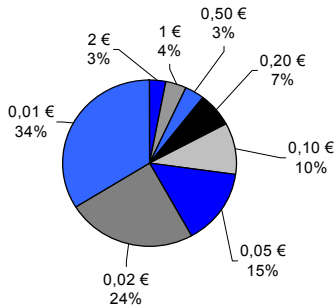


Emissions nettes cumulées de pièces
(en milliers d'unités)

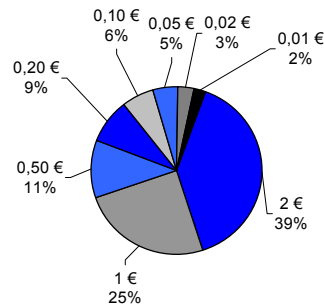


Source : IEDOM

Répartition en volume

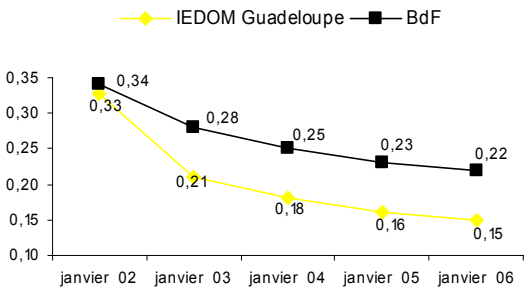


Répartition en valeur



La valeur moyenne de la pièce en circulation dans la zone d'émission de l'IEDOM est constante en 2005 (0,15 € en décembre 2005). Cette valeur est le corollaire de la structure de la circulation fiduciaire, composée pour une large part, de basses dénominations. Elle est, depuis 2002, inférieure à la valeur moyenne de la pièce en circulation en Métropole.

Valeur moyenne d'une pièce en circulation

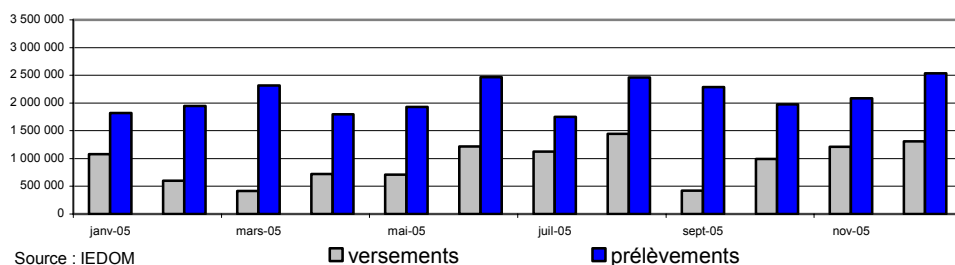


Source : IEDOM

2.2 Les prélèvements et les versements de pièces

Comme mentionné précédemment, le taux de retour au guichet de l'IEDOM des pièces de 1, 2 et 5 centimes est particulièrement bas et explique l'essentiel de l'émission nette de pièces.

Prélèvements et versements de billets à l'IEDOM Guadeloupe en 2005



Mouvements au guichet

milliers

Pièces	Versements	Prélèvements	taux de retour
2 euros	1302	1 496	87%
1 euro	1 821	1 998	91%
0,5 euro	1 836	2 067	89%
0,2 euro	2 162	2 838	76%
0,1 euro	1 727	2 868	60%
0,05 euro	1 110	3 288	34%
0,02 euro	743	4 391	17%
0,01 euro	559	6 421	9%
Total	11 260	25 368	44%

Source : IEDOM

PERSPECTIVES

§ 1. Des projets structurants à long terme

1. LA GUADELOUPE S'EST DOTÉE D'UN SRDE

1.1 Le contexte

Dans le cadre de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, la Région Guadeloupe a demandé à l'Etat de pouvoir expérimenter l'élaboration d'un Schéma Régional de Développement Economique (SRDE).

Ce SRDE a pour objet de définir les orientations stratégiques de la Région en matière économique dans l'optique de :

- promouvoir un développement équilibré de la Région,
- développer l'attractivité du territoire,
- prévenir les risques d'atteinte à l'équilibre économique de tout ou partie de la Région.

La loi prévoit qu'à l'issue de l'élaboration du SRDE, outre ses dispositifs propres, la Région négociera avec l'Etat une convention pour assurer par délégation de l'Etat, la gestion des aides que ce dernier met en œuvre au profit des entreprises.

1.2 La démarche

La démarche d'élaboration du SRDE s'est déroulée en deux phases. La première, conduite de juin à septembre 2005, a permis d'établir, à partir des travaux des instances de concertation, un état des lieux. La deuxième, démarrée en octobre 2005, a abouti à la définition des propositions d'actions et des outils de suivi et d'évaluation.

Au delà des obligations légales de concertation, ce schéma a été l'occasion de mobiliser largement l'ensemble des acteurs économiques, politiques et sociaux au sein des instances suivantes :

- *la conférence régionale des acteurs de la vie économique et sociale* : s'est réunie aux moments clés de l'élaboration du SRDE (lancement et clôture) pour être informée de l'avancée des travaux. Elle a rassemblé l'Etat, la Région, le Département, les communes et communautés de communes, l'association des maires, les chambres consulaires, le Conseil Economique et Social Régional (CESR), le Conseil de la Culture Education et de l'Environnement (CCEE), l'INSEE, l'IEDOM, l'Agence française de Développement, l'APRIGA, l'université Antilles-Guyane, les organismes professionnels patronaux et syndicaux représentatifs ainsi que des organismes financiers bancaires ou non bancaires.

- *le comité de pilotage* : était composé de la Région, du Département, de l'Etat, des chambres consulaires, de l'association des maires, du CESR, de l'APRIGA, de l'INSEE, l'IEDOM, de l'AFD et de l'UAG.

- *les groupes de travail* : thématiques ou transversaux, ont été constitués de partenaires institutionnels, de partenaires économiques et sociaux et d'experts concernés.

1.3 Conclusions et orientations

Un Congrès des élus locaux, élargi aux acteurs économiques, s'est tenu les 15 et 16 décembre 2005 pour examiner le projet de SRDE Guadeloupe avant d'être soumis au comité de pilotage, puis à la conférence des acteurs et d'être adopté en Assemblée puis transmis à l'Etat pour approbation.

Le SRDE Guadeloupe a arrêté les principales actions que le Conseil Régional va mettre en œuvre au cours de la période d'expérimentation de cinq années, à savoir :

- accompagner la création, le développement et la transmission des entreprises, et favoriser leur ouverture à l'international,
- optimiser les dispositifs d'emploi et de formation comme outils de développement économique du territoire avec l'objectif de trouver de nouvelles synergies entre les mondes de la recherche, de la formation et des entreprises,
- participer à l'aménagement du territoire en intégrant l'environnement comme un potentiel de développement durable,
- faire du tourisme et de la diversification agricole des axes forts du développement économique.

2. CREATION D'UN POLE DE COMPETITIVITE

En novembre 2004, le Gouvernement a lancé le projet de création de « pôles de compétitivité ». Ce dispositif vise à relancer la compétitivité des entreprises. Il se définit comme la combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées, engagés dans une démarche partenariale, destinée à dégager des synergies autour de projets communs à caractère innovant.

Dans ce contexte, et conformément aux résolutions du V^{ème} congrès des élus régionaux et départementaux et du SRDE, la Région Guadeloupe a affirmé son souhait de doter son territoire d'un pôle de compétitivité¹.

Ce dossier a fait l'objet d'une déclaration d'intention signée le 9 mars 2006 par la Région Guadeloupe, les partenaires locaux du projet « pôle de compétitivité » en Guadeloupe, et l'Etat, représenté par le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

La collectivité régionale a proposé, en concertation avec de nombreux acteurs du territoire, trois thèmes de travail qui seront traités du point de vue particulier d'un territoire tropical, insulaire à risques :

- les matériaux : adaptation, conception, utilisation, durabilité ;
- les énergies renouvelables : développement, intégration, réduction des coûts ;
- la valorisation de la biodiversité.

Ces trois thèmes s'articuleront autour de différents sous-thèmes à savoir :

- l'architecture en milieu tropical (les matériaux parasismiques et paracycloniques, la maîtrise de l'énergie, l'intégration architecturale des énergies renouvelables) ;
- l'adaptation des matériaux et des revêtements aux contraintes climatiques et géophysiques du territoire ;
- l'intégration de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables en micro-réseau électrique insulaire ;
- la valorisation de la plante à des fins notamment non alimentaires (les biocarburants, la production d'électricité, la fabrication de matériaux, les plantes médicinales et aromatiques, la cosmétique).

Les projets de coopération (entreprises, centres de recherche), mis en oeuvre dans le cadre du pôle, viseront à renforcer les filières métiers existantes et à en créer de nouvelles. Ils devront par ailleurs contribuer au développement d'emplois qualifiés.

Les expertises développées et confortées au sein du pôle seront exportables tant dans le bassin caribéen élargi qu'au niveau d'autres zones tropicales et dans les territoires insulaires européens.

¹ Cf. délibération du Conseil Régional n° CR/05-1562 du 13 décembre 2005.

3. PREPARATION DU CONTRAT PROJET ETAT REGION ET DES PROGRAMMES OPERATIONNELS EUROPEENS POUR LA PERIODE 2007-2013

L'année 2006 sera également consacrée à la préparation des prochains Programmes Opérationnels Européens (PO) et du Contrat Projet Etat Région (CPER) pour la période 2007-2013.

L'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général ont passé un accord le 10 avril 2006 sur une stratégie de développement fondée sur les principes suivants :

- concentrer fortement les moyens financiers européens sur les priorités retenues conjointement ;
- simplifier des procédures favorisant un meilleur accès des porteurs de projets, tant publics que privés, aux crédits européens ;
- accompagner les porteurs de projets dans le montage et le suivi de leurs dossiers.

Par ailleurs, dans l'objectif de favoriser le développement durable, les partenaires s'accordent également sur les thématiques prioritaires suivantes :

- développer et assurer l'emploi, la formation des hommes et la cohésion sociale ;
- protéger l'environnement et promouvoir le développement durable et harmonieux des territoires ;
- développer l'économie du savoir et de la connaissance, renforcer la recherche et l'innovation, développer le pôle de compétitivité ;
- soutenir la compétitivité des entreprises ;
- pérenniser le secteur touristique ;
- réhabiliter les zones urbaines et revitaliser les centre bourgs.

Dans le domaine agricole, les choix, combinant la protection et la valorisation de l'environnement seront effectués dans le but de :

- soutenir les filières traditionnelles et accompagner leur restructuration ;
- moderniser l'économie agricole ;
- favoriser la diversification ;
- favoriser l'installation des jeunes agriculteurs.

Tout comme les Programmes Opérationnels Européens, le contenu du futur CPER s'inscrira sur les trois axes répondant aux objectifs de l'Union Européenne définis à Lisbonne et Göteborg : la compétitivité et l'attractivité des territoires, la promotion du développement durable, la cohésion sociale et territoriale.

§ 2. Des évolutions sectorielles à plus court terme

1. LA REFORME DES AIDES AU SECTEUR PRIMAIRE

1.1 La nouvelle OCM sucre

La réforme de l'OCM sucre engagée en 2005 par le conseil des Ministres à Bruxelles à la suite de la plainte déposée par les grands producteurs mondiaux de sucre contre la politique de l'Europe jugée protectionniste, a abouti, le 24 novembre 2005, à la signature d'un accord qui prévoit notamment :

- une baisse graduelle de 36 % du prix du sucre, dont - 5 % dès 2006 ;
- la suppression de la prime de raffinage en contrepartie de laquelle sera versée une aide compensatoire équivalente à 64 % de la perte de revenu générée par la réforme.

1.2 La nouvelle OCM banane

Après de nombreuses années de conflits commerciaux opposant l'Union Européenne, aux Etats-Unis et aux producteurs de banane d'Amérique Latine, l'Europe est finalement contrainte par l'OMC, depuis le 1^{er} janvier 2006, de libéraliser son marché de la banane.

Concernant le volet externe de l'OCM, l'Union Européenne a décidé que le marché communautaire serait un marché ouvert dont le tarif unique devrait s'établir à 176 euros/tonne¹. La suppression des quotas à l'importation pour les bananes dollars sur le marché européen pourrait fortement pénaliser les producteurs antillais dont les coûts de production sont nettement plus élevés.

Dans le cadre des discussions relatives au volet interne de l'OCM les producteurs demandent que le régime d'aide compensatoire soit remplacé par une aide à la tonne pérenne dans le temps.

Outre la baisse des prix garantis par l'OCM banane, la filière guadeloupéenne se trouve confrontée à la chute de sa production ainsi qu'à la diminution du nombre de planteurs. Cette tendance devrait se poursuivre au cours de l'année 2006.

¹ Les producteurs européens craignent aujourd'hui une baisse du tarif unique par l'OMC le montant de 176 euro/tonne ayant été fixé provisoirement alors que les planteurs antillais réclamaient un tarif de 270 euros/tonne.

2. LE TRANSPORT INTER URBAIN

La réforme du système de transport interurbain engagée par le Conseil Général devrait permettre aux Guadeloupéens de bénéficier dans les années à venir d'une meilleure répartition de l'offre de transport sur les heures de pointe et sur le territoire. Dans cette perspective, le Conseil Général de la Guadeloupe doit présenter une proposition d'adaptation législative de la loi Sapin du 29 janvier 1993, afin de l'adapter aux réalités locales, avant le 30 juin 2006.

3. BOUCLAGE DU DOCUP 2000-2006

L'exercice 2006 marque la dernière année d'exécution du DOCUP 2000-2006. L'étude des programmations effectuées au 31 décembre 2005 par rapport à la maquette initiale du DOCUP permet d'identifier les domaines qui devraient bénéficier d'investissements au cours de l'exercice 2006.

Il ressort en effet du suivi financier du DOCUP 2000-2006 que d'importantes sommes doivent encore être engagées au cours de ce dernier exercice 2006 et notamment :

- dans le domaine de l'emploi et de la formation, de la cohésion sociale ou encore de l'environnement, où près d'un quart des fonds initialement prévus ne sont pas encore programmés ;
- dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture où plus d'un quart des fonds sont concernés ;
- la coopération régionale où plus de trois quarts des fonds sont encore disponibles.

ANNEXES

Les événements marquants de l'année 2005

Janvier

- Mutualité • Décision de la commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance (CCAMIP) de placer, d'une part 8 mutuelles guadeloupéennes en liquidation et, d'autre part 42 entités sous administration provisoire pour cause d'absence d'agrément permettant l'exercice d'une activité d'assurance.
- Eau • Délibération du Conseil Général relative à la mise en place de l'Office de l'eau.

Février

- Tourisme • Grève dans l'hôtellerie suite à l'échec des NAO.
- Catastrophes naturelles • Nouveau séisme de 5,7 sur l'échelle de Richter aux Saintes et dans le sud de la Basse-Terre.
- Politique • Congrès des élus départementaux et régionaux sur le thème de l'immigration.
- Fiduciaire • Les pièces francs, privées du cours légal, ne peuvent plus être échangées depuis le 18 février 2005.
- Finances publiques • Publication par la Chambre Régionale des Comptes de son avis sur l'état financier de la Région ; la Région Guadeloupe connaîtrait un taux d'endettement par habitant deux fois supérieur à la moyenne des régions d'outre-mer.

Mars

- Energie • EDF inaugure une turbine à combustion de 40 mégawatts.
- Canne - Sucre • La campagne sucrière 2005 a débuté le 3 mars en Guadeloupe « continentale » et le 8 mars à Marie-Galante.

Avril

- Ministre de l'Outre-mer • Au cours de sa visite en Guadeloupe, la Ministre de l'Outre-mer, Brigitte Girardin, a passé en revue les projets Guadeloupéens soutenus par l'Europe et a dévoilé une série de mesures contre l'immigration clandestine.
- Ministre du tourisme • Le Ministre du tourisme Léon Bertrand a effectué une visite en Guadeloupe en vue d'améliorer les conditions de mise en œuvre du plan de relance du secteur touristique.

Mai

- Constitution européenne • La Guadeloupe a voté "oui" à 58,6% au référendum sur la constitution européenne.
- Secteur bancaire • Lors de son assemblée générale extraordinaire du 24 mai, le Crédit Maritime de Guadeloupe a approuvé la fusion des Caisses Outre-Mer ainsi que son adossement technique et financier à la BRED.
- NTIC • Conférence interrégionale pour le désenclavement numérique dans la Caraïbe en présence des Ministres des telecom des pays de l'OECS.

Juin

- Ministre de l'Outre-mer • Première visite à la Guadeloupe du nouveau Ministre de l'Outre-Mer, François Baroin, afin de prendre contact avec les différentes autorités.

Juillet

Secteur
bancaire

- Reprise par la Banque des Antilles Françaises (BDAF) de l'agence de Saint-Martin de la Banque des Iles de Saint-Pierre-et-Miquelon (BDI).
- CALYON cède sa filiale Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFC-AG) au Crédit Lyonnais.

Août

Santé
Transport
maritime

- La Guadeloupe touchée par une épidémie de dengue.
- Entrée en exploitation de Star Ferries ; nouvelle société de ferries reliant la Guadeloupe à la Martinique.

Septembre

Bureau
d'Aide et
d'Information

- Ouverture par l'IEDOM d'un Bureau d'Accueil et d'Information dans les locaux de la Direction de la Concurrence à Basse-Terre afin de permettre aux personnes du Sud de la Basse-Terre de s'informer, d'avoir accès aux fichiers de la Banque de France (chèques impayés et incidents de paiement sur crédits aux particuliers), de retirer et de déposer leurs dossiers de surendettement.

PAG

- Succédant à M. Adélaïde, M. Gilles Thémine a été élu à la présidence du conseil d'administration du Port Autonome de la Guadeloupe.

Transport
aérien

- En raison de son exploitation accrue des avions gros porteurs, Air Caraïbes a cédé son activité vers les dépendances de la Guadeloupe et les îles du Nord à sa nouvelle filiale, la compagnie aérienne Air Caraïbes Express-S.T.A.G.

Octobre

Coopération
régionale

- La Guadeloupe a accueilli le VI^{ème} forum des entreprises de la Grande Caraïbe initié par l'AEC dans le but de faciliter et consolider les relations commerciales de la zone.
- Une convention de coopération en matière de lutte contre l'immigration clandestine entre la Guadeloupe et la Dominique a été signée lors de la visite, en Guadeloupe, du premier ministre de la Dominique, M. Roosevelt Skeritt.

Novembre

Tourisme

- Mise en place par le Conseil Régional d'un Observatoire régional du tourisme ayant pour mission de réaliser des enquêtes d'évaluation de la satisfaction des touristes et d'assurer l'observation économique du secteur.

Banane

- Accord des Etats membres de l'Union Européenne sur la nouvelle proposition de tarif douanier fixée à 176 euros la tonne de bananes.

Décembre

Congrès des
élus

- Congrès des élus départementaux et régionaux sur la mise en place de la stratégie de développement économique pour la Guadeloupe et les mesures incitatives à la création d'emplois.

SRDE

- Le projet du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), définissant les orientations stratégiques de la Région en matière économique avec l'objectif de pourvoir un développement équilibré pour le département et d'améliorer l'attractivité du territoire, a été officiellement présenté lors du congrès des élus.

Liste des Etablissements de Crédit Locaux au 31 décembre 2005

Dénomination	Capital social (M€)	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou Organe central	Agences Gpe	Effectif Gpe	Total bilan Gpe (M€)
Les Banques AFB							
Banque des Antilles Françaises	7,5	Place de la Victoire Pointe-à-Pitre	Siège administratif Immeuble SOCAF Jarry B.Mahault	Financière Océor (97,47 %)	10	194	534,0
Banque Française Commerciale Antilles Guyane	17	9, quai du pdt Paul Doumer 92 400 Courbevoie	Grand-Camp la Rocade Les Abymes	Crédit Agricole Indosuez (99,99 %)	10	232	528,3
BNP Paribas Guadeloupe	6,4	1, Boulevard Haussmann Paris	Place de la Rénovation Pointe-à-Pitre	Banque Nationale de Paris Paribas	13	242	673,2
Société Générale de Banque aux Antilles	9,7	30, Rue Frébault Pointe-à-Pitre	Siège administratif Im. le Diamant Jarry B.Mahault	Généfinance (98 %)	5	94	169,0
Les Banques Mutualistes ou coopératives							
BRED – Banque Populaire	220	18, Quai de la Rapée Paris	Rue A. René-Boisneuf Pointe-à-Pitre	Caisse Centrale des Banques Populaires	22	202	636,0
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe	40,5		Petit-Pérou Les Abymes	Caisse Nationale de Crédit agricole	28	480	1173,2
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	18,4	Rue du prof. R. Garcin- 97200 Fort-de-France	Le Gosier-Saint Martin	Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	2	11	119,4
Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse Réunion Guadeloupe	10,4	6, Rue Baudot Basse-Terre	Jarry Baie-Mahault	Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance	9	68	310,5
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'Outre-Mer	1,2	36, Rue Achille René-Boisneuf Pointe-à-Pitre		Banque Fédérale des Banques Populaires	4	20	43,0
Les Sociétés Financières							
Crédit Moderne Antilles	13,9	10, rue Volney Paris	Rue Fd Forest Im. Houelbourg Jarry - Baie-Mahault	CETEM (100 %)	2	57	280,8
Société anonyme de gestion et de financement (SAGEFI)	3,1	Le Patio	Grand-Camp Abymes	RR Investissement Via banque	0	6	9,0
Société Financière Antilles-Guyane (SOFIAG)	2,2	12, bd du Général de Gaulle BP 575 Fort-de France	Carrefour Raizet-Baimbridge BP 54 Pointe-à-Pitre	Bred-Banque populaire (99,99 %)	1	17	161,6
Société guadeloupéenne de financement (SOGUAFI)	6,1	Rue Ferdinand Forest Jarry Baie-Mahault		Général Electrique	2	106	380,9
FACTOREM	8,3	4, place de la coupole 94676 Charenton-le-Pont	Centre d'affaire BRED Z.I de Jarry – Baie-Mahault	Groupe Banques Populaires	1	7	25,0
Les Institutions Financières Spécialisées							
Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises (CEPME)	379,3	27-31 Av. du Général Leclerc 94710 Maison-Alfort	Agence Française de Développement Pointe-à-Pitre	OSEO	1	3	9,7

Liste des publications disponibles réalisées par l'IEDOM

Lettre mensuelle - gratuit sur Internet

Bulletin trimestriel de suivi de la conjoncture (financière et bancaire ou économique)

Rapport annuel : Martinique/Guadeloupe/Guyane/Réunion/Mayotte/St-Pierre & Miquelon 12,50

Rapport d'activité ledom - gratuit

Les Notes de l'Institut - 8 euros

Le tourisme en Guadeloupe – Etat des lieux, enjeux économiques (*décembre 2002*)

Études comparatives des délais de paiement et du crédit inter-entreprises dans les DOM et en métropole (*mars 2003*)

La coopération régionale à la Réunion – Enjeux économiques et réalités (*septembre 2003*)

L'activité bancaire dans les DOM en 2002 (*septembre 2003*) - les conditions d'exploitation de

l'activité bancaire - le coût du crédit aux entreprises dans les DOM en 2002 (*septembre 2003*)

Les relations commerciales, économiques et financières des DOM avec leur environnement régional en 2002 (*décembre 2003*)

Le tourisme à la Réunion (*janvier 2004*)

Le secteur du rhum à la Martinique en 2003 (*octobre 2004*)

L'activité bancaire dans les DOM en 2003 – les conditions d'exploitation des banques locales – le coût du crédit (*novembre 2004*)

La distribution automobile à la Réunion (*décembre 2004*)

La filière banane à la Martinique (*juillet 2005*)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2004 (*décembre 2005*)

Panorama de l'immobilier dans les DOM en 2004 (*décembre 2005*)

Les Notes Expresses - Disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

N°15 Le secteur automobile à la Guadeloupe

N°16 Les crédits aux entreprises et collectivités à la Réunion en 2003

N°17 Impact du passage à l'euro sur l'activité des changeurs manuels en Martinique

N°18 Les entreprises de première transformation du bois en Guyane

N°19 La formation du PNB des banques en Guyane

N°20 L'octroi de mer et le financement des collectivités locales en Guyane

N°21 Les défaillances d'entreprises à la Réunion en 2003

N°22 Evolution des importations de biens en Guyane

N°23 Evolution des crédits à Mayotte de 1999 à 2003

N°24 Le surendettement des particuliers à la Réunion

N°25 L'activité des changeurs manuels à la Guadeloupe

N°26 Le foncier agricole en Guyane

N°27 Le crédit à la consommation en Martinique entre 2000 et 2004

N°28 Le surendettement des particuliers à la Guadeloupe

N°29 Le secteur du BTP en Guyane

N°30 L'épargne bancaire des ménages en Guyane de 1997 à 2004

N°31 Endettement et surendettement des ménages en Guyane

N°32 L'immobilier d'habitation à Mayotte

N°33 Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré mi-février 2006

N°34 Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré fin mars 2006

Note en partenariat ledom, Insee, AFD - 12 euros

Guadeloupe : une économie en déficit... d'image (*mars 2004*)

Réunion : Une double transition presque réussie (*octobre 2004*)

Martinique: L'économie martiniquaise au passage de 2000 : une trajectoire vertueuse ? (*juin 2005*)

Réunion :Emergence de nouveaux moteurs de croissance - le rattrapage économique réunionnais expliqué 1993-2002 (*novembre 2005*)

Etudes sectorielles - 8 euros (Études disponibles pour les années 1993 à 2003)

Le système productif dans les DOM (situation d'ensemble et la situation des sous secteurs de

Etudes comparatives (principaux ratios financiers) dans les DOM:

bâtiment et des travaux publics / commerce de gros / commerce de détail

Ont collaboré à cet ouvrage :

F. ROCHE TOUSSAINT
P. RICHER
T. de GUBERNATIS
Y. FOY
M. THOMIAS
M. PLEUVY
T. SMIRI

Directeur de la publication : A. VIENNEY
Responsable de la rédaction : F. ROCHE TOUSSAINT
Editeur : IEDOM
Imprimé par PRIM
Achevé d'imprimer : juin 2006 – Dépôt légal : juin 2006
Prix : 12,50 € - ISSN 0534-0713
ISBN 10 : 2-916119-06-X - ISBN 13 : 978-2-916119-06-9